



Commune de Marly

**Centre scolaire de Marly-Cité et EMS la Résidence des Épinettes
Assainissement et agrandissement
Concours de projets d'architecture à deux degrés, en procédure ouverte**

Rapport du jury



Projet n°05, REFLET

Adresse du concours

Administration communale de Marly
M. Tristan Schneuwly, responsable des bâtiments
Route de Fribourg 9, 1723 Marly
concours.ecole@marly.ch
+41 26 435 50 30

27.06.2024

Sommaire

Introduction.....	4
A. Dispositions relatives à la procédure	5
01_Maitre d'ouvrage et secrétariat du concours	5
02_Organisateur	5
03_Genre de concours, type de procédure et bases légales	5
04_Conditions de participation	6
05_Somme globale des prix	6
06_Attribution et étendue du mandat	6
07_Composition du jury	7
08_Déroulement du concours à deux degrés	7
09_Calendrier	7
09.1_Annonce de la sélection pour le 2 ^{ème} degré -> 12 février 2024.....	8
09.2_Annonce des résultats -> 21 juin 2024.....	8
09.3_Exposition publique, rapport du jury -> du 04 au 17 juillet 2024.....	8
09.4_Exposition: heures d'ouverture, plan	8
B. Dispositions relatives au projet.....	9
13_Critères de jugement	9
14_Conditions particulières	9
15_Contexte	10
16_Prescriptions réglementaires contraignantes	12
16.1_Le périmètre de construction du concours	12
16.2_Le périmètre de réflexion du concours	12
16.3_Distances aux routes et aux limites de propriétés	12
16.4_Zone de dégagement	12
16.5_Art. 132 Règles sur les distances à la limite (LATEC)	12
16.6_Art. 83 Distances – augmentées (ReLATEC)	12
16.7_Place du village	12
17_Périmètres du concours	13
18_Programme école primaire 000 -> 451.....	14
18.1_Remarques générales relatives au programme de l'école primaire.....	15
18.2_Concept extension	15
18.3_Démolition ou conservation	16
18.4_Intervention sur le bâtiment du Ch. des Epinettes 2	16
18.5_Intervention, bâtiment du Ch. des Epinettes 4	17
19_Programme EMS 500 ->905.....	18
19.1_Remarques générales relatives au programme de l'EMS	20
19.2_Intervention sur le bâtiment du chemin des Epinettes 8	20
20_Programme parking et aménagements ext. communs 950 ->953.....	23
C. Annexes au programme.....	25
21_Détermination de la somme globale des prix	25
D. Approbation et certification du programme	25
22_Approbation du programme, jury	25
23_Approbation du programme SIA	25
E. Annexe.....	26
24_Plan d'affectation des zones_ Commune de Marly_ extrait	26
25_Règlement communal d'urbanisme_ Commune de Marly_ Art. 35, extrait.....	27
26_Règlement communal d'urbanisme_ Commune de Marly_ Art. 37, extrait.....	28
27_Accueil extrascolaire (AES), directives	29
28_Plan de situation Rez-de-chaussée	30
29_Plans existants, Chemin des Epinettes 2 École primaire	31
30_Plans existants, Chemin des Epinettes 4 Salle de sport.....	32
31_Plans existants, Chemin des Epinettes 8 EMS.....	33
32_Étude géologique, extrait	34
33_Réaménagement de la cour d'école de Marly-Cité en 2016, extrait	35
F. Rapport d'examen préalable 1^{er} degré	37
34_Inscription, délais et dossiers rendus	37
35_Devises des projets rendus	37
36_Examen préalable	38
G. Jugement 1^{er} degré.....	39
37_Recevabilité suite à l'examen préalable	39
37.1_1 ^{er} tour d'appréciation	39
37.2_2 ^{ème} tour d'appréciation	39
37.3_Projets retenus	39

H. Rapport d'examen préalable 2^{ème} degré.....	40
38 Délais et dossiers rendus	40
39 Devises des projets sélectionnés	40
40 Examen préalable	40
I. Jugement 2^{ème} degré.....	41
41 Recevabilité suite à l'examen préalable	41
41.1 1 ^{er} tour d'appréciation	41
41.2 Jugement final	41
42 Critique des projets	41
42.1 Critique projet n° 01 INTOUA LA PYÈTHE	42
42.2 Critique projet n° 04 tribu	43
42.3 Critique projet n° 05 REFLET	44
42.4 Critique projet n° 08 AGORA	45
42.5 Critique projet n° 12 À LA CROISÉE DES CHEMINS	46
42.6 Critique projet n° 17 A LINK TO THE PAST	47
42.7 Critique projet n° 19 LE CHÂTEAU DE MA MÈRE	48
42.8 Critique projet n° 21 CONSTELLATION	49
43 Classement et attribution des prix	50
44 Recommandation du jury	50
45 Approbation du jury	51
46 Remerciements	51
J. Levée d'anonymat	52
47 Tous les participants	52
48 Auteurs des projets primés	53
Dossier de plans 2^{ème} degré	55
K. Projets sélectionnés	55
n° 01 INTOUA LA PYÈTHE	56-59
n° 04 tribu	60-63
n° 05 REFLET	64-67
n° 08 AGORA	68-71
n° 12 À LA CROISÉE DES CHEMINS	72-75
n° 17 A LINK TO THE PAST	76-79
n° 19 LE CHÂTEAU DE MA MÈRE	80-83
n° 21 CONSTELLATION	84-87
Dossier de plans 1^{er} degré	89
L. Projets	89
n° 01 INTOUA LA PYÈTHE	90
n° 02 Épi-centre	92
n° 03 Epinettes-City	94
n° 04 tribu	96
n° 05 REFLET	98
n° 06 Petit Moulin	100
n° 07 MULTIPLACES	102
n° 08 AGORA	104
n° 09 Volubilis	106
n° 10 Jardin public	108
n° 11 PEAU NEUVE	110
n° 12 À LA CROISÉE DES CHEMINS	112
n° 13 Rameaux greffons	114
n° 14 CENTRAL PARK	116
n° 15 CARNAVAL	118
n° 16 Bob Marly	120
n° 17 A LINK TO THE PAST	122
n° 18 SNAKE IN THE PLANE	124
n° 19 LE CHÂTEAU DE MA MÈRE	126
n° 20 PETITS & GRANDS	128
n° 21 CONSTELLATION	130

Introduction

Depuis plus de dix ans, la commune de Marly investit dans l'extension et la rénovation de ses infrastructures scolaires afin de faire face à la croissance constante de sa population. Avec l'extension et la rénovation du centre scolaire Marly-Cité, la commune veut entamer la troisième et dernière étape de ce développement. Parallèlement, l'EMS la Résidence des Épinettes devra aussi être agrandie.

Historique

En 2011, la commune a lancé un premier concours d'architecture sur le site de « Marly Grand-Pré » pour l'extension de l'école avec 14 salles de classe. Les travaux de construction du bâtiment, d'un coût de 14,3 millions de francs, se sont achevés en août 2015. En 2019, la commune a pu lancer un autre concours d'architecture pour la construction d'un troisième centre scolaire sur le site de « Château d'eau ». La nouvelle infrastructure comprendra 16 salles de classe, une salle de sport double et un accueil extrascolaire. Le projet, dont le budget s'élève à 35 millions, est actuellement en cours de construction. La fin des travaux est prévue pour la rentrée scolaire 2024.

L'EMS la Résidence des Épinettes a été achevée en 1991 et accueille actuellement 52 résidents dans 47 chambres. Le bâtiment n'a pas subi de modifications importantes depuis lors. En 2019, un bâtiment

indépendant de 40 appartements adaptés aux personnes âgées a été construit du côté ouest. Au rez-de-chaussée de cet ouvrage se trouve également un accueil extrascolaire.

But du concours

Par ce concours, la commune de Marly veut rénover le centre scolaire de Marly-Cité tout en planifiant l'extension de l'EMS la Résidence des Épinettes.

Le but du concours est de saisir l'opportunité de la réorganisation des infrastructures publiques et scolaires, pour réaménager le centre du village et créer un ensemble cohérent, de qualité. Dans cette perspective, les espaces extérieurs et la place du village existante sont fondamentaux et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les premiers travaux de construction de l'école sont prévus pour 2025. Les autorités prévoient une construction simple, efficace et durable. En tant que « Cité de l'énergie », Marly veut construire selon le label Minergie P-ECO.

Lors du jugement du premier tour qui s'est déroulé du 10 au 11 janvier 2024, le jury a sélectionné 8 projets parmi les 21 présentés pour le concours du deuxième degré.



A. Dispositions relatives à la procédure

01_Maître d'ouvrage et secrétariat du concours

La Commune de Marly est le maître d'ouvrage pour la réalisation du programme qui fait l'objet du présent concours. Elle assure le secrétariat du concours. Cette adresse sera valable durant toute la procédure.

Administration communale de Marly
M. Tristan Schneuwly, responsable des bâtiments
Route de Fribourg 9, 1723 Marly
concours.ecole@marly.ch
+41 26 435 50 30

Afin de garantir l'anonymat pour l'ensemble de la procédure, un cabinet de notaires sert d'intermédiaire entre le maître d'ouvrage et l'organisateur du concours. Tous les échanges d'informations et de documents doivent être gérés à cette l'adresse. Cette adresse est valable jusqu'à la publication des résultats.

Etude Chloé Ayer
Rue des Pilettes 1 - CP 10
1701 Fribourg
chloe.ayer@notaire-ayer.ch
T +41 26 321 33 30

02_Organisateur

L'accompagnement du concours est assuré par le bureau :
0815 Architectes, Rue Frédéric Chaillet 7, 1700 Fribourg

03_Genre de concours, type de procédure et bases légales

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture à deux degrés, en procédure ouverte. Il est conforme à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP, RS 172.056.1) et à l'ordonnance sur les marchés publics (OMP, RS 172.056.11). Le concours est aussi assujéti aux accords sur les marchés publics du GATT/OMC (GPA) (RS 0.632.231.422). Le règlement SIA 142 (édition 2009 et les directives complémentaires) s'applique de manière subsidiaire aux dispositions légales en vigueur en matière de

marchés publics. La langue officielle du concours et pour la suite du mandat est le français. Par leur participation au concours, les concurrents acceptent le présent programme, les réponses aux questions et la liberté d'appréciation des membres du jury quant à leurs choix. Pendant toute la durée du concours, les participants s'engagent à respecter l'anonymat le plus strict. En cas de litige devant les tribunaux civils, le for est à Fribourg.

04_Conditions de participation

Le concours est ouvert aux architectes ayant leur domicile professionnel ou privé en Suisse, ou venant d'un pays qui reconnaît les accords sur les marchés publics du GATT/OMC et qui offre la réciprocité. Les architectes en assument la responsabilité. Dans le cas d'un groupement temporaire d'architectes, tous les membres du groupe doivent remplir individuellement les conditions de participation. Au moment de l'inscription, les participants doivent répondre au minimum à l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme d'une école polytechnique, université ou HES suisse (joindre copie du diplôme);
- être titulaire d'un diplôme d'une école polytechnique ou HES étrangère reconnu équivalent ou, à défaut d'un diplôme, être inscrit à la fondation des registres suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG.ch), catégorie A ou B* (joindre copie de l'admission/inscription);
- être membre ordinaire de la SIA (architecte individuel), de la FAS (architecte) ou de la FSAI ;

05_Somme globale des prix

La somme globale des prix s'élève à CHF 416'000.-* hors TVA. Il est prévu de distribuer environ 5 à 7 prix. Au total, 40% de cette somme peuvent être alloués à d'éventuelles mentions. En revanche, il n'y a aucun droit à l'obtention d'une indemnité. Le montant d'un prix ou d'une mention ne peut pas être considéré comme un acompte sur honoraires.

06_Attribution et étendue du mandat

En suivant la recommandation du jury, le maître d'ouvrage prévoit de confier la réalisation du projet lauréat aux auteurs du projet classé au premier rang. Cette décision fera l'objet d'une publication.

Au cas où le lauréat ne disposerait pas des compétences ou des effectifs nécessaires à la réalisation du mandat, le maître d'ouvrage se réserve le droit de lui demander de faire appel à des sous-traitants qui ont les compétences requises. Toute sous-traitance doit recevoir préalablement l'accord du maître d'ouvrage.

En principe, l'étendue du mandat doit couvrir 100% des prestations nécessaires. L'obtention des autorisations de construire et du financement par les autorités compétentes demeure réservée. En cas de recours ou d'opposition entraînant un report ou un abandon de la réalisation, aucune indemnité supplémentaire ne

- être membre d'une chambre des architectes d'Allemagne ou d'Autriche (joindre copie justificatif).

Les justificatifs demandés pour participer au concours doivent être cochés lors de l'inscription sur le formulaire téléchargeable sur le site SIMAP www.simap.ch et être joints à l'inscription. Le présent concours ne concerne que les prestations d'architecte. La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des mandataires supplémentaires se fait sur une base volontaire. Dans le cas où le jury remarque une contribution de qualité exceptionnelle, il le saluera dans le rapport. De cette manière, les conditions sont remplies pour que les mandataires volontaires de l'équipe concernée puissent être mandatés directement, à condition qu'ils répondent aux exigences des marchés publics, en particulier le paiement des impôts et des cotisations sociales exigibles et le respect des conventions collectives de travail. La participation de spécialistes-conseils dans plusieurs équipes est possible.

*<http://www.reg.ch/>, l'inscription dans ce registre équivaut à la reconnaissance de la formation demandée.

Le jury peut, pour autant que la décision soit prise à l'unanimité, classer un projet qui s'écarte sensiblement des dispositions du programme et le recommander pour la suite des études et l'attribution du mandat. *Le justificatif de la somme des prix est donné dans les annexes (p.25).

pourra être exigée. En cas d'interruption du mandat pour une des deux raisons susmentionnées, les honoraires seront calculés sur les prestations accomplies, uniquement.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'attribuer le mandat à deux lauréats séparés (pour l'EMS et pour l'école), si la pertinence des projets le justifie. Dans ce cas, le jury établira deux classements séparés.

Les droits d'auteur restent la propriété du participant. Les documents des projets primés ou mentionnés deviennent la propriété du maître d'ouvrage. Si le maître d'ouvrage réalise une publication des projets, il indique de manière précise le nom des auteurs, sans avoir à obtenir leur accord. De même, les auteurs peuvent publier tout ou une partie de leur projet sans en référer au maître d'ouvrage.

07_Composition du jury

Membres du jury ayant droit de vote/ représentants du maître d'ouvrage

Maillard Christophe	Syndic	Président
Clerc Bernard	Vice-Syndic	Membre
Paolucci Mary Claude	Conseillère communale, Présidente du Conseil de fondation des Épinettes	Membre
Murangira César	Conseiller communal	Membre suppléant

Membres du jury ayant droit de vote/ professionnels

Dettling Astrid	Architecte EFPL/SIA, Lausanne	Membre
Maccagnan Sandra	Architecte HES/FAS/SIA, Bex	Membre
Aeby Emile	Architecte HES/FAS/SIA, Fribourg	Membre
Chanard Thierry	Architecte-Urbaniste EPFL/FSU, Lausanne	Membre
Wolff Alain	Architecte EPFL/FAS/SIA, Lausanne	Membre suppléant

Experts ayant voix consultative

Poncet Marc	Directeur de l'EMS, Résidence les Épinettes
Corpataux Laurent	Ingénieur communal, resp. du Service d'urbanisme - Commune de Marly
Schneuwly Tristan	Responsable des bâtiments - Commune de Marly
Cotting Stéphanie	Responsable d'établissement de Marly Cité
Pellissier Gregory	Responsable du Service Enfance et Formation - Commune de Marly
Clément Charles	Responsable des bâtiments et infrastructure de la paroisse de Marly
Tschopp Adrian	Ingénieur civil EPFL, Berne
Defago Patrick	Économie de la construction, Vevey
Arnaud Frédéric	Service des biens culturels - État de Fribourg*
Gillard Anne-Sophie	Urbaniste – Commune de Marly*

* Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de consulter d'autres experts pour le jugement final.

Suivi du concours

Haymoz Cyrill	Architecte HES/FAS/SIA, 0815 Architectes, Fribourg
---------------	--

08_Déroulement du concours à deux degrés

Les participants sélectionnés pour le 2^{ème} degré seront dédommagés par un montant fixe de CHF 10'000.- hors TVA, à condition que le rendu soit complet et remis dans les délais. Ce montant fait partie de la somme globale des prix (voir chapitre 5). Les deux degrés du concours sont traités de manière anonyme. L'identification des auteurs par le jury ne se fera qu'au terme du second degré. Le deuxième degré fera l'objet d'un programme révisé, tenant compte des résultats du premier degré. Les participants retenus recevront des remarques générales ainsi qu'une critique de leur projet. Les documents leurs seront transmis par l'intermédiaire d'un notaire, afin de garantir l'anonymat. Les concurrents retenus pour le second degré s'engagent à un devoir de réserve à l'égard des tiers pour préserver l'anonymat du projet. Aucun échange d'information, autre que ceux prévus par le programme ne pourra avoir lieu entre les concurrents, les membres du jury et l'organisateur.

09_Calendrier

30 juin 2023.....	Ouverture et publication sur SIMAP
05 et 12 juillet 2023.....	Visite*du site, départ 13h30, Chemin des Épinettes 2 (*facultatif, env. 2h)
21 juillet 2023.....	Questions sous forme anonyme sur SIMAP
28 juillet 2023.....	Réponse aux questions sur SIMAP
30 novembre 2023.....	Rendu des plans du 1^{er} tour
15 décembre 2023.....	Rendu des maquettes
10-11-12 janvier 2024.....	Jugement du premier tour du concours
12 février 2024.....	Annonce de la sélection pour le 2 ^{ème} degré
01 mars 2024.....	Questions 2 ^{ème} degré
11 mars 2024.....	Réponses aux questions
24 mai 2024.....	Rendu des plans du 2^{ème} degré
07 juin 2024.....	Rendu des maquettes
13-14 juin 2024.....	Jugement final du concours
21 juin 2024.....	Annonce des résultats
04 au 17 juillet 2024.....	Vernissage et exposition du concours

09.1_Annonce de la sélection pour le 2^{ème} degré

-> 12 février 2024

Les concurrents retenus pour le deuxième degré sont contactés par la notaire. Elle informera également les autres concurrents que leur projet n'a pas été retenu au second tour.

09.2_Annonce des résultats

-> 21 juin 2024

Les résultats du second degré seront communiqués par courriel avant l'exposition. Les participants seront informés du jugement et pourront prendre connaissance du rapport du jury sur le site internet du concours. (www.marly.ch)

09.3_Exposition publique, rapport du jury

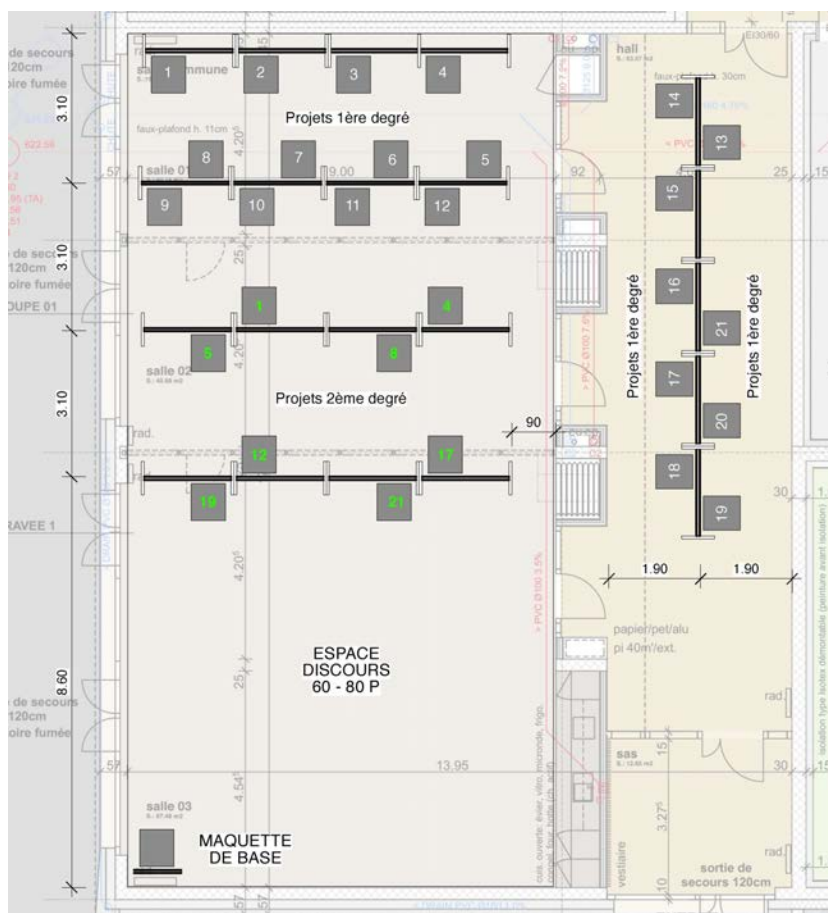
-> du 04 au 17 juillet 2024

Tous les projets admis au jugement des deux degrés feront l'objet d'une exposition publique et les noms de leurs auteurs seront portés à la connaissance du public. L'exposition se tiendra dans la salle communale de Marly. Un exemplaire du rapport du jury sera à disposition de chaque participant durant l'exposition. Un envoi pourra également se faire sur demande des participants. Les documents concernant les projets non primés pourront être retirés sur place. Retrait des documents : selon mail publication des résultats du 19 juin 2024.

09.4_Exposition: heures d'ouverture, plan

Vernissage: Jeudi, 04 juillet 2024, 17h00
Lieu : Salle communale, route des écoles 34, 1723 Marly

Heures d'ouverture: Vendredi, 05 juillet 2024, 17h00 – 20h00
Samedi, 06 juillet 2024, 16h00 – 19h00
Mardi au vendredi, 09 – 12 juillet 2024, 17h00 – 20h00
Samedi, 13 juillet 2024, 16h00 – 19h00
Lundi au mercredi, 15 – 17 juillet 2024, 17h00 – 20h00



B. Dispositions relatives au projet

13_Critères de jugement

Les projets seront examinés selon les critères suivants :
(L'ordre des critères n'a pas de caractère prioritaire)

Qualités urbanistiques :

- Implantation des volumes et relation avec le site
- Mise en valeur du patrimoine et de l'esprit d'un centre villageois
- Qualité des espaces extérieurs, préau, accès principaux et espaces verts
- Valeur ajoutée à la vie sociale du village

Qualités architecturales et fonctionnelles :

- Fonctionnement et organisation de l'école, de l'EMS et du parking
- Lisibilité et clarté de la disposition des espaces et des fonctions
- Qualité des espaces : orientation, conception, lumière, etc.

Économie du projet et développement durable :

- Économie et mise en œuvre du projet
- Logique, faisabilité et phasage du projet
- Qualité de la première conception constructive

Potentiel d'extensions futures pour l'école :

- Emplacement et faisabilité de la proposition
- Liaison et connexion de l'extension

14_Conditions particulières

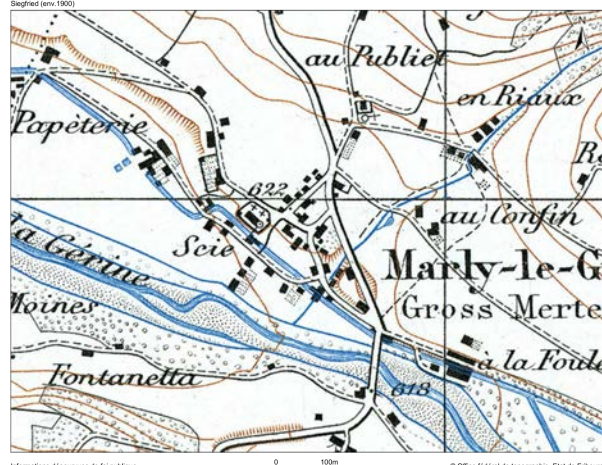
- 14.1_ Règlement communal d'urbanisme_ Commune de Marly_10. PAL mis à l'enquête
Article 35 Zone de village A – ZV-A et Article 37 Zone urbaine – URB https://www.marly.ch/fileadmin/user_upload/marly.ch/Technique/Amenagement/PROJET_RCU_modifie_EP2.pdf
- 14.2_ (LATEC) Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions_ Etat de FR
https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/710.1/versions/5848?all_languages=true&diff=split
- 14.3_ (ReLATEC) Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions_ Etat de FR
https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/710.11/versions/5916?all_languages=true&diff=split
- 14.4_ Les prescriptions de l'association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)
https://www.bsvonline.ch/fr/prescriptions/directives/norme/notes_explicatives/aides_aux_travail
- 14.5_ Les prescriptions pour des bâtiments «Minergie P – ECO»
<https://www.minergie.ch/fr/certifier/minergie-p/>
<https://www.minergie.ch/fr/certifier/eco/>
- 14.6_ Les prescriptions de l'association «Architecture sans obstacle»
<https://architecturesansobstacles.ch/normes-publications/>
«Les bâtiments doivent permettre un accès autonome aux handicapés en fauteuil-roulant pour tous les locaux communs.»
- 14.7_ Les prescriptions pour les salles de sport de l'Office fédéral du sport OFSPO
<https://www.basposhop.ch/produkt/201f-salles-de-sport-principes-de-planification/?lang=fr>
- 14.8_ Directives «Habitat pour personnes âgées», Le standard suisse en matière de conception architecturale
https://architecturesansobstacles.ch/normes_et_publications/directives-habitat-pour-personnes-agees/
- 14.9_ VSS 40 291 Edition 2021-12, Norme Suisse; Stationnement
Disposition et géométrie des installations de stationnement pour voitures de tourisme et motocycles
https://www.mobilityplatform.ch/fr/vss-shop/product/VSS-40291_2021-12

15_ Contexte

15.1_ Contexte historique

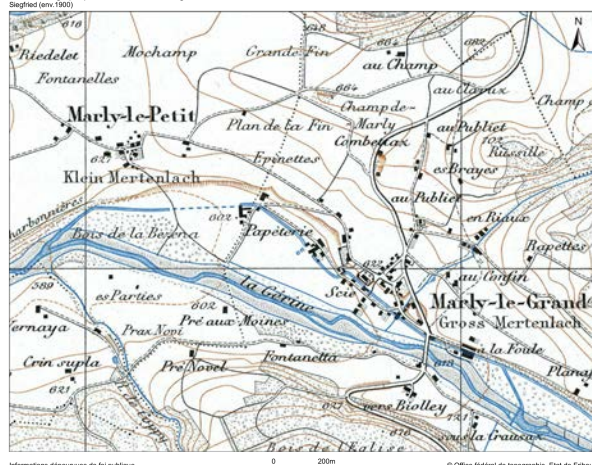
Le centre scolaire de Marly-Cité est situé le long du chemin des Épinettes, directement en face de l'église. Cette route était autrefois la liaison principale entre les deux centres historiques de la commune : Marly-le-Grand et Marly-le-Petit. Aujourd'hui, c'est une route secondaire davantage utilisée par les piétons et les cyclistes voulant éviter la route cantonale. Marly-le-Grand s'est construit sur deux niveaux. La partie du bas, comprenant scieries et moulins, s'est développée grâce à l'utilisation de la force de l'eau de la Gérine, détournée en un canal qui est visible encore sur la carte Siegfried de 1945. La partie supérieure, avec l'église, la cure et le restaurant, représente l'espace historique de Marly-le-Grand.

Portail cartographique du canton de Fribourg
Siegfried env. 1900



Carte Siegfried, env. 1900

Portail cartographique du canton de Fribourg
Siegfried env. 1900

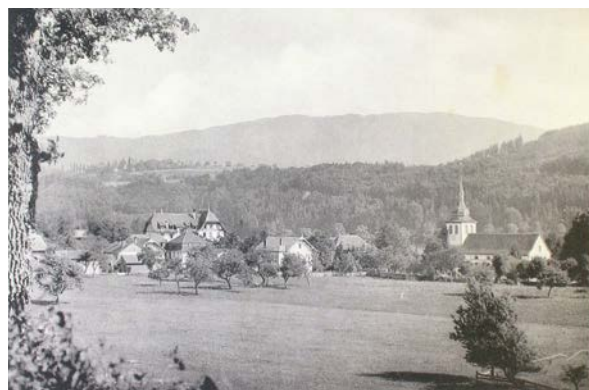


Informations dépourvues de foi publique © Office fédéral de topographie, Etat de Fribourg

L'école s'est développée parallèlement au développement du village, qui a connu une forte croissance dans les années 60. Construit en 1900, le bâtiment de la route du Chevalier 8 abritait l'école des filles. L'école des garçons - encore plus ancienne - occupait le bâtiment de la route du Chevalier 3, utilisé actuellement par la banque Raiffeisen. En 1946, la commune construit l'école au chemin des Épinettes 2, puis ce même bâtiment est agrandi en 1960. Dans les mêmes années, une nouvelle salle de sport est inaugurée au chemin des Épinettes 4. En 2004, une dernière extension est ajoutée au bâtiment des Épinettes 2 avec un nouveau chauffage à distance. En 2012, la commune décide d'assainir le bâtiment de Chevalier 7 afin d'y créer deux salles de classes enfantines supplémentaires.



Photographie de Werner Friedli, 1958



Carte postale, Marly-le-Grand et le Cousimbert, 1923

15.2_Périmètre ISOS



L'école de Marly-Cité fait partie d'un périmètre de protection ISOS* d'importance régionale, de catégorie 2. Les différents bâtiments protégés dialoguent entre eux et forment une zone riche en patrimoine. Il y a dans ce secteur un potentiel de renforcement et de valorisation du centre du village.

Marly est une commune qui s'est beaucoup développée le long de la route cantonale la reliant Fribourg et aux villages environnants. Le village n'a pas réellement de centre attractif pour la population. Ce concours est l'opportunité de mener une réflexion à ce sujet. Le projet devra mettre en valeur la zone historique du village.

(*Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse)

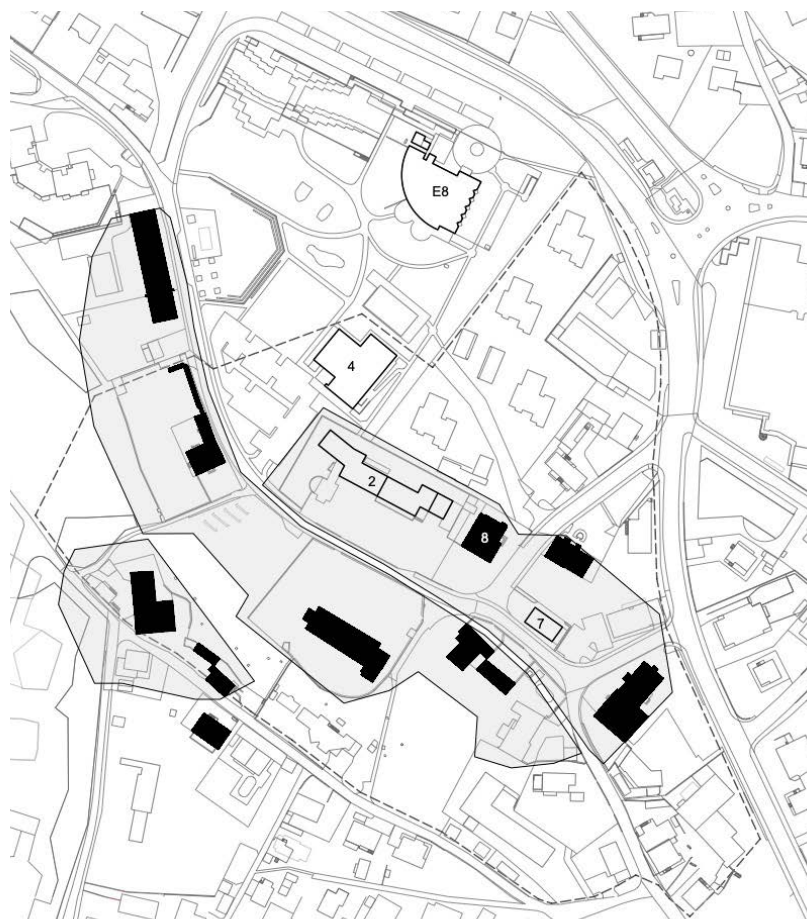
15.3_Périmètre archéologique



Le périmètre archéologique a été créé autour de l'église paroissiale actuelle, où l'on a trouvé mention d'une église en 1228 déjà. Des vestiges d'ossements humains, tuiles, fragments d'éléments en terre et bois ont notamment été trouvés à l'est de l'église lors du creusement d'une tranchée en 2014, indiquant qu'un ancien cimetière s'étendait au-delà du périmètre de l'église et du cimetière actuels. À défaut d'informations sur la délimitation précise de ce cimetière et sur la présence éventuelle d'autres vestiges, le secteur sera surveillé lors des futurs travaux d'excavation.

15.4_Étude géologique

Une étude géologique a montré la présence au niveau des fondations de sols meubles de bonne qualité géotechnique pouvant être terrassés avec des engins conventionnels. La protection contre les aléas de ruissellement est à prendre en considération (rehaussement de sauts-de-loup, création de cunettes, de digues, etc.). Les sauts-de loup doivent être rehaussés à une altitude minimum de 622,5m derrière Épinettes 2. Pour les sous-sols de deux étages, il conviendra de sécuriser la fouille en conséquence. Le rapport complet - document g - peut être téléchargé sur SIMAP. Un extrait avec les conclusions du rapport se trouve dans l'annexe 32.



Légendes :



Biens culturels immeubles recensés (RBCI, SBC)

2, Chemin des Épinettes - 1946, extension 1960, extension 2004

4, Chemin des Épinettes - 1961-70

E8, Chemin des Épinettes - 1991

8, Route du Chevalier (Bâtiment protégé, valeur C) - 1900

7, Route du Chevalier - 1900, Assainissement 2012

16_Prescriptions réglementaires contraignantes

16.1_ Le périmètre de construction du concours

Le périmètre de construction comprend la parcelle n° 247,
partiellement la parcelle n° 67 -
situées en zone de village A (ZV-A) - RCU art. 35, -> voir annexe 25
et la parcelle n° 1607 -
située en zone urbaine (URB) - RCU art. 37. -> voir annexe 26

— Périmètre de construction strict

- - - Périmètre de construction souple ; la commune souhaite que ce périmètre soit respecté, mais en cas de dépassement pour des raisons objectivement fondées, le projet ne sera pas exclu du jugement.

16.2_ Le périmètre de réflexion du concours

— Un périmètre plus large que le périmètre de construction a été établi afin de pousser la réflexion au-delà de l'assainissement et de l'agrandissement du centre scolaire. Les espaces et les différents accès faisant partie de ce périmètre de réflexion doivent être pensés de manière cohérente à l'échelle du quartier.

16.3_ Distances aux routes et aux limites de propriétés

- - - Pour toutes les constructions, la distance à l'axe du chemin des Épinettes est de 10 mètres.

16.4_ Zone de dégagement

- - - Dans cette zone, la commune ne souhaite aucune construction, afin de préserver les qualités spatiales offertes par le périmètre ISOS. Si un participant, selon son projet, désire construire dans cette zone, il y est autorisé.

16.5_ Art. 132_ Règles sur les distances à la limite (LATEC)

«1_ Dans l'ordre non contigu, la distance minimale d'un bâtiment à la limite d'un fonds est au moins égale à la moitié de la hauteur totale du bâtiment, mais au minimum de 4 mètres. »

16.6_ Art. 83_ Distances – augmentées (ReLATEC)

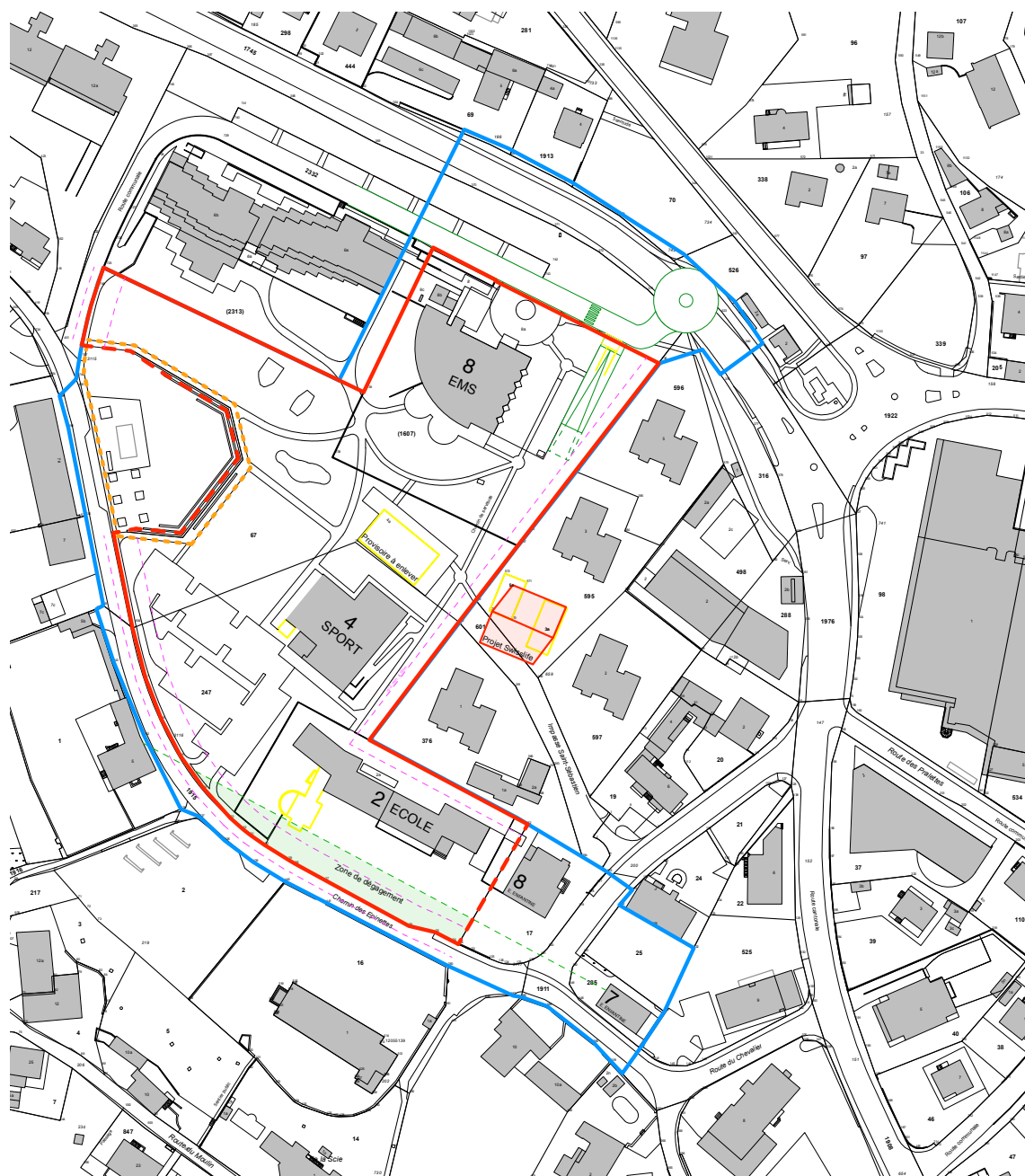
«1_ Si la hauteur totale d'un bâtiment dépasse 10 mètres et si la longueur de l'une des façades de ce bâtiment dépasse 30 mètres, la distance à la limite du fonds de la façade considérée doit être au moins égale au cinquième de la longueur de celle-ci.»

«4_ Les règles sur l'augmentation de la distance ne sont pas applicables aux bâtiments implantés sur des terrains bordant une route publique.»

16.7_ Place du village

----- La place du village est le résultat d'un concours. Elle a été inaugurée dernièrement, le 24 septembre 2022. La commune souhaite conserver cette place, seul des interventions mineures sont envisageables. Le but est néanmoins de l'intégrer le plus possible à la vie du centre du village. Une synergie avec la salle polyvalente est souhaitée.

17_Périmètres du concours



2. Chemin des Épinettes

Salles de classes / Bâtiment à conserver, transformer ou démolir

4. Chemin des Épinettes

2 salles de sport superposées / Bâtiment à conserver, transformer ou démolir

8. Chemin des Épinettes

EMS / Bâtiment à conserver et à transformer

8. Route du Chevalier

Salles de classe enfantine (3) / Bâtiment protégé / À assainir uniquement lors de la réalisation
> Ne fait pas partie du périmètre de construction ; uniquement périmètre de réflexion.

7. Route du Chevalier

Salles de classe enfantine (2) / Rien à faire
> Ne fait pas partie du périmètre de construction ; uniquement périmètre de réflexion.

18_Programme école primaire**000 -> 451**

Code	Description	n°	m ²	Totale	H	Remarques
000	Zone d'entrée					
001	Sas d'entrée					Selon projet
002	Hall d'entrée					min. 100 m ²
100	Classes					
101	Salles de classe primaire	14	81	1134	3 m	-> voir 18.4
102	Salles de classe enfantine	5		existant		rien à planifier -> voir 18.1.1
103	Salles ACT/ACM	4	81	324	3 m	-> voir 18.4 & 18.1.12
104	Salles d'appui	6	21	126	3 m	proche des salles de classe 101
105	WC filles, garçons					-> voir 18.1.4
200	Administration					
201	Bureau d'administration	1	16	16		proche du 202+203
202	Salle de réunion	1	24	24		proche du 201
203	Salle des maîtres	1	81	81	3 m	y compris rangements
204	Économate	1	27	27		Sans lumière naturelle
205	Locaux SLPP	2	16	32		-> voir remarque 18.1.11
206	Local TSS	1	16	16		-> voir remarque 18.1.11
207	Local archives	1	30	30		sans lumière naturelle
208	Bureau concierge	1	12	12		avec lumière naturelle
209	Dépôt concierge	1	30	30		sans lumière naturelle
210	WC maîtres / handicapés					min. 1 WC par étage, 1.6 x 1.8m
211	Local machines		12			min. 1 par étage – photocopie/découpeuse
300	Programme commun					
301	Salle polyvalente avec scène	1	450	450	~ 6 m	min. 300 places. -> voir remarque 18.1.2
302	Foyer	min.	150	150	~ 3 m	selon projet -> voir remarque 18.1.9
303	Sas d'entrée / Avant-toit	min.	100	100		selon projet
304	Cuisine	1	40	40		liaison avec 302
305	Local instruments de musique	1	30	30		accès depuis la scène
306	Local annexe/matériel	1	50	50		accès depuis salle 301
307	WC femmes, hommes, handicapés					accès depuis le 302 -> voir 18.1.10
308	Accueil extrascolaire (AES)	1	405	405	3 m	pour ~70 enfants -> voir 18.1.3
309	Local auxiliaire de nettoyage		5			selon projet - 1 par étage
310	Local technique / Gaine t. verticale	1				selon projet / chauffage à distance -> 18.1.5
311	Ascenseurs					selon projet / Grandeur cabine: 1.4 x 1.8m
312	Bibliothèque scolaire	1	162	162		possibilité de diviser en 2 salles de classe
313	Ludothèque	1	81	81		accès indépendant
350	Sport					-> voir aussi norme OFSPO et -> 18.5
351	Sas d'entrée – selon projet					accès indép. pour usages extrascolaires
352	Hall d'entrée					min. 40m ²
353	Salle de sport simple 28 x 16m	1	448	448	7 m	Hauteur libre sous structure: 7m, -> 18.5.1
354	Salle de sport simple existante	1			Existant	Salle de sport supérieure, hors norme
355	Local pour engins	2	90	180	3m	90m ² par salle de sport
356	Vestiaires / douches	4	45	180		selon norme OFSPO
357	Locaux des maîtres / douches/WC	2	12	24		selon norme OFSPO
358	Local infirmerie	1	12	12		
359	WC femmes, hommes, handicapés					3 WC f. / 2 WC h+3 urinoirs / 1 WC handic.
360	Local de nettoyage	2	10	20		machine de nettoyage
361	Psychomotricité	1	81	81	3 m	-> voir 18.1.8

400 Aménagements extérieurs					
401	Cour de récréation	min.	1000		-> voir remarque 18.1.6 et annexe 33
402	Espace extérieur AES				Séparé du 401, orienté vers la place du village
403	Préau couvert	min.	160		
404	Terrain de jeu (env.20x30m)	1	~600		Gazon -> voir remarque 18.1.7
405	Liaison piétonnière				-> voir remarque 20.2.1
406	Abris à vélos				Pour 150 vélos
407	Local matériel de jeux	1	10	10	Proche du 404
408	Local machines de concierge	1	30	30	Accessible pour machines extérieures, peut-être intégré au parking ou aux nouveaux bâtiments
409	Local déchets		20	20	Selon projet/à intégrer aux nouveaux bâtiments
410	Jardin potager	1	100		Avec un bon ensoleillement
450 Extension (2040)					
451	Salles de classe	6/8	81	486/648	3m -> voir remarque 18.2

18.1 Remarques générales relatives au programme de l'école primaire

- 18.1.1_ Les salles de classe enfantine (102) seront réparties dans les deux bâtiments rte de Chevalier 7 et 8. Il n'est donc pas nécessaire de les planifier, cependant les accès et les aménagements extérieurs doivent être réfléchis.
- 18.1.2_ La salle polyvalente (301) sera utilisée par l'école primaire, par la commune (pour des séances du Conseil Général), par des sociétés locales (concerts, théâtres) et pour des locations à des groupes externes. Elle pourra accueillir au min. 300 personnes assises. Dimension de la scène : 15m x 10 m ; niveau de la scène : 70 cm plus haute que la salle. Il n'est pas nécessaire de prévoir une sur-hauteur sur la scène.
- 18.1.3_ L'accueil extrascolaire (308) – avec une surface de 405m² – comprendra :
1 vestiaire-accueil, 30 m² / 1 cuisine préparation, 20m² / 1 bureau, 12 m² / 1 local personnel, 12 m² / 1 espace de repos, 20m² / WC et espaces ouverts selon projet. -> voir directives en annexe 27, p.29.
L'accueil extrascolaire peut aussi être planifié dans le bâtiment de l'EMS.
- 18.1.4_ WC filles (105): 14 cabines+7 lavabos -> répartis selon la logique du projet.
WC garçons (105): 7 cabines+7 urinoirs+7 lavabos -> répartis selon la logique du projet.
- 18.1.5_ Les concurrents devront prévoir une aération mécanique, conformément au standard « Minergie P-ECO ».
- 18.1.6_ Projet participatif réalisé en 2016 au sujet du réaménagement de la cour d'école de Marly-Cité. Ce processus va être repris pour développer le projet lauréat. > voir annexe 33, p.35.
La protection thermique estivale des surfaces extérieures est à prendre en compte.
- 18.1.7_ Actuellement le terrain de jeu (404) (football) se situe entre la place du village et Épinettes 4. La volonté est de le conserver. Si cela n'est pas possible, un terrain similaire devra être proposé (environ 600m²).
- 18.1.8_ La psychomotricité (361) sera à intégrer de préférence dans le bâtiment avec le programme sportif. La salle doit pouvoir être divisible en deux parties, il faut donc aussi prévoir 2 portes.
- 18.1.9_ Le foyer (302) doit être réfléchi comme un agrandissement de la salle polyvalente (301) lors d'évènements de plus de 300 personnes. Il doit aussi pouvoir faire office de hall d'entrée et accueillir le vestiaire.
- 18.1.10_ WC femmes (307): 6 cabines+3 lavabos -> répartis selon la logique du projet.
WC hommes (307): 2 cabines+6 urinoirs+3 lavabos -> répartis selon la logique du projet.
WC handicapés (307): min. 1 WC par étage, 1.6 x 1.8m -> répartis selon la logique du projet.
- 18.1.11_ Locaux SLPP (205) (Logopédie, psychologie) et local TSS (206) (Travail social en milieu scolaire)
- 18.1.12_ Une des salles ACT/ACM (103) est insonorisée et une autre contient une cuisine de 8 m².

18.2 Concept extension

Long terme : environ 600 m² (env. 6 à 8 salles de classe)

-> à dessiner en pointillé

Extension: facilement mise en œuvre; volume indépendant ou ajouté à l'édifice.

18.3 Démolition ou conservation

Vision de la commune

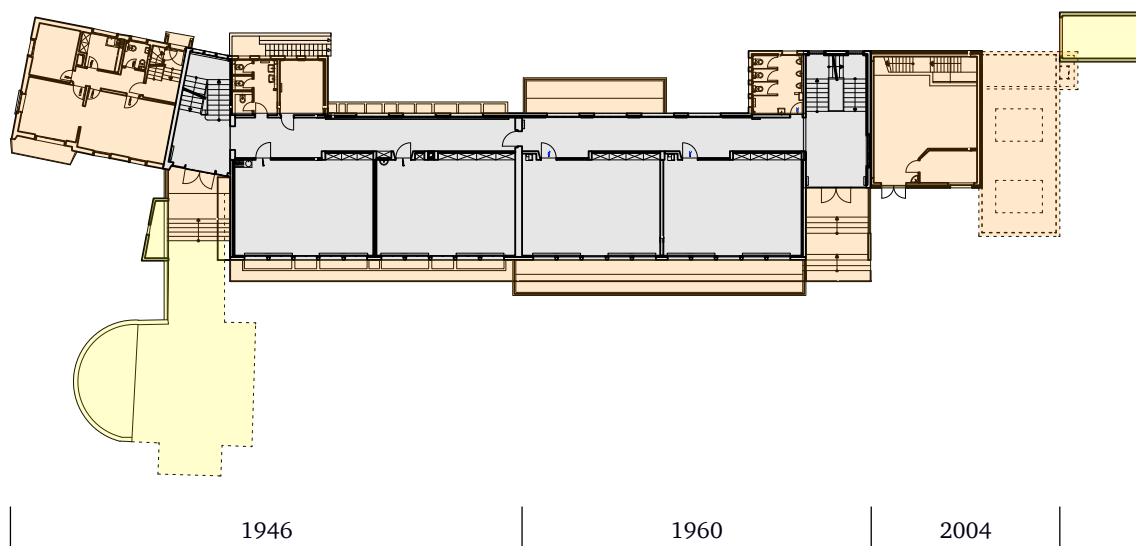
En tant que « Cité de l'énergie », la commune de Marly s'efforce de faire un usage raisonnable des bâtiments existants et, si possible, de les conserver ou de les transformer. L'un des objectifs est d'économiser l'énergie grise supplémentaire qui serait dépensée lors d'une démolition et reconstruction complète. Une étude préalable a démontré la faisabilité d'une rénovation et d'une extension de l'école (Épinettes 2) et du bâtiment sportif (Épinettes 4). Néanmoins, dans le cadre de ce projet important, une démolition complète et un nouveau départ sont également envisageables. Le réaménagement du centre du village est une étape importante pour la commune et ne doit pas être envisagé à court terme. Avec ce concours à deux degrés, la commune veut trouver une réponse à cette question : Comment le centre de Marly doit-il se développer à l'avenir en relation avec le bâti existant ?

18.4 Intervention sur le bâtiment du Ch. des Epinettes 2

État des lieux

Actuellement, le bâtiment accueille 12 salles de classe (4 par étages) de 61 m² chacune. Dans le sous-sol semi enterré se trouvent 4 salles d'ACT/ACM. Deux d'entre elles sont situées dans la partie est (agrandissement de 1960). Elles sont en bon état et bénéficient d'une hauteur sous plafond agréable. Les deux autres, dans la partie plus ancienne du bâtiment, ne correspondent plus aux besoins. La hauteur sous plafond y est faible tout comme la lumière naturelle. L'agrandissement le plus récent (2004, tout à l'est) abrite un local de chauffage, la salle des maîtres et des locaux pour la logopédie. Le chauffage à copeaux de bois va être désaffecté et tous les bâtiments seront reliés au chauffage à distance. La partie tout à l'ouest, qui était autrefois la maison du concierge, accueille la ludothèque.

Intervention possible



Salles de classe et structure porteuse principale

La structure porteuse principale en béton et les escaliers sont en bon état. Les 12 salles de classe existantes doivent être agrandies afin de répondre aux exigences actuelles. Une certaine souplesse est envisageable sur la manière de les agrandir. Selon le projet, il est possible de compenser les mètres carrés manquants dans les salles de classe par des espaces supplémentaires en relation directe. Une étude a démontré la faisabilité et la pluralité des solutions possibles tout en conservant la structure principale en béton. Néanmoins, elle doit être renforcée afin de répondre aux normes sismiques. La toiture peut être conservée, supprimée ou transformée.

Ancienne maison du concierge, WC et agrandissement de 2004

L'ancienne maison du concierge, les wc et l'agrandissement de 2004 peuvent être conservés, transformés ou démolis. Néanmoins l'étude a démontré que la conservation de ces parties étaient d'un intérêt moins important.

Garage et préau couvert

Le garage et le préau couvert seront démolis.

18.5 Intervention, bâtiment du Ch. des Épinettes 4

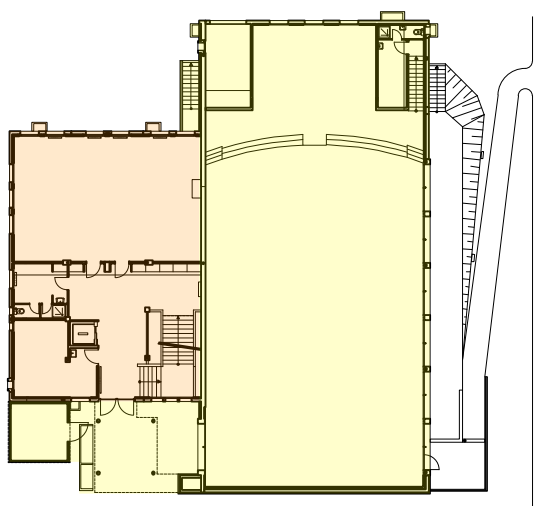
Intention

Actuellement, le bâtiment se compose de deux salles de sport simples superposées qui ne correspondent plus aux dimensions données par l'OFSPPO. La salle inférieure est une salle polyvalente qui est utilisée comme salle de sport supplémentaire par manque d'infrastructure. La salle supérieure (354) est en bon état, seules ses dimensions sont légèrement inférieures aux recommandations de l'OFSPPO. Les deux salles sont utilisées pour un usage scolaire, les compétitions sportives n'y sont plus pratiquées. Le bâtiment construit en 1970 doit être assaini sur le plan énergétique et les installations sanitaires doivent également être renouvelées.

18.5.1_Compte tenu de la croissance démographique que connaît déjà la commune et qui se poursuit, la commune veut au minimum la construction d'une nouvelle salle de sport simple (353) conforme aux recommandations de l'OFSPPO pour pouvoir accueillir des petites compétitions extra-scolaires et l'assainissement de la salle de sport existante.

> La construction de deux nouvelles salles simples superposées ou juxtaposées est également envisageable. La construction d'une nouvelle salle double est une autre possibilité.

Intervention possible



Escalier, ascenseur, vestiaires et services

- La structure porteuse, l'escalier principal et l'ascenseur peuvent être conservés ou transformés. La cuisine existante (au sous-sol) sera supprimée et une nouvelle cuisine sera aménagée en lien avec la nouvelle salle polyvalente.

Salles de sport, local containers et préau couvert

- Les deux salles de sport superposées ne sont pas conformes aux recommandations de l'OFSPPO. Elles peuvent être démolies ou réaffectées à un autre usage (par exemple: accueil extra-scolaire, bibliothèque, ludothèque, etc...). La salle supérieure peut aussi être conservée en tant que salle de sport et être simplement assainie. Le local containers et le préau couvert seront démolis.

19_Programme EMS

500 -> 905

Code	Description	n°	m ²	Totale	H	Remarques
500	Circulations et parcours					
501	Circulation horizontale					Largeur des couloirs de 180 cm minimum
502	Circulation verticale					-> voir remarque 19.1.1
551	Ascenseur 150x250	1		existant		
552	Ascenseur 200x160cm	1				-> voir remarque 19.1.2
553	Monte-lits	1		existant		
600	Espaces privés et semi-privatifs					
601	Chambre à 1 lit	90	24	2160		Surf. des sanitaires non comprises dans les 24m ² -> voir remarque 19.1.3
602	Balcon					-> voir remarque 19.1.3
603	Sanitaires privés	90	4-6	360		-> voir remarque 19.1.4
604	Séjour et salle à manger d'unité	3	50	150		-> voir remarque 19.1.5
605	WC pour personnes handicapées	6	4	24		Un proche de chaque 604
606	Salle de bain assistée	2	16	38		Une dans chaque aile (nouveau/existant)
607	Espace Snoezelen	1	20	20		Possible sans lumière naturelle, pas au sous-sol.
608	Physiothérapie, massage, podologie	1	20	20		A l'étage - avec lumière naturelle
609	Coiffeur	1	20	20		Avec lumière naturelle Situé au rez à proximité de 771
720	Espaces professionnels (soins)					
721	Local d'équipe de soins	3	30	90		Un par étage-> voir remarque 19.1.6
722	Bureau ICUS	6	12	72		Un par unité de soins - avec lumière naturelle
723	Salle d'entretien	3	12	36		Un par étage - proche du 722
724	WC pour le personnel	3-6	4	24		Un par unité de soins ou un par étage
725	Vestiaire pour le personnel féminin	1	140	140		Possible au sous-sol 140 armoires, 2 WC, 2 lavabos et 2 douches.
726	Vestiaire pour le personnel masculin	1	30	30		Possible au sous-sol 30 armoires, 1 WC, 1 lavabo et 1 douche.
727	Salle du personnel	1	30	30		Pour environ 20 personnes, avec cuisinette
728	Salle de repos pour le personnel	1	12	12		Proche du 727
729	Pharmacie centrale	1	16	16		Pas au sous-sol
730	Vidoir	6	10	60		Un par unité de soins et avec vidoir manuel -> voir remarque 19.1.7
731	Chambre mortuaire	1	20	20		Éviter la proximité avec les espaces de circulations et les vestiaires.
732	Dépôt de linge propre	3	10	30		Un par étage - proche d'un ascenseur
733	Dépôt de linge sale	3	10	30		Un par étage - proche d'un ascenseur
734	Traitement du linge	1	40	40		En principe en sous-sol, mais avec aération et éclairage naturel.
735	Local réfrigéré de stockage de linge	1	16	16		Contigu à 734
736	Local de stockage	3-6	15	90		Un par unité ou au minimum un par étage
770	Espaces collectif					
771	Hall d'entrée avec accueil	1				Selon projet mais minimum 50m ² En liaison directe avec 821
772	Cafétéria, avec comptoir	1	80	80		En liaison directe avec 773 -> voir remarque 19.1.8
773	Salle à manger pour les résidents	1	285	285		En liaison directe avec 772 -> voir remarque 19.1.8
774	Salle d'animation modulable	1	100	100		Avec lumière naturelle. Prévoir une petite cuisine et un plan de travail
775	Dépôt matériel d'animation	1	20	20		En relation avec 774
776	Salle polyvalente	1	100	100		Avec lumière naturelle
777	Chapelle					-> voir remarque 19.1.9
778	WC pour personnes handicapées	1	6	6		Proche de 771
779	WC pour les visiteurs	1	12	12		Proche de 771 - femmes et hommes séparés

800 Aménagement de cuisine		-> voir 19.1.10			
801	Cuisine	1	120	120	Lumière naturelle – située au rez-de-chaussée
802	Chambres froides	2	10	20	Proche de 801
803	Local congélation	1	8	8	Proche de 801
804	Économat	1	30	30	Proche de 801
805	Laverie à vaisselle	1	16	16	Proche de 772, 773 et 801
806	Stockage chariots	1	12	12	Proche de 801
807	Bureau du responsable de cuisine	1	8	8	En relation directe et visuelle avec la cuisine
808	Dépôt pour la cuisine	1	20	20	Possible au sous-sol (pour stockage)
820 Espaces administratifs					
821	Réception secrétariat	1	24	24	Proche de 771 - avec comptoir d'accueil
822	Bureau de direction	1	24	24	Proche de 771
823	Bureau pour l'infirmière cheffe	1	20	20	Proche de 771
824	Bureau pour la comptabilité et RH	1	30	30	
825	Bureau de l'intendant /responsable technique	1	16	16	Proche de 851, 859-862 Avec lumière et aération naturelle
826	Bureau responsable d'animation	1	12	12	Proche de 776 et 827
827	Bureau pour l'équipe d'animation	1	56	56	Proche de 826 - pour 8 personnes
828	Salle de conférence	1	30	30	Pour environ 16 personnes
829	Archives	1	20	20	Possible au sous-sol
850 Technique					
851	Atelier pour l'intendant et responsable technique	1	20	20	Proche de 825 Avec lumière et aération naturelle
852	Dépôt des produits de nettoyage	1	20	20	Possible au sous-sol mais avec aération naturelle. Proche de 853.
853	Dépôt des produits de nettoyage à risques	1	20	20	Possible au sous-sol mais avec aération naturelle. Proche de 852.
855	Espace de livraison	1	20	20	Possible au sous-sol
856	Dépôt pour le matériel	1	40	40	Possible dans les locaux du PSS (poste sanitaire de secours)
857	Dépôt pour le matériel de jardin	1	40	40	Possible en annexe du bâtiment
858	Dépôt pour le matériel auxiliaire	1	60	60	Possible dans les locaux du PSS (poste sanitaire de secours)
859	Installations techniques	1	200	200	-> voir remarque 19.1.11
860	Local informatique climatisé	1	13	Existant	
861	Chauffage à distance	1	36	Existant	
862	Ventilation	1	200	Existant 73 m ²	
863	Dépôt climatisé pour les conteneurs	1	20	20	Dépôt et tri des ordures : également possible au sous-sol. A proximité de l'accès des livraisons.
900 Espaces extérieurs					
901	Terrasse				En prolongement des espaces collectifs, avec protection solaire
902	Jardins extérieurs				Proposition d'un concept cohérent entre l'école, l'EMS et la place du village
903	Entrée principale couverte	min.	30		Pour transfert des résidents
904	Places de stationnement médecins	3			Proche de 903
905	Aire de déchargement pour camions				

19.1 Remarques générales relatives au programme de l'EMS

- 19.1.1_ Le nombre de cages d'escalier (502) sera en rapport avec le projet développé.
- 19.1.2_ Les différents étages doivent être desservis par un ascenseur (552). L'ascenseur (551) et le monte-lits (553) existant seront maintenus. Une cabine de 200x160 cm minimum (l x p) doit être prévue dans la nouvelle construction.
- 19.1.3_ Actuellement l'EMS accueille 52 résidents avec une moyenne d'âge de 83 ans. Il y a 47 chambres offrant 52 lits. Un nombre total d'au moins 90 lits doit être atteint. Toutes les chambres (601) doivent être prévues comme chambres individuelles, y compris les chambres existantes. La majeure partie des chambres existantes seront maintenues ; voir schéma page 22.
Les chambres existantes sont spacieuses et faciles d'utilisation. L'accès au balcon est très apprécié par les résidents et leurs familles. Il est souhaité que les nouvelles chambres offrent les mêmes qualités et qu'une uniformité soit créée. 6 chambres seront munies de portes communicantes pour permettre la création d'espace d'accueil pour couples (3 x 2 chambres).
La surface de 24m² indiquée pour les chambres (601) ne comprend pas la surface indiquée pour les sanitaires privés (603).
- 19.1.4_ Chaque chambre a un sanitaire individuel (603) comprenant WC, douche et lavabo adaptés aux personnes handicapées.
- 19.1.5_ Un séjour/salle à manger (604) par unité de soins, ouvert et à proximité des circulations verticales (502). Prévoir une cuisinette / tisanerie. Les séjours et salles à manger d'unités existants (604) pourront être améliorés ou déplacés. Proposition selon concept.
- 19.1.6_ Un local d'équipe de soin (721) par unité de soins. Pour environ 8 personnes, pharmacie (rangement, plan de travail, postes informatiques, évier et frigo) En relation visuelle avec le séjour et la salle à manger (604) et proche de la salle du personnel (727).
- 19.1.7_ Un vidoir (730) par unité de soins. Les vidoirs existants peuvent être maintenus ou déplacés; selon concept.
- 19.1.8_ La liaison entre la cafétéria (772) et la salle à manger (773) est importante. Prévoir la possibilité d'ouverture complète permettant de réunir tous les résidents lors de fêtes (~500 personnes max.).
- 19.1.9_ La chapelle (777) existante fait partie de la salle polyvalente (776). Cette disposition peut être reprise; selon concept.
- 19.1.10_ La cuisine (801) est destinée à la préparation des repas pour les résidents, le personnel, et pour le service des repas à domicile (env. 125 repas/service). L'équipe de cuisine comportera 3 cuisiniers, 8-10 aides cuisiniers, 2 responsables de cafétéria. La cuisine actuelle n'est plus suffisamment grande et doit être agrandie.
- 19.1.11_ Selon projet. Les nouvelles installations techniques (859) et les nouveaux sous-sols devront être en liaison directe avec le sous-sol existant. La répartition des différents locaux techniques devra être pensée logiquement afin d'optimiser les trajets et de faciliter l'accès à l'intendant et au responsable technique. La création d'une circulation circulaire dans le sous-sol existant est souhaitée.

19.2 Intervention sur le bâtiment du chemin des Epinettes 8

Etat des lieux et vision

19.2.1_ La commune de Marly veut regrouper l'agrandissement du centre scolaire et de l'EMS en un seul concours d'architecture, afin de créer un ensemble cohérent au centre du village. La partie existante sera assainie pour la rendre conforme aux normes actuelles. L'organisation des locaux de l'EMS peut être adaptée selon le concept proposé. La répartition des différentes pièces du programme devra être pensée logiquement afin d'éviter de trop longs trajets au personnel tout en préservant l'intimité et la privacité des espaces de vie et des chambres des résidents.

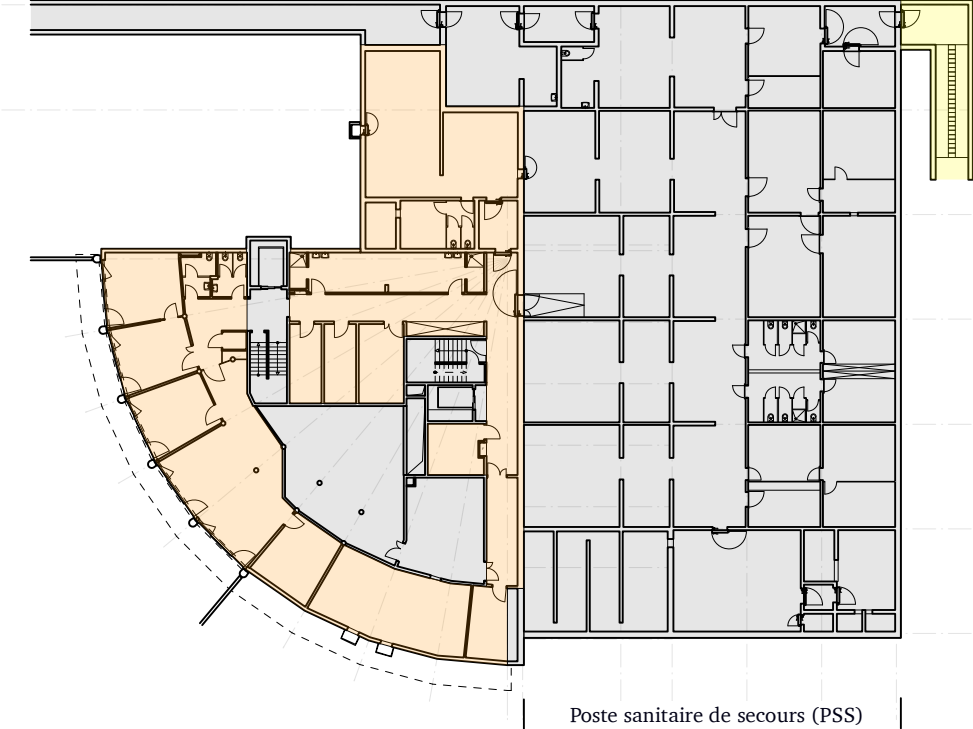
19.2.2_ Le plan de l'établissement doit permettre aux résidents, au personnel et aux visiteurs de s'orienter aisément dans les bâtiments. La disposition architecturale et l'aménagement des lieux doivent permettre à chacun de distinguer la hiérarchie des espaces (publics, semi-privés, privés) et d'identifier les différentes zones de l'établissement.

19.2.3_ Une attention particulière doit être prêtée au déroulement des travaux. En effet, l'utilisation d'un maximum de chambres ainsi que des espaces publics et semi-publics devra être garantie durant toute la durée des travaux de l'EMS, afin de permettre aux résidents de garder un quotidien régulier et stable.

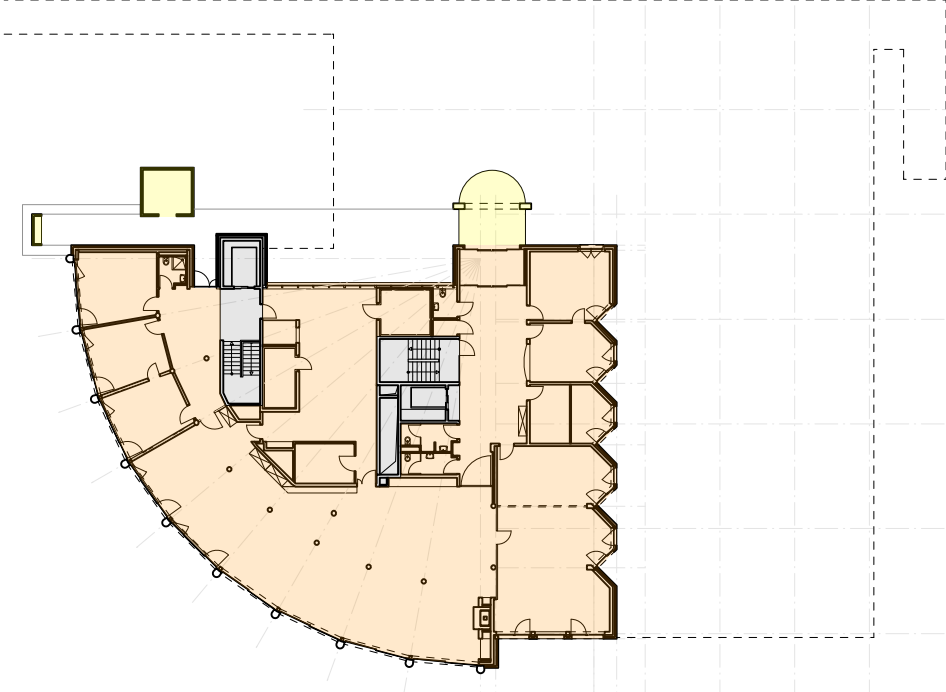
19.2.3_ Sur les 52 résidents actuels, un peu moins de la moitié a des difficultés à se mouvoir (chaise roulante, tintébins, etc.). La nouvelle construction doit être sans obstacle et aux normes pour les résidents à mobilité réduite.

19.2.4_ Une étude de faisabilité de l'atelier d'architectes Charrière-Partenaires SA sur l'extension de l'EMS peut être téléchargée sur SIMAP. -> Document h.

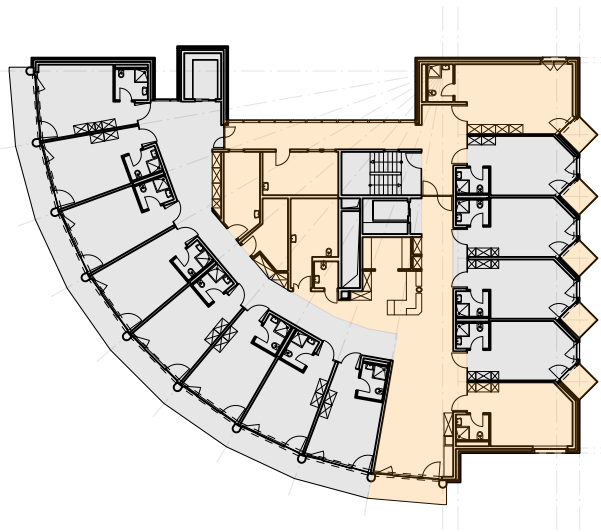
Sous-sol



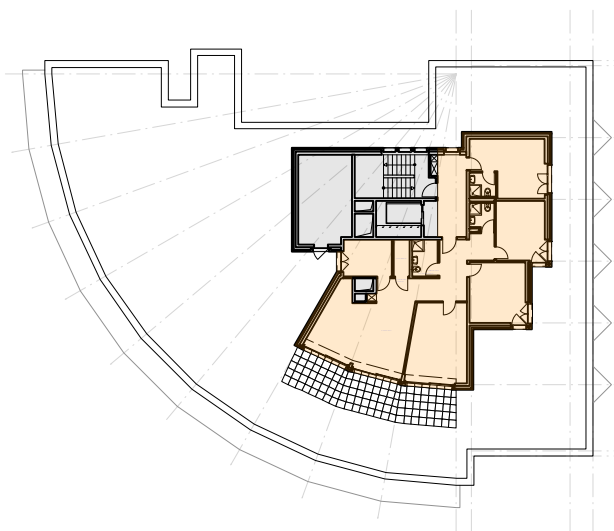
Rez-de-chaussée



Etage 1-3



Attique



Espaces à maintenir et structure porteuse principale

- Les chambres, l'attribution des pièces existantes ainsi que la structure porteuse principale et le poste sanitaire de secours (PSS) doivent être conservés. Lors de la réalisation du projet, l'ensemble du bâtiment et des pièces seront assainis afin de répondre aux exigences et aux normes actuelles.

Espaces libres

- La structure porteuse principale doit être maintenue. La répartition du programme et les cloisons peuvent être conservées, transformées ou démolies. (en fonction du projet)

Livraison et triage des déchets

- Les zones de livraison et de triage des déchets peuvent être démolies ou améliorées et intégrées au bâtiment.

20_Programme parking et aménagements extérieurs communs

950 ->953

Code	Description	n°	m²	Totale	H	Remarques
950	Parking souterrain					
951	Stationnement pour ~88 places					-> voir remarque 20.1
952	Sorties piétonnes, avec ascenseur					-> voir remarque 20.2.2
953	WC public					Dans le sas d'entrée du 952

20.1_Parking souterrain

- 20.1.1 Un parking souterrain est prévu afin de mutualiser les besoins du quartier (école, salle polyvalente, paroisse, EMS, logements privés).
- 20.1.2 Dans le cadre d'une requalification de la route cantonale traversant le village, le double giratoire au nord à côté des arrêts de bus TPF sera supprimé. Un nouvel accès sera alors rendu possible depuis la route cantonale au nord du périmètre. La volonté est de créer l'accès au parking souterrain depuis le nord du site à côté de l'EMS (cf. schéma d'intention ci-dessous). La commune veut par ce fait diminuer au maximum la circulation sur le chemin des Épinettes.
- 20.1.3 La planification du parking fait partie du concours. Les participants doivent prévoir un parking souterrain d'environ 88 places, placé idéalement sous les bâtiments. Les participants doivent prévoir des noyaux de circulation verticale pour les piétons.

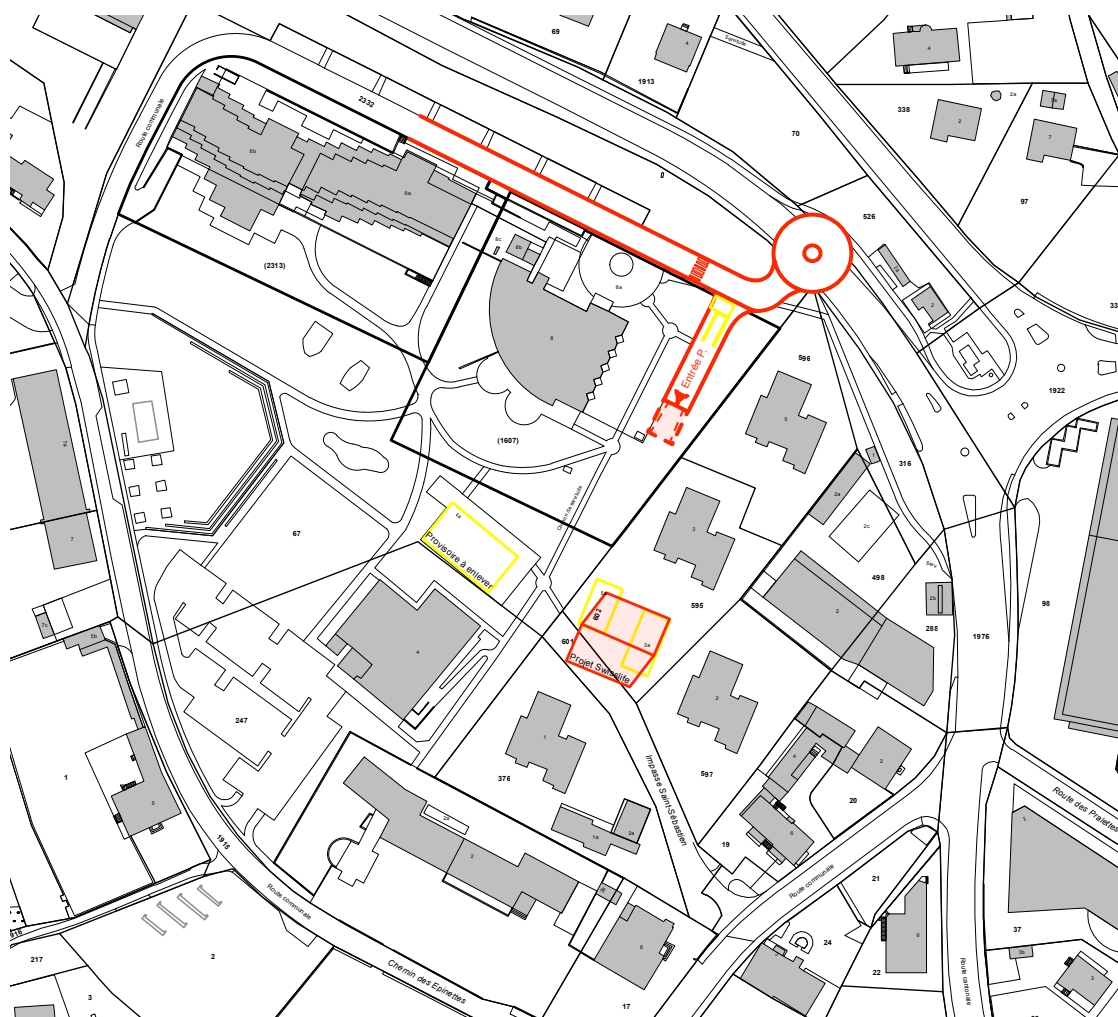
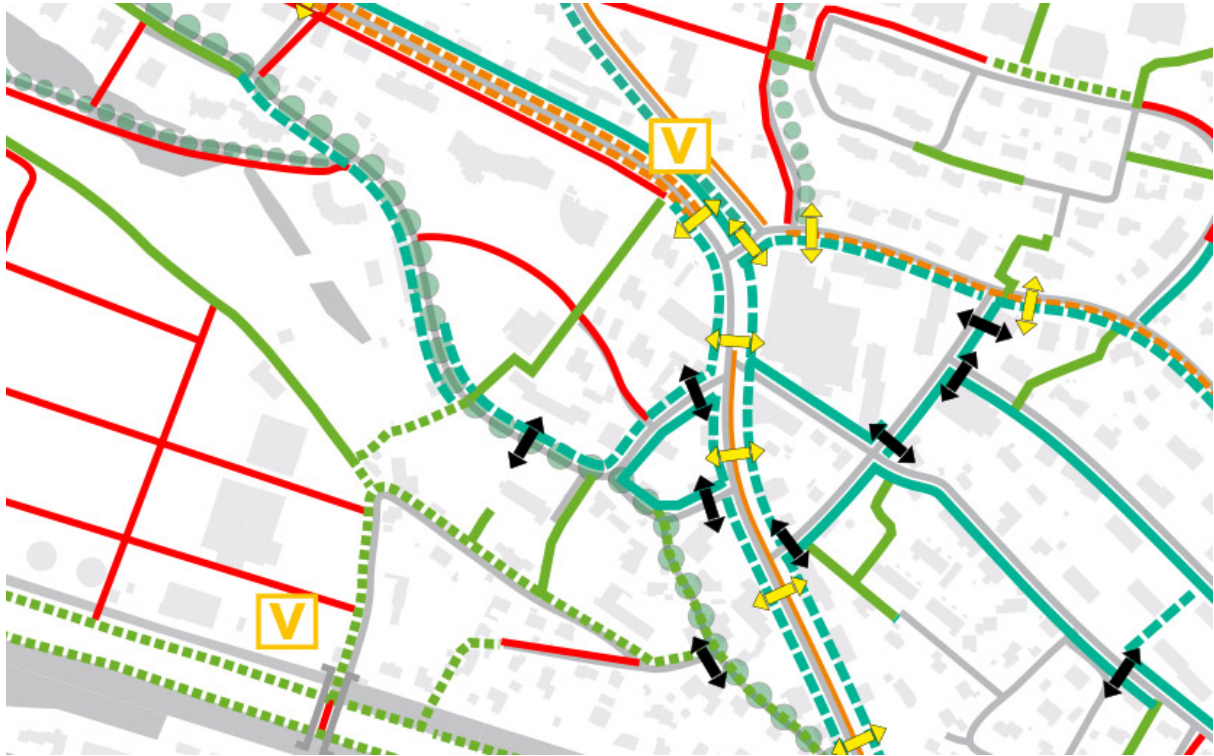


Schéma intention accès parking

20.2_Aménagements extérieurs, concept paysager

La commune veut mettre en œuvre les objectifs et les mesures générales inscrits dans son futur PAL; le projet devra donc proposer des solutions aux éléments suivants:

- 20.2.1_ Prévoir une connexion piétonne publique « nord-sud » (entre la route cantonale et le chemin des Épinettes), afin de consolider le réseau communal (mobilité douce) (405).
- 20.2.2_ Prévoir une sortie piétonne du parking (952), de préférence à intégrer aux nouveaux bâtiments.
- 20.2.3_ Renforcer les fonctions et activités annexes en synergie avec le centre scolaire dans l'optique de favoriser le lien social en dehors des heures de cours (utilisation 351/352/353 en dehors des heures de classe).
- 20.2.4_ Valoriser les surfaces et le paysage extérieurs. Travailler les éléments paysagers dans un rapport à la rue favorisant une plus grande piétonnisation.



Extrait du futur PAL, mobilité vélos-piétons

RENFORCER LE MAILLAGE DES RÉSEAUX DE MOBILITÉ DOUCE, PROMOUVOIR LA MOBILITÉ DOUCE

compléter, qualifier et sécuriser le réseau MD'

- créer un maillage fin, connecté, sécurisé, pour tous les usagers.

existants :

- trottoir
- chemin piédestre
- bande cyclable
- ☐ franchissements de La Gérine

réaménager :

- - trottoir
- - chemin piédestre

créer :

- liaison mobilité douce
- liaison vélos

- voie verte intercentralités
- liaisons majeures vertes de mobilité douce

- diminuer l'effet de coupure occasionné par les axes de circulation

- renforcer les connexions piétonnes nord-sud, est-ouest

franchissements routiers :

- ↔ existant
- ↔ à sécuriser (Ilots-refuges paysagés, etc.)
- ↔ à créer

- hiérarchiser le réseau MD par des aménagements paysagers différenciés (cf. paysage/environnement)

- aménager des stations vélos libre-service

- V existantes
- V nouvelles

C. Annexes au programme

21_Détermination de la somme globale des prix

Estimation des coûts +-25%		Calcul approximatif du cube SIA 416		
CFC 1	Démolitions/ Tavaux préparatoires			3'850'000.-
CFC 2	Bâtiments	m ³	CHF./m ³	58'902'000.-
	École (Epinettes 2)	17'500	850.-	14'875'000.-
	Salle polyvalente	5'100	850.-	4'335'000.-
	AES	1'920	850.-	1'632'000.-
	Salles de sport	14'250	650.-	9'262'500.-
	École enfantine assainissement (Chevalier 8)	3'330	750.-	2'497'500.-
	EMS, agrandissement et transformation	22'350	946.-	21'150'000.-
	Parking souterrain /technique	8'583	600.-	5'150'000.-
CFC 3	Equipements d'exploitation			1'500'000.-
CFC 4	Travaux extérieurs	m ²	CHF./m ²	6'075'000.-
		13'500	450.-	6'075'000.-
CFC 5	Frais			
	10 % des coûts totaux	7'032'700.-	0,1	7'032'700.-
CFC 9	Meubles, équipements			3'304'000.-
Coûts totaux TTC			CHF.	80'700'000.-
Coûts HT CFC 2-4				
	École, sans école enfantine, Chevalier 8			34'500'000.-
	EMS			23'700'000.-

Selon le tableau SIA 142i-103- de juin 2015, il en résulte un montant de:
CHF. 416'000.- HT. (Facteur 1,3 pour un concours à deux degrés)

D. Approbation et certification du programme

22_Approbation du programme, jury

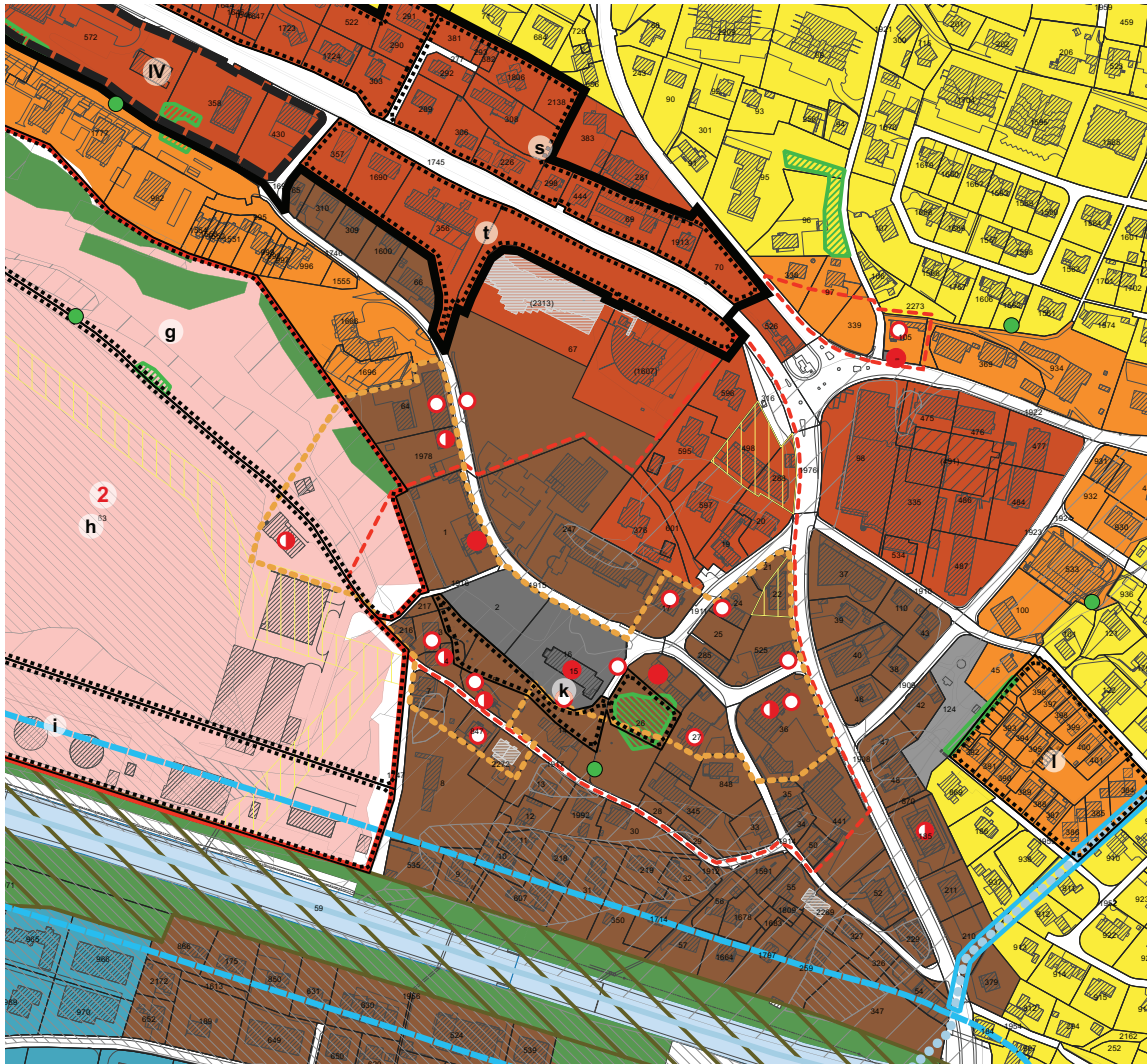
Le programme du concours a été approuvé par le jury en date du 23.06.2023 et du 10.02.2024.

23_Approbation du programme SIA

Mails du 27.06.2023 et du 15.01.2024, Danae Winter: «La commission SIA 142/143 des concours et des mandats d'études parallèles a examiné le programme. Il est conforme au règlement SIA 142, édition 2009. »

E. Annexe

24_Plan d'affectation des zones_ Commune de Marly_ extrait



LÉGENDE

ZONE D'AFFECTATION

- ZONE À BÂTIR**
- zone de village A (ZV-A)
 - zone de village B (ZV-B)
 - zone urbaine (URB)
 - zone résidentielle à moyenne densité (RMD)
 - zone résidentielle à faible densité (RFD)
 - zone mixte 1 (MIX 1)
 - zone mixte 2 (MIX 2)
 - zone d'intérêt général 1 (ZIG 1)
 - zone d'intérêt général 2 (ZIG 2)
 - zone d'activités 1 (ACT 1)
 - zone d'activités 2 (ACT 2)
 - zone libre (ZL)
 - zone d'extraction des matériaux
 - zone spéciale
 - 1 - stand de tir (RF 208 et 2073)
 - 2 - STEP (RF 1263)
 - 3 - station de traitement des eaux potables (RF 1242)
 - 4 - usine électrique (RF 2044)
- ZONE AGRICOLE**
- zone agricole
- AUTRE ZONE**
- aire forestière (F) - à titre indicatif
 - plan d'eau, cours d'eau

ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS

- PÉRIMÈTRES SUPERPOSÉS**
- plan d'aménagement cadre obligatoire :
PAD Cadre "Boulevard urbain"
- plan d'aménagement obligatoire :
- I - PAD "Falaises"
 - II - PAD "Article 1161 RF II"
 - III - PAD "Pré de la Croix II"
 - IV - PAD "Route de Fribourg"
 - V - PAD "Moray II"
 - VI - PAD "Pré aux moines"
- prescriptions particulières :
- a - Messidor
 - b - Ch. St-Martin
 - c - Bel-Air
 - d - Pré de la Croix
 - e - Colline
 - f - MIC
 - g/h/i/j - Ancienne Papeterie (AP)
 - k - Église de St-Pierre et Paul
 - l - Cité-Marly
 - m - Les Sources
 - n - Le Verné (RF 133)
 - o - Ripettes
 - p/q/r/r - Route de Fribourg
 - s/t -
- plan d'aménagement approuvé :
- 1 - PAD "Les Essinges-Est"
 - 2 - PAD "Ancienne Papeterie"

ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS (suite)

- périmètre de protection - patrimoine naturel
- périmètre de protection de la nature (zone alluviale, marais, prairie sèche, petit plan d'eau)
 - périmètre de protection du Lac de Pérolles
 - périmètre de protection rives de La Gérine
- périmètre de protection - patrimoine bâti
- périmètre de site construit à protéger
 - périmètre archéologique
 - périmètre de protection archéologique
- SECTEURS SUPERPOSÉS**
- secteur de dangers naturels
- secteur de danger élevé
 - secteur de danger faible
 - secteur de danger indicatif
 - secteur de danger moyen
 - secteur de danger résiduel
- espace réservé aux eaux
- espace nécessaire par tronçon
 - coulisr inconstructible (4m depuis l'axe)
- ÉLÉMENTS PROTÉGÉS SUPERPOSÉS**
- nature à protéger
 - haie
 - verger
 - prairie et pâturage secs
 - petit plan d'eau
 - marais

- chemins IVS
- catégorie 1 : tracé historique d'importance nationale avec beaucoup de substance
 - catégorie 2 : tracé historique d'importance nationale avec substance
- bâtiments protégés (RBCI)
- catégorie 1
 - catégorie 2
 - catégorie 3
- AUTRES ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS**
- bâtiment non soumis à l'indice
- INFORMATIONS INDICATIVES**
- bâtiment non cadastré (projeté et construit)
 - zone "S" de protection des eaux légalisée
 - lignes de tir 25/30 m et 300 m
 - sites pollués
 - site de stockage définitif
 - aire d'exploitation (sans stand ou place de tir)
 - stand ou place de tir
 - lieu d'accident
 - cours d'eau
 - cours d'eau à ciel ouvert
 - cours d'eau sous tuyau (tracé approximatif)

25_Règlement communal d'urbanisme_ Commune de Marly_ Art. 35, extrait

Article 35 Zone de village A – ZV-A

1. Destination

La présente zone est destinée :

- à l'habitation ;
- aux activités tertiaires et aux commerces de proximité ;
- aux services publics ;
- aux activités artisanales moyennement gênantes compatibles avec l'habitation.

2. Degré de sensibilité

Le degré de sensibilité III (DS III) est applicable conformément à l'article 43 de l'OPB.

3. Indices

IBUS = max. 1.25.

IOS = max. 0.50.

4. Distances aux limites

Distance aux limites : $h/2$, au minimum 4.00 m.

5. Hauteurs

Hauteur totale (h) = au maximum 15.00 m.

La hauteur du vide d'étage du premier étage (rez-de-chaussée) en front de route cantonale (RC) 1200 doit atteindre au minimum 3.20 m afin d'assurer la réversibilité des affectations et l'animation fonctionnelle des rez-de-chaussée en lien avec les espaces publics.

6. Toitures

La forme des toitures est libre mais doit bien s'intégrer dans l'environnement bâti (couleurs, matériaux).

7. Ordre des constructions

Ordre non contigu.

8. Volumétrie

Les bâtiments doivent présenter une architecture limitant l'effet de masse ou de longueur, notamment par la structuration des façades, les césures volumétriques, etc.

9. Stationnement

Pour tout nouveau projet (extension ou reconstruction), le stationnement en surface aux abords directs de la RC 1200 n'est pas autorisé, sauf pour les courtes durées et les livraisons.

10. Prescriptions particulières

Périmètre k - Eglise de Saint-Pierre et Paul

Dans le périmètre indiqué sur le PAZ, seules des constructions souterraines ainsi que de petites constructions et petites installations annexes sont autorisées, pour autant qu'elles n'obstruent pas la vue sur le coteau et l'église.

26_Règlement communal d'urbanisme_ Commune de Marly_ Art. 37, extrait

Article 37 Zone urbaine – URB

1. Destination

La présente zone est destinée :

- à l'habitation ;
- aux activités tertiaires et commerciales ;
- aux services publics
- aux activités artisanales, moyennement gênantes et compatibles avec l'habitation.

Aucun nouveau grand générateur de trafic, tel que défini par le plan directeur cantonal ne peut être réalisé dans cette zone.

2. Degré de sensibilité

Le DS III est applicable conformément à l'article 43 de l'OPB.

3. Indices

IBUS = max. 1.65.

IOS = max. 0.45.

4. Distances aux limites

Distance aux limites : $h/2$, min. 4.00 m.

5. Hauteurs

Hauteur totale (h) = max. 18.00 m.

La hauteur du vide d'étage du premier étage (rez-de-chaussée) en front de route cantonale (RC) 1200 doit atteindre au minimum 3.20 m afin d'assurer la réversibilité des affectations et l'animation fonctionnelle des rez-de-chaussée en lien avec les espaces publics.

6. Etages

Nombre d'étages : minimum 4 (soit rez + 3) pour les nouvelles constructions situées en front de route cantonale, minimum 3 (soit rez+2) pour toute autre nouvelle construction.

7. Toitures

La forme des toitures est libre.

8. Ordre des constructions

Ordre non contigu, sauf dispositions contraires prévues par un PAD ou PAD-Cadre.

9. Volumétrie

Les bâtiments doivent présenter une architecture limitant l'effet de masse ou de longueur, notamment par la structuration des façades, les césures volumétriques, etc.

10. Stationnement

Pour tout nouveau projet (extension ou reconstruction), le stationnement en surface aux abords directs de la RC 1200 n'est pas autorisé, sauf pour les courtes durées et les livraisons.

11. Prescriptions particulières

Périmètre d - Pré de la Croix

La hauteur totale maximale est de 30.00 m.

27_Accueil extrascolaire (AES), directives

Directives

Pour plus d'informations voir aussi: Directives du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).

https://www.fr.ch/sites/default/files/2018-06/directives_sur_les_structures_daccueil_extrascolaire_du_1er_mars_2011_fr.pdf

6. Directives pour l'accueil extrascolaire en milieu collectif

a. Cadre matériel de l'accueil et directives de sécurité

Remarque: L'offre de prise en charge peut varier considérablement d'une structure à l'autre, en fonction des besoins locaux. Ces critères peuvent ainsi être **ajustés de cas en cas**.

Pour l'accueil extrascolaire assuré par les assistantes parentales / mamans de jour (voir dispositions spécifiques p. 8).

Pour les accueils extrascolaires de midi, ces directives peuvent être adaptées (voir dispositions spécifiques p. 9).

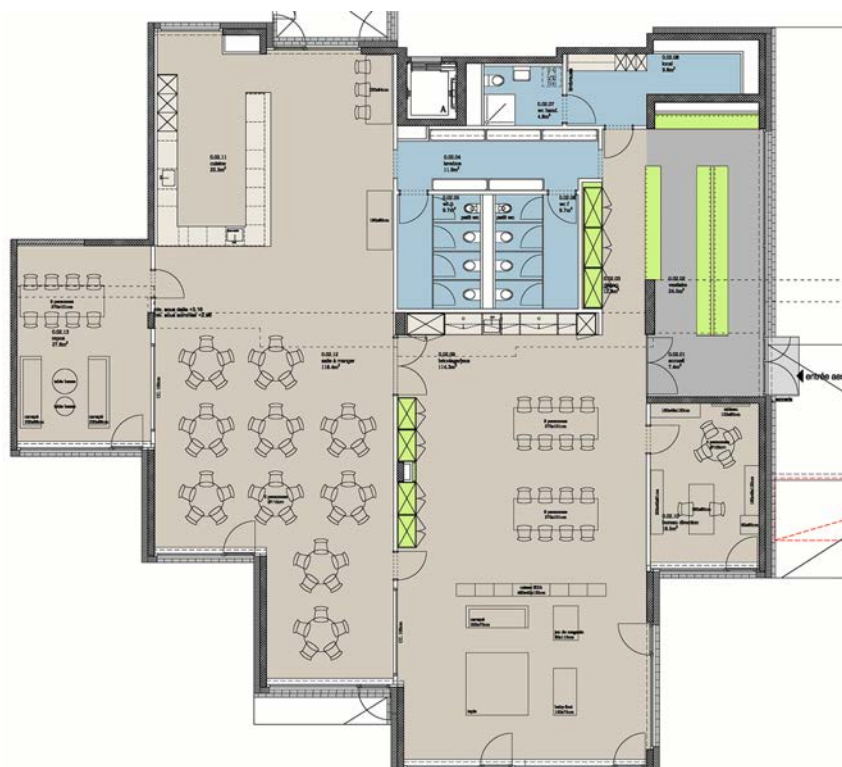
	Accueil pour écoliers	
	4 à 6 ans	6 à 12 ans
I. Locaux (Bases légales : art. 14 al.1, let. d, art. 15 al.1 let. a et d OPEE)		
Salle(s) polyvalente(s) pour repas, jeux et activités diverses (ordre de grandeur 3m² par enfant)		
> Coin devoirs		oui
> Coin cuisine	recommandé	recommandé
> Vestiaire	oui	oui
> Espaces de rangement divers (matériel, jeux, etc.)	oui	oui
> Eclairage naturel et artificiel suffisant	oui	oui
> Bonne aération	oui	oui
> Espace pour le/la responsable ou pour des contacts individualisés	recommandé	recommandé
> Coin repos	oui	Coin-détente
II. Sanitaires (art. 15 al. 1 let. d OPEE)		
> Sanitaires avec WC et lavabo (jusqu'à 15 enfants). 1 WC + 1 lavabo pour 10 enfants supplémentaires	recommandé	recommandé
III. Espace extérieur (art. 15 al. 1 let. d OPEE)		
> Cour ou place de jeu pour les enfants	recommandée	recommandée
IV. Equipement (art. 14 al. 1 let. d, art. 15 al. 1 let. a OPEE)		
> Matériel ludique adéquat, varié, suffisant et renouvelé, adapté à l'âge des enfants, placé à leur portée	oui	oui

Exemple

Accueil pour 70 enfants construit en 2019 sur la Commune de Marly, Chemin des Epinettes 6B

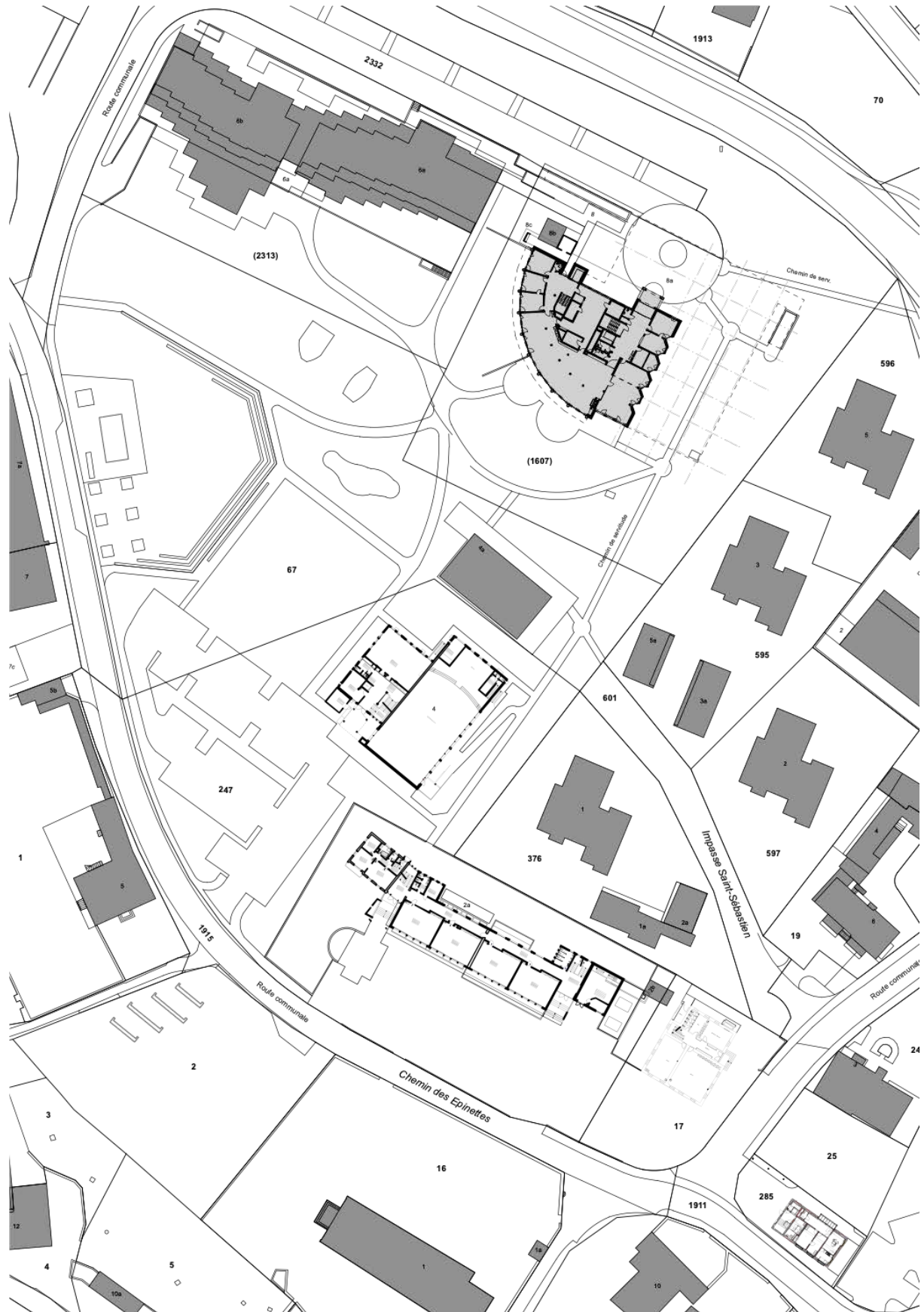
Surface nette (SN): 400m²

Architecte: Atelier d'architectes Charrière-Partenaires SA



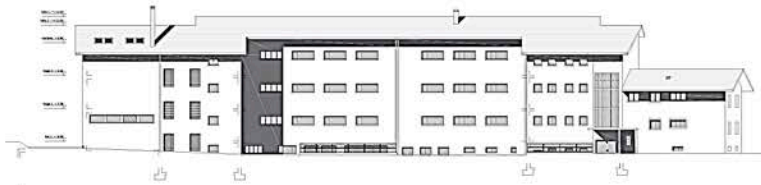
28_Plan de situation

Rez-de-chaussée



29_Plans existants, Chemin des Épinettes 2

École primaire



Façade nord



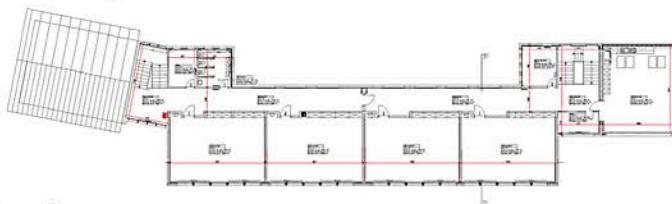
Façade est



Façade sud



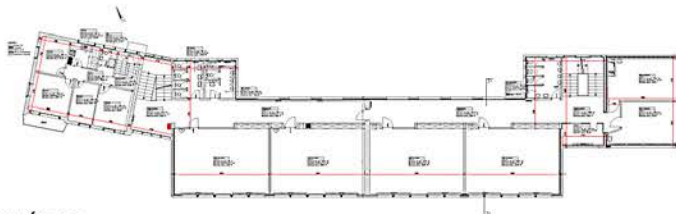
Façade ouest



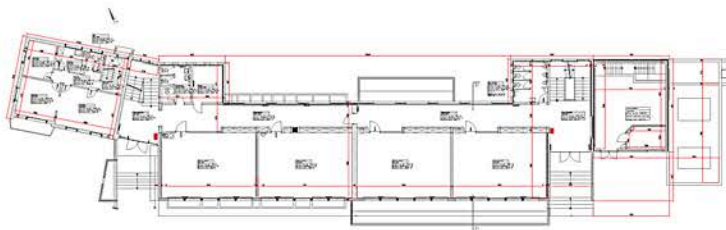
2ème étage



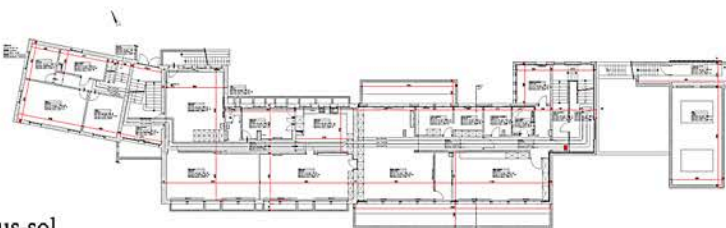
Coupe



1er étage



Rez-de-chaussée



Sous-sol

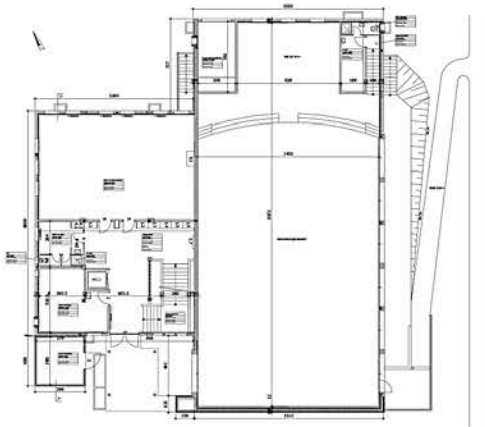


30_Plans existants, Chemin des Épinettes 4

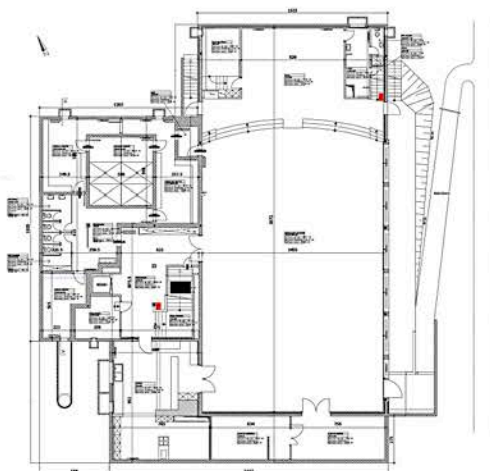
Salle de sport



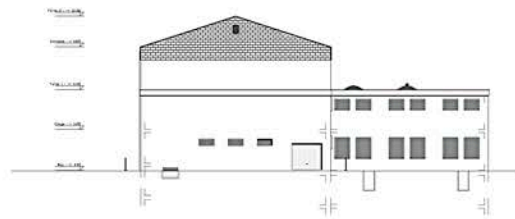
1er étage



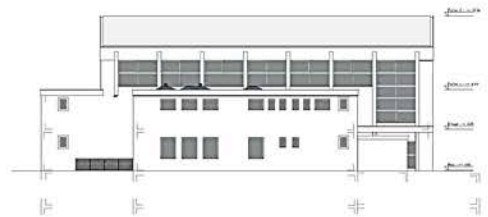
Rez-de-chaussée



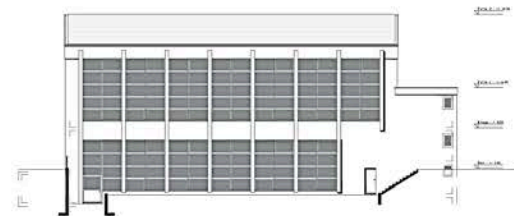
Sous-sol



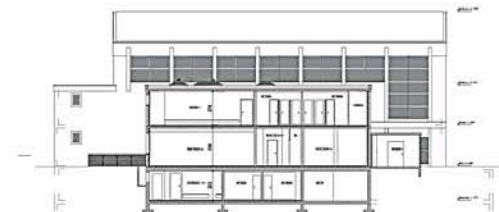
Façade nord



Façade ouest



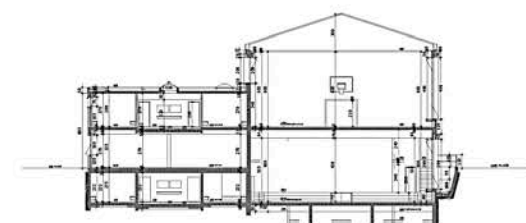
Façade est



Coupe A:A



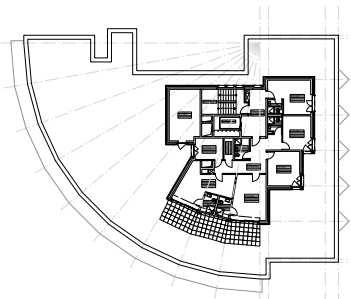
Façade sud



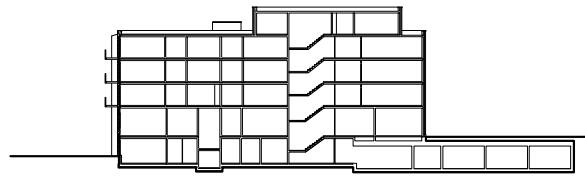
Coupe B:B

31_Plans existants, Chemin des Épinettes 8

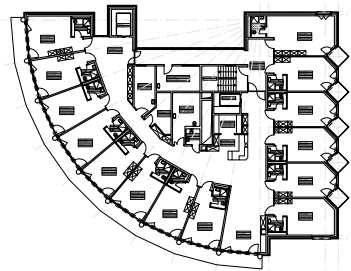
EMS



Attique



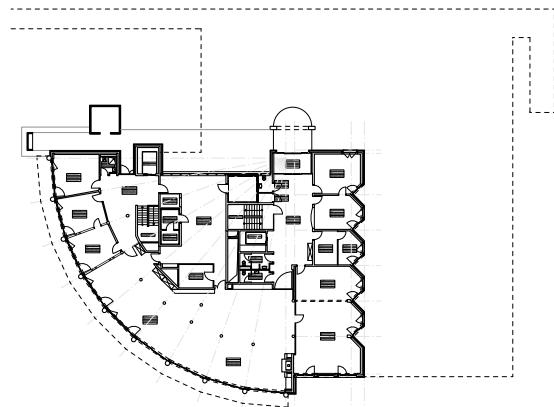
Coupe



Etage 1-3



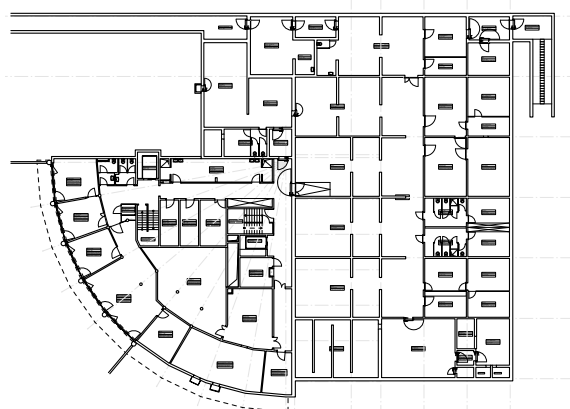
Façade Sud



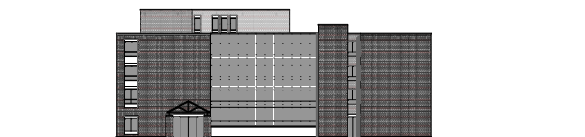
Rez-de-chaussée



Façade Est



Sous-sol



Façade Nord



32_Étude géologique, extrait

Le rapport complet peut être téléchargé sur SIMAP.

Géologue: AGC Géologie SA, Le Mouret

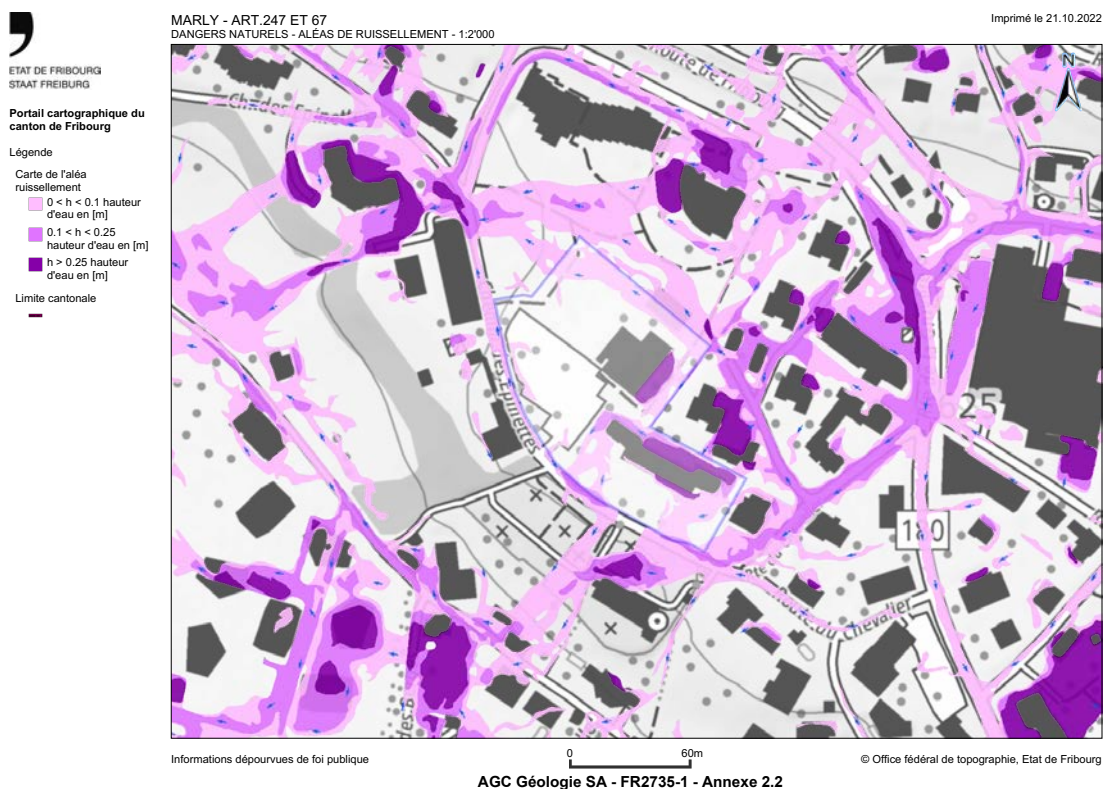
3. CONCLUSIONS

Références : Annexes 1 et 2 ; [1 – 10]

De l'analyse présentée ci-dessus nous pouvons principalement déduire les éléments géologiques et environnementaux suivants :

- La présence au niveau des fondations de sols meubles de bonne qualité géotechniques pouvant se terrasser avec des engins conventionnels.
- La présence d'eau souterraine à une profondeur qui ne devrait pas réellement affecter un étage en sous-sol.
- L'obligation de prendre en considération les protections contre les aléas de ruissellement.
- Le devoir de sécurité et de respect par rapport au secteur de protection des eaux « Au ».
- La prise en considération de structures parasismiques avec les paramètres d'une classe de sol de fondation « C ».
- La prise en considération de la gestion des eaux claires selon la Rétention/infiltration dictée par le PGEE de la commune de Marly.
- La prise en considération des restrictions possibles par rapport à l'implantation des sondes géothermiques verticales.

Les indications et les conclusions mentionnées dans ce présent rapport sont basées sur nos relevés personnels, de notre connaissance régionale ainsi que sur l'interprétation que nous sommes capables de fournir par documents étudiés.



33_Réaménagement de la cour d'école de Marly-Cité en 2016, extrait

Le réaménagement de la cour d'école de Marly-Cité a fait l'objet d'un projet participatif incluant les élèves et a été accompagné par le bureau Verzone Woods Architectes en 2016.

Les « projets-modèles » soutenus par la Confédération encouragent le développement de nouvelles approches et méthodes dans le domaine de l'aménagement du territoire. A l'occasion de la troisième génération des projets-modèles, 149 propositions ont été déposées auprès de la Confédération et 31 ont été retenues, dont « Espace ouvert Fribourg ». Dans le cadre de celle-ci, quatre sites à réaménager ont été sélectionnés par l'Agglomération de Fribourg. Les usagers des lieux ont été impliqués de différentes manières dans la conception des réaménagements. En ce sens, « Espace ouvert Fribourg » se caractérise par sa dimension participative.

La requalification des espaces extérieurs de l'école primaire de Marly-Cité est le premier projet à avoir été lancé. Les enfants ont été partie prenante du processus de planification et ont pu faire part de leurs souhaits et de leurs besoins. Ils ont également pu voter sur les différentes possibilités d'aménagements. Cela leur a permis d'avoir une réelle influence sur les projets, dans un esprit de participation et de démocratie.



Projet participatif incluant les élèves



Atelier enfants „Recrée ta cour“

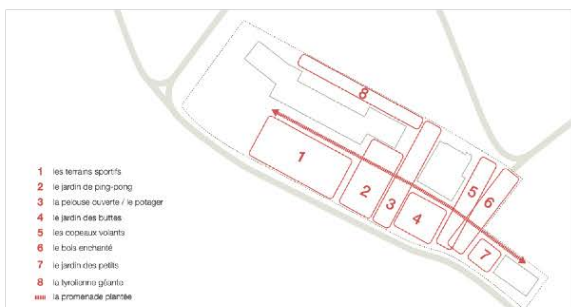


Plan d'ensemble

Une seconde étape de participation sera organisée sous forme d'atelier. Lors de cet atelier, un travail de communication devra être entrepris auprès des enfants afin de motiver les options d'aménagement pour chacun des espaces tout en appuyant sur les concepts inter-reliés de coûts et de choix :

- 1 les terrains sportifs : couleurs des terrains
- 2 le jardin de ping-pong : essences d'arbres et matérialité des pots
- 3 la pelouse : présence d'un potager et d'espaces de repos
- 4 le jardin des buttes : matérialité des buttes, maintien des jeux existants
- 5 les sables mouvants : couleurs des jeux à cordes, type de jeux d'eau
- 6 le bois enchanté : types de mares, présence d'espaces de repos, tunnel en saule
- 7 le bosquet des petits : types de végétation
- 8 la tyrolienne géante : type d'aménagement au sol
- la promenade plantée : couleur et revêtement

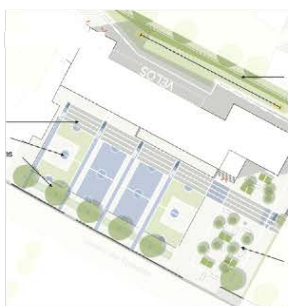
Un processus participatif qui se poursuit



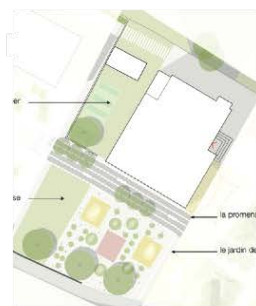
Une cour - 8 espaces



Vers une évolution végétale



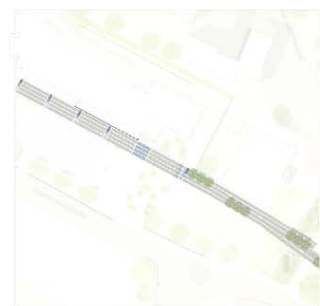
1 - espace d'intensité



2 - espace ludique



3 - espace naturel



Le fil conducteur

F. Rapport d'examen préalable 1^{er} degré

34_Inscription, délais et dossiers rendus

Le secrétariat du concours a enregistré 21 inscriptions valables pour le concours.

21 projets ont été envoyés et réceptionnés sous forme de plans et maquettes dans les délais impartis.

L'anonymat a été respecté par l'ensemble des concurrents.

35_Devises des projets rendus

Ordre numérique :

	n°
INTOUA LA PYËTHE	01
Épi-centre	02
Epinettes-City	03
tribu	04
REFLET	05
Petit Moulin	06
MULTIPLACES	07
AGORA	08
Volubilis	09
Jardin public	10
PEAU NEUVE	11
À LA CROISÉE DES CHEMINS	12
Rameaux greffons	13
CENTRAL PARK	14
Carnaval	15
Bob Marly	16
A LINK TO THE PAST	17
SNAKE IN THE PLANE	18
LE CHÂTEAU DE MA MÈRE	19
PETITS & GRANDS	20
CONSTELLATION	21

Ordre alphabétique :

	n°
À LA CROISÉE DES CHEMINS	12
A LINK TO THE PAST	17
AGORA	08
Bob Marly	16
Carnaval	15
CENTRAL PARK	14
CONSTELLATION	21
Épi-centre	02
Epinettes-City	03
INTOUA LA PYËTHE	01
Jardin public	10
LE CHÂTEAU DE MA MÈRE	19
MULTIPLACES	07
PEAU NEUVE	11
Petit Moulin	20
PETITS & GRANDS	06
Rameaux greffons	13
REFLET	05
SNAKE IN THE PLANE	18
tribu	04
Volubilis	09

36_Examen préalable

36.1 _ L'analyse préalable des projets rendus a été effectuée par le bureau 0815 Architectes.

36.2 _ Le contrôle préalable a été établi selon les points suivants :

1. La conformité des documents demandés
2. Le respect du programme
3. Le respect des prescriptions réglementaires

36.3 _ Lors du contrôle des rendus les points suivants ont été retenus :

36.3.1 _ La non-conformité au nombre de chambres à 1 lit demandé, tel que décrit au point 19 (601-603) dans le programme de l'EMS :

n° 09 Volubilis	n° 17 A LINK TO THE PAST
n° 10 Jardin public	n° 21 CONSTELLATION
n° 11 PEAU NEUVE	

36.3.2 _ La non-conformité au nombre de salles de sport demandé, tel que décrit au point 18 (353-354) dans le programme de l'école primaire :

n° 07 MULTIPLACES

36.3.3 La non-conformité au périmètre de construction du concours et à la zone de dégagement, tels que décrit aux points 16.1 et 16.4 dans le programme du concours :

n° 11 PEAU NEUVE	n° 17 A LINK TO THE PAST
n° 13 Rameaux greffons	

36.3.4 La non-conformité de la distance aux routes et aux limites de propriété, tel que décrit au point 16.3 dans le programme du concours :

n° 06 Petit moulin

36.3.5 La non-conformité à l'Art. 83, distances augmentées (ReLATEC), tel que décrit au point 16.6 dans le programme du concours :

n° 01 INTOUA LA PYÈTHE	n° 12 À LA CROISÉE DES CHEMINS
n° 03 Epinettes-City	n° 13 Rameaux greffons
n° 07 MULTIPLACES	n° 18 SNAKE IN THE PLANE
n° 08 AGORA	

36.3.6 La non-conformité à l'Art. 35.5 du règlement communal d'urbanisme concernant la hauteur maximale d'une nouvelle construction en zone de village A :

n° 21 CONSTELLATION

G. Jugement 1^{er} degré

37_Recevabilité suite à l'examen préalable

Bien que l'examen préliminaire ait révélé que plusieurs projets comportaient des écarts par rapport au règlement du concours, le jury décide de n'exclure aucun projet du jugement. Afin de respecter le règlement (point 12.2), mais aussi pour garantir un jugement équitable, les images de synthèse non demandées (projet n° 15) ont été couvertes pendant toute la durée du jugement.

37.1_1^{er} tour d'appréciation

Le jury procède à un 1^{er} tour d'appréciation, se concentrant particulièrement sur les notions de clarté d'implantation et d'intégration des bâtiments dans le site, ainsi que sur les rapports aux volumétries existantes. En outre, le jury a été attentif à l'accessibilité et au respect des exigences du programme. À la suite du 1^{er} tour d'appréciation, les projets ne répondant pas aux critères ont été éliminés.

Sept projets ont été éliminés au 1^{er} tour :

- n° 03 Epinettes-City
- n° 06 Petit Moulin
- n° 09 Volubilis
- n° 13 Rameaux Greffons
- n° 14 CENTRAL PARK
- n° 16 Bob Marly
- n° 18 SNAKE IN THE PARK

37.2_2^{ème} tour d'appréciation

Pour le 2^{ème} tour d'appréciation, le jury affine son analyse sur les critères du 1^{er} tour. L'analyse porte sur la clarté et la logique des espaces intérieurs et extérieurs. L'organisation et le fonctionnement des surfaces pour les infrastructures publiques et l'EMS.

Six projets ont été éliminés au 2^{ème} tour :

- n° 02 Épi-centre
- n° 07 MULTIPLACES
- n° 10 Jardin public
- n° 11 PEAU NEUVE
- n° 15 Carnaval
- n° 20 PETITS & GRANDS

37.3_Projets retenus

Lors des deux étapes de jugement, les huit projets retenus ont fait l'objet d'une critique individuelle par les membres du jury en vue du deuxième degré qui leur a été envoyée à chacun. Les 21 projets ont été revus lors d'un tour de contrôle.

- n° 01 INTOUA LA PYËTHE
- n° 04 tribu
- n° 05 REFLET
- n° 08 AGORA
- n° 12 À LA CROISÉE DES CHEMINS
- n° 17 A LINK TO THE PAST
- n° 19 LE CHÂTEAU DE MA MÈRE
- n° 21 CONSTELLATION

H. Rapport d'examen préalable 2^{ème} degré

38_Délais et dossiers rendus

Les 8 projets ont été envoyés et réceptionnés sous forme de plans et maquettes dans les délais impartis. L'anonymat a été respecté par l'ensemble des concurrents.

39_Devises des projets sélectionnés

Ordre numérique :

	n°
INTOUA LA PYÈTHE	01
tribu	04
REFLET	05
AGORA	08
À LA CROISÉE DES CHEMINS	12
A LINK TO THE PAST	17
LE CHÂTEAU DE MA MÈRE	19
CONSTELLATION	21

Ordre alphabétique :

	n°
À LA CROISÉE DES CHEMINS	12
A LINK TO THE PAST	17
AGORA	08
CONSTELLATION	21
INTOUA LA PYÈTHE	01
LE CHÂTEAU DE MA MÈRE	19
REFLET	05
tribu	04

40_Examen préalable

40.1 _ L'analyse préalable des projets rendus a été effectuée par le bureau 0815 Architectes.

40.2 _ Le contrôle préalable a été établi selon les points suivants :

1. La conformité des documents demandés
2. Le respect du programme
3. Le respect des prescriptions réglementaires

40.3_ Lors du contrôle des rendus, les points suivants ont été retenus :

40.3.1_ Conformité au programme des espaces, tel que décrit aux points 18,19 et 20 dans le programme du concours: tous les projets répondent aux critères du programme, avec des variations et des différences de moindre importance.

40.3.2_ Non-conformité au périmètre de construction du concours et à la zone de dégagement, tels que décrit aux points 16.1 et 16.4 dans le programme du concours:

n° 04 INTOUA LA PYÈTHE: le terrain de jeu (404) dépasse le périmètre de construction.

40.3.3_ La non-conformité à l'Art. 83, distances augmentées (ReLATEC), tel que décrit au point 16.6 dans le programme du concours :

n° 04 tribu
n° 05 REFLET
n° 08 AGORA

n° 17 A LINK TO THE PAST
n° 19 LE CHÂTEAU DE MA MÈRE
n° 21 CONSTELLATION

40.3.4_ La non-conformité à la norme à l'Art. 82_Distances - réduites (ReLATEC).

Les projets suivants construisent le parking en sous-sol à la limite est de la parcelle *Swisslife*, ce qui nécessite une autorisation spéciale :

n° 04 tribu
n° 19 LE CHÂTEAU DE MA MÈRE

n° 12 À LA CROISÉE DES CHEMINS

40.3.5_ La non-conformité à la norme VSS 40 291 (point 14.9) pour le dimensionnement du parking et des places de parc :

n° 12 À LA CROISÉE DES CHEMINS

I. Jugement 2^{ème} degré

41_Recevabilité suite à l'examen préalable

Bien que l'examen préliminaire ait révélé que plusieurs projets comportaient des écarts par rapport au règlement du concours, le jury décide de n'exclure aucun projet du jugement. Afin de respecter le règlement (point 12.2), mais aussi pour garantir un jugement équitable, les images de synthèse supplémentaires non demandées (projet n° 21) ont été couvertes pendant toute la durée du jugement.

41.1_1^{er} tour d'appréciation

Les huit projets ont été examinés dans un premier temps sous l'angle de leurs qualités urbaines et des espaces extérieurs. Les aspects fonctionnels et programmatiques ont également été revus, ainsi que leur potentiel en vue d'un développement futur. Les coûts ont fait l'objet d'une attention particulière ; les huit projets ont été évalués et examinés. Le projet n° 21 CONSTELLATION s'est avéré être le plus coûteux et le projet n° 19 LE CHÂTEAU DE MA MÈRE le plus favorable en termes de coûts. Après un premier tour de table et un tour de contrôle, le jury a écarté cinq projets de l'évaluation finale.

Cinq projets ont été écartés au 1^{er} tour :

n° 01 INTOUA LA PYËTHE
n° 04 tribu
n° 08 AGORA
n° 17 A LINK TO THE PAST
n° 21 CONSTELLATION

41.2_Jugement final

Les trois projets restants ont été examinés et comparés de manière approfondie lors d'une réunion finale. Les qualités des espaces intérieurs et leur rapport avec les espaces extérieurs ont également été évalués. Les aspects fonctionnels et organisationnels, ainsi que la faisabilité d'étapage de l'EMS ont été examinés en détail.

Trois projets ont été retenus pour le classement final :

n° 05 REFLET
n° 12 À LA CROISÉE DES CHEMINS
n° 19 LE CHÂTEAU DE MA MÈRE

42_Critique des projets

Pour les huit projets, une critique écrite a été rédigée afin d'établir le classement final.

42.1 _Critique projet n° 01_INTOUA LA PYËTHE



Le projet INTOUA LA PYËTHE se caractérise par l'intention de tisser des liens entre les quartiers et de renforcer le centre villageois de Marly. Cette intention se traduit avant tout par la mise en place de deux axes de mobilité douce nord-sud et est-ouest. L'implantation de deux nouveaux bâtiments le long de la nouvelle artère piétonne nord-sud renforce le statut de la place du village existante, en l'entourant d'un nouveau front bâti. La croisée de ces deux axes, qui se situe entre l'accueil extra-scolaire (AES) et le bâtiment polyvalent, est complétée par l'accès au parking souterrain. Cette composition offre une interface appréciée entre la place publique et la liaison nord-sud, avec un espace d'articulation entre l'AES, l'école et la salle de sport. Cependant, la proposition souffre de l'absence d'aménagements extérieurs qualitatifs, qui auraient valorisé cet espace en tant que complément à la cour d'école.

L'intégration dans un même bâtiment des salles de sport, de la salle polyvalente et de la bibliothèque / ludothèque est très crédible, avec un fort potentiel pour la dynamisation du centre du village. Ce nouveau bâtiment à vocation publique et scolaire s'ouvre tantôt sur la place publique, tantôt sur l'axe piéton, avec une position centrale dans le site. La mixité du programme offre des synergies fonctionnelles intéressantes, malgré un schéma distributif peu convaincant. Le jury apprécie particulièrement l'échelle bâtie, qui varie en hauteur et en plan, permettant d'afficher les différentes fonctions, tout en tenant compte du rapport au voisinage.

Les salles de sport sont superposées et permettent une intégration compacte dans le bâtiment. La position des vestiaires et des engins de sport en façade au premier étage remet cependant en question la répartition du programme et le rapport entretenu par le bâtiment avec les chemins et le château des Épinettes. Le jury regrette qu'une liaison en sous-sol avec le parking pour les livraisons ou un accès aux salles ne soit pas proposée.

L'école est transformée par la démolition des annexes à l'est et par l'adjonction d'une aile à l'ouest. Ceci permet d'articuler un nouveau parvis d'entrée et de conserver les liaisons verticales existantes. Trois salles de classe et une salle des maîtres sont ainsi ajoutées avec une terrasse, dont la plus-value est appréciée pour servir de classe extérieure ou de réserve pour un éventuel agrandissement.

Le bâtiment se pare d'une nouvelle enveloppe et permet d'agrandir les douze classes existantes et de créer de nouvelles salles d'appui du côté nord. L'éclairage des classes ACT-ACM, situées au sous-sol, est rendu possible grâce à une double hauteur au nord et une distribution côté cour. Si la proposition spatiale de ces classes est jugée intéressante, l'excès de générosité de la distribution du sous-sol et son manque d'éclairage rendent ces espaces difficilement appréciables.

Le projet propose un agrandissement de l'EMS au sud de l'existant en direction du parc, le long du tracé piéton. Le nouveau volume intègre, au rez-de-chaussée, une nouvelle cafétéria, une salle d'animation ainsi que l'AES. Aux étages les chambres disposent de balcons avec des orientations variées jouissant de la vue et du calme. Les séjours, situés en bout de couloir, peinent à offrir un espace généreux et rendent difficile les accès aux dernières chambres. Une nouvelle distribution verticale est prévue à l'articulation des deux corps de bâtiment et relie les chambres aux espaces communs du rez-de-chaussée. La présence de l'AES dans le bâtiment de l'EMS est appréciée, pour son potentiel d'interaction intergénérationnelle, même si les synergies fonctionnelles ne sont pas démontrées. Le jury relève notamment que la position de la cuisine et une différence de niveau empêchent de mutualiser des espaces de vie et d'animation, afin de tisser un lien social entre les écoliers et les résidents de l'établissement.

En complément de la place du village, le projet aménage le terrain de sport à l'articulation de l'AES et de la crèche, avec un cheminement en gradin pour lier la place à l'EMS. Cette mise en valeur, appréciée par le jury, offre aux résidents de l'EMS un contact intéressant avec les activités quotidiennes de la place villageoise.

Le projet INTOUA LA PYËTHE réussit, au moyen d'implantations judicieuses et de liaisons piétonnes pertinentes, à intégrer la place du village aux quartiers environnants. La qualité des aménagements extérieurs complète cette posture, avec une mise en valeur de la place. En revanche, le projet peine à convaincre le jury par le fonctionnement interne des typologies proposées.

Le jury tient à saluer les efforts fournis par le concurrent, qui l'ont amené à faire évoluer positivement le projet, à la suite des critiques intermédiaires.

42.2 _Critique projet n° 04_tribu



L'organisation globale du projet tribu est rationnelle, avec une implantation très lisible des nouvelles interventions. Le terrain de jeux est situé à l'articulation des constructions. Elles disposent chacune de leurs propres espaces de dégagement qui, séparés les uns des autres par un réseau de cheminements, sont intimement liés aux fonctions auxquelles les bâtiments sont dédiés, tout en contribuant à l'animation plurielle de ce cœur de cité, accessible à l'ensemble de la population, particulièrement aux enfants et personnes âgées.

Le parcours de liaison nord-sud est reporté en limite de périmètre par l'implantation de l'extension de l'EMS et, de ce fait, il est insuffisamment mis en valeur. Au nord, sa cohabitation est difficile avec la rampe du parking et l'entrée de l'EMS, dont le couvert verrait transiter chaque matin les écoliers se rendant au nouveau complexe. Quant à l'axe de circulation est-ouest, il se prolonge opportunément au-delà du périmètre d'étude pour se connecter à l'impasse de Saint Sébastien.

Bien que les arbres existants maintenus, abattus ou nouvellement plantés n'aient pas fait l'objet d'un bilan précis, le couvert végétal est généreux au profit d'un confort thermique optimisé pour des populations sensibles.

Même si son emplacement n'a pas changé entre les deux degrés du concours, le bâtiment public multifonctionnel évolue dans son rapport avec la place du village existante : sa mise à niveau avec celle-ci crée une relation directe avec la salle polyvalente et son foyer, afin de contribuer plus directement à son animation. L'AES est inscrit dans le volume du bâtiment, au-dessus du foyer. Une hiérarchisation ainsi qu'une distinction plus claire des entrées du complexe aurait été souhaitée, pour améliorer sensiblement la cohabitation des différentes fonctions, d'autant plus que les vestiaires sont implantés au rez-de-chaussée.

Le positionnement des salles de sport côté place, impacte fortement la volumétrie du bâtiment, avec une

hauteur qui dépasse les 15 m autorisés par le règlement communal (Art. 35.5, ZV-A). Au-delà du respect des prescriptions réglementaires, le jury regrette, de manière plus générale, que ce bâtiment, intégralement en bois, soit un volume massif et imposant.

L'école fait l'objet d'une démolition pour un léger déplacement de la façade sud, afin de contenir les salles de classe, avec la démolition des éléments adjacents et la conservation du noyau existant en béton. S'il comprend les raisons qui ont poussé l'auteur du projet à démolir et reconstruire la salle polyvalente existante, le jury regrette qu'il ne se soit pas penché sur une conservation plus substantielle de l'école existante, afin de répondre à une plus grande économie du projet, et éviter une intervention très imposante et peu animée en façade. La longueur globale proposée dépasse de 2,80 m la dimension autorisée, limitée à 30 m (Art. 83 ReLATEC).

De plus, l'extension envisagée, initialement séparée du bâtiment principal, accentue encore l'impact global du bâtiment vis-à-vis de l'environnement bâti existant.

L'extension de l'EMS est adéquate et rationnelle. Son emprise bâtie réduite contribue à mieux espacer les nouvelles constructions entre elles. Une implantation plus à l'ouest aurait toutefois permis d'aérer l'axe de circulation nord-sud.

Le déplacement de l'entrée en retrait de la route d'accès et de la route cantonale permet d'atteindre directement le cœur fonctionnel du bâtiment. Mais l'espace de circulation de la nouvelle aile est insuffisamment dimensionné pour animer l'accès aux chambres des patients, considéré par l'exploitant comme un véritable espace de vie de l'EMS. Il n'en demeure que les chambres sont orientées de façon optimale sur le parc ou le quartier riverain, dont les aménagements extérieurs seront requalifiés à terme.

Quant au parking, il est bien conçu et compact : sa disposition sur deux niveaux libère un maximum de surface perméable, optimise les aménagements et plantations en pleine terre et augmente les échanges thermiques naturels qui permettront un meilleur confort d'usage. Le jury considère cependant que la liaison piétonne en tunnel souterrain permettant de relier le parking au bâtiment public est superflue, un parcours en plein air, aéré et confortable étant jugé préférable.

Malgré une conception de l'école et une attitude précise en matière d'urbanisme fortement appréciées, le jury estime que le projet tribu souffre d'une approche parfois trop fonctionnelle, voire schématique, à certains égards.

42.3 _Critique projet n° 05_REFLET



Le projet REFLET prévoit la démolition de l'ancienne salle de sport et la construction d'un nouveau bâtiment pour les salles de sport/la salle polyvalente et l'école. L'école actuelle, quant à elle, est conservée, sans intervention majeure, grâce à une habile manœuvre programmatique.

En contrepartie, un nouveau bâtiment s'échelonne vers l'avant depuis la place de village, à bonne distance du chemin des Épinettes, et se divise en trois volumes allongées. Par ses géométries découpées, sa faible hauteur et ses toitures, ce nouveau volume se développe à une échelle appropriée, pour interagir avec le bâti environnant et devenir l'élément activateur des espaces extérieurs.

L'interstice généreux le long du chemin des Épinettes permet de conserver la vision de l'église depuis la place du village, tout en concrétisant un espace fort, arborisé et aménagé, relié naturellement à la place du village par une succession d'éléments paysagers et de placettes, dévolues aux jeux et cours de récréation. Le jury relève la grande qualité de cet aménagement, qui intègre les arbres majeurs existants et possède un fort potentiel d'appropriation.

Les infrastructures à vocation publique sont regroupées au rez-de-chaussée. Avec la salle polyvalente en relation directe avec la place du village, les entrées aux salles de sport donnant sur le parc et, à l'étage, les salles de classes, ce bâtiment devient le nouveau pôle attractif du lieu, au service des usagers et des habitants de Marly. L'administration et la salle des maîtres trouvent judicieusement place dans cette organisation programmatique. Des entrées sont prévues de tous les côtés pour l'école, deux escaliers desservent le nouvel « espace d'apprentissage » qui se trouve au premier étage. Si le jury apprécie particulièrement cette répartition programmatique, à l'intérêt pédagogique certain, il regrette que l'entrée de l'école (uniquement par des couloirs) soit étroite et trop fonctionnelle.

La disposition des quatorze salles de classe au premier étage avec la bibliothèque scolaire au centre du bâtiment, éclairées par deux atriums, est réussie. Les salles de classes offrent une typologie

communautaire, elles bénéficient majoritairement d'une double orientation et favorisent les échanges. Des puits de lumière généreux participent à la qualité des espaces et aux interactions entre les différents sous-groupes. Les vestibules bien proportionnés des salles de classe, constituent une échelle appropriée aux enfants et prolongent l'espace d'enseignements.

Toutefois, le jury regrette que la liaison transversale des deux unités liées aux cages d'escaliers se fasse *via* la bibliothèque. Il considère que cet élément doit être réexaminé.

Concernant l'école existante, elle maintient son volume d'origine, son aile gauche étant requalifiée par un nouveau système distributif, avec l'intégration d'un ascenseur. Si le jury apprécie la grande sensibilité de l'auteur qui reconnaît et maintient les composantes de valeur du bâtiment d'origine, il se questionne sur la possible intégration de la cage d'escalier ouest existante dans le contexte.

L'extension de l'EMS découle de l'adjonction de deux ailes distinctes, l'une côté nord-est donnant sur la rue, l'autre côté sud sur le parc. Ici aussi, la solution a convaincu le jury, car l'intervention ne définit pas un centre de gravité à l'échelle d'un grand volume, mais forme une conception urbanistique et spatiale plus fine. De ce point de vue, l'axe nord-sud est ainsi accentué et la distance qui en résulte par rapport aux bâtiments d'habitation Swisslife est réussie.

L'impact sur le parc est limité et l'espace extérieur supplémentaire près de l'EMS, qui se rattache à l'axe nord-sud en tant que deuxième jardin, représente une véritable valeur ajoutée. Une nouvelle entrée spacieuse, en lien direct avec l'administration est proposée. Les salles à manger et la cafétéria sont généreusement orientées sur le parc au sud-ouest, la cuisine trouve son accès de livraison au sous-sol.

La typologie aux étages offre de grandes qualités fonctionnelles et distributives, avec des séjours d'étages et de soins en lien direct avec le parc et les espaces extérieurs. L'extension *via* deux volumes crée trois sous-unités de vie, dont l'échelle domestique sera appréciée des utilisateurs. Enfin, le phasage de l'extension permet de maintenir l'EMS et les chambres en activité.

Le parking souterrain relie directement et efficacement les différents accès aux salles de sport et à l'EMS. Cependant, la sortie publique en lien avec l'église et le chemin des Épinettes pourrait être plus directe depuis le nouveau bâtiment public.

En conclusion, la proposition REFLET convainc le jury par la lecture sensible du site et du patrimoine existant, par une mise en place cohérente et fonctionnelle du programme, ainsi que par l'activation et l'intégration de la place du village dans le projet. Le caractère communautaire des salles de classes, disposées sur un seul étage, est à même d'apporter une nouvelle identité à l'école, propre à Marly-Cité.

42.4 _Critique projet n° 08_AGORA



Le projet AGORA se démarque par son implantation urbaine, avec une série de nouveaux volumes qui génèrent un espace central. La salle de gymnastique existante est démolie, remplacée par un nouveau bâtiment compact et bas, qui abrite salle de sport et salle polyvalente. L'intervention permet de créer un espace extérieur généreux, au centre du complexe formé par l'école, la salle de sport et l'EMS, qui accueille le terrain de sport et une cour de récréation pour l'école. Ce nouveau bâtiment se tient à distance de la place du village et prévoit une galerie côté ouest. Une galerie à l'est le relie à l'espace central nouvellement créé.

Par ailleurs, les espaces intermédiaires entre les bâtiments, comme celui à l'angle sud-ouest, adjacent au chemin des Épinettes ou entre l'EMS et la salle de sport, deviennent des surfaces résiduelles. La situation de l'entrée du nouveau bâtiment est-ouest renforce encore cet état de fait. La séquence d'entrée à l'école, qui fait le lien entre le chemin des Épinettes et la nouvelle agora, est réussie, mais il manque une séquence d'entrée compréhensible le long de la route pour la salle polyvalente.

L'articulation des volumes - école et nouveau bâtiment multifonctionnel - avec une forme de toit centrée et un éclairage zénithal questionne le jury. La proposition pâtit d'un langage formel, dont l'expression semble déconnectée du contexte, de l'économie du projet ou d'une logique constructive.

Concernant le bâtiment polyvalent, la juxtaposition, au même niveau, de la salle de sport double, du foyer et de la salle polyvalente, crée une volumétrie conséquente, qui génère certaines situations difficiles, tel que l'angle sud-ouest pointant vers le chemin des Épinettes. Par ailleurs, le jury regrette que l'accès au bâtiment, qui se fait par l'ouest ou par l'est, par une galerie située à l'avant, soit trop éloignée des axes de circulation principaux. En revanche, l'accès par le foyer et l'accès aux vestiaires sont bien agencés.

L'extension de l'ancien bâtiment scolaire se fait par une travée complète de classes, en trois volumes décalés, devant la façade sud. Cette nouvelle volumétrie du bâtiment permet certes d'abriter le programme scolaire dans un même bâtiment, mais elle génère une proximité pesante à la rue, en poussant vers le chemin des Épinettes. L'entrée de l'école est bien desservie par

une séquence spatiale vaste et accueillante. La structuration du couloir de distribution des salles de classes, en légère baïonnette, permet d'atténuer la perception en longueur du bâtiment et bénéficie d'une entrée arrière judicieusement placée du côté est. Bien que l'ancien volume de l'école soit conservé, le jury regrette que les interventions conséquentes sur la substance du bâtiment effacent l'intention initiale de conservation pour se rapprocher plutôt d'une démolition / reconstruction du bâtiment.

L'EMS fait l'objet d'un ajout volumétrique sur le côté sud, habilement structuré par une organisation spatiale en trois pôles. Elle s'appuie sur la limite du côté est, créant ainsi un nouvel espace d'entrée du côté nord. Le long de celle-ci, l'axe principal (nord-sud) mène à l'espace extérieur central du projet.

Le jury relève que l'extension de l'EMS dépasse la distance légale (Art. 83 ReLATEC) d'environ 110 cm. Si cette situation pouvait être corrigée, cependant, d'un point de vue spatial, l'extension semble trop proche des bâtiments d'habitation de Swisslife sur le côté est. Le nouvel espace extérieur d'entrée, créé entre le bâtiment existant et la nouvelle extension, est intéressant, mais l'aménagement de l'entrée du parking reste à vérifier.

Le lien entre l'EMS et l'AES, placé au rez-de-chaussée, est particulièrement intéressant, avec une situation d'entrée généreuse et claire, qui laisse entrevoir un potentiel d'activation sociale et des échanges intergénérationnels. Aux étages, les chambres de l'extension sont regroupées autour d'un atrium et de deux blocs de fonctions secondaires. De façon analogue, un atrium situé à l'arrière du bâtiment d'origine, côté nord, relie verticalement les trois étages de chambres, de sorte que ce bâtiment est revalorisé.

L'aménagement des espaces extérieurs, avec son réseau de chemins, est bien pensé. Si l'idée d'un jardin devant l'AES est séduisante, le cheminement devant l'école reste discutable. Quant au parking, sa surface compacte et ses trois sorties le rendent fonctionnel et accessible.

Le jury reconnaît l'intérêt de la position urbanistique avec la création d'un espace principal (agora) comme nouveau centre. La disposition des nouveaux volumes à proximité de la rue correspond également à la typologie d'un village-rue. Néanmoins, malgré les qualités intrinsèques de l'implantation urbaine proposée, le nouvel espace central entre en concurrence avec la place de village, qui devient isolée de l'ensemble et de l'église. Cette difficulté se retrouve dans d'autres propositions, telles que 04 tribu ou 21 CONSTELLATION. Malgré ses qualités, cette proposition crée une césure spatiale qui ne permet pas de s'inscrire dans la trame urbaine en cours de développement.

À la suite du montage du rapport du jury, une violation des droits d'auteur a été constatée pour l'une des images de synthèse. Le jury déplore cet agissement et couvrira l'image en question dans le rapport du jury, et dans toutes autres publications et expositions.

42.5 _Critique projet n° 12_ À LA CROISÉE DES CHEMINS



Le projet conserve le corps principal du bâtiment de sport, mais redéfinit son volume général. La salle du haut est maintenue, la seconde, partiellement enterrée, occupe un volume bas implanté le long du chemin de Épinettes. Un troisième bâtiment, pour la salle polyvalente et l'AES, est construit le long de la place actuelle. L'école est agrandie vers le sud et sur les côtés ; une aile est ajoutée à l'EMS au sud.

Cette implantation structure clairement le site en une succession d'espaces extérieurs bien proportionnés, définis par le bâti, et aux fonctions différenciées : la place du village à l'ouest, le préau au sud, la place des sports au centre et le jardin de l'EMS dans le prolongement du parc des Épinettes. Les jardins intergénérationnels connectent l'EMS et l'école de manière très convaincante. La promenade le long du chemin des Épinettes est bien définie par le bâti et quelques aménagements végétaux. Elle connecte finement les places situées au sud. Le seul bémol est peut-être la position du bâtiment de la nouvelle salle de sport, très proche du chemin, qui laisse peu de dégagement devant la ferme et implique l'abatage d'arbres majeurs.

Le niveau du terrain, correspondant à celui du rez-de-chaussée de l'EMS, est intelligemment prolongé jusqu'à l'arrière des constructions scolaires, ce qui met les espaces communs de l'EMS de plain-pied avec le jardin, et le secteur des potagers en situation de léger belvédère sur la place du village et le terrain de sport. Cela permet d'accueillir le parking souterrain, avec un minimum d'excavation. Dans le bâtiment ouest, l'entrée de la salle polyvalente et de l'AES se fait de plain-pied, alors que l'entrée de la salle de sport est située à un niveau intermédiaire. Cela implique une gestion complexe des pentes et des niveaux, avec des dispositifs de rampes, murets, gradins ou escaliers, dont le fonctionnement n'est pas totalement démontré.

La salle de sport supérieure est conservée, un espace minimal d'entrée et de distribution y est accolé à l'ouest. La salle inférieure est partitionnée horizontalement pour accueillir la bibliothèque, la ludothèque et la psychomotricité au rez-de-chaussée et les vestiaires au-dessous, ce qui oblige les usagers à descendre d'un étage, puis remonter de deux, pour y

accéder. La seconde salle de sport émerge dans le petit bâtiment sud, sans rapport direct avec l'extérieur, son accès se faisant en sous-sol via le premier bâtiment. L'extension proposée péjorerait le projet en augmentant la hauteur visible de ce bâtiment. Le dimensionnement du parking et des places de parc ne respecte pas les normes VSS.

Dans le bâtiment ouest, le positionnement de la salle polyvalente au niveau supérieur et de l'AES en-dessous est de prime abord étonnant, mais finalement assez intéressant pour animer la place du village. L'accès à la salle polyvalente et à la sortie du parking depuis la place du village par une rampe sous le portique n'est pas possible (dégagement en hauteur insuffisant) et la manière d'interrompre les gradins demeure ambiguë.

L'extension de l'école par une travée complète de classes sur la façade sud est efficace. Elle l'est nettement moins à l'arrière, avec des démolitions importantes, dont les deux cages d'escaliers. Il en résulte néanmoins une typologie classique efficace, avec un couloir généreux et des entrées couvertes bien définies aux deux extrémités.

L'extension de l'EMS vers le sud et l'est en un volume compact et articulé, est formellement habile. Un hall généreux permet de traverser le bâtiment existant depuis l'entrée, pour rejoindre l'extension, où sont regroupées salles à manger et cafétéria, de plain-pied avec le jardin. Les locaux de service sont placés à l'arrière, avec une nouvelle entrée de livraison et une salle d'activité au sud, ouverte vers les jardins potagers. Les chambres munies de balcons individuels sont disposées dans les étages, avec un séjour à l'articulation du bâti existant et de l'extension, devant le local d'équipe de soins. Le noyau central de service implique néanmoins des circulations relativement exigües, avec des points d'étranglement problématiques. En outre, un seul séjour/salle à manger par étage est insuffisant.

On peut s'interroger sur l'expression vernaculaire et la recherche assumée (et d'ailleurs plutôt habile) d'analogie avec les granges fribourgeoises. Si cette démarche peut se justifier dans un contexte rural préservé, elle peine cependant à trouver son sens à Marly, petite ville périurbaine, et risque d'en faire une sorte de pastiche de vieux village, parmi les centres commerciaux et les grands immeubles voisins. A l'inverse, les intentions suggérées pour les façades de l'extension de l'EMS sont fines et pertinentes.

Le jury tient à souligner l'effort important réalisé par le concurrent dans ce second tour et les réponses convaincantes apportées à plusieurs points critiqués au 1^{er} tour. Il salue également la prise en compte des aspects écologiques, constructifs et de mise en œuvre (étapage), ainsi que le parti pris de maintenir une partie de l'école et du bâtiment des salles de sport, qui ont encore complexifié la tâche à accomplir.

42.6 _Critique projet n° 17_A LINK TO THE PAST



Le projet A LINK TO THE PAST se caractérise par la réutilisation des constructions existantes, complétés par de nouveaux volumes de gabarits modestes, afin d'accueillir l'ensemble du programme. Il prévoit le maintien et la transformation de l'école et de la salle de sport en complément de deux nouveaux volumes, qui s'implantent respectivement en travers de la place du village et parallèlement aux Chemins des Épinettes, face au manoir. Pour l'EMS, un volume supplémentaire est ajouté sur le côté nord. La composition volumétrique choisie crée un grand espace libre entre l'EMS et la salle de sport, qui est en grande partie couverte par un parking. Une montée isolée en forme d'octogone est définie comme accès au parking.

L'implantation du programme renvoie à une organisation spatiale de type villageois. La disposition des volumes génère des espaces intermédiaires intéressants et des séquences spatiales prometteuses près de la place du village et de l'école. Toutefois, le système de cheminement proposé demeure fonctionnel et les aménagements extérieurs ne traduisent pas d'intention paysagère claire.

Si le maintien de la salle de sport est salué, le positionnement isolé de la seconde salle de sport est peu convaincant, car il n'apporte pas de valeur ajoutée à la place du village. Au même emplacement, la salle polyvalente, du fait de sa fonction publique, aurait contribué à générer une dynamique sociale et à activer cette place.

L'ancien volume de l'école est prolongé de deux salles de classe et d'un bloc sanitaire du côté ouest, complété par un corridor du côté nord, sur toute la longueur du bâtiment. Le maniement simple de cette conception avec deux escaliers ouverts est efficace et radical, mais le jury questionne sa valeur ajoutée pour les utilisateurs, au regard de la qualité des circulations préexistantes. Il regrette également qu'aucune

solution n'ait été proposée pour compenser la suppression quasi-totale de l'ancien axe porteur et rendre cette proposition statiquement réalisable. En outre, la nouvelle longueur du bâtiment devrait être revue en fonction des exigences légales (Art. 83 ReLATeC).

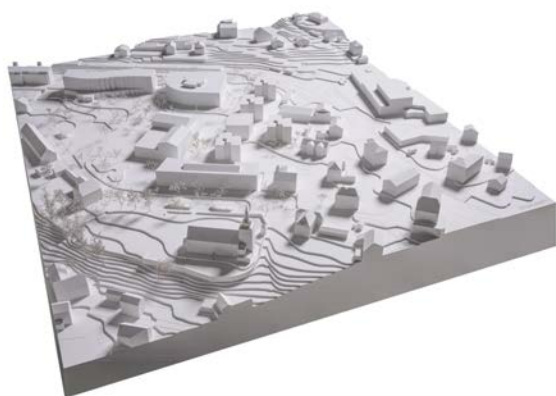
L'AES est proposé comme un nouveau volume complètement indépendant. La salle de sport existante accueille la salle polyvalente. Cette proposition est certes économiquement efficace, mais possède l'inconvénient de placer cette fonction publique à distance de la place du village, la privant de synergies potentielles.

L'extension arrière de l'EMS, par un volume coulissant vers l'est, offre une nouvelle entrée du côté ouest appréciable. L'EMS bénéficie d'une nouvelle visibilité et d'un gabarit convaincant. Un atrium à l'interface entre l'ancien et le nouveau bâtiment marque habilement le nouveau centre de l'installation. Des chambres orientées de tous les côtés sont prévues sur les étages. Si cette organisation a le mérite d'être pragmatique, elle crée des situations difficiles à l'intérieur des angles nord-ouest et sud-est, avec des vis-à-vis et un manque de lumière pour certaines chambres. Cela pourrait toutefois être facilement amélioré lors d'un remaniement de l'organisation spatiale. Au rez-de-chaussée, l'extension crée un espace extérieur de qualité à l'est, auquel la cafétéria et la salle polyvalente sont reliées par de belles perspectives.

L'intégration de la rampe du parking à l'intérieur du bâtiment est intéressante. Mais le jury regrette l'emplacement du parking, simplement recouvert de pelouse, sans aucune superstructure, à l'instar de ce qui se faisait dans les années 60 ou 70, avec un accès piéton isolé, qui n'était pas souhaité dans le programme. En outre, cet emplacement implique l'abattage d'un nombre conséquent d'arbres, ce qui contribue à rendre la proposition de parking peu convaincante.

Le jury apprécie les choix urbanistiques qui mêlent bâtiments existants (école / ancienne salle de sport) et nouveaux volumes, et renvoient à une échelle villageoise. En revanche, la réflexion autour des aménagement extérieurs et des espaces publics mérite d'être poursuivie, pour que le projet puisse capitaliser sur les qualités et caractéristiques spatiales qui émergent de l'implantation.

42.7 _Critique projet n° 19_ LE CHÂTEAU DE MA MÈRE



Les auteurs du projet LE CHÂTEAU DE MA MÈRE ont mené une réflexion centrée sur la nécessité impérieuse de réduire les émissions de CO₂ et d'énergie grise dans l'acte de bâtir. Ils posent cette problématique comme une responsabilité de l'architecte et une exigence à prendre en compte dès la phase de concours. Leur opposition au concept de tabula rasa s'inscrit également dans la valorisation de la transformation et du réemploi - pratiqués depuis des siècles - et la lisibilité de l'évolution du bâti pour les Marlynois. Cette démarche est saluée par le jury.

Fort de ce principe, le projet transforme et complète les trois volumes existants, pour leur permettre de répondre aux nouveaux besoins de la Commune de Marly, en plein essor, tout en minimisant les démolitions. Il en découle un projet très compact, économique, rationalisant l'utilisation du sol.

La valorisation du bâtiment des sports / salle polyvalente est particulièrement réussie. En effet, la construction des années 90 s'ouvre actuellement uniquement au sud et affiche des façades relativement fermées dans les autres orientations. Par l'adjonction de l'AES au nord, d'une galerie couverte à l'est et par l'agrandissement du foyer, le nouvel ensemble rayonne dans sa position centrale. La position des deux nouvelles salles de gymnastique à l'étage est pertinente. Afin d'offrir à la salle polyvalente un plain-pied avec le parc, une permutation avec l'AES serait bienvenue. La volumétrie proposée est en équilibre avec son contexte ; elle met en exergue les fonctions et les nouvelles articulations spatiales. Cette forte valeur ajoutée pour le bâtiment est relevée par le jury, même s'il regrette que les activités publiques, trop éloignées de la place, n'activent pas suffisamment la vie de la place du village. Le terrain de sport, même sans grillage, reste une séparation supplémentaire.

L'école est agrandie au sud et par deux nouvelles ailes est et ouest, accueillant l'ensemble du nouveau programme scolaire. Les qualités architecturales de l'existant sont maintenues, la typologie reste inchangée, les escaliers sont conservés et les sanitaires assainis. En prolongeant la démarche initiée par ce projet visant réemploi et préservation de la mémoire

des lieux, la réutilisation des éléments de la façade sud pourrait être étudiée. Le terrain du préau est remodelé de manière à apporter un meilleur éclairage naturel aux salles spéciales du niveau inférieur. Le rapport volumétrique avec l'église est certes peu modifié, mais l'extension proposée en surélévation reste à vérifier, car elle risque de perturber l'équilibre actuel.

Le bâtiment de l'EMS est complété par deux volumes de chambres en L, au nord et à l'est. Les chambres sont toutes agrémentées de petits balcons / jardins. Le nouveau volume est clairement défini et libère des espaces extérieurs généreux, laissant la part belle au parc et à l'arborisation. Cette manière de faire est efficace dans son principe et résout aussi en partie le manque d'isolation thermique des façades existantes. On regrettera toutefois que cette adjonction ne permette pas une amélioration substantielle de la qualité de vie au sein de l'EMS. Le patio végétalisé et le séjour créent des dilatations bienvenues dans les unités, mais elles sont insuffisantes en proportion du grand nombre de chambres par étage (30) ; les couloirs sont longs et parfois sombres. Le bureau de l'ICUS ne bénéficie pas de vue sur l'extérieur, ni suffisamment de lumière naturelle. En regard des prescriptions AEAI, les distances de fuite obligent à fermer le séjour d'étage et restreignent fortement le mobilier dans les espaces communs. Au rez-de-chaussée, la configuration de la cuisine est problématique ; la position à l'entrée des espaces de physio, du snoezelen et de la pharmacie n'est pas adéquate.

Le parking, efficace, offre un accès direct à la salle polyvalente, aux salles de sport, à l'EMS ainsi qu'au parc. Sa situation d'entre-deux, enlève de la perméabilité du sol, mais la position des arbres en buttes sur les axes des structures est bien réfléchi.

En conclusion, la recherche d'une réduction de l'empreinte carbone dans le bâti comme une des contraintes de base d'un projet et l'économicité qui en résulte, sont largement saluées par le jury. L'exercice est réussi pour les bâtiments de l'école et des salles de gymnastique / salles polyvalentes, car le projet apporte une nette plus-value d'usage aux bâtiments existants. En revanche, l'intervention sur le bâtiment de l'EMS montre les limites du principe d'adjonction, par les trop grandes profondeurs qui en résultent. Du point de vue urbanistique, la composition volumétrique renforce les relations visuelles avec le bâti historique tout en dégagant un espace vert généreux. En revanche, le bâtiment dédié aux fonctions publiques étant peu étendu vers l'est, il ne permet pas de répondre de manière satisfaisante à la demande d'activation de la place du village, malgré l'ouverture proposée.

42.8 _Critique projet n° 21 _CONSTELLATION



Avec la démolition de l'ancienne salle de sport, le projet CONSTELLATION crée un espace extérieur généreux et clairement défini, sur lequel l'école, la salle polyvalente et l'extension de l'EMS s'alignent. La salle polyvalente est orientée vers la place du village et légèrement décalée, offrant une belle ouverture spatiale vers le sud et le cimetière. La disposition des volumes est finement étudiée. Néanmoins, la hauteur du volume de la salle de sport/polyvalente à l'angle sud-ouest engendre un saut d'échelle substantiel par rapport à l'ancienne ferme et peine à convaincre. Un axe piétonnier nord-sud, relie l'EMS à l'école ; il débouche sur une séquence d'entrée intéressante (portique) et un bâtiment de tête, qui étend l'ancienne école et assoit son implantation. Quant à l'extension de l'EMS au sud, parallèle à la façade est et en décalage, elle génère un espace vers le sud-est uniquement fonctionnel (livraison).

L'aménagement des espaces extérieurs est conçu comme un parc et prévoit une plantation complète. L'espace extérieur devant l'école est conservé dans sa taille d'origine et se prolonge jusqu'à la place du village, permettant une relation visuelle intéressante avec cette place et l'église.

Dans le nouveau bâtiment (sport- salle polyvalente), une ouverture principale est prévue côté sud pour la salle de sport au premier étage, et pour l'AES et la salle polyvalente. Malgré l'attention portée aux abords du bâtiment, la séquence d'entrée de la salle de sport et de la salle polyvalente manquent de générosité et devrait être repensée. Une cage d'escalier supplémentaire intégrée dans le volume mène au parking côté nord. L'aménagement des locaux annexes pour la double salle de sport est précis et efficace. Les interactions spatiales entre l'AES et le terrain de sport, la salle polyvalente et la place du village, ainsi que l'orientation du foyer vers le chemin des Épinettes et l'église, sont particulièrement réussies.

Le nouveau volume accolé à l'école permet d'accueillir trois salles de classe supplémentaires, tout en alimentant un dialogue spatial fertile avec l'axe nord-sud. Un espace généreux et clairement identifiable marque

l'entrée de l'école, s'ouvrant à la fois sur la rue et la cour de récréation à l'arrière. La disposition efficace des escaliers ainsi que l'emplacement des toilettes structurent l'espace de distribution. Ce faisant, ils renforcent sa valeur d'usage et le rendent particulièrement adapté à l'échelle des enfants.

La conception de l'école et son expression sont convaincantes. Le jury exprime toutefois sa réticence à la démolition totale de la façade nord, avec la mise en place d'un nouvel axe porteur, qui semble ne pas se justifier.

L'entrée actuelle de l'EMS est conservée et n'est pas significativement agrandie, seule la fonction de coiffeur est ajoutée. La salle à manger et la cafétéria sont avancées vers le sud, la cuisine est placée à l'est du nouveau bâtiment, ce qui garantit une facilité de livraison. En revanche, la disposition de quatre chambres à l'arrière nord-ouest du rez-de-chaussée est peu convaincante car elle génère des conditions d'exploitation difficiles. Aux étages, les chambres sont disposées à l'est et à l'ouest, tandis qu'un salon spacieux est aménagé au sud. La conception du plan est simple et bien pensée. Toutefois, le maintien des chambres dans l'attique péjore encore une fois les conditions d'exploitation. L'extension de l'EMS est facile à réaliser, la cage d'escalier côté est, idéalement placée, mène à l'étage du parking. La disposition du parking est particulièrement bien pensée, avec un accès par plusieurs escaliers, toujours à l'intérieur des volumes, qui mérite d'être salué.

Dans l'ensemble, le projet apparaît comme une unité cohérente, avec des qualités spatiales indéniables. La définition de l'espace entre les bâtiments est précise et juste, avec un traitement de l'espace public maîtrisé. On pourrait certes déplorer la démolition de la salle de sport, mais force est de constater qu'elle se justifie par les plus-values urbanistique et architecturale que génère l'implantation du nouveau bâtiment. Ceci-dit, le volume de ce bâtiment, qui contient la salle polyvalente et la double salle de sport, s'avère trop massif, dominant le bâti patrimonial et historique voisin (manoir et ferme) sur la place du village. Cette volumétrie est également un élément qui péjore la place du village, déjà basse dans la topographie du lieu.

Si le jury regrette que la transformation de l'école soit si lourde, avec une altération substantielle de sa structure qui s'apparente en fin de compte à une démolition, il salue la conception de l'école, particulièrement réussie. Avec une approche similaire aux projets 04 tribu et 08 AGORA, ce projet apparaît comme étant le plus abouti.

43_ Classement et attribution des prix

Après une évaluation finale des huit projets sélectionnés pour le 2^{ème} degré, le jury détermine à l'unanimité le classement suivant. Un tour de contrôle des 21 projets confirme ce classement. Des nombreuses irrégularités ont été constatées par rapport aux prescriptions normatives, et ce, dans la grande majorité des projets. De ce fait, l'attribution des mentions, telle que prévue dans les dispositions du concours, est rendue impossible. Dans l'intérêt des concurrents, aucun projet n'a été exclu des prix pour ces raisons. Le jury a toutefois tenu compte de ces éléments dans son appréciation globale.

n° 05 REFLET	1 ^{er} rang – 1 ^{er} prix	Fr. 76'000.- HT.
n° 12 À LA CROISÉE DES CHEMINS	2 ^{ème} rang – 2 ^{ème} prix	Fr. 67'000.- HT.
n° 19 LE CHÂTEAU DE MA MÈRE	3 ^{ème} rang – 3 ^{ème} prix	Fr. 51'000.- HT.
n° 21 CONSTELLATION	4 ^{ème} rang – 4 ^{ème} prix	Fr. 43'000.- HT.
n° 17 A LINK TO THE PAST	5 ^{ème} rang – 5 ^{ème} prix	Fr. 35'000.- HT.
n° 01 INTOUA LA PYËTHE	6 ^{ème} rang – 6 ^{ème} prix	Fr. 28'000.- HT.
n° 04 tribu	7 ^{ème} rang – 7 ^{ème} prix	Fr. 21'000.- HT.
n° 08 AGORA	8 ^{ème} rang – 8 ^{ème} prix	Fr. 15'000.- HT.

44_ Recommandation du jury

Le jury recommande au maître d'ouvrage d'attribuer le mandat d'architecte au lauréat du concours: REFLET.

Il salue l'intervention urbanistique claire et compréhensible que le projet met en place. Non seulement ce dernier apporte une réponse cohérente aux multiples exigences programmatiques du concours, mais encore il offre une plus-value précieuse à l'identité de Marly Cité, par le renforcement de la place et la dynamisation du centre du village. Le jury émet des recommandations pour approfondir et continuer la réflexion menée par le projet. Ce faisant, il souhaite partager des réflexions programmatiques qui n'étaient pas encore présentes dans le programme du concours et qui ont émergé lors de ses discussions de délibération.

- Concernant les deux extensions de l'EMS, une réduction de leur volume, en particulier le volume nord, devrait être examinée, afin de dégager plus d'espace côté nord-est (et éviter une trop grande proximité avec l'entrée du parking). Dans ce cas, il serait possible de prévoir l'aménagement d'un 4^e étage (avec, par exemple, 4 x 25 chambres au lieu de 3 x 30 chambres), avec une augmentation du nombre de chambres comme justification du surcoût d'exploitation impliqué par ce niveau supplémentaire.

- Le statut juridique de la route d'accès derrière l'annexe côté nord - privée ou communale - doit être clarifié, de manière à définir les distances entre les routes conformément aux dispositions en vigueur.

- D'un point de vue fonctionnel, au rez-de-chaussée de l'EMS, la position du comptoir de la cafétéria/cuisine devrait être revue, pour offrir une relation plus directe avec la salle à manger, comme préconisé dans le programme.

- S'agissant du parking, il semble judicieux de revoir ses principes (réalisation du parking en légère pente, par exemple), ainsi que l'emplacement de la zone de livraison de l'EMS au sous-sol, afin de réduire l'empreinte sous-terrain du bâtiment. Une sortie de parking avec une cage d'escalier uniquement dédiée à cet effet, à l'intérieur du nouveau bâtiment, devrait être envisagée.

- Quant à l'ancienne école, le couloir de liaison entre celle-ci et le parking n'est pas nécessaire. Il serait également possible de renoncer à la nouvelle cage d'escalier côté ouest, en conservant celle d'origine du bâtiment.

- Le jury recommande particulièrement de penser les coûts dès le départ, avec une approche globale du bâti et du non bâti. Plus précisément, s'agissant des aménagements extérieurs, essentiels à la qualité du projet, ils devraient être pensés en amont du développement de projet, afin de s'assurer de ne pas les pénaliser par un budget insuffisant.

- Un architecte-paysagiste est à intégrer dès la phase d'avant-projet, en particulier pour le développement de toute la frange sud.

- Le jury préconise un accompagnement par un comité d'experts (éventuellement avec des membres du jury) pendant la phase d'approfondissement et la première étape de planification.

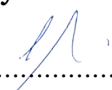
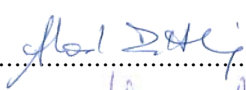
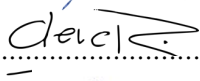
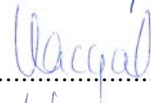

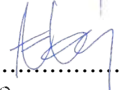

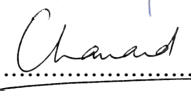

- Sur l'axe est-ouest, la structuration et l'aménagement de l'espace articulant l'arrière du nouveau bâtiment et l'annexe sud de l'EMS devrait faire l'objet d'une attention particulière afin que cet espace ne devienne pas une cour arrière de second ordre.

- Une entrée principale et généreuse devrait être envisagée pour le nouveau bâtiment qui accueille l'école, afin de thématiser le rez-de-chaussée et sa relation avec l'espace extérieur. Si la multiplication des accès est intéressante, elle pourrait être réduite, afin de générer une hiérarchie des distributions et de limiter les contrôles.

- La toiture du nouveau bâtiment public est importante et fortement visible depuis l'EMS et les logements environnants : une étude approfondie de la 5^{ème} façade est nécessaire. Les plis de toiture en diagonale par rapport aux espaces intérieurs sont à questionner ainsi que l'éclairage naturel des salles de classe qui ne disposent pas d'une source de lumière des deux côtés.

Fort de ses nombreux avantages, le projet REFLET rassemble de nombreuses prédispositions qui lui permettront de répondre aux besoins de la commune de Marly. Il pose des bases tangibles pour le développement d'un projet architectural et urbain de grande qualité, qui constituera un nouveau pôle attractif pour ses habitants.

45_Approbation du jury

Maillard Christophe.....		Dettling Astrid.....	
Clerc Bernard.....		Maccagnan Sandra.....	
Paolucci Mary Claude.....		Aeby Emile.....	
Murangira César		Chanard Thierry.....	
		Wolff Alain.....	

46_Remerciements

Il n'est pas courant qu'une commune se mobilise pour un concours d'architecture ouvert d'une telle ampleur et d'une telle complexité. La préparation du concours a débuté il y a trois ans et a connu de nombreux rebondissements. Le jury tient à souligner la collaboration fructueuse avec les responsables la Commune et son service technique, qui ont permis une collaboration constructive avec les membres du jury. Il en va de même pour les responsables de l'EMS et de l'école de Marly-Cité, qui ont permis de traiter la question à l'échelle urbaine, en y intégrant l'extension de l'EMS.

Le jury tient également à remercier tous les participants, dont les études ont permis d'approfondir la compréhension du site et son potentiel de développement. Enfin, un grand merci aux membres du jury pour leur professionnalisme tout au long de la procédure.

Fribourg, le 24.06.2024, Cyrill Haymoz

J. Levée d'anonymat

47_Tous les participants

n° 01 INTOUA LA PYÈTHE	cBmM SA, 1006 Lausanne
n° 02 Épi-centre	Park Associati + brandiguerra, 8032 Zürich
n° 03 Epinettes-City	Atelier d'Architectes Charrière-Partenaires SA, 1763 Granges-Paccot
n° 04 tribu	SCHWAB ARCHITECTE + SARA GELIBTER ARCHITECTE, 2502 Bienne
n° 05 REFLET	eido architectes sàrl, 1400 Yverdon-les-Bains
n° 06 Petit Moulin	a-rr. sa, 1002 Lausanne
n° 07 MULTIPLACES	Ricq Architectes sàrl, 1292 Pregny-Chambésy
n° 08 AGORA	AARS architectes sàrl, 1630 Bulle
n° 09 Volubilis	LVPH Architectes, 1700 Fribourg
n° 10 Jardin public	Isler Gysel Architekten GmbH, 8037 Zürich
n° 11 PEAU NEUVE	JORIS PASQUIER ARCHITECTES SA, 1630 Bulle
n° 12 À LA CROISÉE DES CHEMINS	APOLINARIO SOARES sàrl + ATELIER IDENTITA sàrl, 1018 Lausanne
n° 13 Rameaux greffons	Architekturgenossenschaft c/o + ANA, 8003 Zürich
n° 14 CENTRAL PARK	Samir Alaoui Architectes sàrl, 1004 Lausanne
n° 15 Carnaval	anfime SNC, 1006 Lausanne
n° 16 Bob Marly	MPH architectes, 1003 Lausanne
n° 17 A LINK TO THE PAST	meï studio sàrl, 1782 Belfaux
n° 18 SNAKE IN THE PLANE	detritus. SNC, 1004 Lausanne
n° 19 LE CHÂTEAU DE MA MÈRE	Aviolat Chaperon Escobar Architectes, 1700 Fribourg
n° 20 PETITS & GRANDS	Ruprecht Architekten GmbH + Tekhne SA, 8037 Zürich
n° 21 CONSTELLATION	sylla widmann architectes SA, 1205 Genève

48_Auteurs des projets primés

n° 05 REFLET	1 ^{er} rang – 1 ^{er} prix	Fr. 76'000.- HT.
	eido architectes sàrl, 1400 Yverdon-les-Bains	
n° 12 À LA CROISÉE DES CHEMINS	2 ^{ème} rang – 2 ^{ème} prix	Fr. 67'000.- HT.
	APOLINARIO SOARES sàrl + ATELIER IDENTITA sàrl, 1018 Lausanne	
n° 19 LE CHÂTEAU DE MA MÈRE	3 ^{ème} rang – 3 ^{ème} prix	Fr. 51'000.- HT.
	Aviolat Chaperon Escobar Architectes, 1700 Fribourg	
n° 21 CONSTELLATION	4 ^{ème} rang – 4 ^{ème} prix	Fr. 43'000.- HT.
	sylla widmann architectes SA, 1205 Genève	
n° 17 A LINK TO THE PAST	5 ^{ème} rang – 5 ^{ème} prix	Fr. 35'000.- HT.
	meï studio sàrl, 1782 Belfaux	
n° 01 INTOUA LA PYÈTHE	6 ^{ème} rang – 6 ^{ème} prix	Fr. 28'000.- HT.
	cBmM SA, 1006 Lausanne	
n° 04 tribu	7 ^{ème} rang – 7 ^{ème} prix	Fr. 21'000.- HT.
	SCHWAB ARCHITECTE + SARA GELIBTER ARCHITECTE, 2502 Bienne	
n° 08 AGORA	8 ^{ème} rang – 8 ^{ème} prix	Fr. 15'000.- HT.
	AARS architectes sàrl, 1630 Bulle	

Dossier de plans

2^{ème} degré

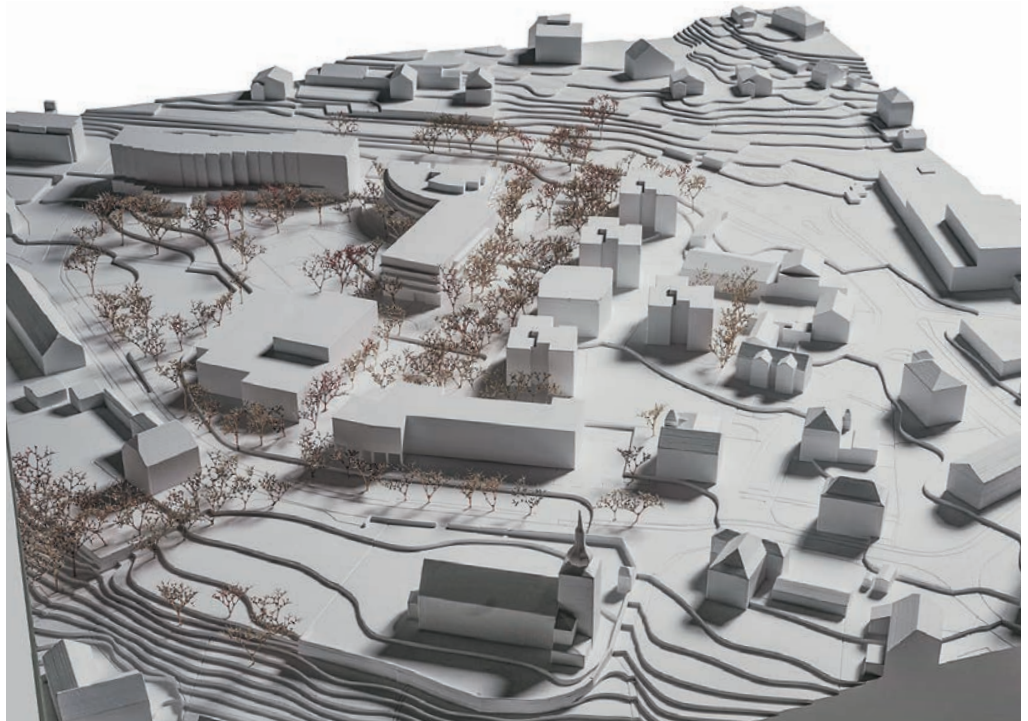
K. Projets sélectionnés.....	55
n° 01 INTOUA LA PYËTHE	56-59
n° 04 tribu	60-63
n° 05 REFLET	64-67
n° 08 AGORA	68-71
n° 12 À LA CROISÉE DES CHEMINS	72-75
n° 17 A LINK TO THE PAST	76-79
n° 19 LE CHÂTEAU DE MA MÈRE	80-83
n° 21 CONSTELLATION	84-87

01 INTOUA LA PYËTHE

6^{ème} rang - 6^{ème} prix

cBmM SA
1006 Lausanne

Collaborateurs:
Marina Marinov
Erwan Moeri
Capucine Leroy
Ana Melnicenco



Concours centre scolaire de Marly-Cité et EMS la Résidence des Epinettes, 2^{ème} degré

Reller les quartiers et définir le centre du village

Le projet associe les efforts entrepris avec la construction de la place du village pour relier les différents quartiers de Marly. Deux axes majeurs sont créés au sein du village.

Une allée ardente Nord-Sud respecte le nouvel équilibre de l'Accroche Epinettes, les quartiers du centre du nord de Marly, les entrées de bas, l'école et les commerces, le bâtiment actuel (ex ancien centre de sport), à la fois son caractère fonctionnel, dimensionnel et hiérarchique, est défini pour définir cet axe principal avec tout, en l'absence de l'axe, des axes de voirie, de l'Accroche Ardouiseuse (AES) et de l'habitat médian social (HMS) viennent s'inscrire à cette comme un véritable village du centre.

Le chemin transversal Est-Ouest (AES) est renforcé dans le projet. Il relie Marly Est, les espaces collectifs comme la place du village, foyer et salle polyvalente, terrain de sport, puis, pour le passage dans l'axe, les entrées de bas, l'école et les commerces, le bâtiment actuel (ex ancien centre de sport), à la fois son caractère fonctionnel, dimensionnel et hiérarchique, est défini pour définir cet axe principal avec tout, en l'absence de l'axe, des axes de voirie, de l'Accroche Ardouiseuse (AES) et de l'habitat médian social (HMS) viennent s'inscrire à cette comme un véritable village du centre.

Mieux définir le centre du village

L'opération entre les différents programmes et le plan du village doit en être le cadre de référence. L'opération de deux nouveaux volumes qualifie l'espace via un rôle constructif de place de centre du village dans l'habitat de l'EMS et la nouvelle place de village.

Le projet et les volumes d'habitat sont conçus sur la place et visent à rassembler les activités qui y résident. Le projet de voirie permet de poursuivre l'opération de cet espace central. Les places de jeux sont aménagées pour être accessibles et reliées au centre du village. Les places de jeux sont aménagées pour être accessibles et reliées au centre du village. Les places de jeux sont aménagées pour être accessibles et reliées au centre du village.

Interventions

CONSTRUCTION NEUE

Le bâtiment des anciennes salles de sport est démolit, à sa place vient se placer un bâtiment moderne à vocation publique et scolaire qui regroupe tous les éléments publics du programme.

Les salles de gym modernes, la bibliothèque et le billard, ainsi que la salle polyvalente et son espace collectif sont réalisés. Le bâtiment est conçu pour être accessible et relié au centre du village. Les places de jeux sont aménagées pour être accessibles et reliées au centre du village. Les places de jeux sont aménagées pour être accessibles et reliées au centre du village.

RENOUVELLEMENT

L'édifice existant est bien préservé, mais n'est plus une norme. Les classes sont trop petites, le sous-sol est mal éclairé, l'escalier est trop étroit.

Le projet propose de démolir les deux blocs existants afin de conserver la partie centrale et une nouvelle structure plus moderne et plus ouverte à l'extérieur. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort.

RENOUVELLEMENT

Le plan de voirie est travaillé pour répondre aux besoins de circulation et de stationnement. Les places de jeux sont aménagées pour être accessibles et reliées au centre du village. Les places de jeux sont aménagées pour être accessibles et reliées au centre du village. Les places de jeux sont aménagées pour être accessibles et reliées au centre du village.

RENOUVELLEMENT

Le projet propose de démolir les deux blocs existants afin de conserver la partie centrale et une nouvelle structure plus moderne et plus ouverte à l'extérieur. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort.

RENOUVELLEMENT

Le projet propose de démolir les deux blocs existants afin de conserver la partie centrale et une nouvelle structure plus moderne et plus ouverte à l'extérieur. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort.

RENOUVELLEMENT

Le projet propose de démolir les deux blocs existants afin de conserver la partie centrale et une nouvelle structure plus moderne et plus ouverte à l'extérieur. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort.

RENOUVELLEMENT

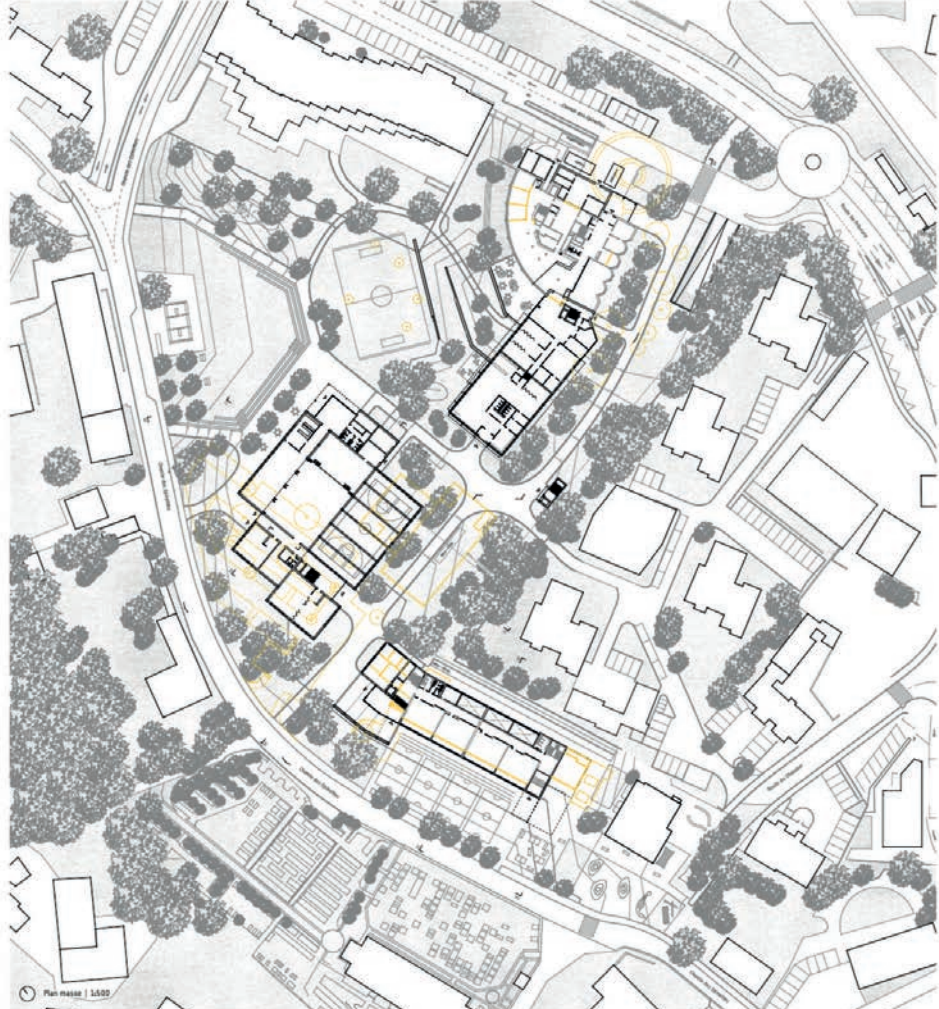
Le projet propose de démolir les deux blocs existants afin de conserver la partie centrale et une nouvelle structure plus moderne et plus ouverte à l'extérieur. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort.

RENOUVELLEMENT

Le projet propose de démolir les deux blocs existants afin de conserver la partie centrale et une nouvelle structure plus moderne et plus ouverte à l'extérieur. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort.

RENOUVELLEMENT

Le projet propose de démolir les deux blocs existants afin de conserver la partie centrale et une nouvelle structure plus moderne et plus ouverte à l'extérieur. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort. Les salles de gym sont réalisées en bois pour garantir l'ambiance et le confort.



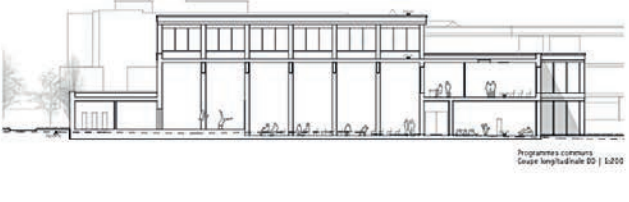
Concours centre scolaire de Marly-Cité et EMS la Résidence des Epinettes, 2^{ème} degré



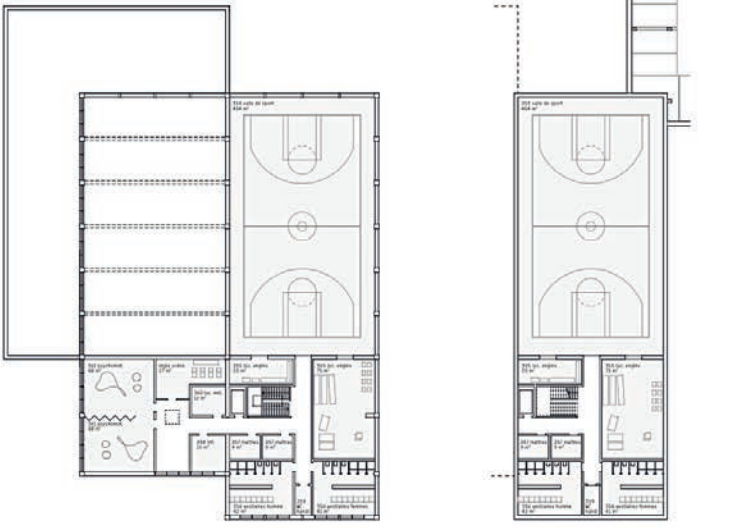
Programmes communs Coupe CC. axe Nord-Sud | 1:200



Programmes communs Elevation Ouest | 1:200

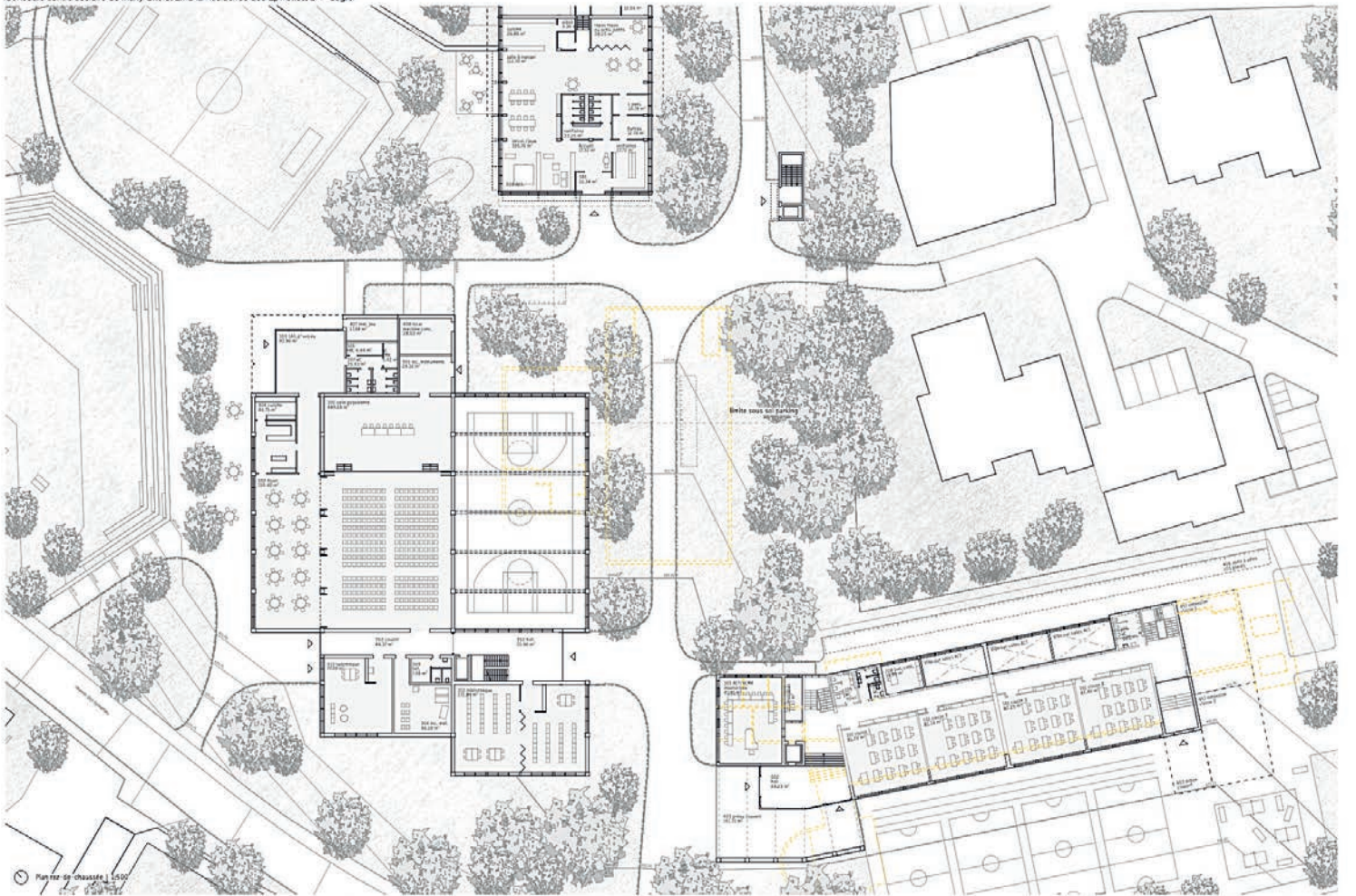
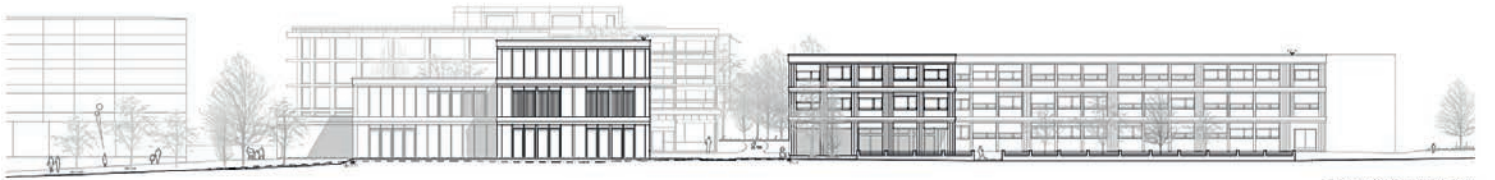
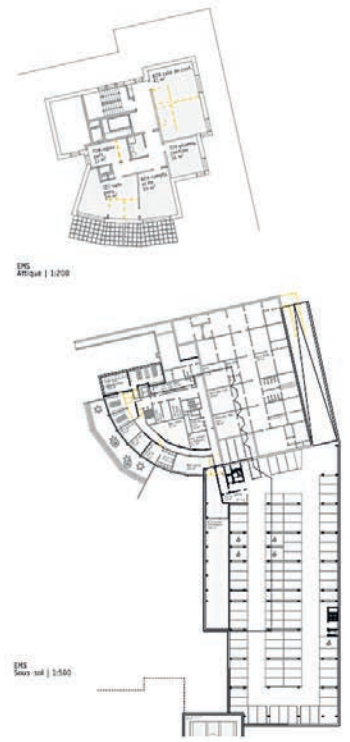


Programmes communs Coupe longitudinale DD | 1:200



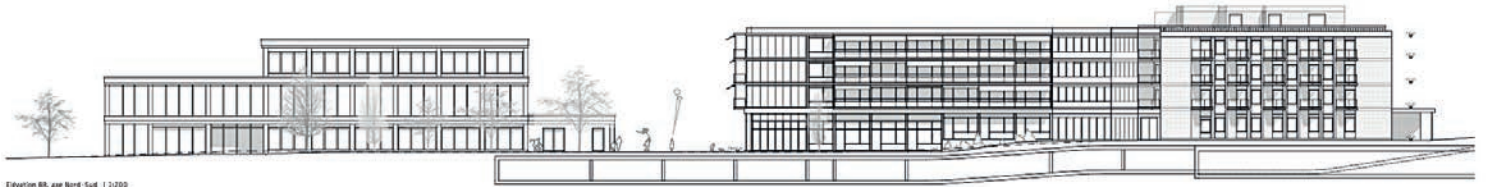
Programmes communs Plan deuxième étage | 1:200

Programmes communs Plan rez-de-chaussée | 1:200

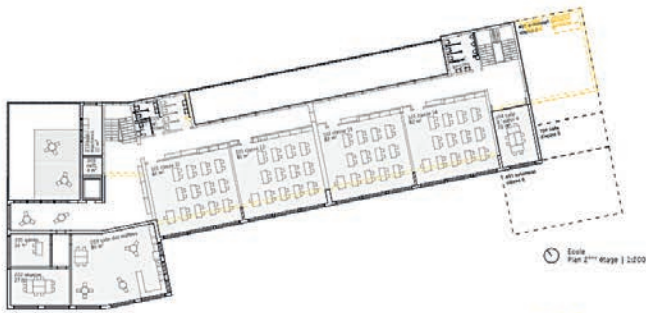




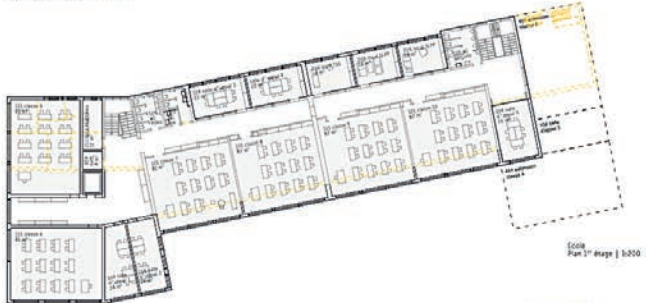
Axe transversal, vue depuis la place



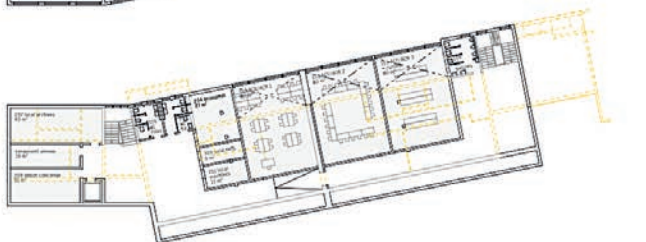
Elevation 88, axe Nord-Sud | 1:200



Ecole
Plan 2^{ème} étage | 1:200



Ecole
Plan 3^{ème} étage | 1:200



Ecole
Plan sous-sol | 1:200



Axe Nord-Sud, vue depuis le cheminement de l'ancien quartier de l'ancienne papeterie



Ecole
Elevation Ouest | 1:200



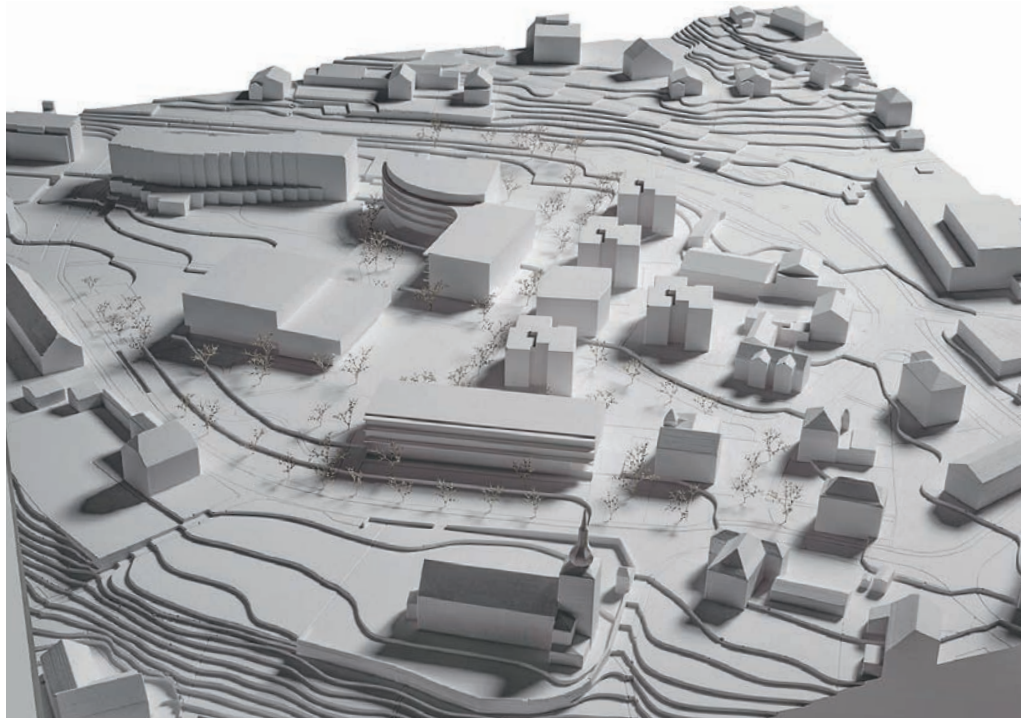
Ecole
Coupe transversale | 1:200

04 tribu

7^{ème} rang - 7^{ème} prix

**SCHWAB ARCHITECTE
+ SARA GELIBTER
ARCHITECTE
2502 Bienne**

Collaborateurs:
Michael Schwab
Sara Gelibter





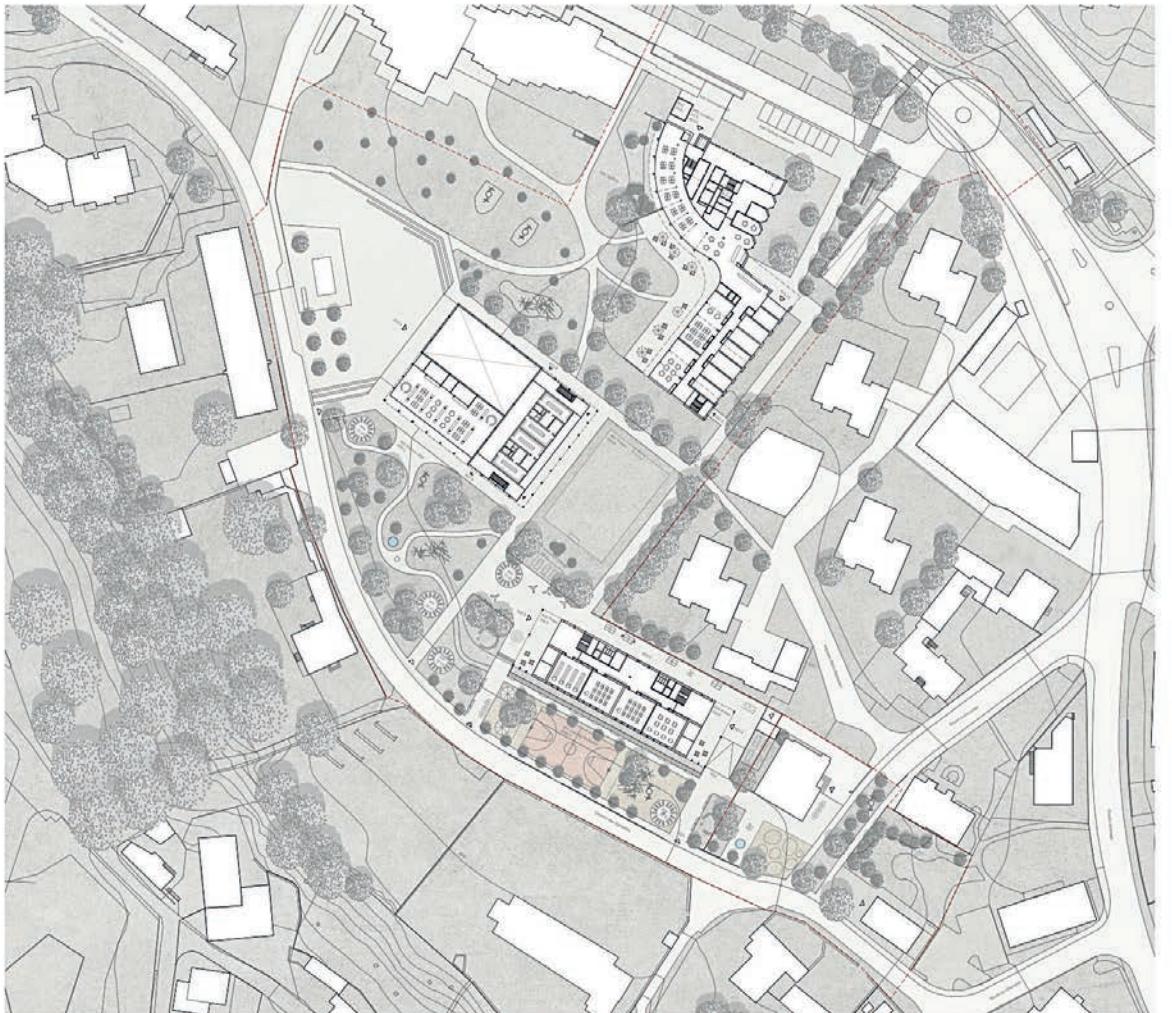
PRÉSENTATION
CONTEXTE - CONCEPT
 Après la création et l'inauguration de la Place du Village, la Commune de Marly souhaite opportuniste de saisir le présent moment d'urbanisme pour rénover le centre scolaire de Marly-Cité tout en garantissant l'avenir de l'EMS la Résidence des Epinettes.
 Ainsi, le programme de rénovation engage la Place du Village et l'ensemble du site qui comprend le bâtiment scolaire, une construction indépendante avec 2 salles de gymnastique, utilisée également comme salle polyvalente et EMS.
 Agir sur les caractéristiques de site tout en formant une unité structurale, tel est l'objectif du projet. Ce concept met en avant respect du contexte, qui est par conséquent un enjeu majeur et différenciateur des autres. La relation d'équilibre extérieur affecté des zones d'habitat et d'équipement des lieux.
 Visuellement, les bâtiments poursuivent le thème de la Place tout en intégrant des matériaux et des finitions comme tradition à l'échelle des lieux.
 Le thème de forme donne tout son sens et son identité à un espace dédié au site de la Place de Fibourg au cœur de Marly-Cité.

PROGRAMME - ORGANISATION
 1) Réorganisation et agencement de l'édifice principal
 La structure principale est maintenue dans sa forme et agencée au Sud pour répondre aux exigences de surface des classes. Les deux tours sont remplacées avec des volumes annexes de l'équipement. Les constructions en Sud et Ouest sont supprimées au profit de la création de jardins en plein. Dans la même logique, le terrain est réorganisé pour accueillir les salles sportives tout en offrant plus de lumière naturelle.
 Environnement paysager, deux jardins sont créés en Ouest et abritent notamment les entrées. L'axe dans la continuité des deux autres bâtiments scolaires du site et l'axe qui se profile sur le bâtiment principal.
 Les entrées principales permettent une ventilation future de l'édifice avec 6 salles de classe supplémentaires en réorganisant l'édifice principal.
 2) Salles de sport et polyvalentes
 Le bâtiment principal se réorganise plus aux exigences et besoins des grandes activités. Son implantation, qui se voit en Sud et en Ouest, permet l'agencement de la Place et de l'EMS.
 Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants.
 Enfin, les salles de sport du bâtiment principal sont intégrées pour la salle de sport double volume à l'ouest et l'accès existant au bâtiment principal.
 3) Extension EMS
 Le programme prévoit le quart d'équipement des capacités d'accueil tout en fonctionnant comme une unité avec l'ensemble des équipements existants sur le terrain principal.
 Le projet est conçu pour offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants. Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants. Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants.

PROJET D'AMÉNAGEMENT
 1) Aménagement paysager
 Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants. Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants. Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants.
 2) Aménagement des entrées
 Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants. Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants. Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants.
 3) Aménagement des espaces extérieurs
 Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants. Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants. Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants.



PHASAGE DES TRAVAUX
 1) Construction du nouveau bâtiment principal et extension EMS.
 2) Adaptation et agencement de l'édifice principal. Les travaux principaux sont réalisés dans le volume principal et complétés avec l'utilisation des surfaces de l'ancien bâtiment principal.
 3) Construction de l'extension EMS et agencement de l'ensemble des équipements sportifs.
 4) Construction de l'ensemble des équipements sportifs et agencement de l'ensemble des équipements sportifs.
 5) Aménagement des entrées et des espaces extérieurs.
 6) Aménagement des entrées et des espaces extérieurs.



Situation 1:500



Profil OUEST 1:200



Vue



Vue

STRUCTURE MATÉRIELLE
 Le principe structurel est basé sur un système de poteaux et de poutres en béton armé. Le système de poteaux est basé sur un système de poteaux et de poutres en béton armé. Le système de poteaux est basé sur un système de poteaux et de poutres en béton armé. Le système de poteaux est basé sur un système de poteaux et de poutres en béton armé.
 Les nouvelles constructions sont entièrement réalisées en bois pour un aspect naturel et le confort acoustique. Les toitures végétalisées et les façades perforées de béton armé sont en option. Les nouvelles constructions sont entièrement réalisées en bois pour un aspect naturel et le confort acoustique. Les toitures végétalisées et les façades perforées de béton armé sont en option.
 Les matériaux des façades sont en bois et en béton armé.
 L'entretien des façades est basé sur un système de poteaux et de poutres en béton armé.

ÉCOLOGIE DU PROJET - DÉVELOPPEMENT DURABLE
 Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants. Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants. Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants.
 Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants. Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants. Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants.
 Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants. Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants. Le projet est conçu de manière à offrir un accès direct à l'ensemble des équipements sportifs existants.

DÉTAILS DE CONSTRUCTION
 Les détails de construction sont basés sur un système de poteaux et de poutres en béton armé. Les détails de construction sont basés sur un système de poteaux et de poutres en béton armé. Les détails de construction sont basés sur un système de poteaux et de poutres en béton armé.
 Les détails de construction sont basés sur un système de poteaux et de poutres en béton armé. Les détails de construction sont basés sur un système de poteaux et de poutres en béton armé. Les détails de construction sont basés sur un système de poteaux et de poutres en béton armé.
 Les détails de construction sont basés sur un système de poteaux et de poutres en béton armé. Les détails de construction sont basés sur un système de poteaux et de poutres en béton armé. Les détails de construction sont basés sur un système de poteaux et de poutres en béton armé.

PLAISIR DES ESPACES
 Au Sud, le réaménagement de la Place du Village reprend les principes du projet principal de 2018 et prévoit des aménagements paysagers en plein dans les bâtiments existants. Le réaménagement de la Place du Village reprend les principes du projet principal de 2018 et prévoit des aménagements paysagers en plein dans les bâtiments existants.
 L'ensemble des entrées est basé sur un système de poteaux et de poutres en béton armé. L'ensemble des entrées est basé sur un système de poteaux et de poutres en béton armé. L'ensemble des entrées est basé sur un système de poteaux et de poutres en béton armé.
 L'ensemble des entrées est basé sur un système de poteaux et de poutres en béton armé. L'ensemble des entrées est basé sur un système de poteaux et de poutres en béton armé. L'ensemble des entrées est basé sur un système de poteaux et de poutres en béton armé.



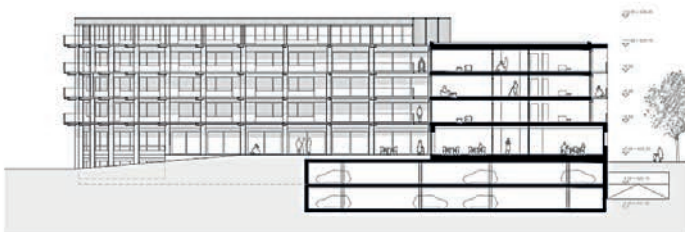
Profil EST 1:200



EMS Rez de chaussée 1:200



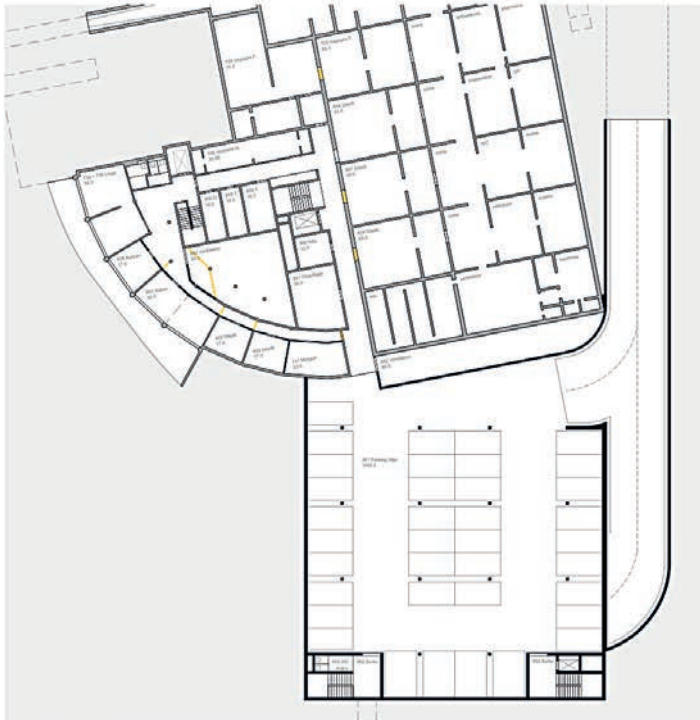
EMS Etage type (1, 2, 3 et attique) 1:200



EMS Coupe transversale 1:200



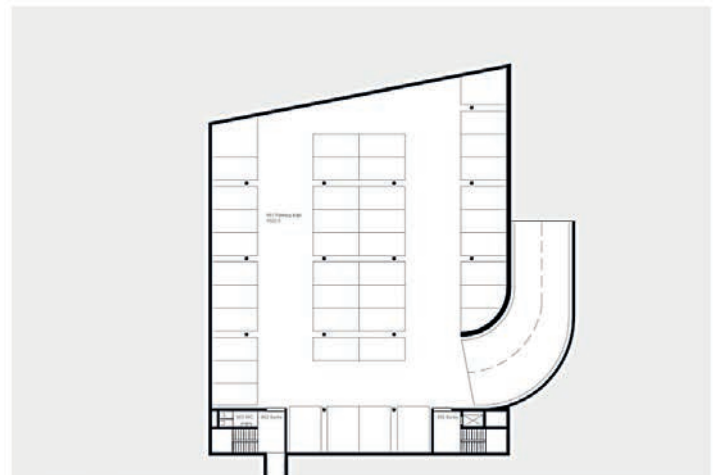
AES-SPORT-POLYVALENTE. Vue OUEST 1:200



EMS 1er sous-sol 1:200



EMS Vue NORD 1:200



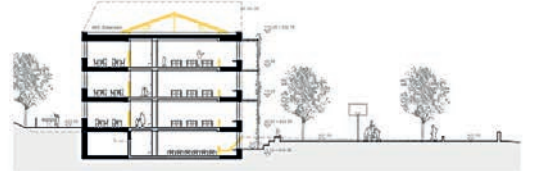
EMS 2ème sous-sol 1:200



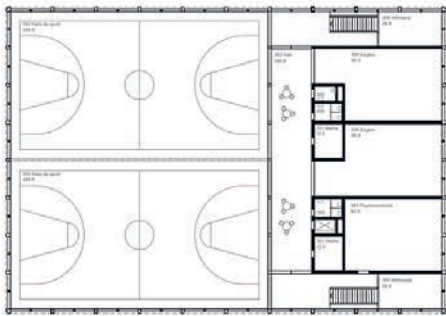
Profil BUD 1:200



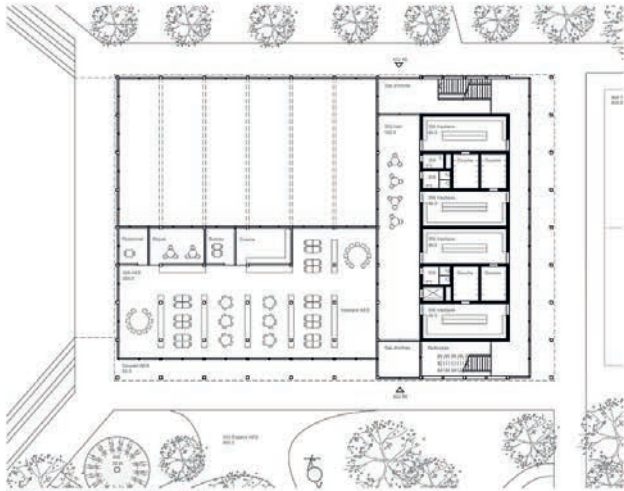
AES-SPORT-POLYVALENTE coupe longitudinale 1:200



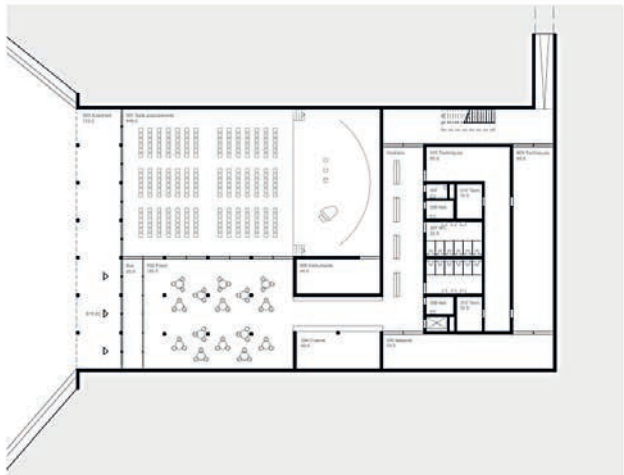
ECOLE coupe transversale 1:200



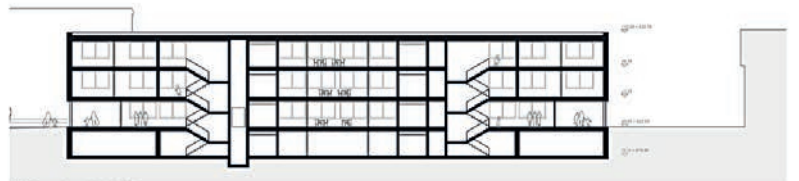
AES-SPORT-POLYVALENTE étage 1:200



AES-SPORT-POLYVALENTE rez-de-chaussée 1:200



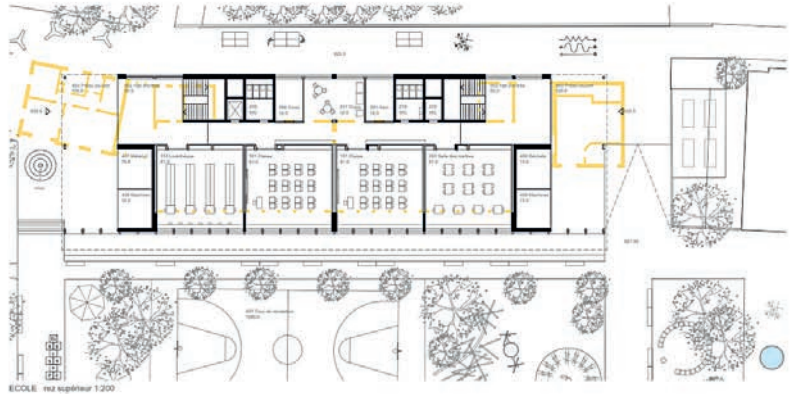
AES-SPORT-POLYVALENTE sous-sol 1:200



ECOLE coupe longitudinale 1:200



ECOLE étage type 1:200



ECOLE rez supérieur 1:200



ECOLE rez inférieur 1:200

CONCEPT STRUCTURE

Le concept structurel prévoit des éléments en béton armé universels pour les parties en contact avec le terrain. Le reste du bâtiment est entièrement conçu en bois. Les éléments en béton sont toujours en contact rigide ou assure l'assise de fondation et l'encastrement permanent du bâtiment.

Les structures sont généralement supportées en élévation et sont réparties en plan de manière symétrique. Le matériau des charges prédominantes et la stabilité statique des éléments est assurée par les poutres en matériau bois ainsi que par des contreventements en ligature. Ces éléments sont en fait des poteaux et jouent également le rôle de poteaux pour les charges et les moments de la précontrainte en bois, soit un gain de temps sur le chantier et la réduction des nuisances pour l'environnement avoisinant.

De plus, en cas de séisme ou de perturbation de l'ouvrage, avec le système constructif proposé en bois, la protection du bois peut être envisagée lors de la conception, conformément à une approche durable du projet.

EMS

Pour EMS, qui doit rester en fonction durant le chantier, un système structurel modulaire simple et offrant une grande rapidité de montage est proposé. Chaque colonne sera préfabriquée en module avec des pans de mesure de 15 cm et une dalle de 12 cm servant de coffrage pour le dalle mise en place en bois. Les poteaux seront tous à section carrée et seront en plan de la surface complète du bâtiment et les poteaux en bois, un concept structurel homogène et efficace sera la solution retenue (OVERT, 2022:202).

Ainsi les poteaux seront espacés de 30 cm (x) x 15 cm (y) et une dalle de 15,72 cm reposera sur les poteaux. Les poteaux seront préfabriqués en module de 10 cm de hauteur et de 10 cm de largeur. Pour la partie supérieure à l'élévation, les distributions se feront par des poteaux en bois et les poteaux en bois et les poteaux en bois.

Bois préfabriqué

Seuls les poteaux existants en maçonnerie et béton armé de l'ancien bâtiment existant. L'ensemble des poteaux sera en bois préfabriqué. Pour le futur, des poteaux en bois, seront réalisés BLC d'une section de 24 x 24 cm permettant de traverser les poteaux de la toiture. Des poteaux en bois de 100 mm d'épaisseur, espacés sur un intervalle BLC, complètent le système structurel de la toiture.

Le béton des poteaux sera en bois BLC de 24 x 24 cm. Les poteaux en bois seront réalisés en bois BLC de 24 x 24 cm. Les poteaux en bois seront réalisés en bois BLC de 24 x 24 cm. Les poteaux en bois seront réalisés en bois BLC de 24 x 24 cm.

Le béton BLC sur dalle sera réalisé sur une dalle de 12 cm. Les poteaux en bois seront réalisés en bois BLC de 24 x 24 cm. Les poteaux en bois seront réalisés en bois BLC de 24 x 24 cm.

Des poteaux en bois seront réalisés en bois BLC de 24 x 24 cm. Les poteaux en bois seront réalisés en bois BLC de 24 x 24 cm. Les poteaux en bois seront réalisés en bois BLC de 24 x 24 cm.

Des poteaux en bois seront réalisés en bois BLC de 24 x 24 cm. Les poteaux en bois seront réalisés en bois BLC de 24 x 24 cm. Les poteaux en bois seront réalisés en bois BLC de 24 x 24 cm.

Des poteaux en bois seront réalisés en bois BLC de 24 x 24 cm. Les poteaux en bois seront réalisés en bois BLC de 24 x 24 cm. Les poteaux en bois seront réalisés en bois BLC de 24 x 24 cm.

05 REFLET

1^{er} rang - 1^{er} prix

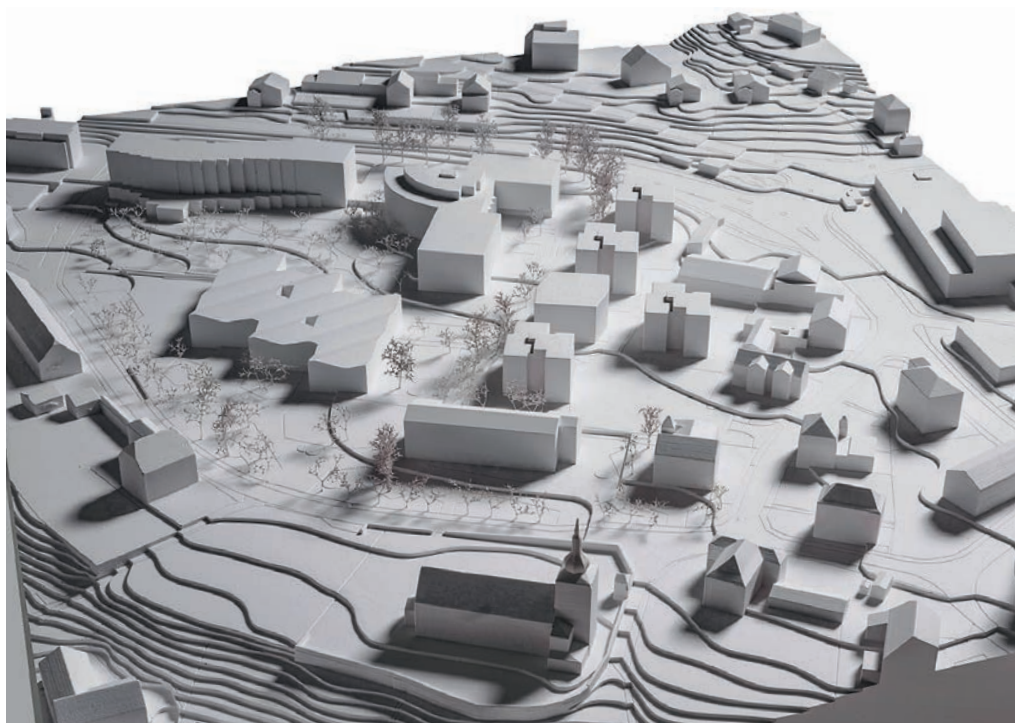
eido architectes sàrl
1400 Yverdon-les-Bains

Collaborateurs:

Diogo dos Santos
David Eichenberger
Maëlle Waeber
Vanessa Delessert
Gian Porsius
Noémie Tschabold
Tim Chettouh-Haenni

Ingénieur civil:

Kurmann Cretton
Ingénieurs
Alexandre Schmid



Implantation et volume
Le projet propose la mise place d'un volume à redoubt étagé au long du chemin des Epinettes, au-dessus du bâtiment scolaire existant et de l'axe de deux axes de circulation à l'ouest.

De par sa morphologie, sa forme neutre et sa toiture, le volume s'intègre à son environnement, glissant une interface unique avec les jardins et la ville environnante. Le programme public s'inscrit dans la fonction principale, se mettant au service de l'habitat et de l'espace qui l'entoure.

Ce projet est ainsi le reflet de la vie quotidienne qui se construit autour de ce volume permettant à ses fonctions de vivre au travers des saisons et du lieu.

Le volume s'inscrit dans le paysage existant à l'ouest du chemin des Epinettes, émergeant ainsi avec la circulation et la biodiversité biologique du village de Marly. L'édifice assure ainsi un premier acte d'approche à l'échelle humaine existante.

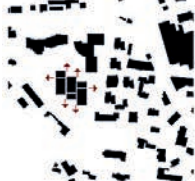


Organisation
Nouvelle école
Le concept de volume permet d'inscrire dans le même toit le programme scolaire, sportif et culturel.

Le bâtiment propose un volume unique dans le tissu du village, respectant l'histoire et l'identité du lieu. Les différents étages et niveaux de circulation sont conçus pour offrir une expérience unique à l'utilisateur.

Le programme scolaire est accessible depuis l'extérieur du site par un accès direct, ce qui permet de faciliter l'accès pour tous les utilisateurs.

Le volume est conçu pour offrir une expérience unique à l'utilisateur, avec un accès direct au bâtiment.



Le redoublement
Le redoublement se développe comme une galerie ouverte permettant un accès direct au toit et à la ville environnante. Les espaces de circulation sont conçus pour offrir une expérience unique à l'utilisateur.

Le volume est conçu pour offrir une expérience unique à l'utilisateur, avec un accès direct au bâtiment.

École existante
Le bâtiment scolaire existant est rénové et est réhabilité en fonction de son programme scolaire. Les espaces de circulation sont conçus pour offrir une expérience unique à l'utilisateur.

EMS
La proposition d'extension de la Résidence des Epinettes vise à répondre à la demande de logements pour les élèves de l'école.

Le programme scolaire est accessible depuis l'extérieur du site par un accès direct, ce qui permet de faciliter l'accès pour tous les utilisateurs.



Le projet
Le projet vise à répondre à la demande de logements pour les élèves de l'école. Le bâtiment propose un volume unique dans le tissu du village, respectant l'histoire et l'identité du lieu.



Aménagements extérieurs
Le projet vise à répondre à la demande de logements pour les élèves de l'école. Le bâtiment propose un volume unique dans le tissu du village, respectant l'histoire et l'identité du lieu.

Le projet
Le projet vise à répondre à la demande de logements pour les élèves de l'école. Le bâtiment propose un volume unique dans le tissu du village, respectant l'histoire et l'identité du lieu.



Système structurel
Nouvelle école

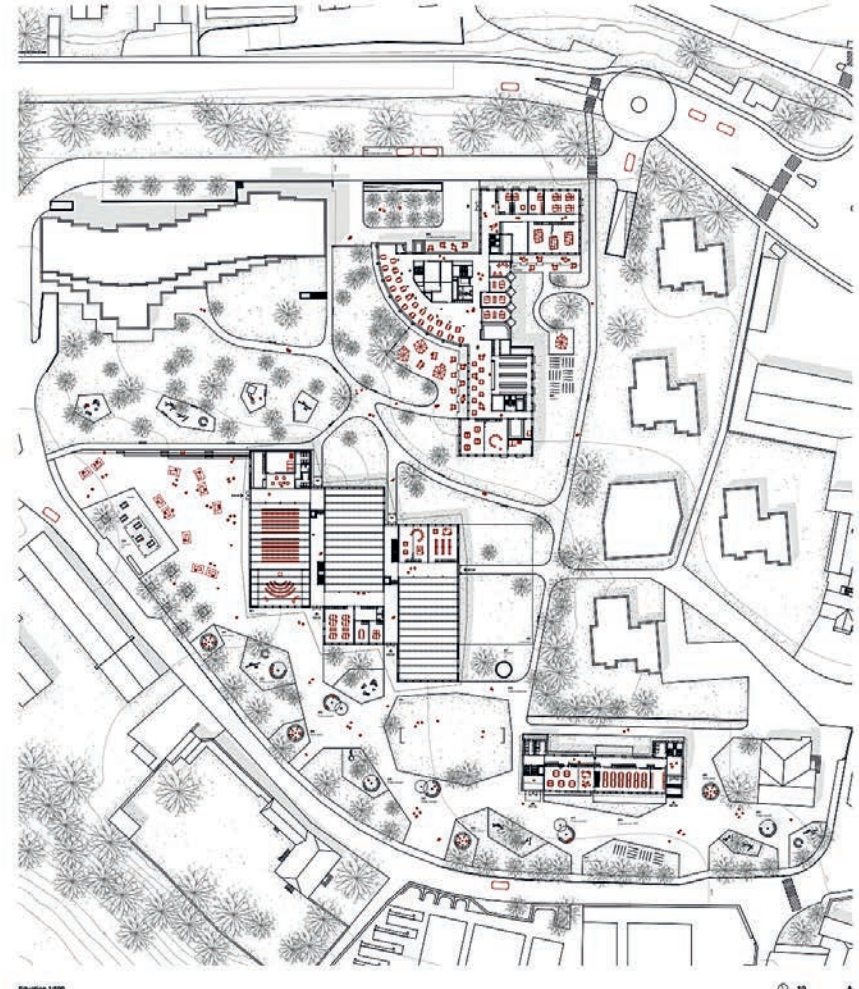
Le concept structurel pour l'édifice des salles de classe prévoit une flexibilité maximale pour l'utilisation de ce bâtiment scolaire.

Le système offre un plan libre et permet une grande flexibilité d'usage. Les salles de classe sont conçues pour offrir une expérience unique à l'utilisateur.



École existante
Le bâtiment scolaire existant est rénové et est réhabilité en fonction de son programme scolaire. Les espaces de circulation sont conçus pour offrir une expérience unique à l'utilisateur.

EMS
Le concept architectural proposé pour l'extension de l'EMS assure une réponse efficace et durable à la demande de logements pour les élèves de l'école.



Maquette 1:500

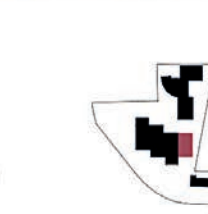
19 A



Étape 1
- Mise en fonction de l'école existante et de l'EMS
- Construction de la salle de classe existante
- Extension de l'EMS



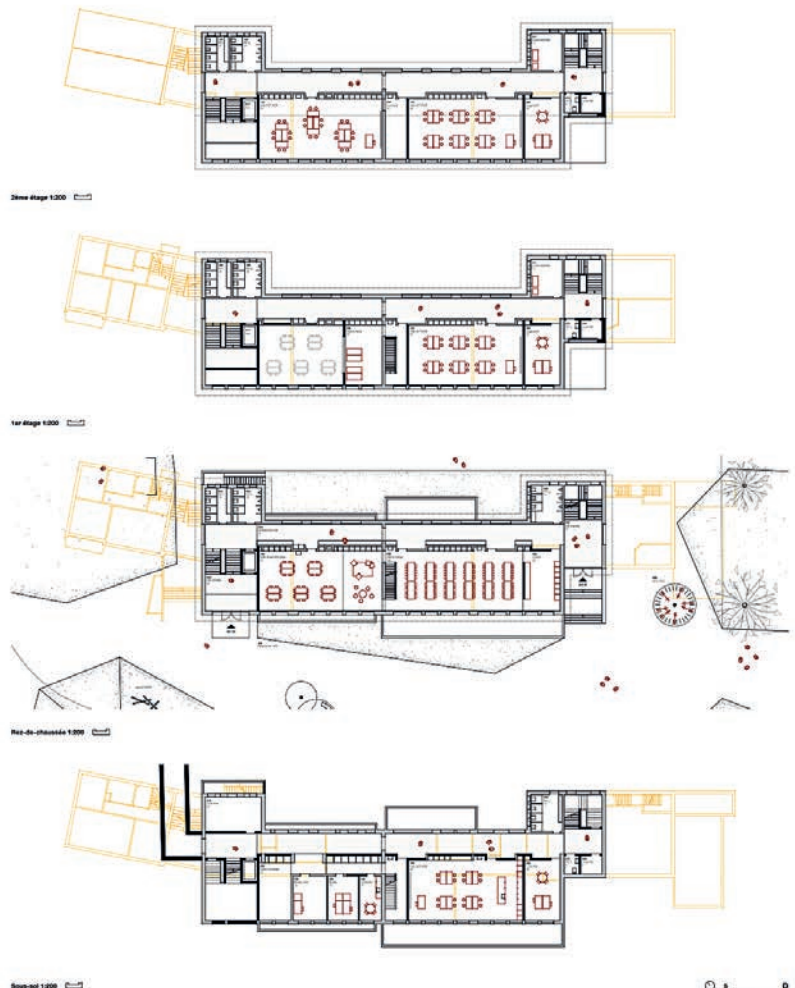
Étape 2
- Mise en fonction de l'extension de l'EMS
- Réception de l'EMS existante
- Transfert des élèves et mise en fonction de la nouvelle école



Extension
- Mise en fonction et agencement de l'école

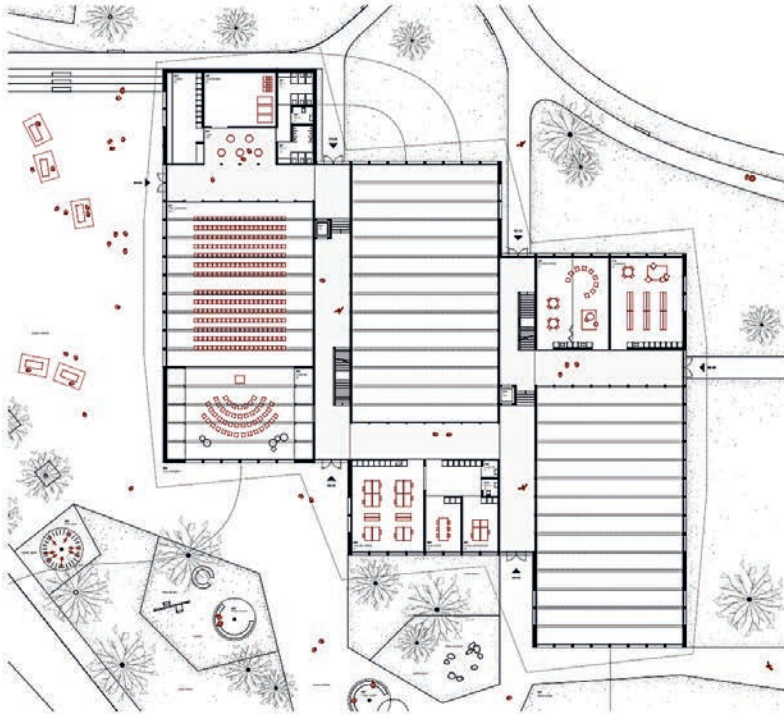


Maquette 1:500



Maquette 1:500

20 B



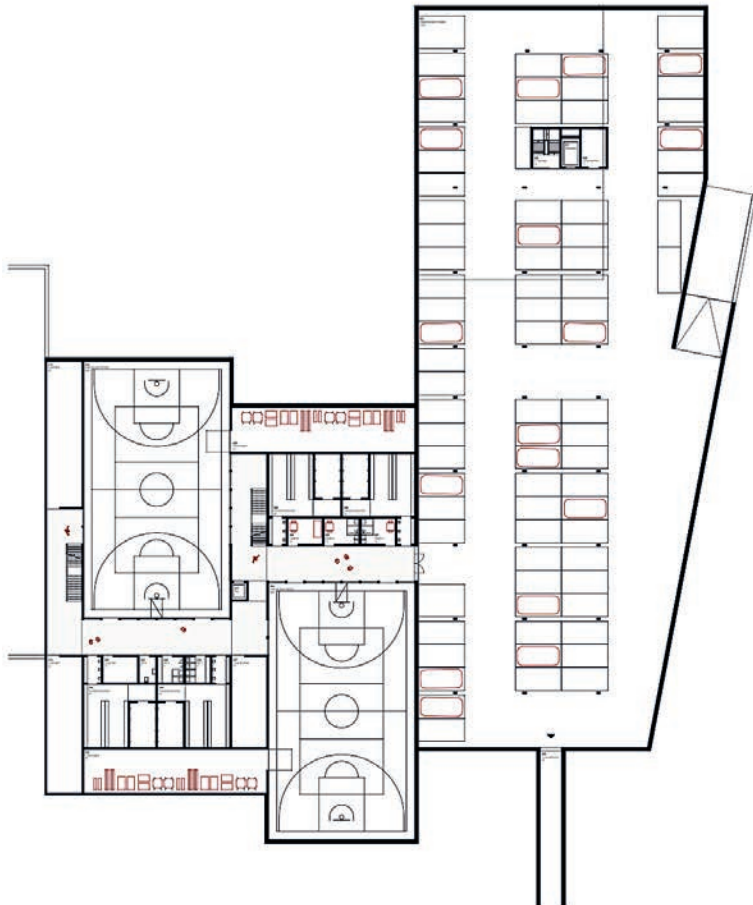
Site plan 1:200



Floor plan 1:200



Elevation 1:200



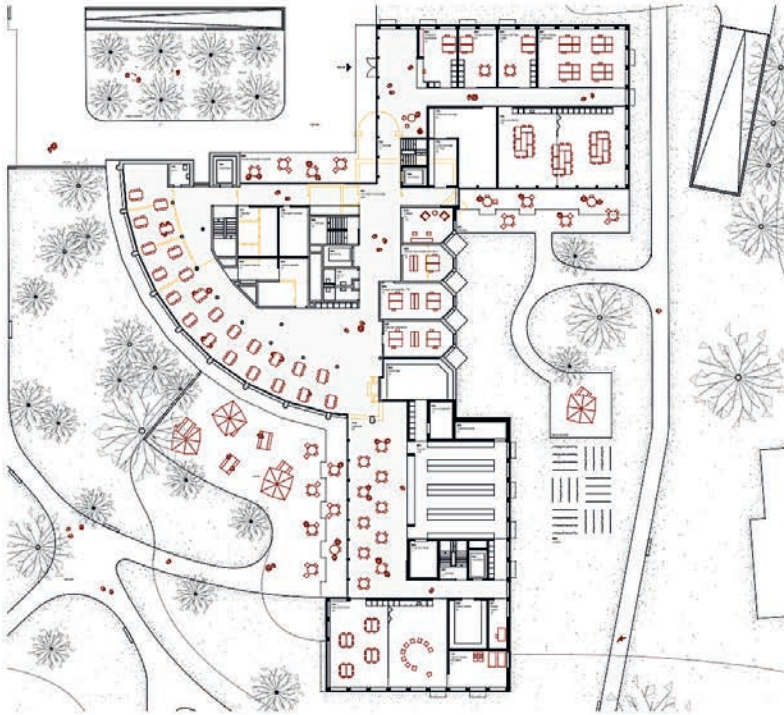
Floor plan 1:200



Section 1:200



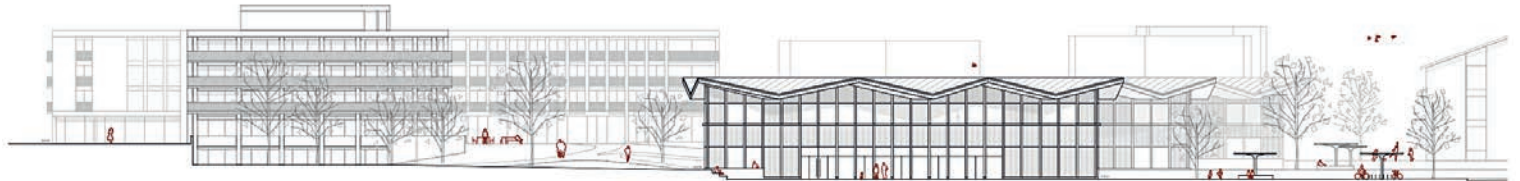
Section 1:200



Rez-de-chaussée 1/200



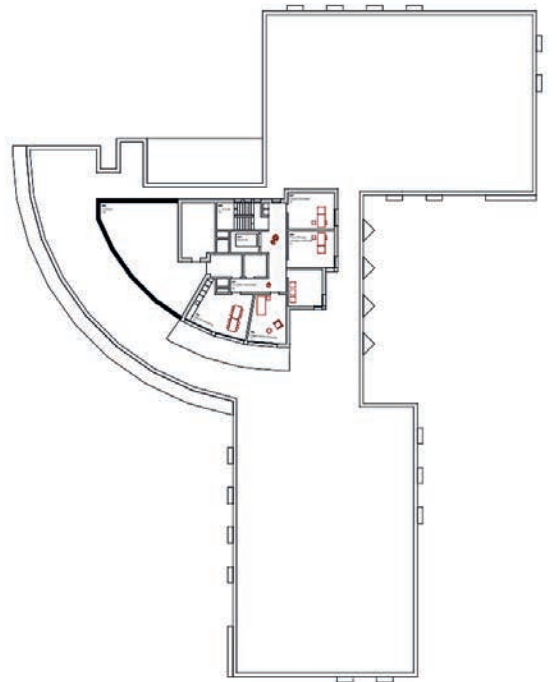
1er étage et 2ème étage 1/200



Façades ouest 1/200



1er étage 1/200



Atelier 1/200



Groupes 1 Façades est 1/200

08 AGORA

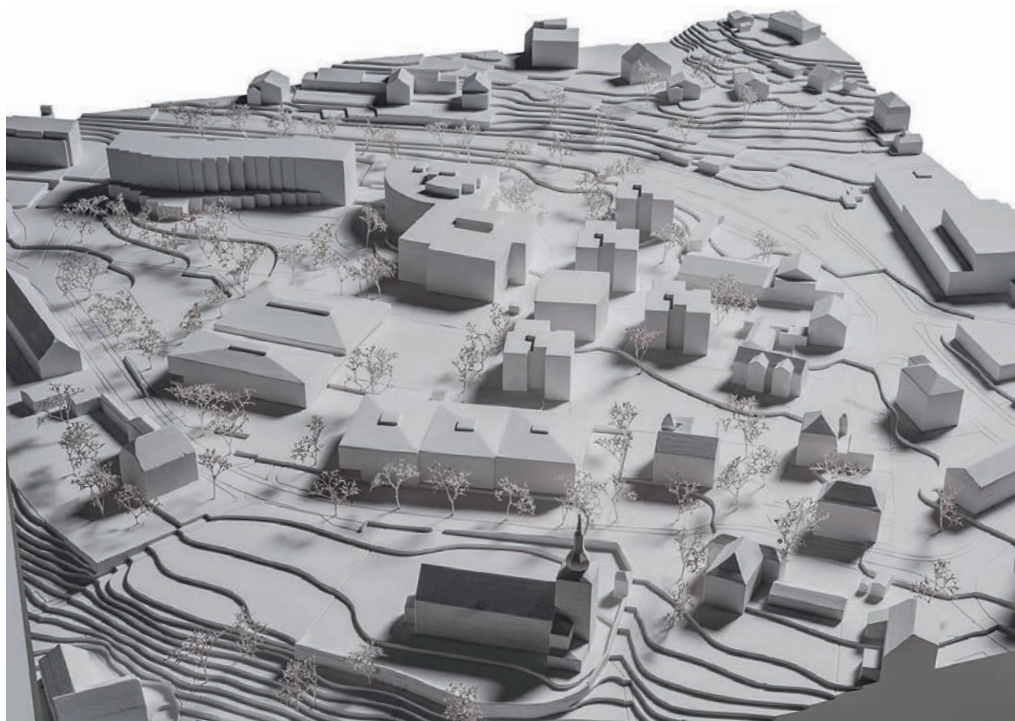
8^{ème} rang - 8^{ème} prix

AARS architectes sàrl
1630 Bulle

Collaborateurs:
Florencio Sotos
Isabel Ramos

Ingénieur civil:
NICOD Ingénieurs civils SA

Architecte paysagiste:
Arrabal architecture +
paysage sàrl





1) Après 100 ans, un ancien quartier a été réhabilité dans la Cité de Marly. Une maison de ville est en cours de construction. Le quartier est en cours de réhabilitation.

CONTEXTE URBAIN ZONES D'EXPECTATION
 L'Etat, par un programme d'investissement, se réserve la possibilité de construire des logements sociaux dans les zones d'attente de l'Etat. Les zones d'attente de l'Etat sont les zones d'attente de l'Etat.

PROJET D'AMENAGEMENT
 Le projet d'aménagement est un projet d'aménagement qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants et à créer un cadre de vie agréable.

PROJET D'AMENAGEMENT
 Le projet d'aménagement est un projet d'aménagement qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants et à créer un cadre de vie agréable.

PROJET D'AMENAGEMENT
 Le projet d'aménagement est un projet d'aménagement qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants et à créer un cadre de vie agréable.

PROJET D'AMENAGEMENT
 Le projet d'aménagement est un projet d'aménagement qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants et à créer un cadre de vie agréable.

PROJET D'AMENAGEMENT
 Le projet d'aménagement est un projet d'aménagement qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants et à créer un cadre de vie agréable.

PROJET D'AMENAGEMENT
 Le projet d'aménagement est un projet d'aménagement qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants et à créer un cadre de vie agréable.

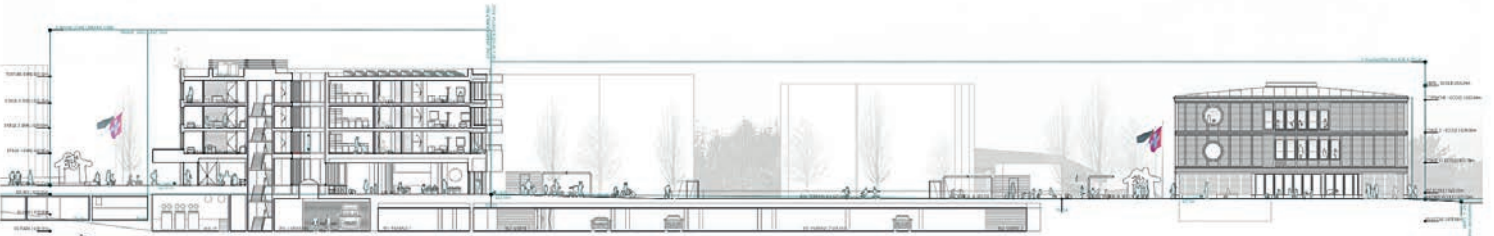
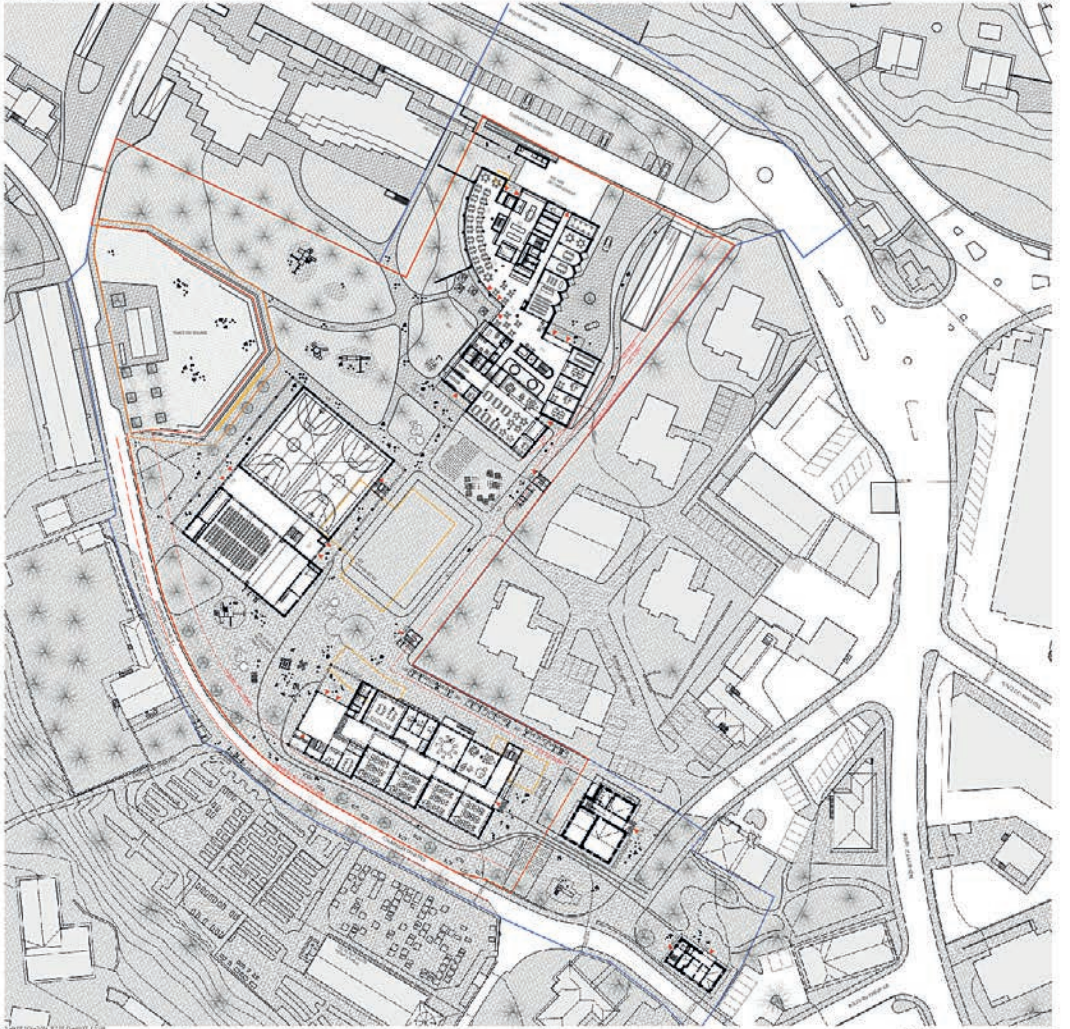
PROJET D'AMENAGEMENT
 Le projet d'aménagement est un projet d'aménagement qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants et à créer un cadre de vie agréable.

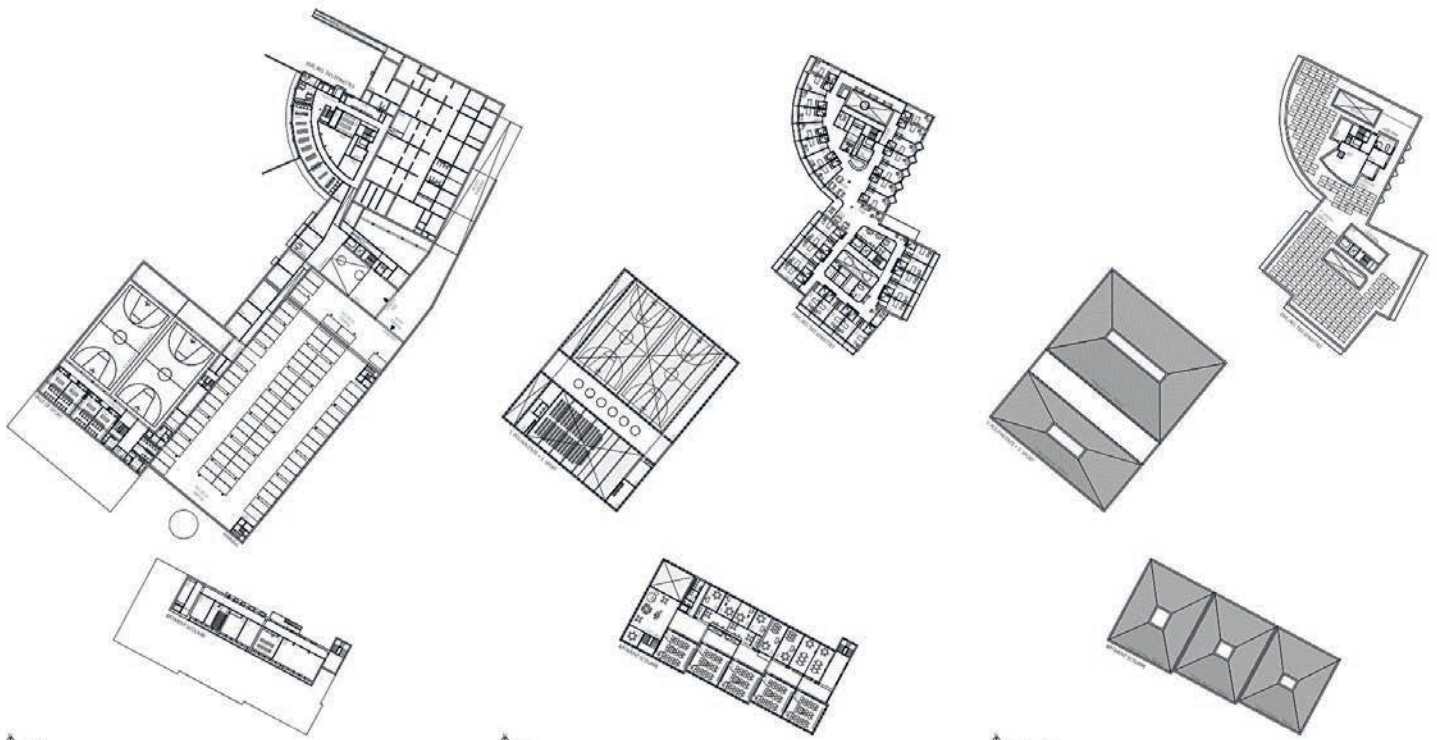
PROJET D'AMENAGEMENT
 Le projet d'aménagement est un projet d'aménagement qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants et à créer un cadre de vie agréable.

PROJET D'AMENAGEMENT
 Le projet d'aménagement est un projet d'aménagement qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants et à créer un cadre de vie agréable.

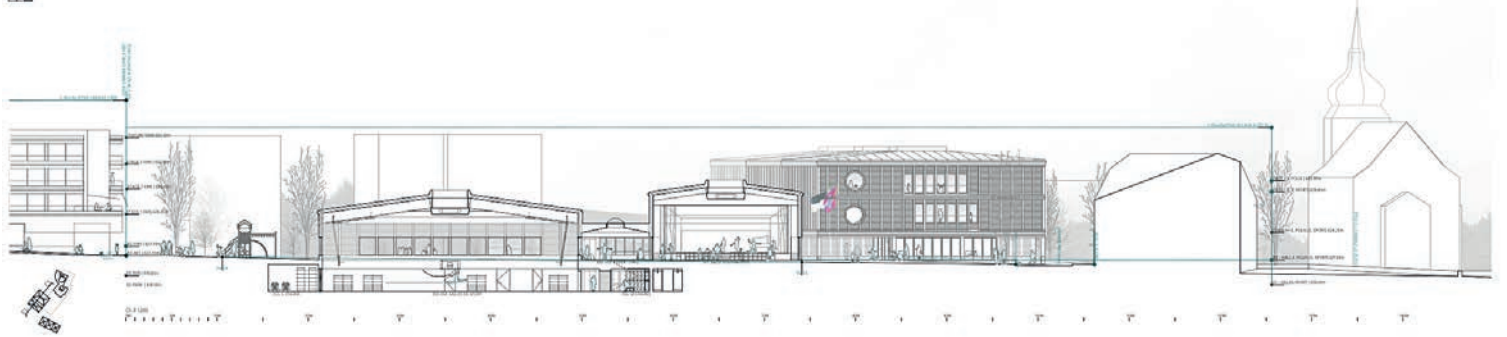
PROJET D'AMENAGEMENT
 Le projet d'aménagement est un projet d'aménagement qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants et à créer un cadre de vie agréable.

PROJET D'AMENAGEMENT
 Le projet d'aménagement est un projet d'aménagement qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants et à créer un cadre de vie agréable.





Étage 1 - 1/100			Étage 2 - 1/100			Étage 3 - 1/100		
<p>Étage 1 - 1/100</p> <ul style="list-style-type: none"> 010 Cour 020 Hall 030 Accueil 040 Bureau 050 Salle de réunion 060 Salle de classe 070 Salle de sport 080 Salle de musique 090 Salle de danse 100 Salle de lecture 110 Salle de dessin 120 Salle de technologie 130 Salle de langues 140 Salle de sciences 150 Salle de mathématiques 160 Salle de français 170 Salle de philosophie 180 Salle de religion 190 Salle de psychologie 200 Salle de santé 210 Salle de conseil 220 Salle de formation 230 Salle de formation 240 Salle de formation 250 Salle de formation 260 Salle de formation 270 Salle de formation 280 Salle de formation 290 Salle de formation 300 Salle de formation 310 Salle de formation 320 Salle de formation 330 Salle de formation 340 Salle de formation 350 Salle de formation 360 Salle de formation 370 Salle de formation 380 Salle de formation 390 Salle de formation 400 Salle de formation 	<p>Étage 2 - 1/100</p> <ul style="list-style-type: none"> 010 Cour 020 Hall 030 Accueil 040 Bureau 050 Salle de réunion 060 Salle de classe 070 Salle de sport 080 Salle de musique 090 Salle de danse 100 Salle de lecture 110 Salle de dessin 120 Salle de technologie 130 Salle de langues 140 Salle de sciences 150 Salle de mathématiques 160 Salle de français 170 Salle de philosophie 180 Salle de religion 190 Salle de psychologie 200 Salle de santé 210 Salle de conseil 220 Salle de formation 230 Salle de formation 240 Salle de formation 250 Salle de formation 260 Salle de formation 270 Salle de formation 280 Salle de formation 290 Salle de formation 300 Salle de formation 310 Salle de formation 320 Salle de formation 330 Salle de formation 340 Salle de formation 350 Salle de formation 360 Salle de formation 370 Salle de formation 380 Salle de formation 390 Salle de formation 400 Salle de formation 	<p>Étage 3 - 1/100</p> <ul style="list-style-type: none"> 010 Cour 020 Hall 030 Accueil 040 Bureau 050 Salle de réunion 060 Salle de classe 070 Salle de sport 080 Salle de musique 090 Salle de danse 100 Salle de lecture 110 Salle de dessin 120 Salle de technologie 130 Salle de langues 140 Salle de sciences 150 Salle de mathématiques 160 Salle de français 170 Salle de philosophie 180 Salle de religion 190 Salle de psychologie 200 Salle de santé 210 Salle de conseil 220 Salle de formation 230 Salle de formation 240 Salle de formation 250 Salle de formation 260 Salle de formation 270 Salle de formation 280 Salle de formation 290 Salle de formation 300 Salle de formation 310 Salle de formation 320 Salle de formation 330 Salle de formation 340 Salle de formation 350 Salle de formation 360 Salle de formation 370 Salle de formation 380 Salle de formation 390 Salle de formation 400 Salle de formation 	<p>Étage 1 - 1/100</p> <ul style="list-style-type: none"> 010 Cour 020 Hall 030 Accueil 040 Bureau 050 Salle de réunion 060 Salle de classe 070 Salle de sport 080 Salle de musique 090 Salle de danse 100 Salle de lecture 110 Salle de dessin 120 Salle de technologie 130 Salle de langues 140 Salle de sciences 150 Salle de mathématiques 160 Salle de français 170 Salle de philosophie 180 Salle de religion 190 Salle de psychologie 200 Salle de santé 210 Salle de conseil 220 Salle de formation 230 Salle de formation 240 Salle de formation 250 Salle de formation 260 Salle de formation 270 Salle de formation 280 Salle de formation 290 Salle de formation 300 Salle de formation 310 Salle de formation 320 Salle de formation 330 Salle de formation 340 Salle de formation 350 Salle de formation 360 Salle de formation 370 Salle de formation 380 Salle de formation 390 Salle de formation 400 Salle de formation 	<p>Étage 2 - 1/100</p> <ul style="list-style-type: none"> 010 Cour 020 Hall 030 Accueil 040 Bureau 050 Salle de réunion 060 Salle de classe 070 Salle de sport 080 Salle de musique 090 Salle de danse 100 Salle de lecture 110 Salle de dessin 120 Salle de technologie 130 Salle de langues 140 Salle de sciences 150 Salle de mathématiques 160 Salle de français 170 Salle de philosophie 180 Salle de religion 190 Salle de psychologie 200 Salle de santé 210 Salle de conseil 220 Salle de formation 230 Salle de formation 240 Salle de formation 250 Salle de formation 260 Salle de formation 270 Salle de formation 280 Salle de formation 290 Salle de formation 300 Salle de formation 310 Salle de formation 320 Salle de formation 330 Salle de formation 340 Salle de formation 350 Salle de formation 360 Salle de formation 370 Salle de formation 380 Salle de formation 390 Salle de formation 400 Salle de formation 	<p>Étage 3 - 1/100</p> <ul style="list-style-type: none"> 010 Cour 020 Hall 030 Accueil 040 Bureau 050 Salle de réunion 060 Salle de classe 070 Salle de sport 080 Salle de musique 090 Salle de danse 100 Salle de lecture 110 Salle de dessin 120 Salle de technologie 130 Salle de langues 140 Salle de sciences 150 Salle de mathématiques 160 Salle de français 170 Salle de philosophie 180 Salle de religion 190 Salle de psychologie 200 Salle de santé 210 Salle de conseil 220 Salle de formation 230 Salle de formation 240 Salle de formation 250 Salle de formation 260 Salle de formation 270 Salle de formation 280 Salle de formation 290 Salle de formation 300 Salle de formation 310 Salle de formation 320 Salle de formation 330 Salle de formation 340 Salle de formation 350 Salle de formation 360 Salle de formation 370 Salle de formation 380 Salle de formation 390 Salle de formation 400 Salle de formation 			



12 À LA CROISÉE DES CHEMINS

2^{ème} rang - 2^{ème} prix

**APOLINARIO SOARES sàrl
+ ATELIER IDENTITA sàrl
1018 Lausanne**

Collaborateurs:

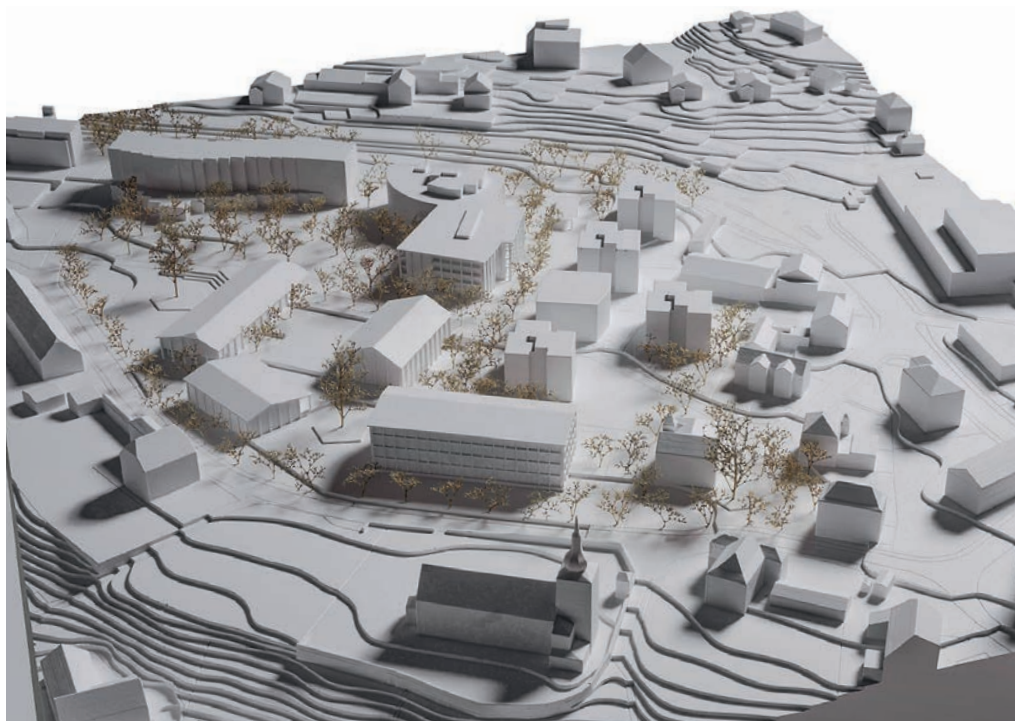
Julien Perret
Apolinario Soares

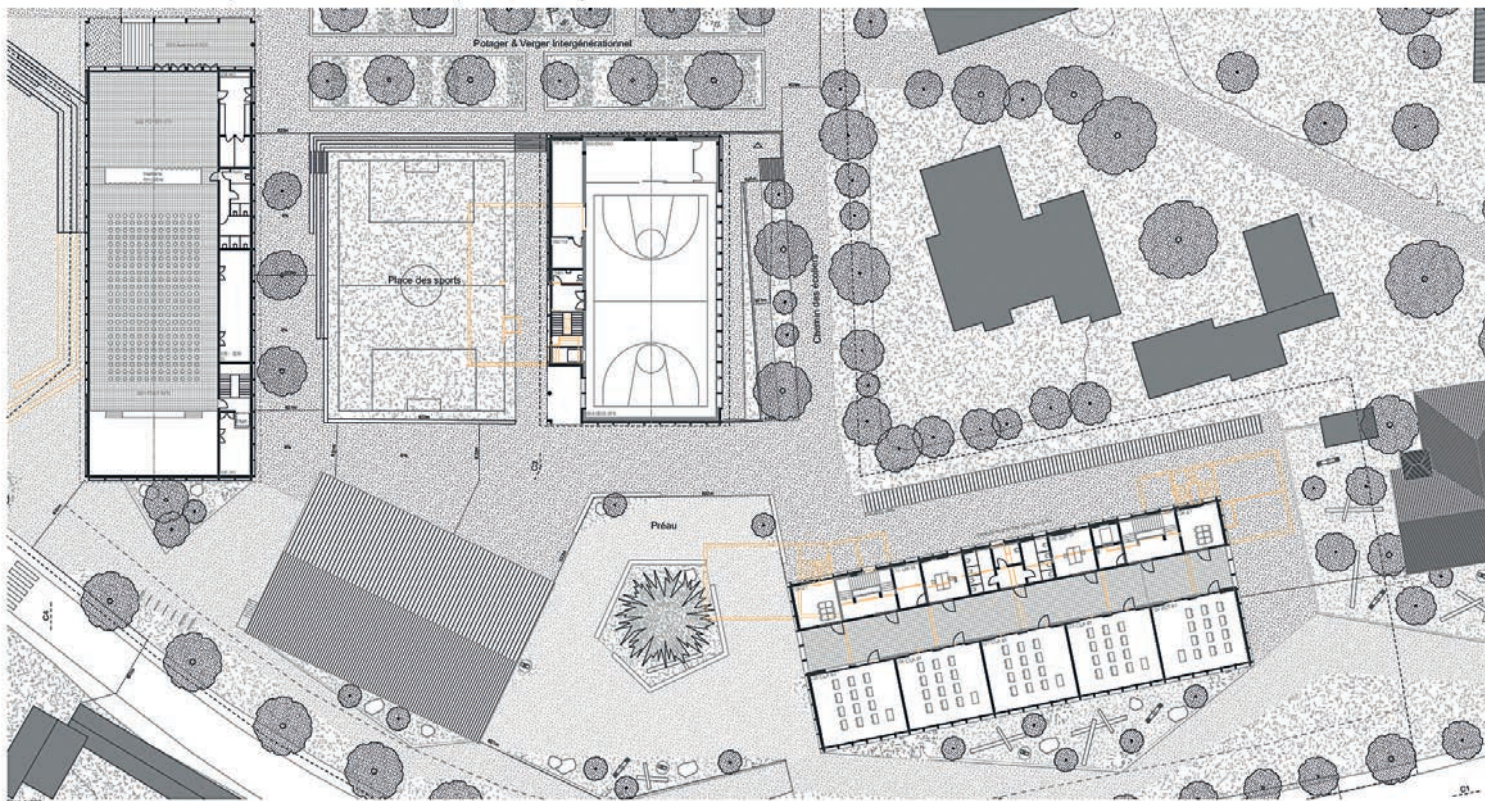
Ingénieur civil:

gex & dorthe ingénieurs
consultants sàrl
Arnaud Dorthe

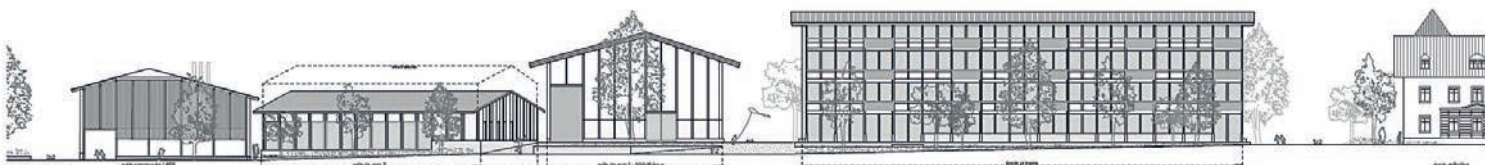
Architecte paysagiste:

ATELIER IDENTITA sàrl

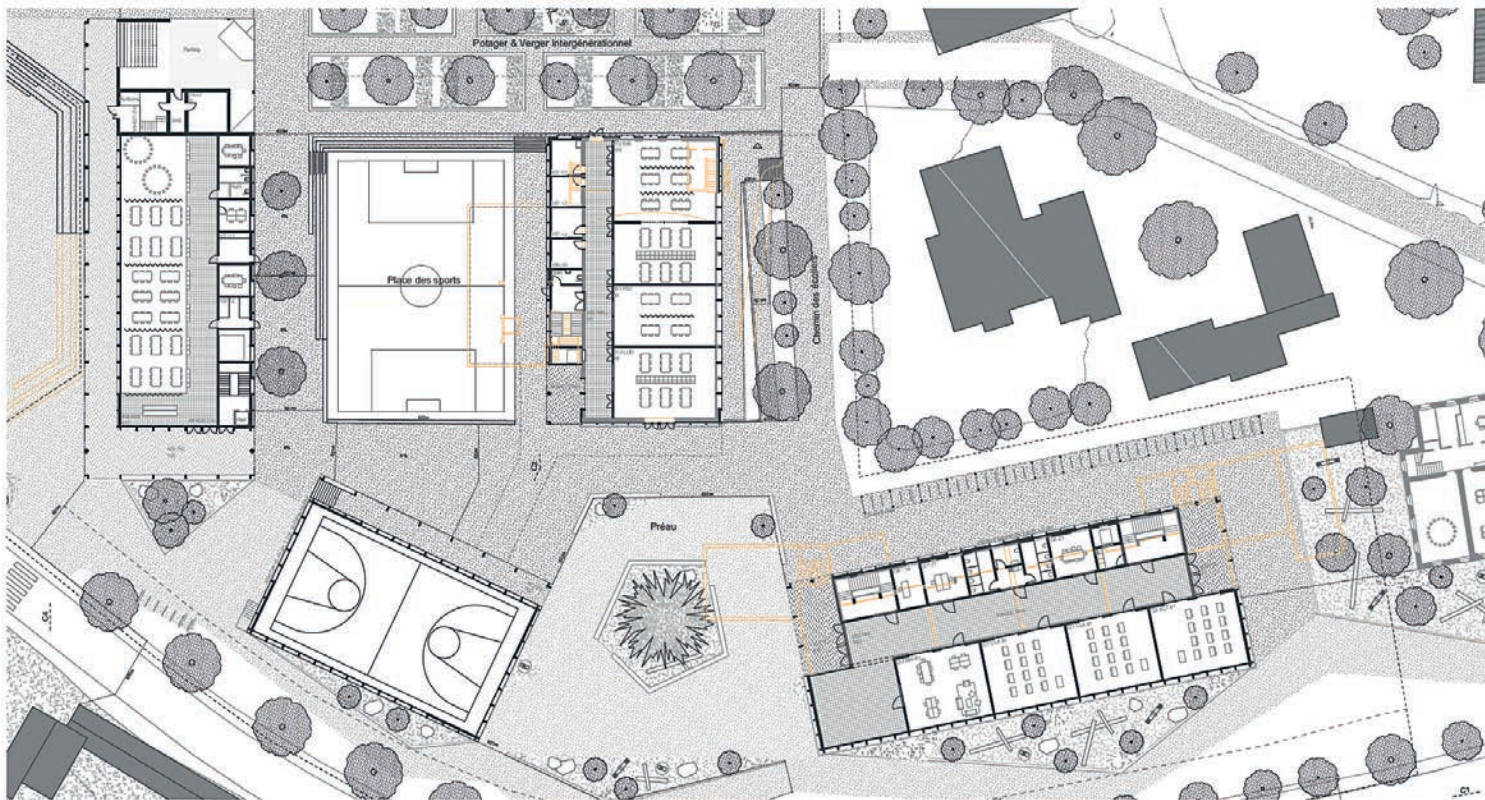




Plan 1200
Espace 11: Salle polyvalente, Salles de gym et Ecole



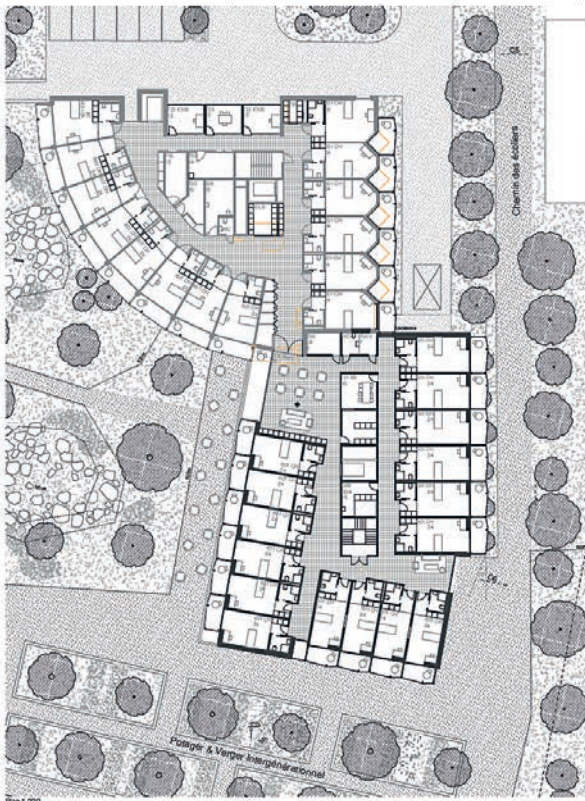
Cl - Coupe 1200
Chemin des Epinettes



Plan 1200
Parc des Epinettes et place du village



Cl - Elevation 1200
Parc des Epinettes et place du village



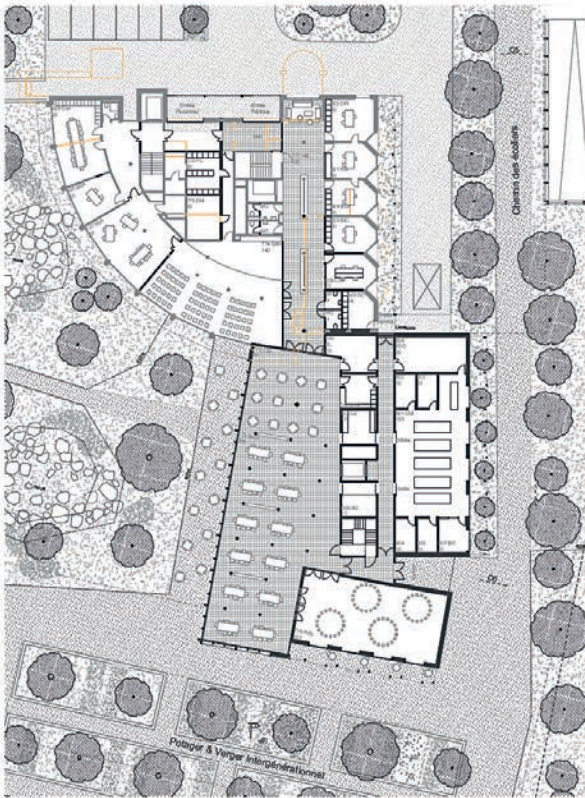
Plan 1:200 EMS étage 1-3



Vue depuis la place



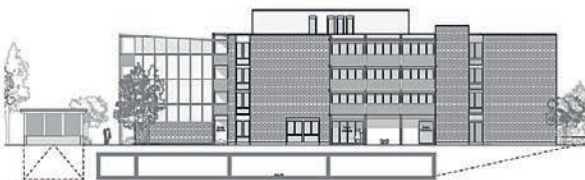
C2 - Coupe 1:200 Élémentaire Ecole, Salle de sport et EMS



Plan 1:200 EMS 1st



Vue place du village



C3 - Élévation 1:200 Façade nord EMS



C5 - Coupe 1:200 Entrée EMS

17 A LINK TO THE PAST

5^{ème} rang - 5^{ème} prix

mei studio sàrl
1782 Belfaux

Collaborateurs:
Fabrice Schwaller
Alexis Luc
Marc Berger



Concours centre scolaire de Marty-Cité et EMG la Résidence des Epaves, 2ème degré

Le centre scolaire de Marty-Cité est situé dans le quartier de la Résidence des Epaves, à l'ouest de la ville de Lausanne. Le terrain est occupé par des bâtiments existants et des zones d'espaces verts. Le projet consiste à réhabiliter et compléter le centre scolaire pour répondre aux besoins de la population locale.

Avantages d'implantation
Le terrain est bien desservi par les transports en commun et dispose d'un accès facile à la ville. Le quartier est dynamique et offre de nombreuses opportunités pour les activités de loisir et de culture.

Contexte
Le centre scolaire de Marty-Cité est un établissement d'enseignement primaire et secondaire. Le projet vise à améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves, tout en intégrant des espaces de détente et de socialisation.

Objectifs
Le projet doit répondre aux besoins de la population locale, tout en respectant l'environnement et le patrimoine existant. Il doit également offrir un cadre de travail agréable et stimulant pour les enseignants et les élèves.



Concept architectural

Principe
Le concept architectural est basé sur l'idée de créer un espace ouvert et flexible, capable de s'adapter aux besoins changeants de la communauté scolaire.

Programme
Le programme comprend des salles de classe, des salles de réunion, des espaces de détente et des zones de jeux. Il est conçu pour favoriser l'apprentissage et la collaboration.

Matériaux
Les matériaux choisis sont durables et écologiques, reflétant l'engagement du projet envers l'environnement.

Accessibilité
Le projet est conçu pour être accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.



Concours centre scolaire de Marty-Cité et EMG la Résidence des Epaves, 2ème degré

Paysage et mobilité
Le projet intègre des éléments paysagers et des solutions de mobilité pour améliorer l'expérience de la communauté scolaire.

Organisation et fonctionnement
L'organisation du projet est conçue pour faciliter la collaboration et l'échange entre les différents acteurs de la communauté scolaire.



Concept structure et matériaux

Structure
La structure du bâtiment est conçue pour être robuste et durable, capable de résister aux conditions climatiques locales.

Matériaux
Les matériaux utilisés sont sélectionnés pour leur qualité et leur durabilité, tout en étant respectueux de l'environnement.

Accessibilité
Le projet est conçu pour être accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.

Énergie
Le projet intègre des solutions énergétiques durables pour réduire l'empreinte carbone du bâtiment.

Programme
Le programme est conçu pour répondre aux besoins de la communauté scolaire, tout en offrant un cadre de travail agréable.

Matériaux
Les matériaux choisis sont durables et écologiques, reflétant l'engagement du projet envers l'environnement.

Accessibilité
Le projet est conçu pour être accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.

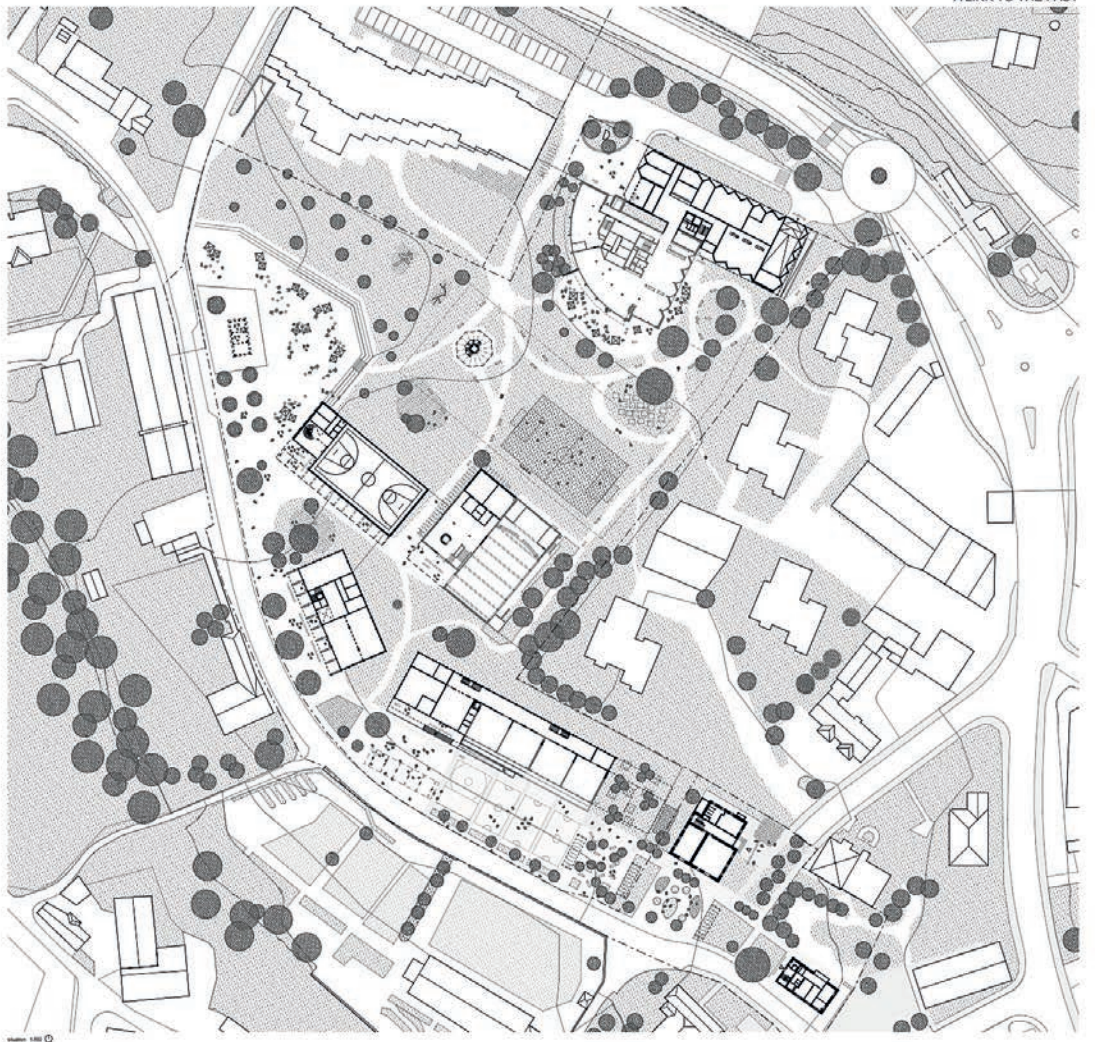
Énergie
Le projet intègre des solutions énergétiques durables pour réduire l'empreinte carbone du bâtiment.

Programme
Le programme est conçu pour répondre aux besoins de la communauté scolaire, tout en offrant un cadre de travail agréable.

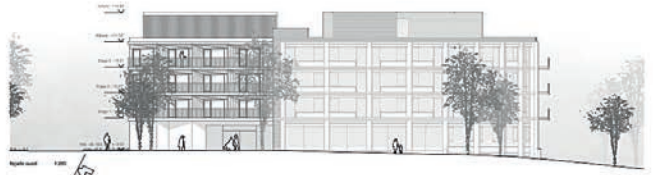
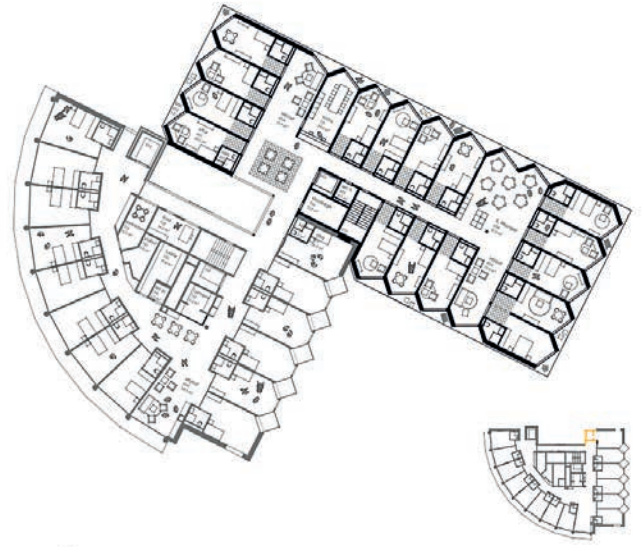
Matériaux
Les matériaux choisis sont durables et écologiques, reflétant l'engagement du projet envers l'environnement.

Accessibilité
Le projet est conçu pour être accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.

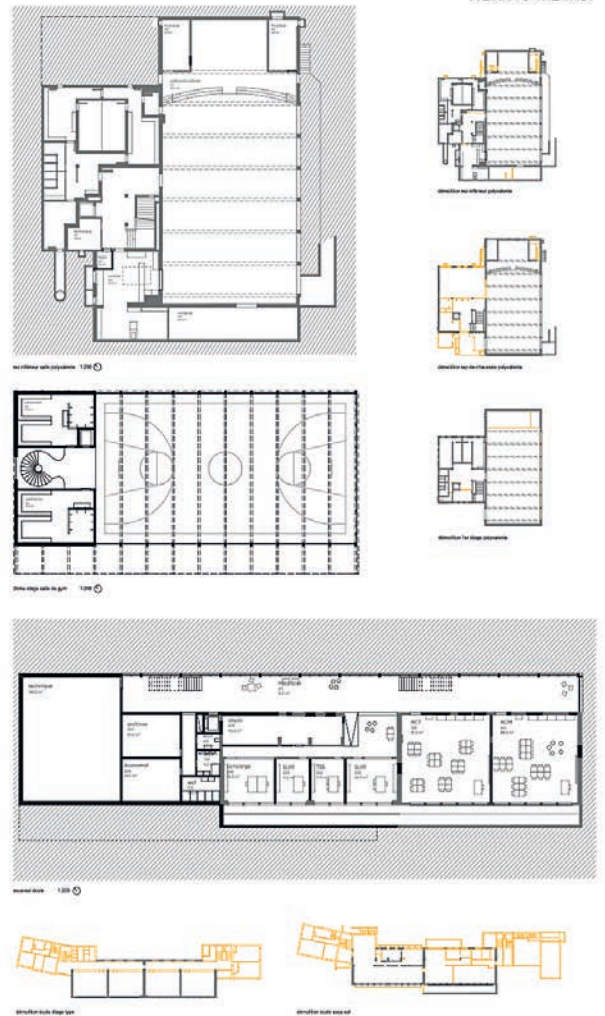
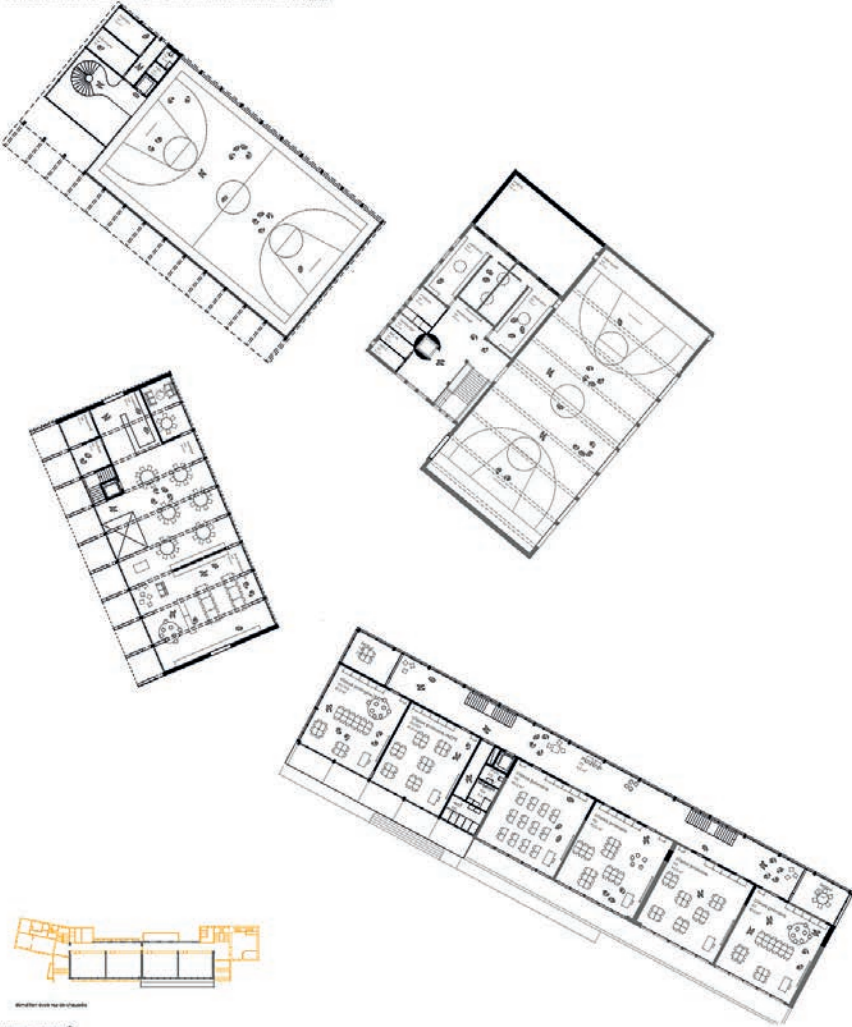
Énergie
Le projet intègre des solutions énergétiques durables pour réduire l'empreinte carbone du bâtiment.

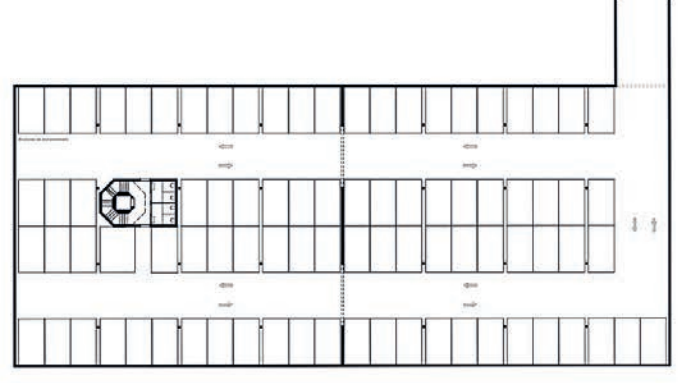
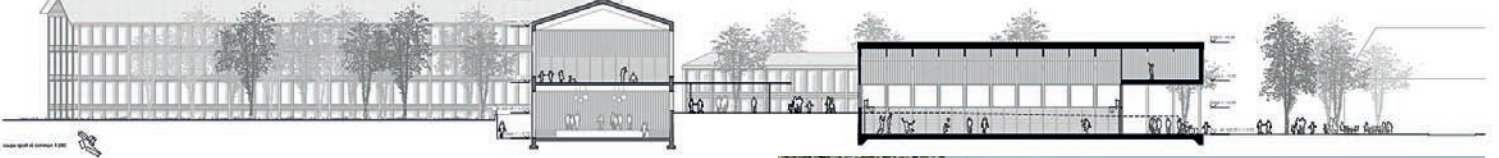
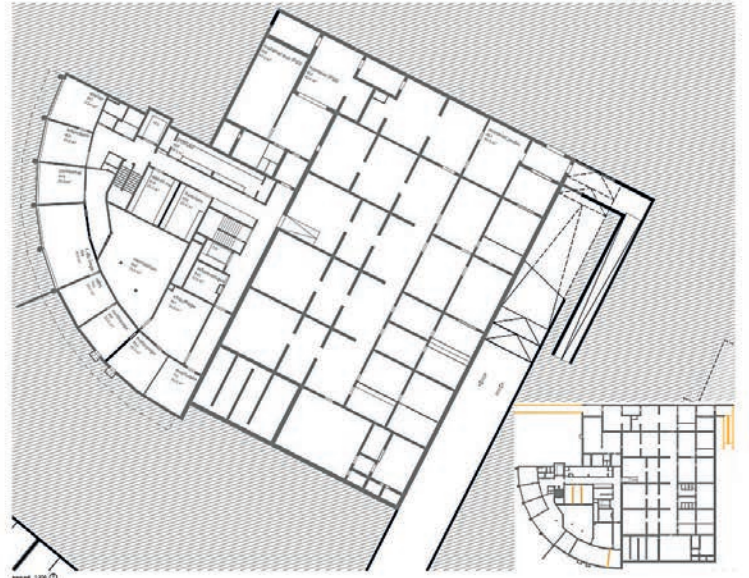
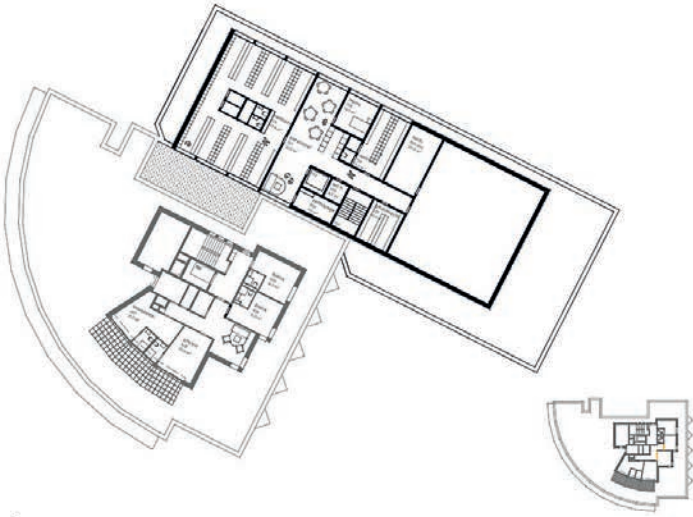


Concours centre scolaire de Mary-Claé et EMS la Résidence des Épinettes, 2ème étage



Concours centre scolaire de Mary-Claé et EMS la Résidence des Épinettes, 2ème étage





19 LE CHÂTEAU DE MA MÈRE

3^{ème} rang - 3^{ème} prix

Aviolat Chaperon Escobar
Architectes
1700 Fribourg

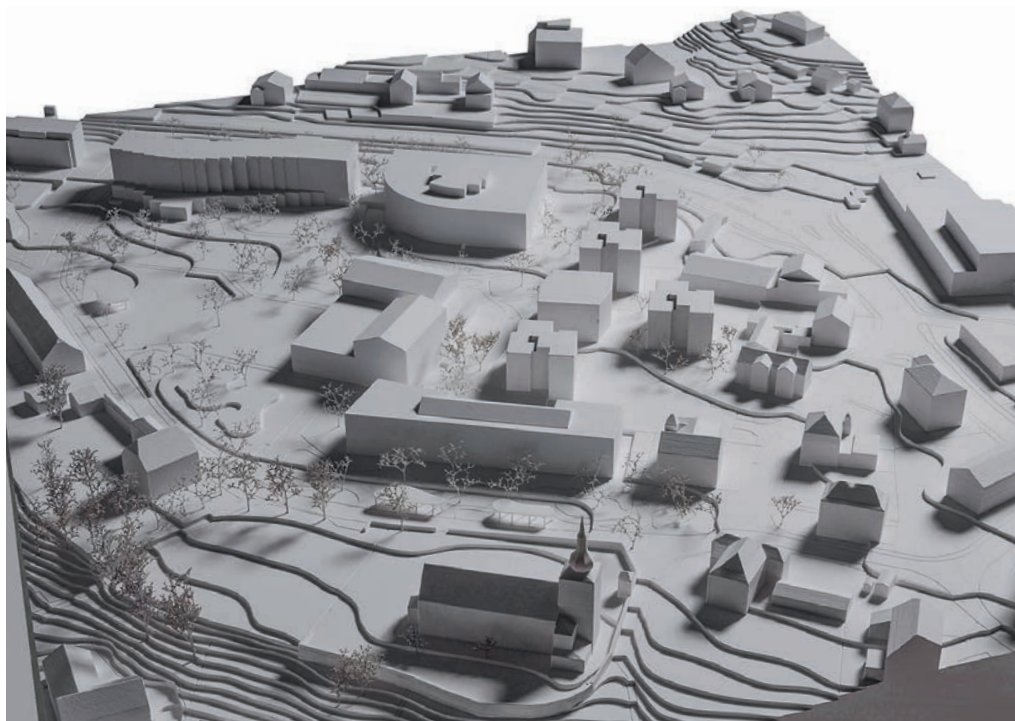
Collaborateurs:
Alexandre Aviolat
Sébastien Chaperon

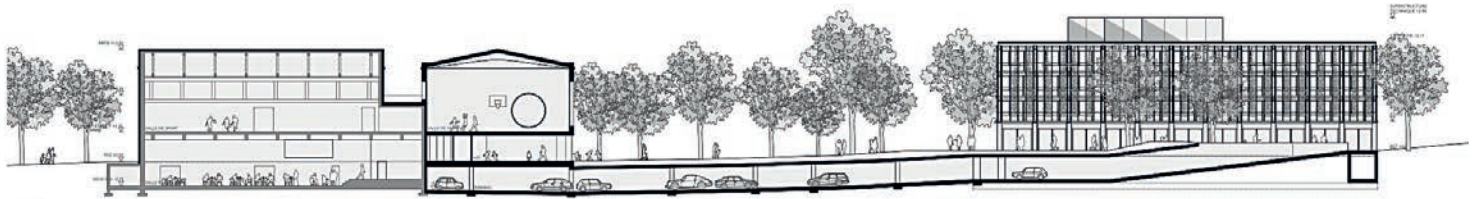
Ingénieur civil:
Vincent Becker Ingénieurs
Fribourg sàrl
Eyüp Selçukoglu

Ingénieur CVS:
SRG Engineering

Architecte paysagiste:
MG Associés

Ingénieur électricité
& sécurité feu:
SRG Engineering





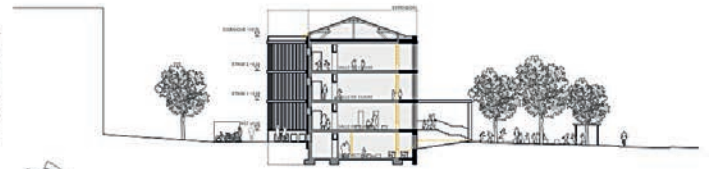
Coupe AA 1/200



Coupe BB 1/200



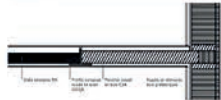
Coupe CC 1/200



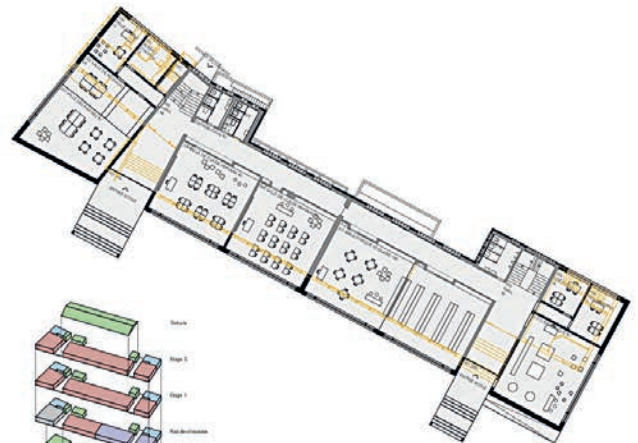
Coupe DD 1/200

Structure

Dimension de l'étage en rouge est relative au dimension de l'axe principal. La trémie correspond au dénivelé à des points correspondants. Le tracé en noir pour décrire le bord de la dalle structure en béton avec ainsi que le tracé principal des poteaux en béton armé. Les poteaux en béton armé sont représentés par des points en noir. Les poteaux en béton armé sont représentés par des points en noir.



Ecole primaire - Etage 1-2 1/200



Ecole primaire - Rez-de-Chaussée 1/200



Coupe GG 1/200

21 CONSTELLATION

4^{ème} rang - 4^{ème} prix

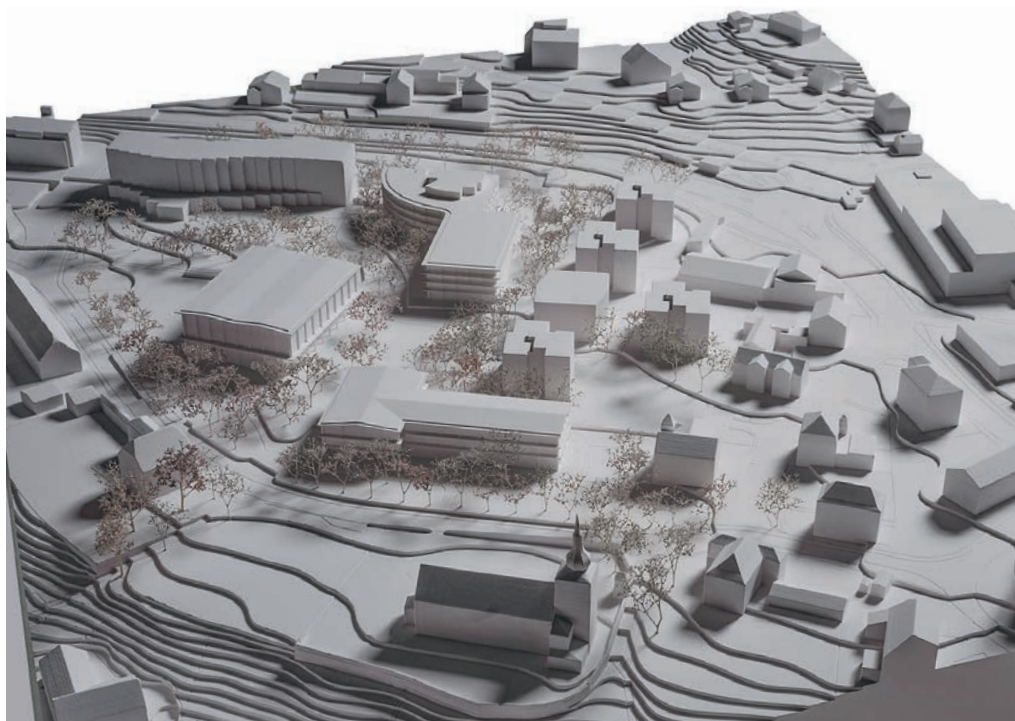
sylla widmann
architectes SA
1205 Genève

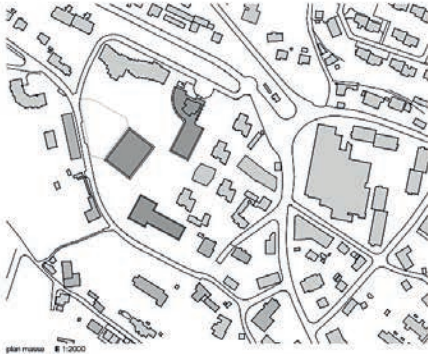
Collaborateurs:

Marco Malgarini
Yves Beetschen
Arnaud Beetschen
Kristina Sylla Widmann
Marc Widmann

Architecte paysagiste:

Maren Kühn





Ce projet est financé par le Communauté de Communes et d'appartient à la fois le centre scolaire de Marly-Cité, l'EMS la Résidence des Epinettes et d'activer un lieu d'habitat social et d'activer un centre d'habitat social. Le projet est un exemple de mixité sociale et de mixité de logements, mais également d'activer un lieu d'habitat social et d'activer un centre d'habitat social en matière sociale et en matière de mixité sociale et de mixité de logements. Le projet est un exemple de mixité sociale et de mixité de logements.

Approche urbaine et paysagère

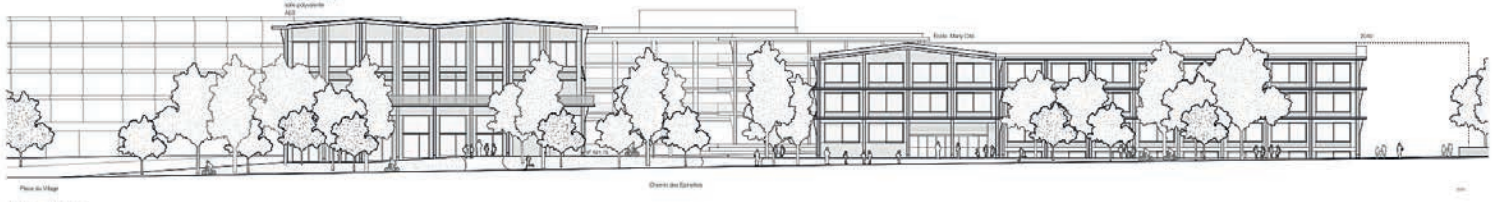
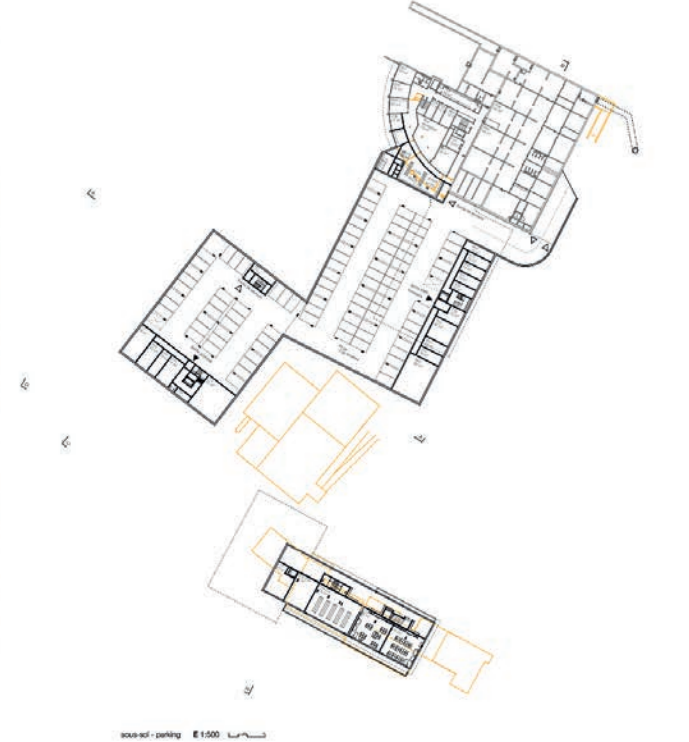
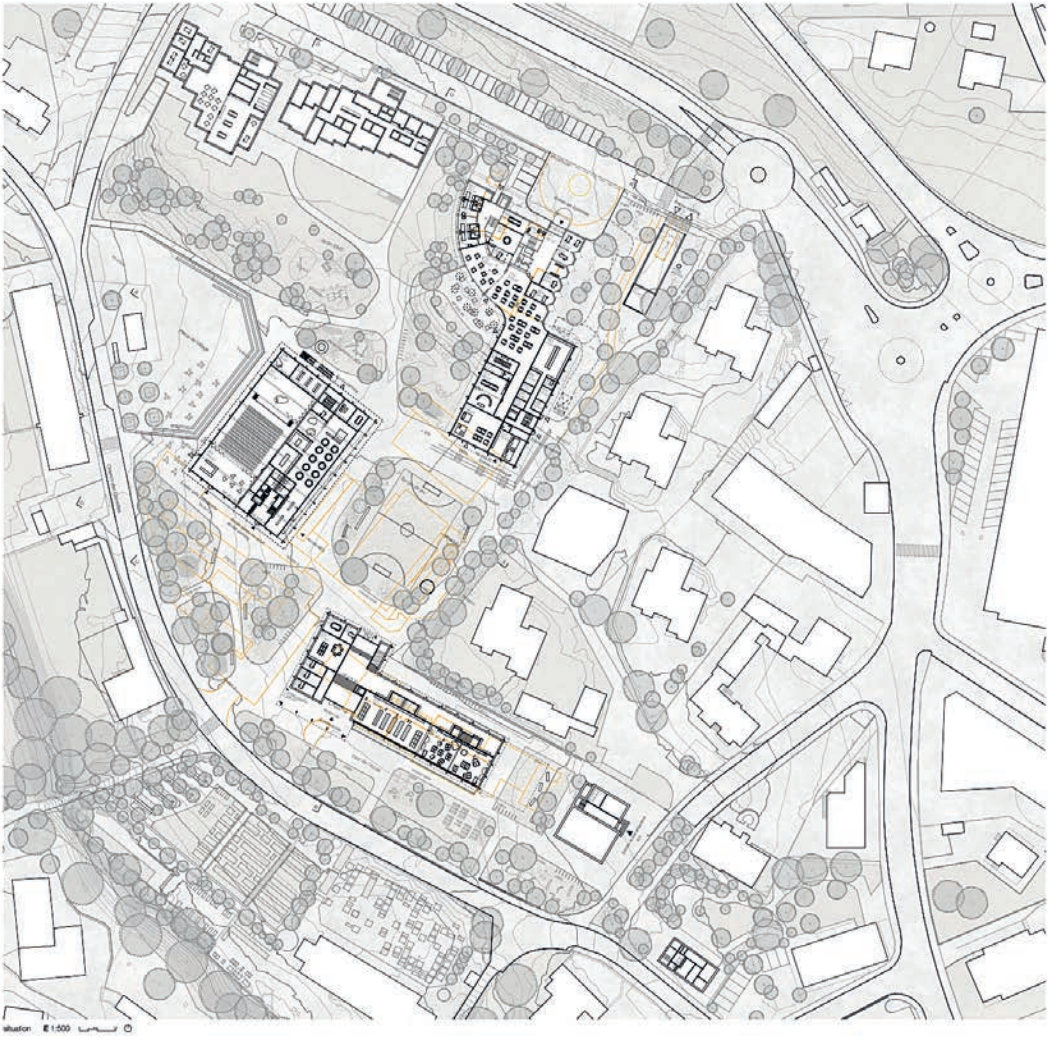
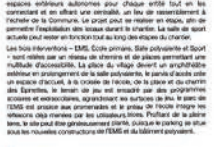
Le site et son contexte sont caractérisés par une forte identité paysagère et urbaine, de grande qualité et de grande diversité. Le projet est un exemple de mixité sociale et de mixité de logements, mais également d'activer un lieu d'habitat social et d'activer un centre d'habitat social en matière sociale et en matière de mixité sociale et de mixité de logements. Le projet est un exemple de mixité sociale et de mixité de logements.

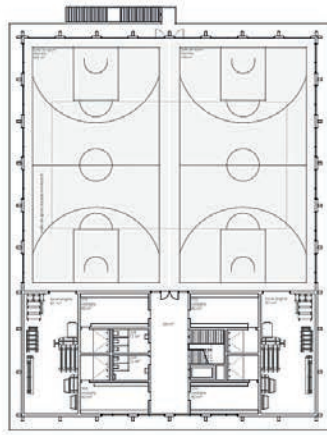
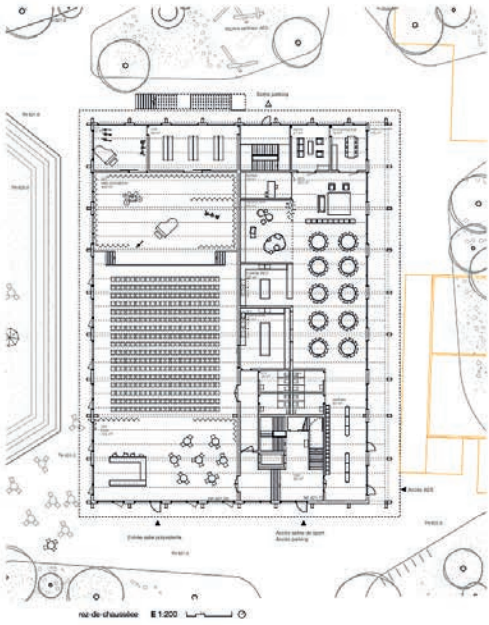
Aménagements extérieurs

D'une manière générale, les aménagements extérieurs sont destinés à créer un lieu de vie et de rencontre, à accompagner la transition d'un lieu de vie et de rencontre, à accompagner la transition d'un lieu de vie et de rencontre, à accompagner la transition d'un lieu de vie et de rencontre.

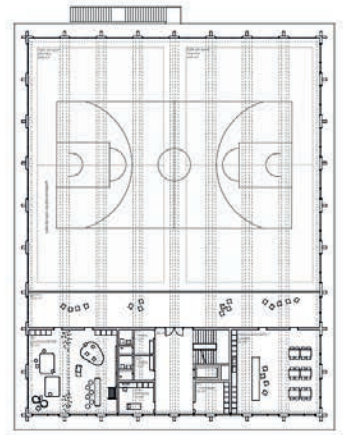
- Le terrain est divisé en plusieurs zones, afin de permettre une meilleure organisation de l'espace et de l'habitat.
- L'aménagement du terrain est organisé par une succession de zones paysagères accueillant des parcs et des lieux de rencontre et de vie.
- Le plan de la salle d'attente offre une zone d'attente, basée sur l'accompagnement des usagers et des élèves.
- Le plan de l'EMS propose son caractère, tout en s'adaptant à l'habitat des nouveaux logements, qui permettra la réalisation de certains axes et de la transition de la salle à manger.

Les surfaces en œuvre extérieure sont constituées par des zones paysagères avec des zones de jeux, des zones de rencontre, la gestion des eaux est assurée par des surfaces de ruissellement, destinées à accompagner la transition d'un lieu de vie et de rencontre.





1er étage - salle double



2ème étage - galerie et psychocité



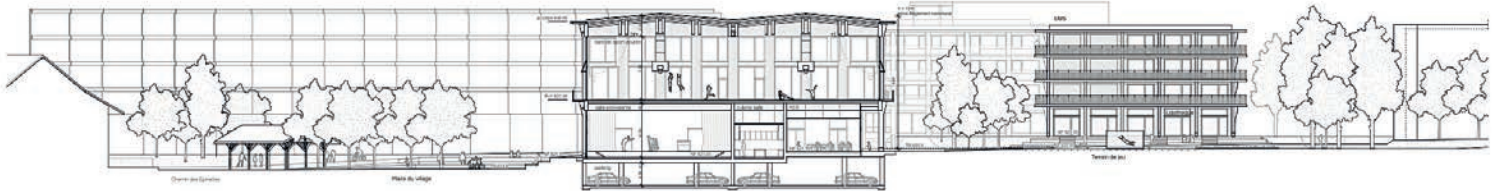
salle polyvalente



salle double



courriel extensible



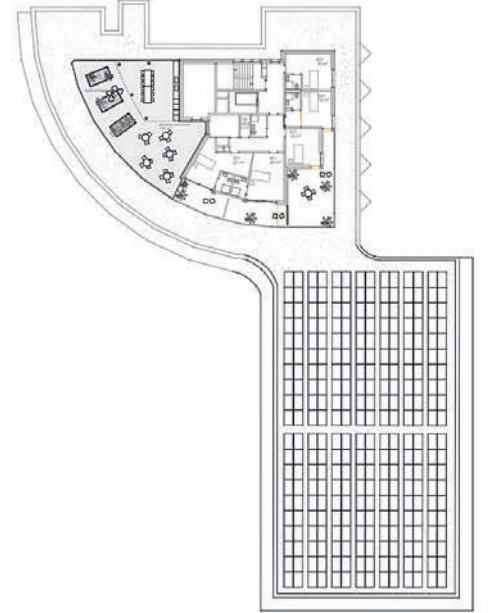
coupe AA E 1/200



site de chaussée E 1/200



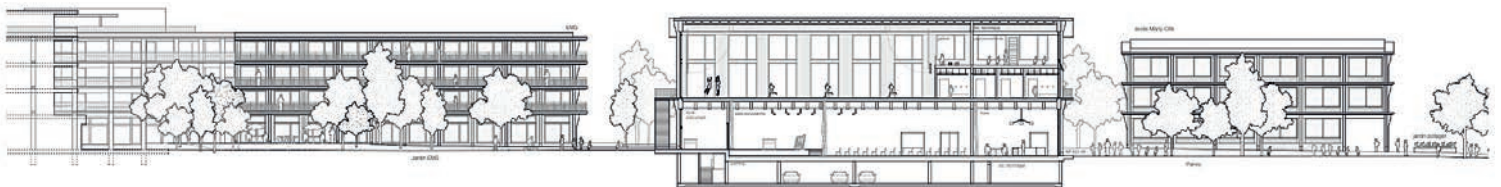
étage type



étage



salon EMS



coupe CC E 1/200

Dossier de plans

1^{er} degré

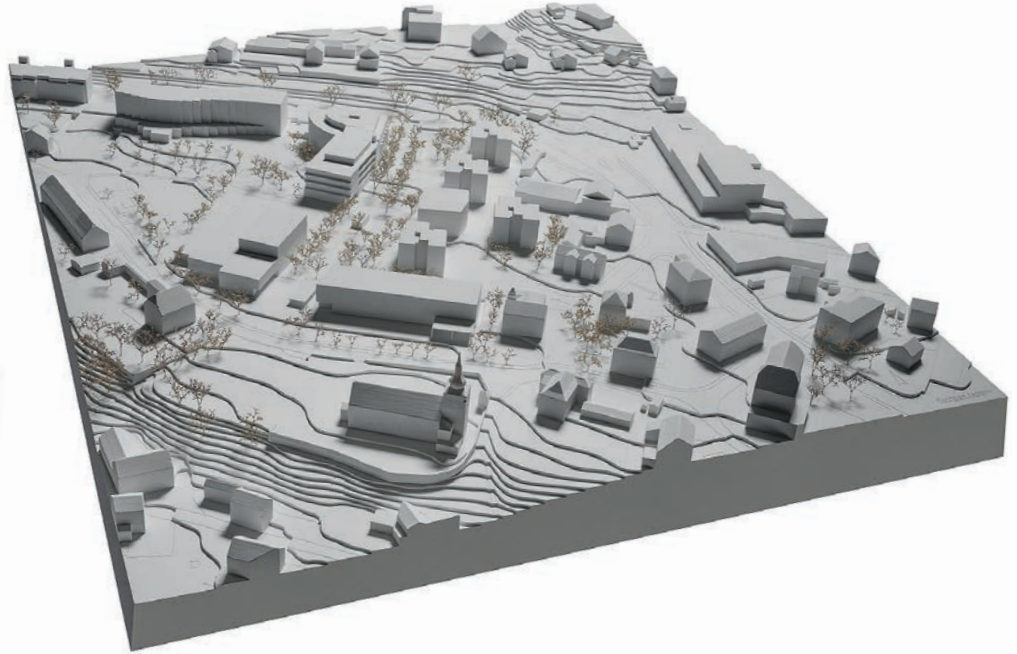
L. Projets	89
n° 01 INTOUA LA PYËTHE	90
n° 02 Épi-centre	92
n° 03 Epinettes-City	94
n° 04 tribu	96
n° 05 REFLET	98
n° 06 Petit Moulin	100
n° 07 MULTIPLACES	102
n° 08 AGORA	104
n° 09 Volubilis	106
n° 10 Jardin public	108
n° 11 PEAU NEUVE	110
n° 12 À LA CROISÉE DES CHEMINS	112
n° 13 Rameaux greffons	114
n° 14 CENTRAL PARK	116
n° 15 CARNAVAL	118
n° 16 Bob Marly	120
n° 17 A LINK TO THE PAST	122
n° 18 SNAKE IN THE PLANE	124
n° 19 LE CHÂTEAU DE MA MÈRE	126
n° 20 PETITS & GRANDS	128
n° 21 CONSTELLATION	130

01 INTOUA LA PYËTHE

Sélectionné pour le 2^{ème} degré

cBmM SA
1006 Lausanne

Collaborateurs:
Marina Marinov
Erwan Moeri
Capucine Leroy
Ana Melnicenco



Concours centre scolaire de Marly-Cité et EMS la Résidence des Epinettes



Relier les quartiers de Marly

Actuellement les différents quartiers de Marly dialoguent peu, raison pour laquelle la place du village a été contrainte. Il faut à présent les relier à ce centre. Cette connexion s'établira grâce à une promenade arborée formant un axe reliant le centre de Marly, aux entrées de Marly, à l'école existante de l'Archerie, l'école au nord de Marly, aux entrées de Marly, à l'école et aux commerces. Le bâtiment actuel des salles de sport, qui sert à la fois fonctionnellement et structurellement, est destiné pour créer cet axe promenade nord-sud. Les chemins traversiers existants complètent vers cette voie. Au niveau du paysage, les arbres existants du périmètre sont conservés au maximum.



Mieux définir le centre du village

Le rapport entre les différents programmes et la place du village M&N au cœur de notre réflexion. L'occupation de deux niveaux permet de mieux définir le centre du village. La place a été construite cette place du centre du village. Les arbres existants du centre, les arbres, les arbres aux nouveaux bâtiments, créent le paysage urbain au centre du village.



Interventions

Rénovation

L'école existante est correctement positionnée mais plus au nord. Elle est entièrement enveloppée dans une nouvelle structure. Les espaces existants sont conservés et les espaces existants sont conservés et les espaces existants sont conservés. L'extension se développe avec une forme carrée dans un quadrilatère qui dialogue avec le bâtiment public existant et qui dialogue avec le nouveau bâtiment. La proposition privilégie une matérialité architecturale qui dialogue avec le bâtiment existant. Les façades nord de ce bâtiment sont complètes par une structure métallique qui crée la place de la façade nord existante. Les façades sud de ce bâtiment sont complètes par une structure métallique qui crée la place de la façade sud existante.

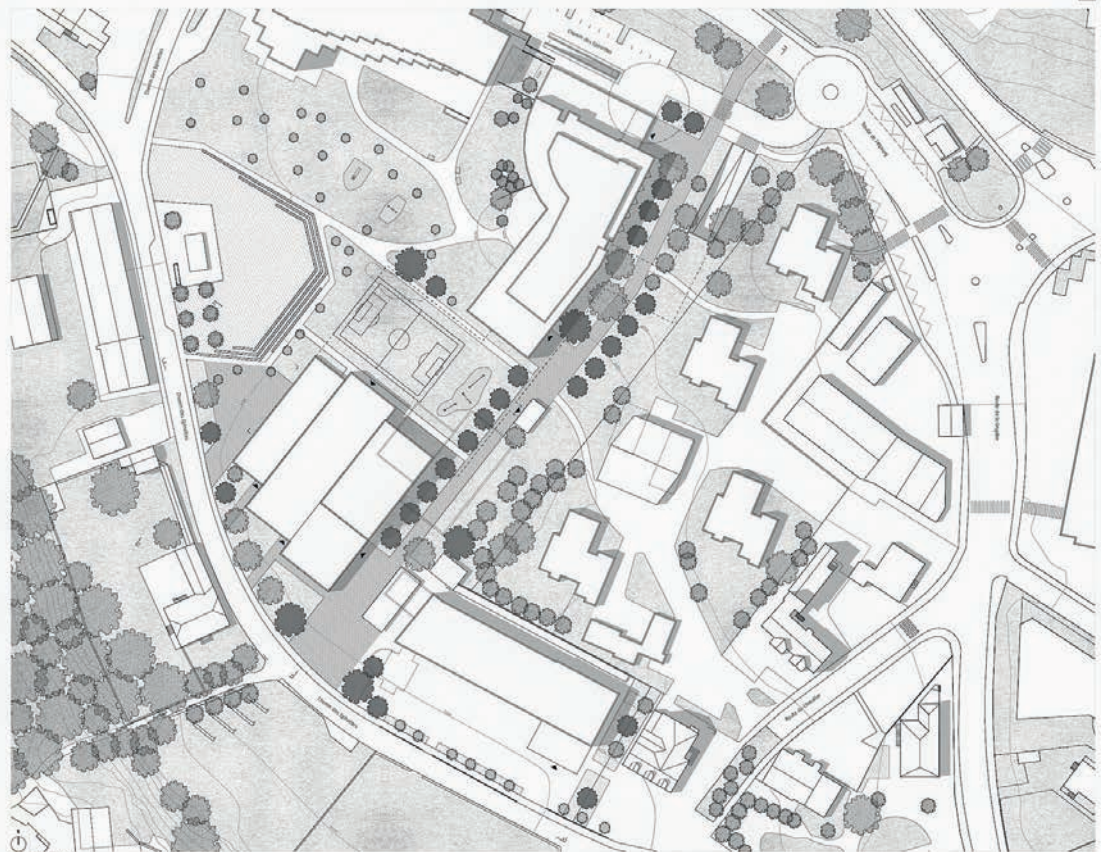
Extension de l'EMS

La majorité de la coprofiterie et de la façade du bâtiment existant de l'EMS restent son extension délicate. Pour le bon fonctionnement de l'établissement un bon dialogue est nécessaire. L'extension se développe avec une forme carrée dans un quadrilatère qui dialogue avec le bâtiment public existant et qui dialogue avec le nouveau bâtiment. La proposition privilégie une matérialité architecturale qui dialogue avec le bâtiment existant. Les façades nord de ce bâtiment sont complètes par une structure métallique qui crée la place de la façade nord existante. Les façades sud de ce bâtiment sont complètes par une structure métallique qui crée la place de la façade sud existante.

Construction neuve
Les salles de sport et de gymnastique s'ouvrent en direction de l'Académie et la bibliothèque et son foyer sont regroupés dans un bâtiment à vocation publique et scolaire avec une volumétrie adoucie et équilibrée. Le nouveau bâtiment participe à la définition et à la dynamisation du centre du village, ses entrées sur crochets accompagnent le parcours sur le chemin des Epinettes.

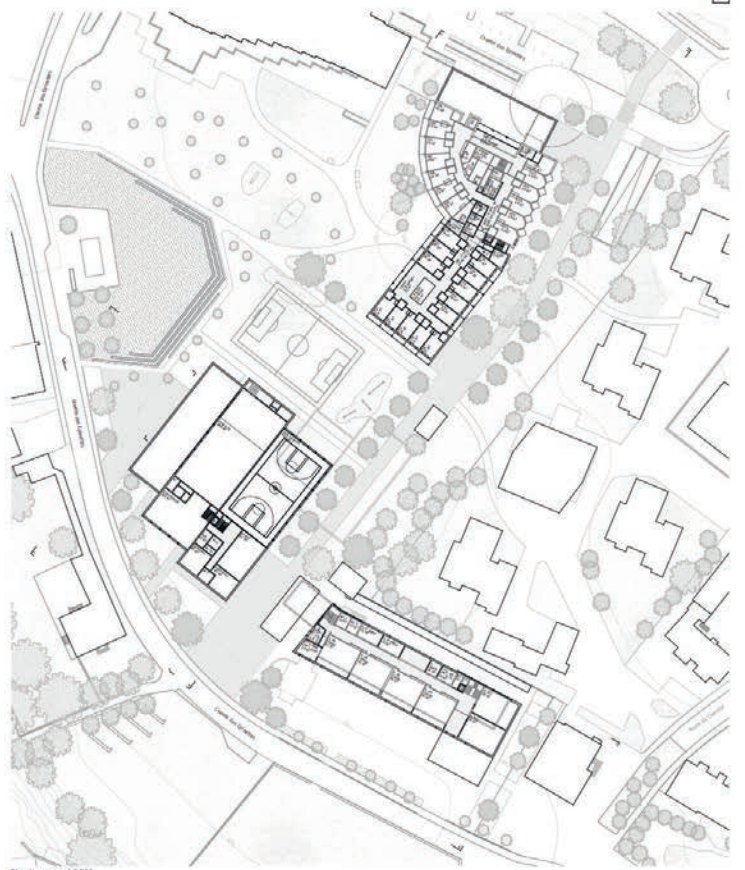
Les salles de sport et de gymnastique s'ouvrent en direction de l'Académie et la bibliothèque et son foyer sont regroupés dans un bâtiment à vocation publique et scolaire avec une volumétrie adoucie et équilibrée. Le nouveau bâtiment participe à la définition et à la dynamisation du centre du village, ses entrées sur crochets accompagnent le parcours sur le chemin des Epinettes ou par le hall côté école.

Le foyer de la salle polyvalente offre une terrasse devant directement sur la Place du village. La matérialisation contemporaine en bois des façades dialogue avec les bâtiments de l'école voisine.





Plan rez-de-chaussée | 1:500



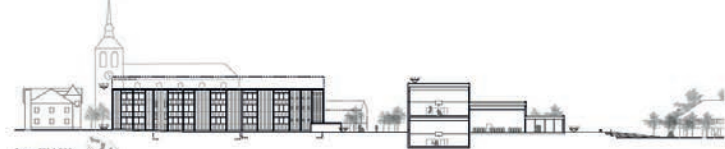
Plan étage type | 1:500



Coupe A1 | 1:500



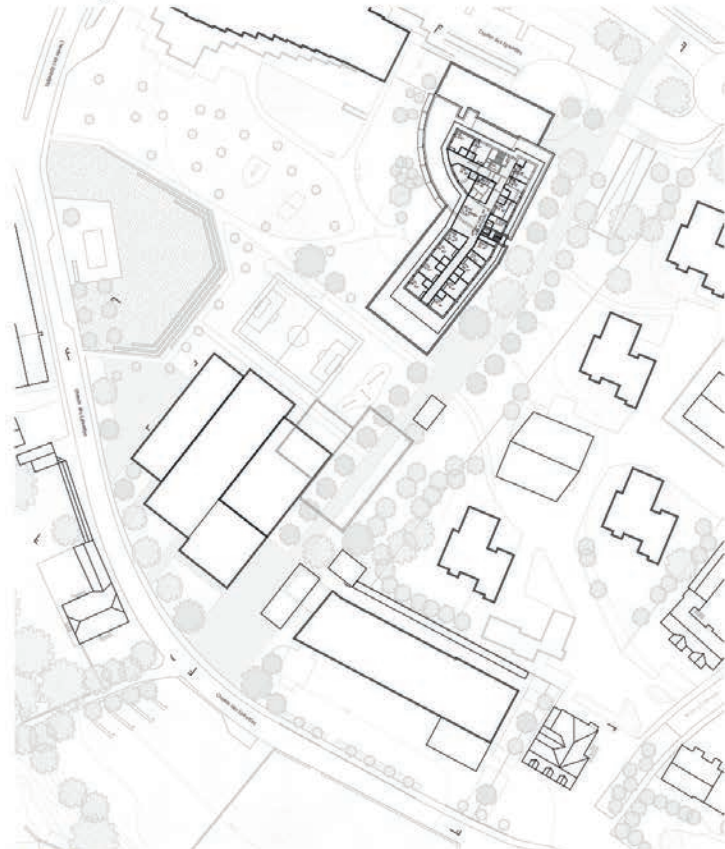
Coupe B1 | 1:500



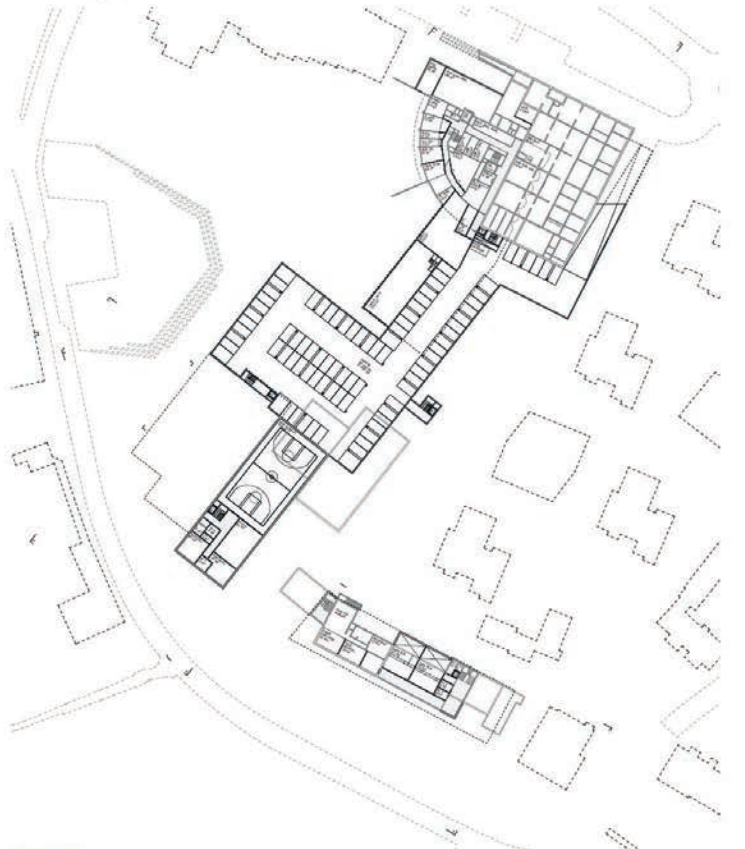
Coupe C1 | 1:500



Coupe D1 | 1:500



Plan attique | 1:500



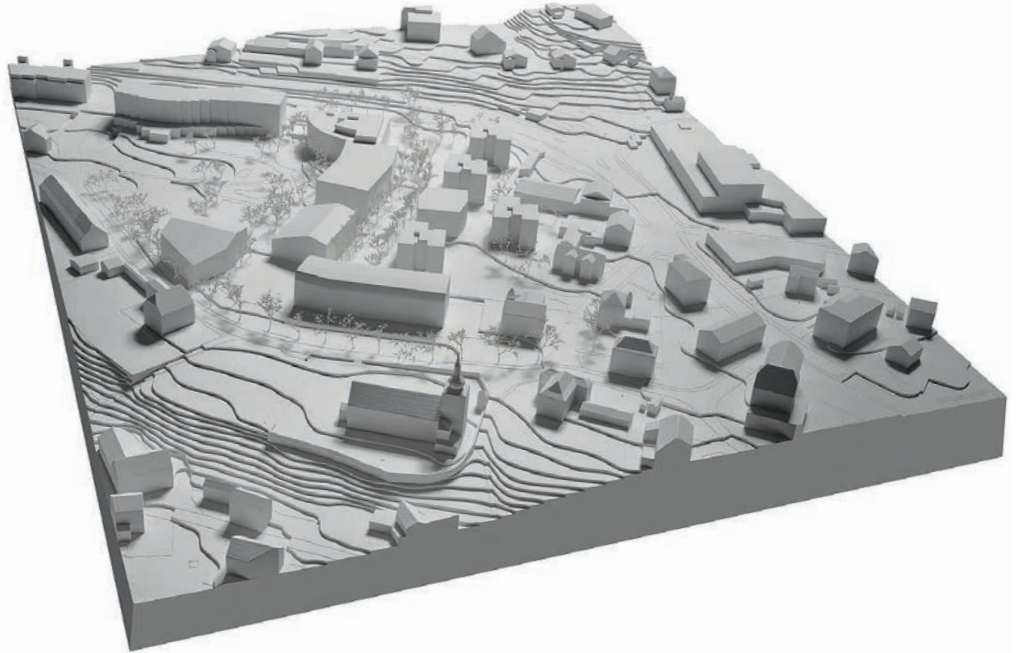
Plan sous-sol | 1:500

02 Épi-centre

Éliminé au 2^{ème} tour

Park associati + brandiguerra
8032 Zürich

Collaborateurs:
Filippo Pagliani
Michele Piero Rossi
Marco Guerra
Guido Brandi
Giacomo Geroldi
Vincenzo Salierno
Constanza Croce
Marianna Merisi
Erica Fassi
Lorenzo Aldini
Caterina Aquili
Marcus Cox



Concours centre scolaire de Marly-Cité et EMS la Résidence des Epinettes



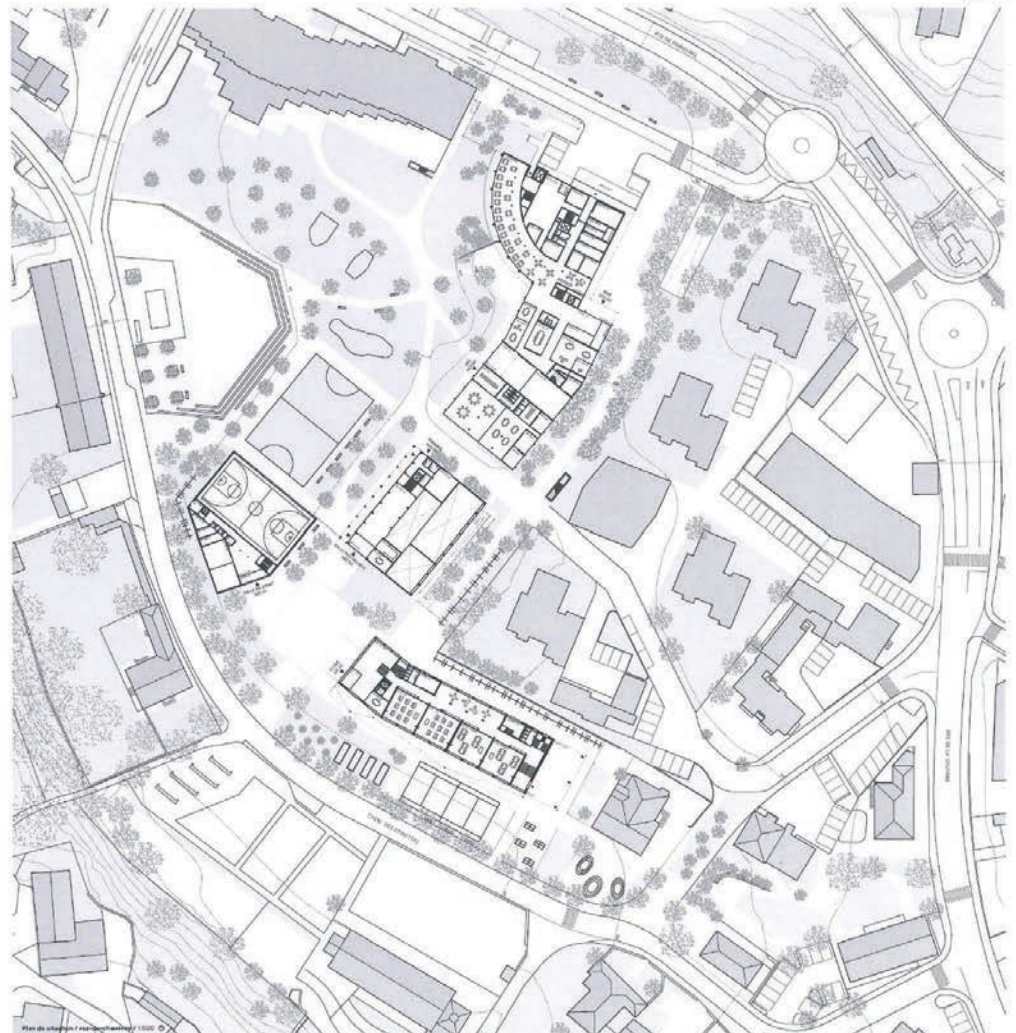
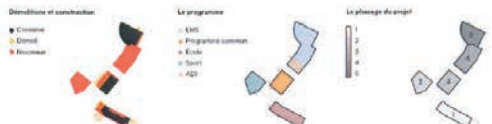
Matérialisation du parc inséparablement
Le projet propose de ne pas séparer le bâtiment scolaire, mais de les intégrer spatialement, pour répondre à la demande scolaire, qui s'inscrit dans un quartier de logements, au lieu de les séparer. Le projet propose de ne pas séparer le bâtiment scolaire, mais de les intégrer spatialement, pour répondre à la demande scolaire, qui s'inscrit dans un quartier de logements, au lieu de les séparer.

Village
L'objectif est de créer un village scolaire, qui s'intègre dans le quartier de logements, au lieu de les séparer. Le projet propose de ne pas séparer le bâtiment scolaire, mais de les intégrer spatialement, pour répondre à la demande scolaire, qui s'inscrit dans un quartier de logements, au lieu de les séparer.

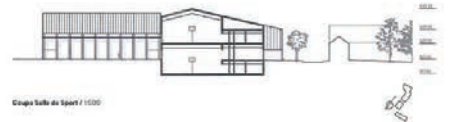
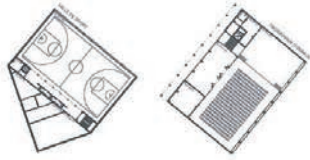
Le site
Le site de Marly-Cité est un quartier de logements, qui s'intègre dans le quartier de logements, au lieu de les séparer. Le projet propose de ne pas séparer le bâtiment scolaire, mais de les intégrer spatialement, pour répondre à la demande scolaire, qui s'inscrit dans un quartier de logements, au lieu de les séparer.

Le programme
Le programme du projet est de créer un village scolaire, qui s'intègre dans le quartier de logements, au lieu de les séparer. Le projet propose de ne pas séparer le bâtiment scolaire, mais de les intégrer spatialement, pour répondre à la demande scolaire, qui s'inscrit dans un quartier de logements, au lieu de les séparer.

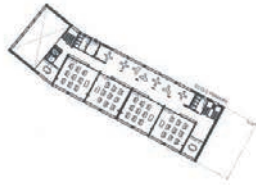
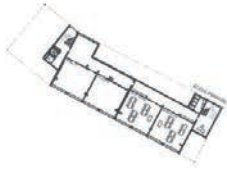
Le phasage du projet
Le phasage du projet est de créer un village scolaire, qui s'intègre dans le quartier de logements, au lieu de les séparer. Le projet propose de ne pas séparer le bâtiment scolaire, mais de les intégrer spatialement, pour répondre à la demande scolaire, qui s'inscrit dans un quartier de logements, au lieu de les séparer.



Épi-centre



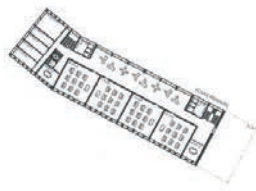
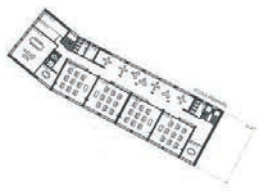
Croquis Salle de Sport / 1/500



Croquis polyvalente Salle polyvalente / 1/500



Croquis longitudinale Salle polyvalente / 1/500



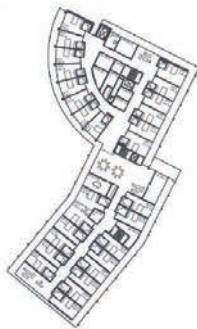
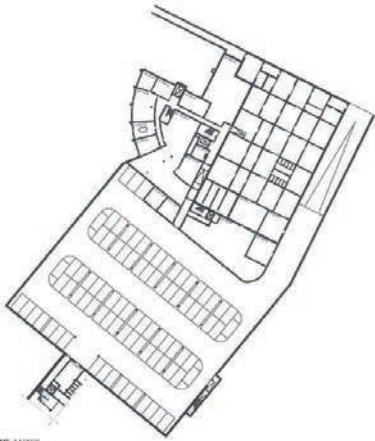
Croquis Ecole / 1/500

Plan +2 / 1/500

Plan +2 / 1/500



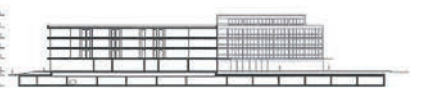
Elevation Chem. des Epinettes / 1/500



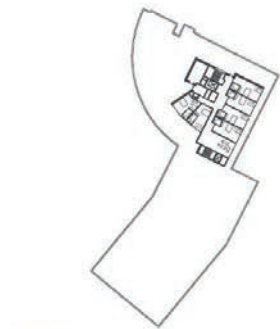
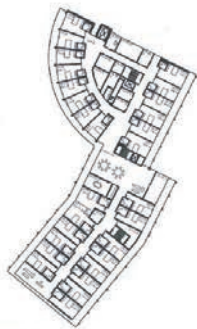
Croquis bâtiment EMS 1 / 1/500

Plan EMS 1 / 1/500

Plan EMS 1 / 1/500



Croquis longitudinale bâtiment EMS 1 / 1/500



Plan EMS 2 / 1/500

Plan EMS 2 / 1/500

Plan EMS 4 / 1/500

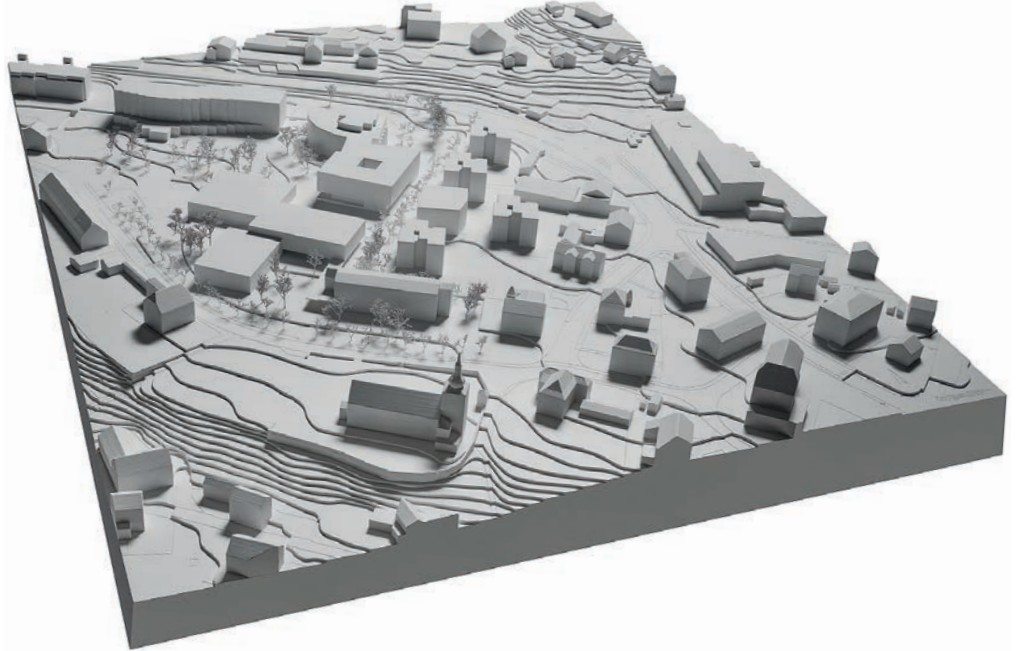


Croquis bâtiment adjoint EMS 1 / 1/500

03 Epinettes-City Éliminé au 1^{er} tour

Atelier d'Architectes
Charrière-Partenaires SA
1763 Granges-Paccot

Collaborateurs:
Enrique Cebrian
Dominique Martignoni
Vincent Spicher



Concours centre scolaire de Marly-Cité et EMS la Résidence des Epinettes



- ACCESSIBILITÉ/URBANISME**
- Accès piétons
 - Parking vélo
 - Parking voiture
 - Liens routiers
 - Boulevard
 - Passerelles piétons
 - Passerelles principal voiture
 - Passerelles voiture bordées

IMPLANTATION
L'ouvrage est implanté entre l'axe routier et le terrain des Epinettes et constitue un terrain de jeu offrant les espaces verts et des vues agréables. Ce dispositif d'implantation optimise les programmes de nature différente comme l'école maternelle, l'école primaire, la salle de gymnastique et une salle polyvalente. Ainsi, l'implantation de l'ouvrage offre un accès horizontal avec le bâtiment existant, tout en respectant la géométrie particulière du terrain.

Le nouvel accès routier a été créé sur la route de Fribourg afin de créer une connexion directe avec le centre de parking souterrain. À l'intérieur du complexe scolaire, une nouvelle entrée a été créée pour les espaces en surface, avec une grande terrasse qui permet de créer des aménagements paysagers tout en ayant une vue sur le bâtiment existant.

ESPACES NON BÂTIS
Chaque ville offre ses caractéristiques et voit évoluer son territoire. Au Nord-Est du terrain existant, une nouvelle place est définie devant l'EMS. Un terrain de sport extérieur est placé entre le terrain, la salle de gymnastique et l'école. Une zone de circulation piétonne de plusieurs mètres de large est créée entre l'école et la salle polyvalente. La cour de l'école maternelle est ouverte en plusieurs sous-espaces grâce aux pilotis proposés.

La grande salle de gymnastique est complétée par une extension de type atelier, favorisant le rapport à la ville des Epinettes. Cet espace propose un jardin de toit et un espace extérieur ainsi qu'un espace de mobilité douce protégé de la circulation des voitures.

ORGANISATION DE L'ÉCOLE
Le nouveau complexe éducatif est divisé en trois volumes avec l'école, la salle polyvalente et les salles de gymnastique. Au centre, le toit de plusieurs mètres est en retrait et offre un espace ouvert sur lequel se trouvent les entrées des trois bâtiments. Aux étages, l'école se développe sur 2 niveaux de 7 classes chacun. Une extension sera possible par l'ajout

d'un étage pour accueillir de 7 classes. L'ancienne école reçoit l'administration scolaire, la bibliothèque, les salles sportives et l'atelier d'entretien. Un couvert de verre sur le nouveau bâtiment.

La salle de sports est proposée comme une salle polyvalente sans entrée, avec gradins fixes. Son implantation à l'ouest fait la transition avec le plan pédagogique existant et les jardins des services.

La salle polyvalente complète la conception en s'implantant au Sud de l'école avec un espace de parking souterrain.

Le parking se développe en longeant le limite Est du périmètre. La grande partie des 85 places s'organise autour du complexe scolaire. Chaque bâtiment reçoit un accès direct depuis une grande terrasse bordée du couvert de verre.

TRANSFORMATION ET AGRAANDISSEMENT DU HÔTEL DES EPINETTES
L'extension du programme de l'EMS s'inspire sur la partie protégée du bâtiment existant en forme de toit de verre. Au sud de l'ouvrage, l'ancien est démonté dans le parking et une nouvelle place est créée. Au sud de l'ouvrage, l'ancien est démonté dans le parking et une nouvelle place est créée. Au sud de l'ouvrage, l'ancien est démonté dans le parking et une nouvelle place est créée.

Après trois étages, le plan type de l'extension organise 18 classes par niveau dans un plan en forme de U, laissant la face Ouest pour le séjour d'étage. L'extension organise les 14 classes et réalise le séjour d'étage en forme de U. Ces deux entrées de vie peuvent être séparées en cas de nécessité sanitaire au cas de présence des bâtiments.

En outre, un séjour avec terrasse et une bibliothèque sont mis à disposition des visiteurs et des familles des élèves.

ÉTAPES DE RÉALISATION
On peut imaginer des étapes de réalisation en fonction des priorités et garder une certaine indépendance entre la réalisation de l'école et celle du hôtel.

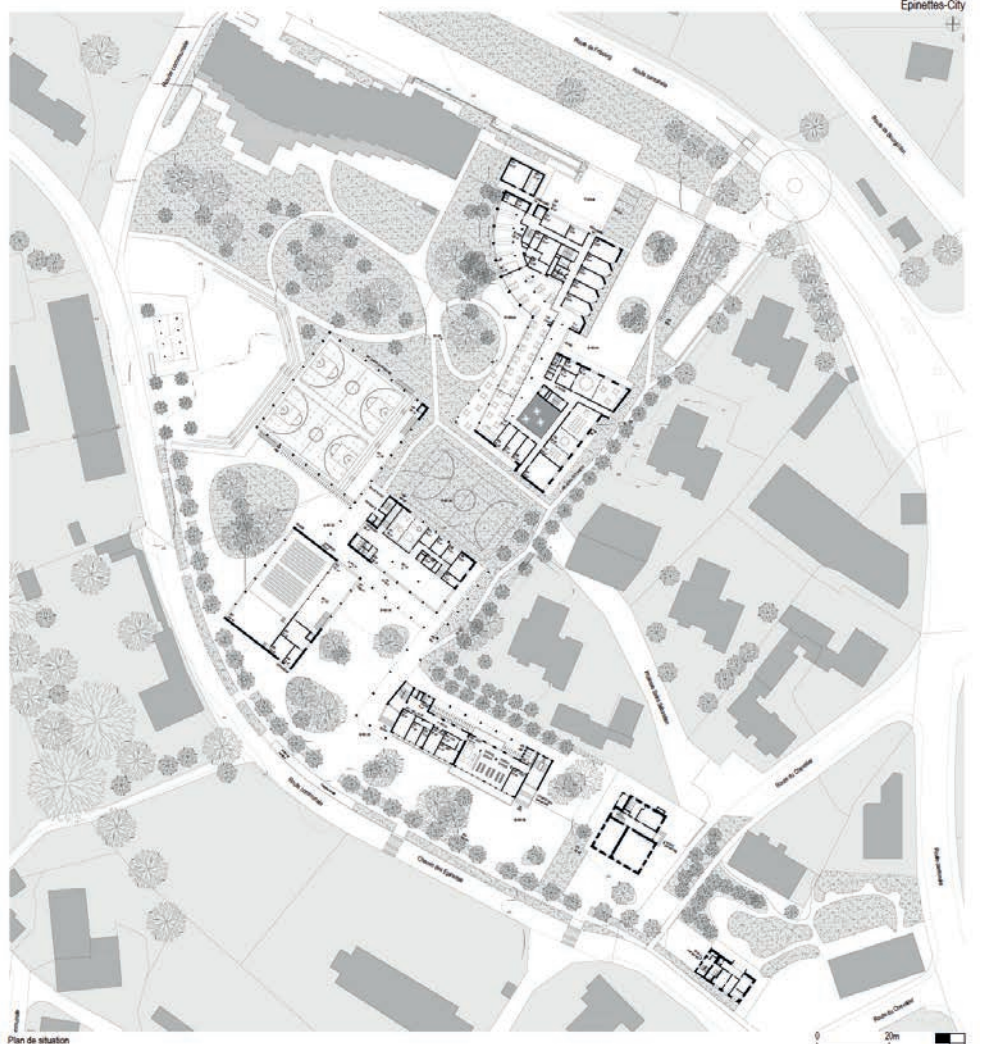
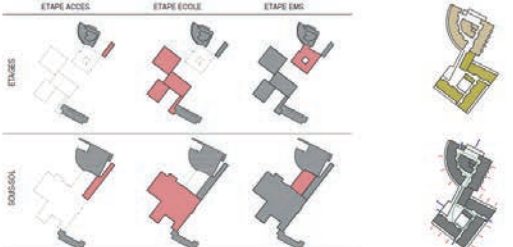
Ainsi, l'étape pour agrandir le hôtel reste indépendante, mais devrait contourner le temps de parking et une question de places souterraines.

Si le programme de l'école est dans l'étape précédente, cela favorise le parking sur le bâtiment existant, laissant l'opportunité de l'extension du hôtel libre pour les travaux.

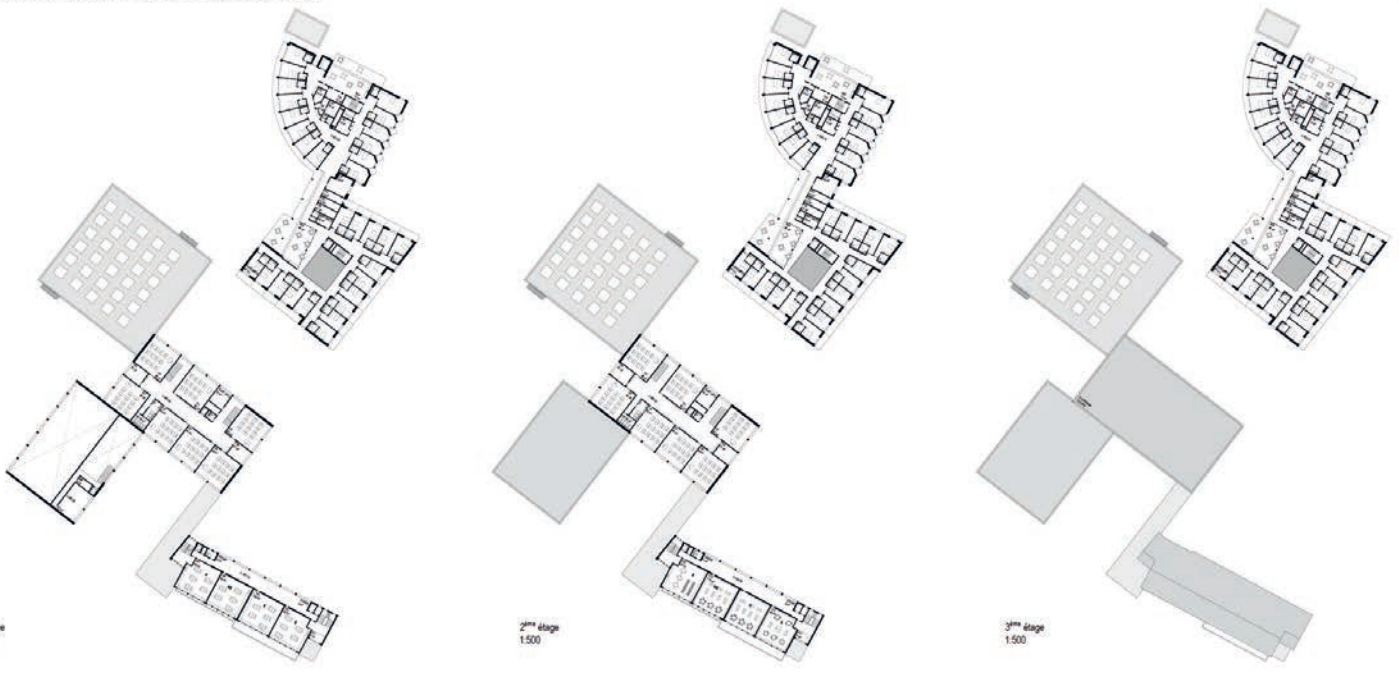
Une planification complexe est cependant nécessaire pour assurer un fonctionnement global et tirer parti des synergies possibles.



- CONCEPTION ARCHITECTURALE**
- Bâtiment nouveau
 - Bâtiment existant
 - Démolition
 - Nouveaux
 - Espace non bâti
- CONCEPTION EMS**
- Unité de vie A
 - Unité de vie B
 - Promenade en hall
 - Vues zones piétonnes
 - Vues étudiantes



Plan de situation 1:500



1^{er} étage
1:500

2^{ème} étage
1:500

3^{ème} étage
1:500



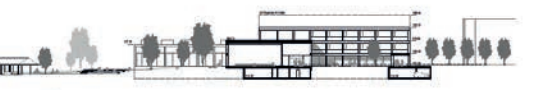
Coupe AA
1:500



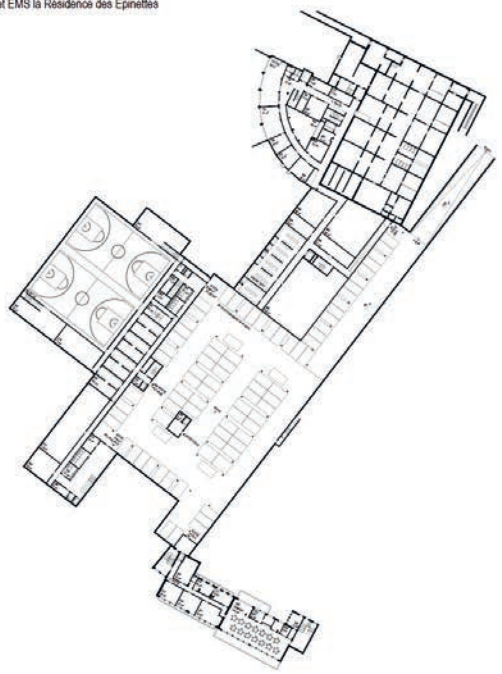
Façade sud-ouest
1:500



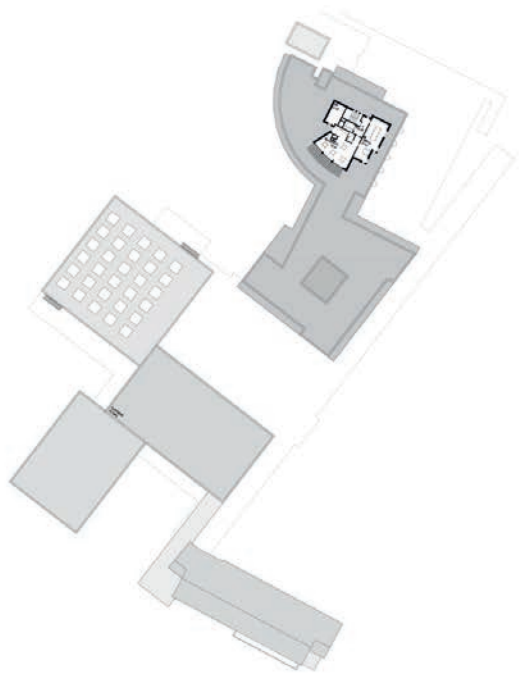
Coupe BB
1:500



Coupe EE
1:500



Sous-sol
1:500



4^{ème} étage
1:500



Façade nord-ouest
1:500



Façade nord-est
1:500



Coupe FF
1:500



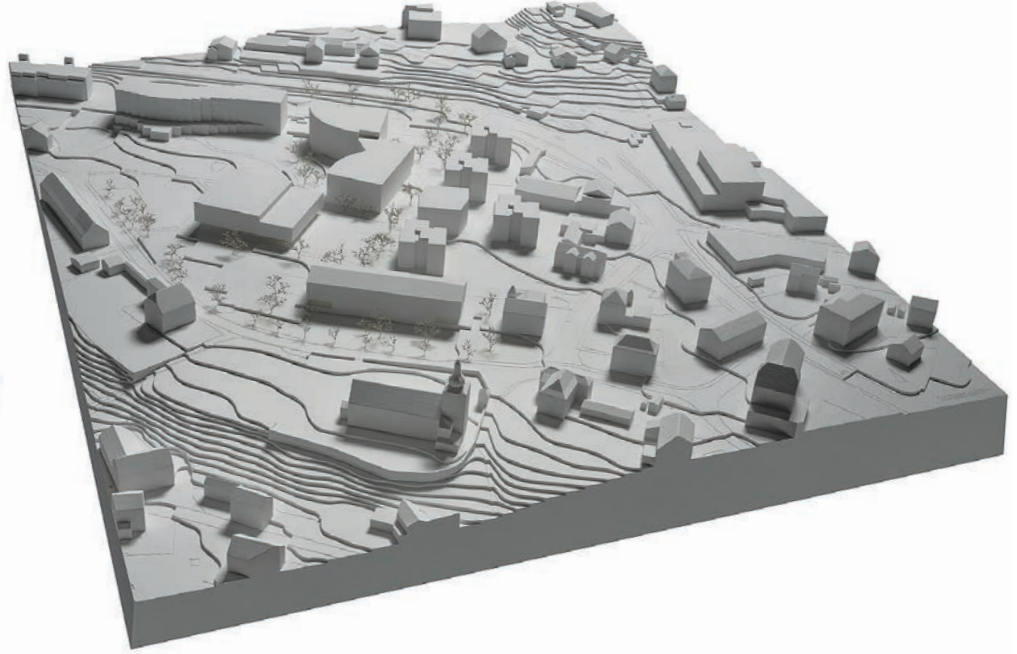
Coupe DD
1:500



04 tribu
Sélectionné pour le 2^{ème} degré

**SCHWAB ARCHITECTE
+ SARA GELIBTER
ARCHITECTE
2502 Bienne**

Collaborateurs:
Michael Schwab
Sara Gelibter



Concours centre scolaire de Marly-Cité et EMS la Résidence des Epinettes

tribu



CONCEPT - CONCEPT
Après la lecture et l'interprétation de la vision de village, la conception de l'école s'est développée en fonction de la vision conceptuelle et participative pour répondre au cadre réglementaire de 1985 et à la vision de l'école.
Avec la présence de l'école engageant le tissu du village et permettant de créer un lien entre les bâtiments scolaires, une construction indépendante avec 2 salles de sport, un espace communautaire et un espace public en relation avec le site, le bâtiment scolaire est devenu un élément de l'habitat et de l'habitat scolaire.
L'habitat scolaire est devenu un élément de l'habitat et de l'habitat scolaire.
Le Centre du Centre est devenu un élément de l'habitat et de l'habitat scolaire.
Le Centre du Centre est devenu un élément de l'habitat et de l'habitat scolaire.

PROGRAMME - ORGANISATION
Le bâtiment scolaire est conçu pour répondre aux besoins de l'école et de l'habitat scolaire.
Le bâtiment scolaire est conçu pour répondre aux besoins de l'école et de l'habitat scolaire.
Le bâtiment scolaire est conçu pour répondre aux besoins de l'école et de l'habitat scolaire.
Le bâtiment scolaire est conçu pour répondre aux besoins de l'école et de l'habitat scolaire.
Le bâtiment scolaire est conçu pour répondre aux besoins de l'école et de l'habitat scolaire.
Le bâtiment scolaire est conçu pour répondre aux besoins de l'école et de l'habitat scolaire.
Le bâtiment scolaire est conçu pour répondre aux besoins de l'école et de l'habitat scolaire.
Le bâtiment scolaire est conçu pour répondre aux besoins de l'école et de l'habitat scolaire.
Le bâtiment scolaire est conçu pour répondre aux besoins de l'école et de l'habitat scolaire.
Le bâtiment scolaire est conçu pour répondre aux besoins de l'école et de l'habitat scolaire.



PHASES DES TRAVAUX
1) Construction de l'école élémentaire et du bâtiment scolaire.
2) Aménagement et organisation de l'école et de l'habitat scolaire.
3) Construction de l'école élémentaire et du bâtiment scolaire.
4) Aménagement et organisation de l'école et de l'habitat scolaire.
5) Construction de l'école élémentaire et du bâtiment scolaire.

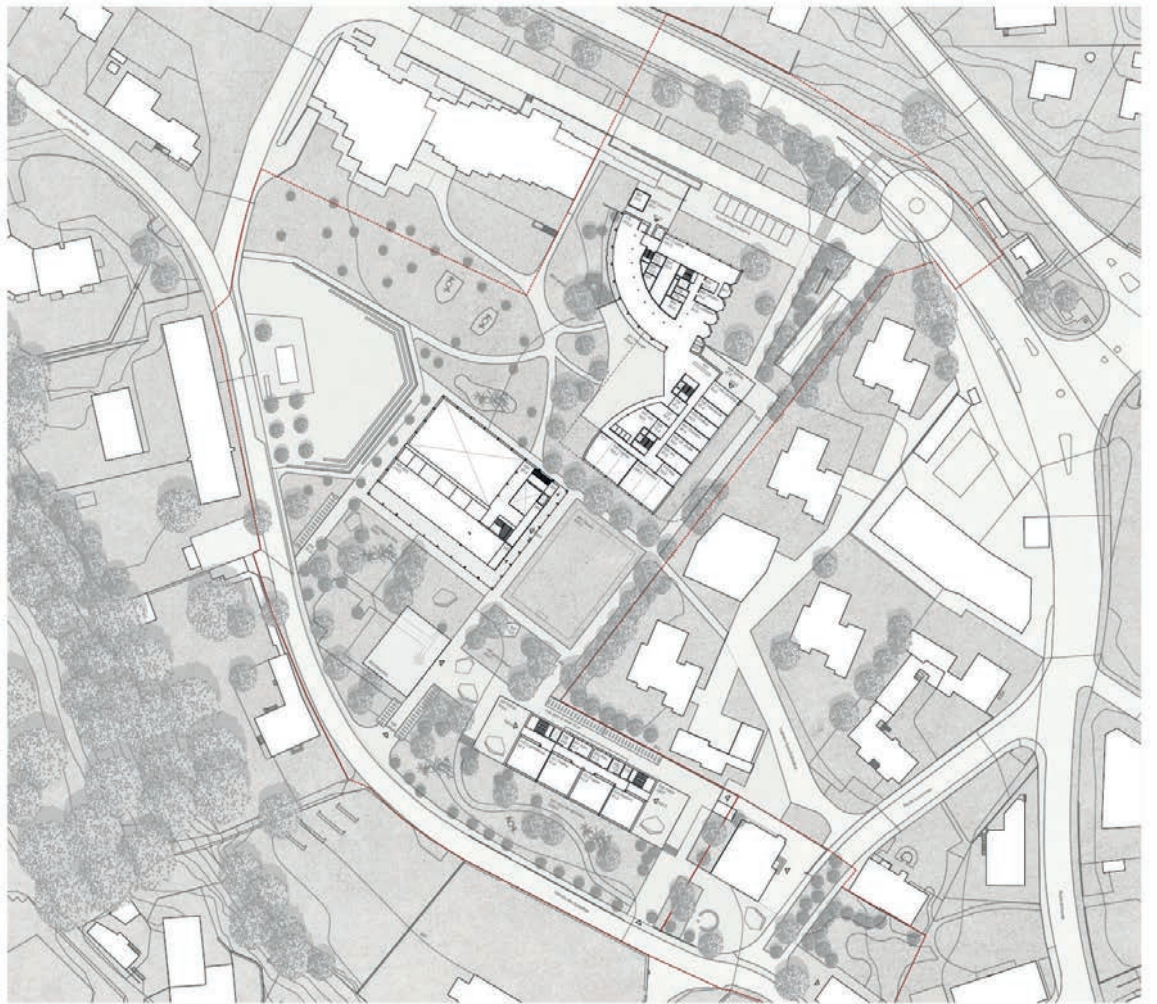
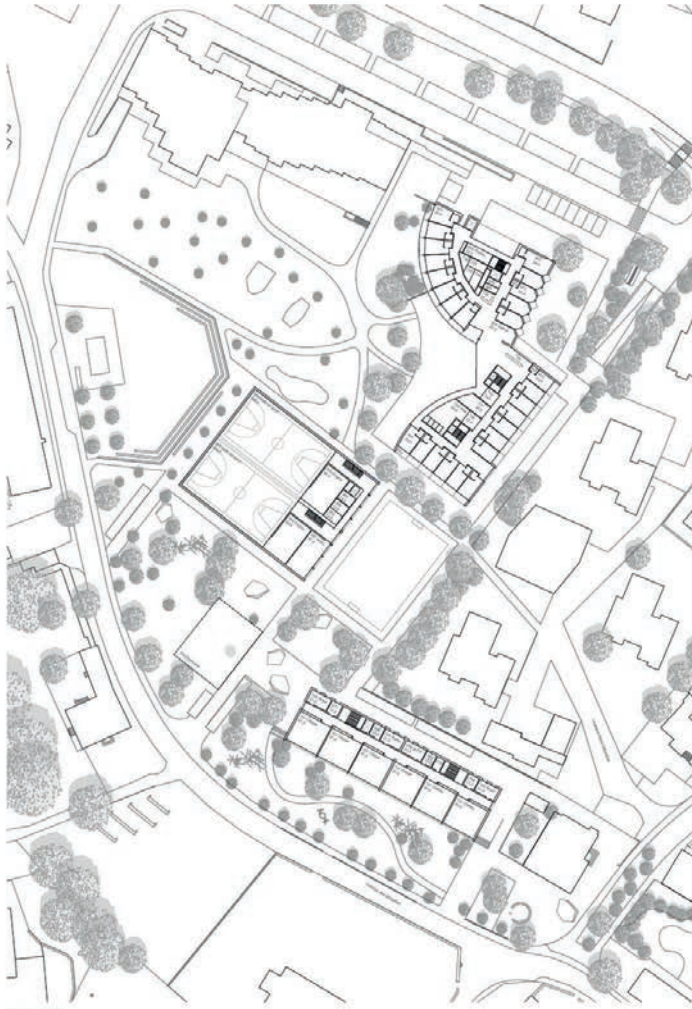


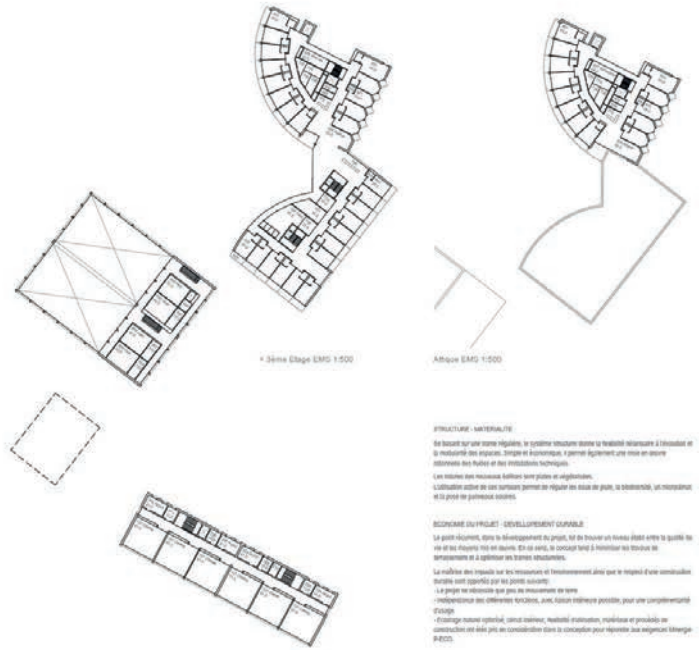
Schéma 1/500



1er Etage 1:500



Vue Nord-EST 1:500



2ème Etage 1:500

STRUCTURE - MATÉRIAU :
 Le socle est en béton régulier. Le système structurel repose sur la tradition française à l'habitat et la modernité des écoles. Les murs sont en béton. Les poteaux sont en acier galvanisé des tubes et des poutres techniques.
 Les vitres des locaux sont en verre et aluminium.
 L'isolation est en laine de verre pour le toit et les murs, et en laine de roche pour les murs extérieurs.
ÉCONOMIE D'ÉNERGIE - DÉVELOPPEMENT DURABLE :
 Le projet est conçu pour être économe en énergie, tout en étant un lieu agréable à vivre et à travailler. La maîtrise des travaux sur les matériaux et l'habitat ainsi que le respect d'une certaine qualité sont essentiels pour les projets scolaires.
 Le projet se caractérise par son caractère durable et son respect de l'environnement.
 L'éclairage naturel est privilégié, ainsi que l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) pour une consommation d'énergie réduite.
DÉTAILS - PAYSAGE :
 Les façades sont en béton régulier avec des touches de coloration, avec des zones de retraites, des escaliers extérieurs et des passages à l'extérieur avec des rampes d'accès, permettant une meilleure circulation et garantissant une qualité de service optimale.
 Les espaces extérieurs sont conçus pour être agréables et conviviaux, avec des zones de jeux et des espaces de détente.
 Les aménagements sont adaptés à la situation et aux besoins de la communauté scolaire et offrent un cadre de vie agréable et sécurisé pour les élèves et le personnel.
 Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement, avec une attention particulière sur les matériaux et les finitions.
 Au total, le développement de ce projet scolaire de Marly-Cité répond aux attentes de la communauté scolaire et offre un cadre de vie agréable et sécurisé pour les élèves et le personnel.



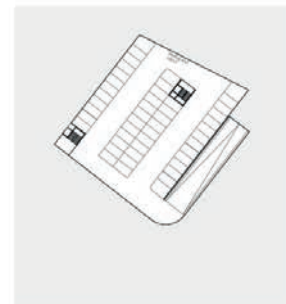
1er Etage 1:500



Vue Est-Ouest 1:500



Coupe longitudinale extension EMS 1:500



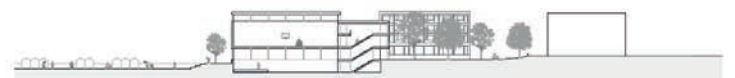
2ème Niveau 1:500



Coupe longitudinale Ecole 1:500



Coupe transversale extension EMS 1:500



Coupe longitudinale SPORT/POLYVALENT 1:500



Coupe transversale SPORT/POLYVALENT 1:500

05 REFLET

Sélectionné pour le 2^{ème} degré

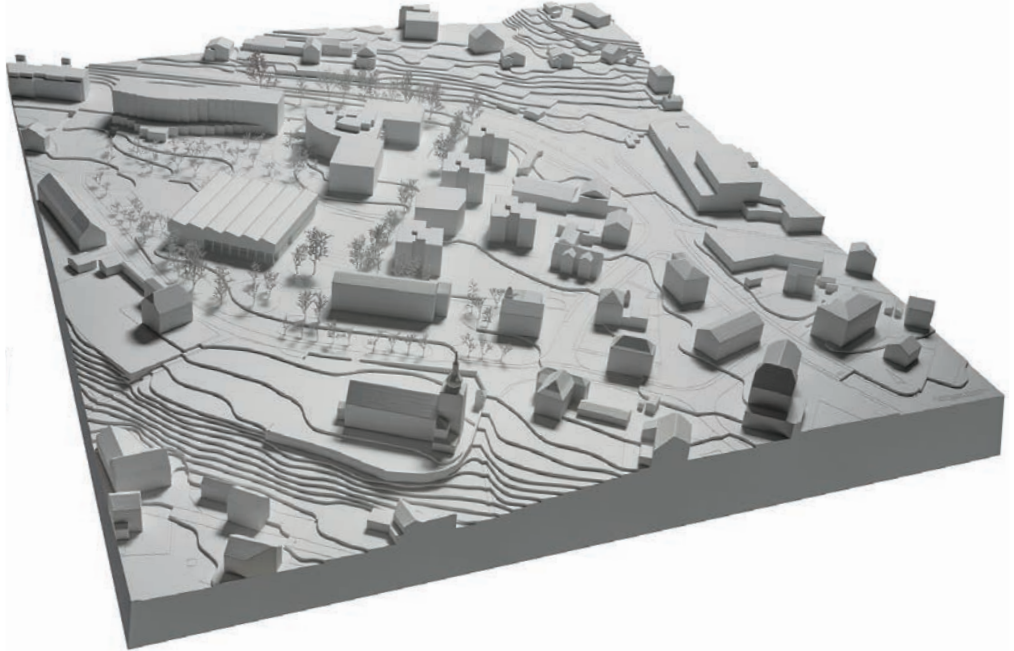
eido architectes sàrl
1400 Yverdon-les-Bains

Collaborateurs:

Diogo dos Santos
David Eichenberger
Maëlle Waeber
Vanessa Delessert
Gian Porsius
Noémie Tschabold
Tim Chettouh-Haenni

Ingénieur civil:

Kurmann Cretton
Ingénieurs
Alexandre Schmid



Concours centre scolaire de Marly-Cité et EMS la Résidence des Epinettes

REFLET

Le projet de part et d'autre et sa capacité à intégrer, réifier les différents besoins du site.



Le projet propose la mise en place d'un volume de forme simple et nette, de type de bloc à deux étages, respectant l'EMS et de l'architecture du bâtiment scolaire existant.



La proposition architecturale se veut principalement orientée vers le type de projet des Epinettes, envisageant ainsi une structure et des bâtiments modernes du village de Marly, conçus autour d'un axe principal d'orientation nord-sud.



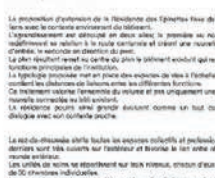
Un projet proposé est défini sur quatre niveaux (du 1^{er} au 4^{ème}) de haut en bas. Une simulation centrale donne accès aux deux niveaux. Deux entrées principales sont définies de part et d'autre de la cour principale et de part et d'autre de la cour principale. Les entrées de part et d'autre, sont en fait deux entrées principales.



Les espaces d'enseignement destinés au plus petit doivent être dimensionnés dans leur dimension. Cette disposition permet également une utilisation plus variée dans les activités proposées en dehors des heures scolaires.



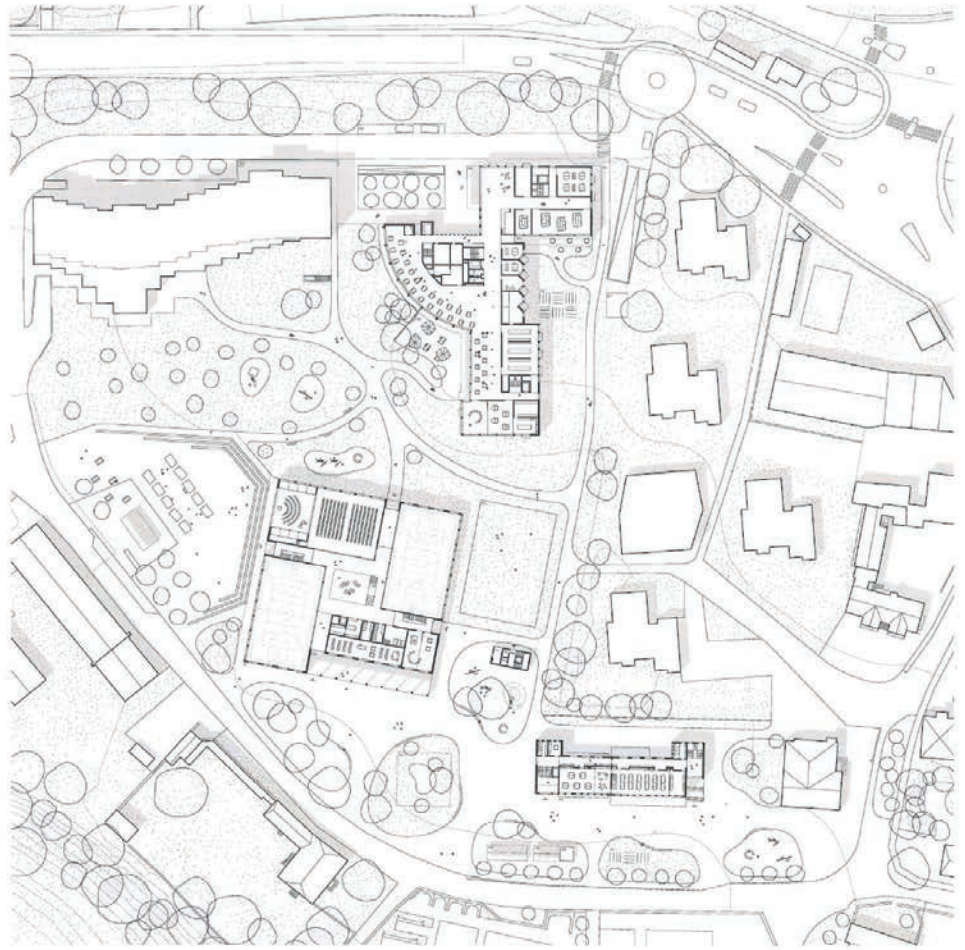
Le programme de bâtiment existant est remis en place afin de mieux intégrer le site et de mieux intégrer le site.



La proposition architecturale se veut principalement orientée vers le type de projet des Epinettes, envisageant ainsi une structure et des bâtiments modernes du village de Marly, conçus autour d'un axe principal d'orientation nord-sud.



Un projet proposé est défini sur quatre niveaux (du 1^{er} au 4^{ème}) de haut en bas. Une simulation centrale donne accès aux deux niveaux. Deux entrées principales sont définies de part et d'autre de la cour principale et de part et d'autre de la cour principale. Les entrées de part et d'autre, sont en fait deux entrées principales.



Situation 1:500

06 Petit moulin

Éliminé au 1^{er} tour

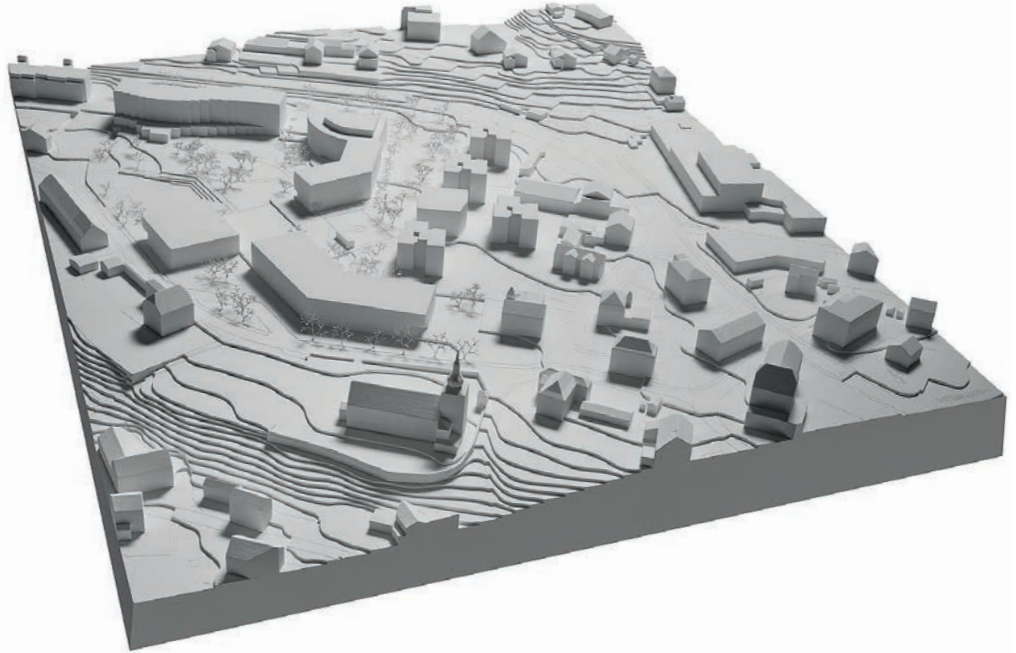
a-rr. sa
1002 Lausanne

Collaborateurs:

Noémie Goldman
Noel Annell
Amanda Constantin
Robin Gugger
Giulia Morabito

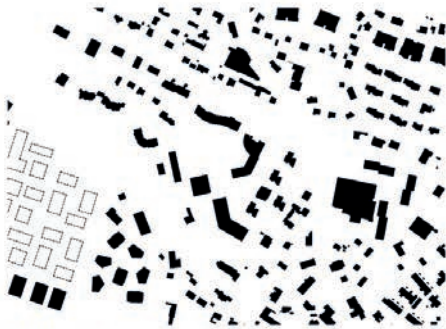
Ingénieur civil:

Bernard et Forestier
Ingénieurs Civils sàrl

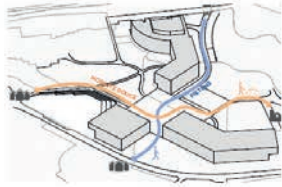


Concours centre scolaire de Marly-Cité et EMS la Résidence des Epinettes

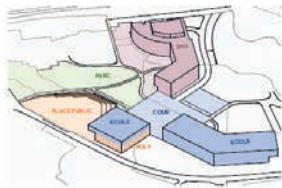
Petit Moulin



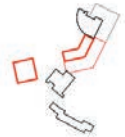
PLAN MASSÉ - 1:3000



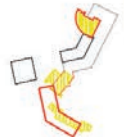
SCHEMA DES FLUX



SCHEMA DE REPARTITION PROGRAMMATIQUE



PHASE 1 - CONSTRUCTION



PHASE 2 - DEMOLITION - CONSTRUCTION

Contexte

Situé à proximité du centre historique de Marly, du Nord de l'écoquartier de l'ancienne Résidence et de la fin de l'axe principal reliant la commune à Fribourg, le site du concours s'inscrit dans un tissu bâti où la diversité morphologique est marquée par les évolutions urbaines historiques.

Suite à l'analyse de ce tissu existant, trois orientations principales émergent, déterminées par la géométrie des bâtiments du projet. Ces morphologies renforcent également les axes de circulation, établissant une connexion harmonieuse entre l'arrêt de bus au nord et l'écoquartier au sud du site.

Dans cette perspective, l'objectif du projet est de concilier le langage urbain historique avec un développement rétablissant la cohésion des axes Nord-Sud et Est-Ouest.

Cohabitation intergénérationnelle

L'état actuel du site se caractérise par la diversité programmatique englobant un EMS, une école primaire, la place du village et des logements protégés. À travers trois bâtiments aux volumétries simples, le projet vise à définir trois espaces extérieurs principaux ouverts et perméables.

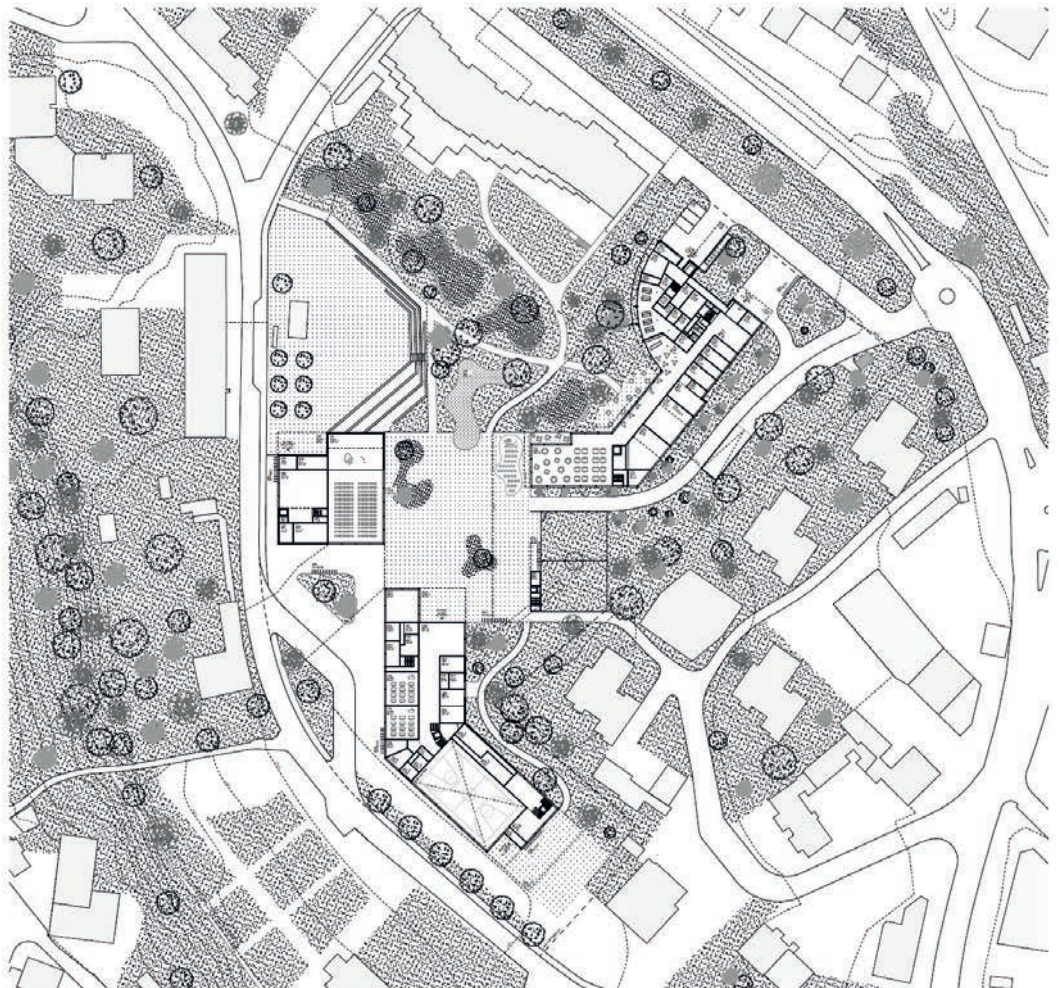
Le bâtiment public articulé en lien avec la place du village, contribue à la cohésion collective, facilitant une liaison fluide avec la cour de récréation.

À l'extrémité ouest de la Résidence des Epinettes, les espaces collectifs, facilitent une liaison fluide avec la cour de récréation.

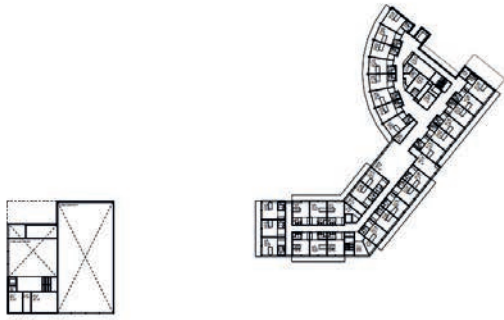
Résumé

Une analyse statique et dynamique des bâtiments existants de façade et de la salle de gym démontre que l'extension prévoyant la structure principale ne permettrait pas de garantir le respect des normes d'exploitation et de sécurité.

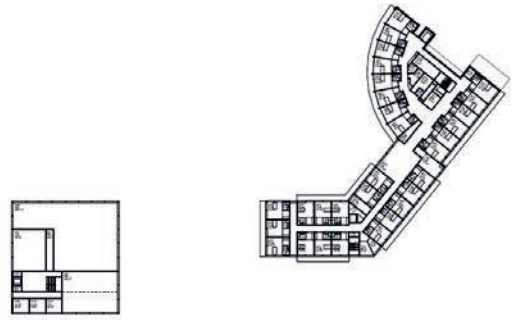
Afin de minimiser les interventions supplémentaires, le projet prévoit la réutilisation de tous les sous-sols existants. Ces espaces souterrains sont aménagés pour accueillir la salle de gym semi-enterrée et le parking.



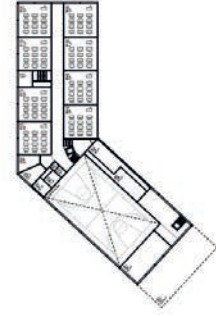
PLAN DE SITUATION - 1:500



PLAN ETAGE 1-1500



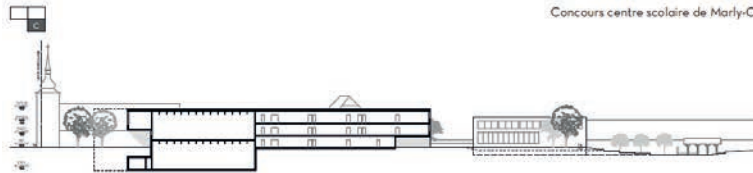
PLAN ETAGE 2-1500



COUPE AA-1500



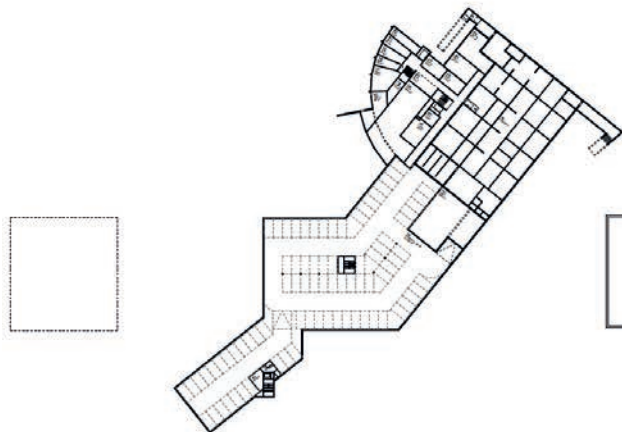
ELEVATION NO-1500



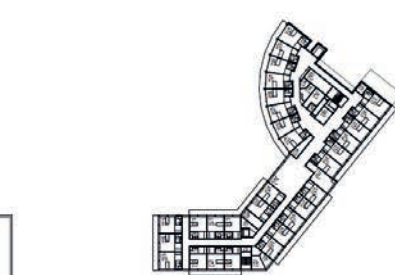
COUPE BB-1500



COUPE CC-1500



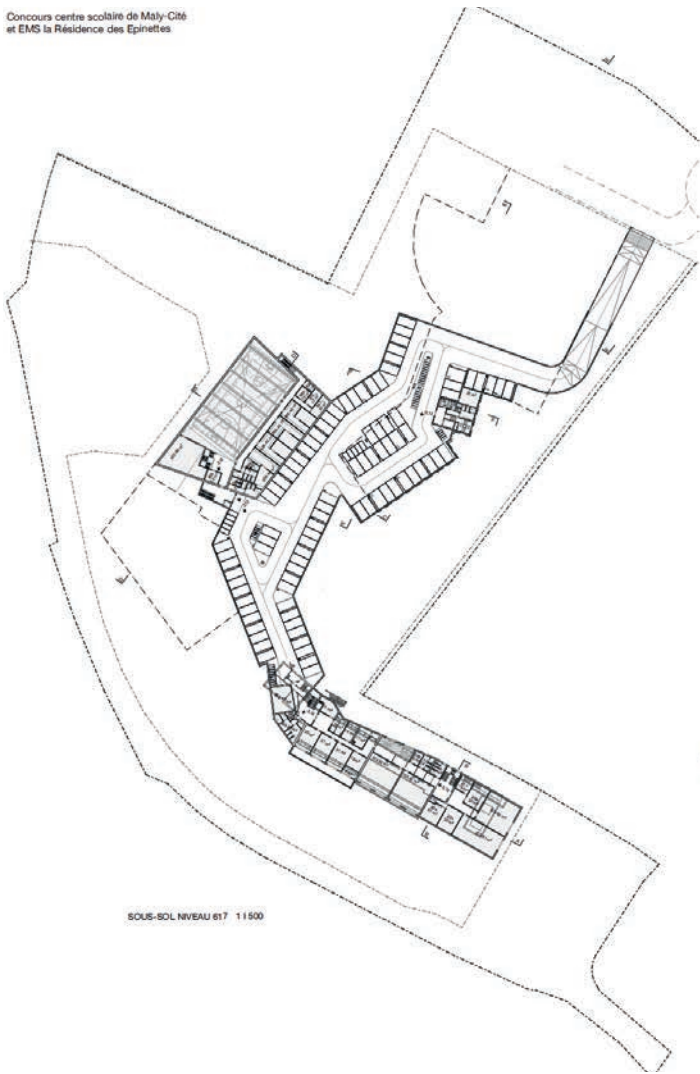
PLAN SOUS-SOL-1500



PLAN ETAGE 3-1500



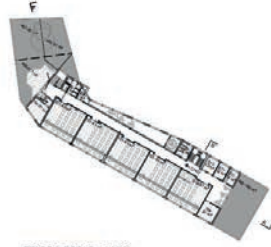
PLAN ATTIQUE-1500



SOUS-SOL NIVEAU 617 11500



ETAGE 1-ECOLE 11500



ETAGE 2-ECOLE 11500



COUPE AA-ECOLE PRIMAIRE 11500



FACADE SUD/OUEST-ECOLE 11500



FACADE NORD/EST-ECOLE 11500



COUPE AA-ECOLE 11500



COUPE BB-ECOLE 11500



FACADE NORD-SALLE DE SPORT/POLYVALENTE 11500



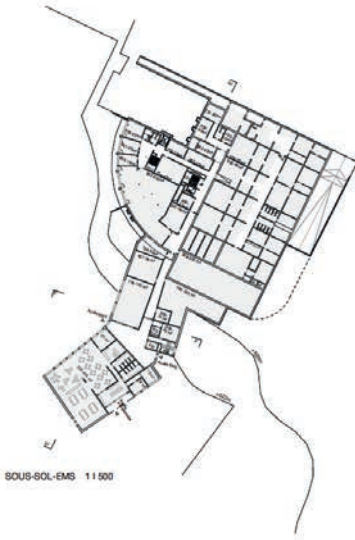
FACADE OUEST-SALLE DE SPORT/POLYVALENTE 11500



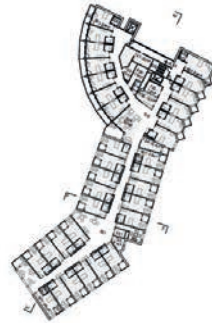
COUPE CC-SALLE DE SPORT/POLYVALENTE 11500



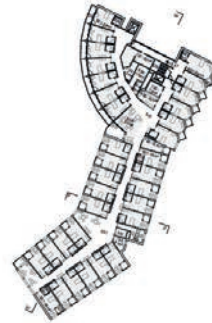
COUPE DD-SALLE DE SPORT/POLYVALENTE 11500



SOUS-SOL-EMS 11500



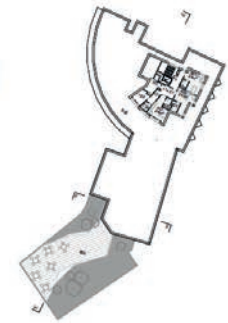
ETAGE 1-EMS 11500



ETAGE 2-EMS 11500



ETAGE 3-EMS 11500



ATTIQUE-EMS 11500



FACADE OUEST-EMS 11500



FACADE EST-EMS 11500

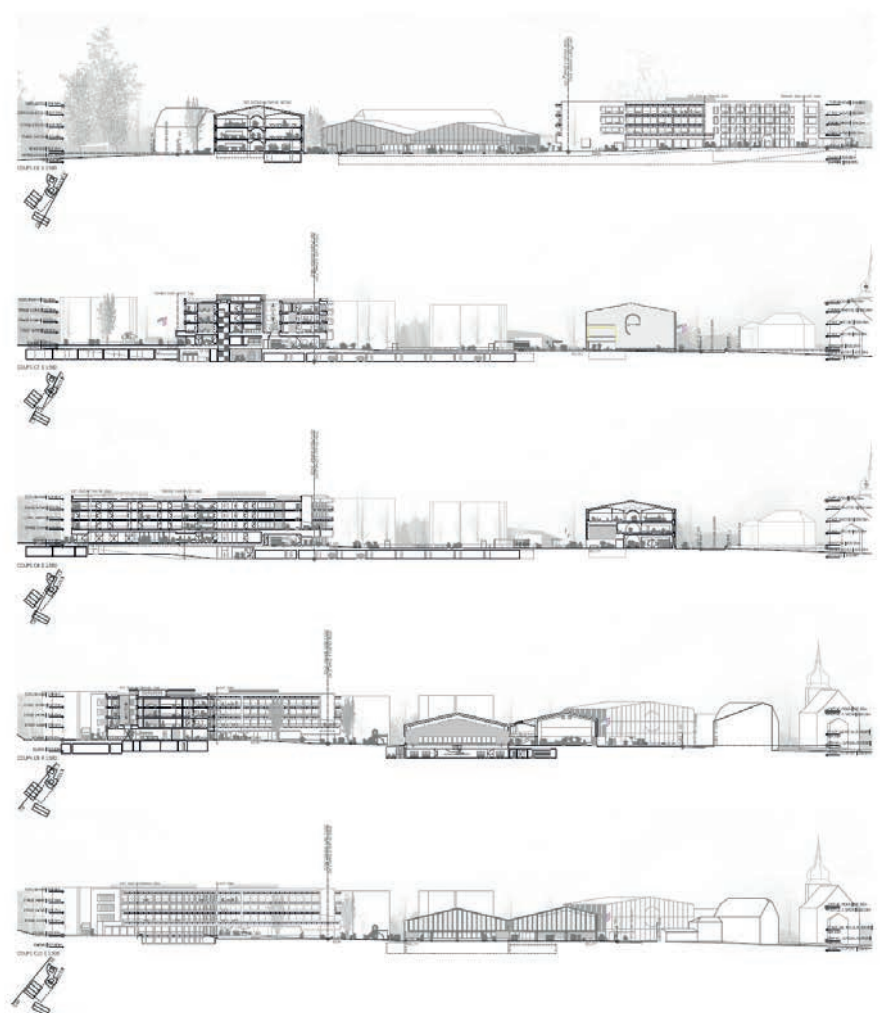
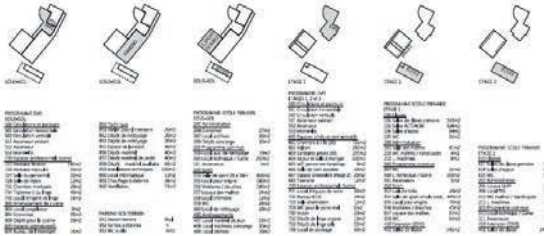
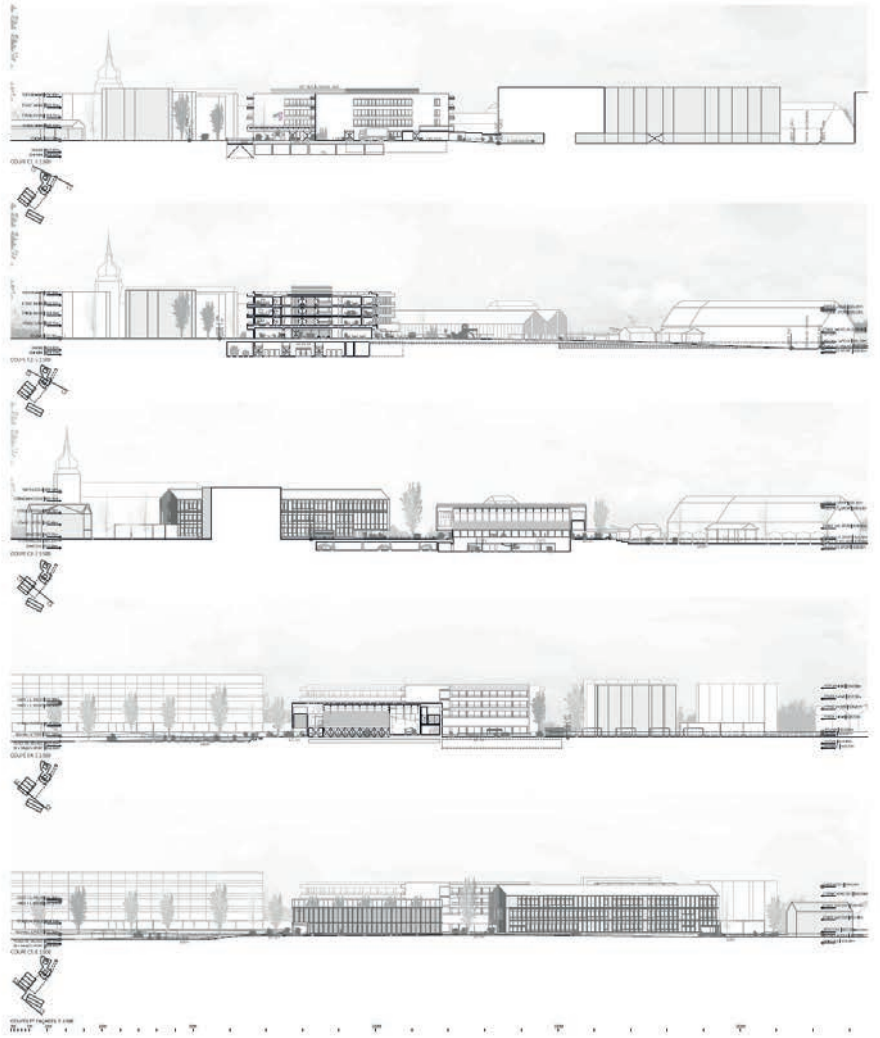


COUPE FF-EMS 11500



COUPE GG-EMS 11500



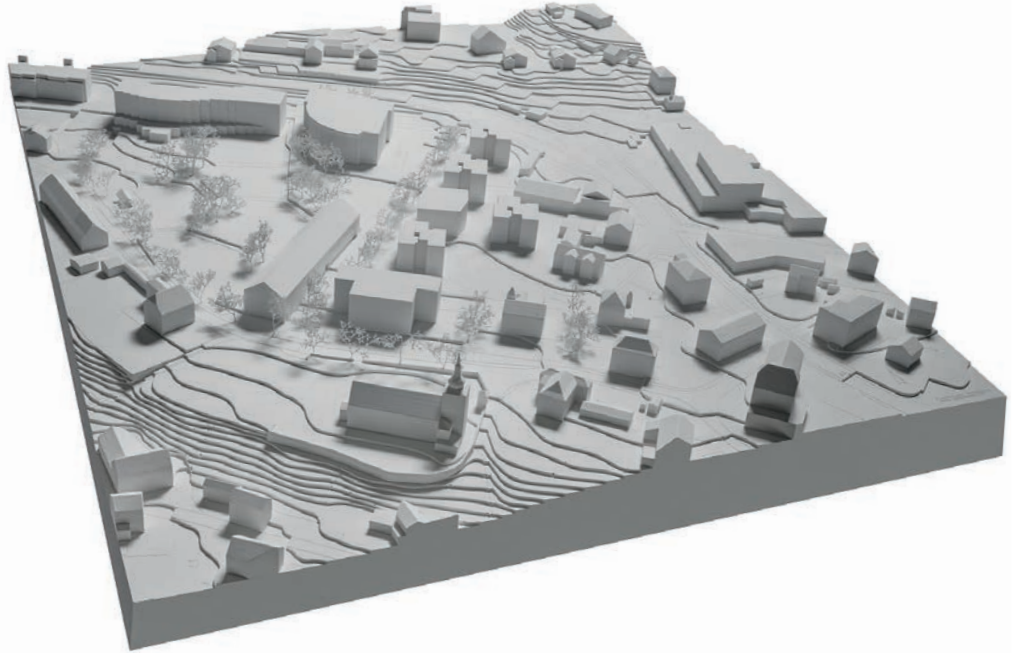


09 Volubilis

Éliminé au 1^{er} tour

IYPH Architectes
1700 Fribourg

Collaborateurs:
Paul Humbert
Ugo Masnada
Théo Gauthier
Thibault Judalet
Mitko Iliev



Concours centre scolaire de Marly-Cité et EMS la Résidence des Epinettes



ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE

Le périmètre d'intervention du projet se caractérise par l'hétérogénéité des bâtiments qui le composent ainsi qu'un manque d'unité et d'identité au lieu. La parcelle existante est le résultat d'une accumulation d'interventions juxtapuées au fil du temps, allant de rénovations pragmatiques à des commerces populaires, sans stratégie d'ensemble à plus grande échelle. Les aménagements extérieurs (bancs, buchettes) perturbent cette situation. Une place de village sans véritable lien avec le contexte environnant et une multitude d'aménagements (chemins piétons, luminaires, bancs...) qui donnent un sentiment d'éclatement sur le site pourtant très vierge.



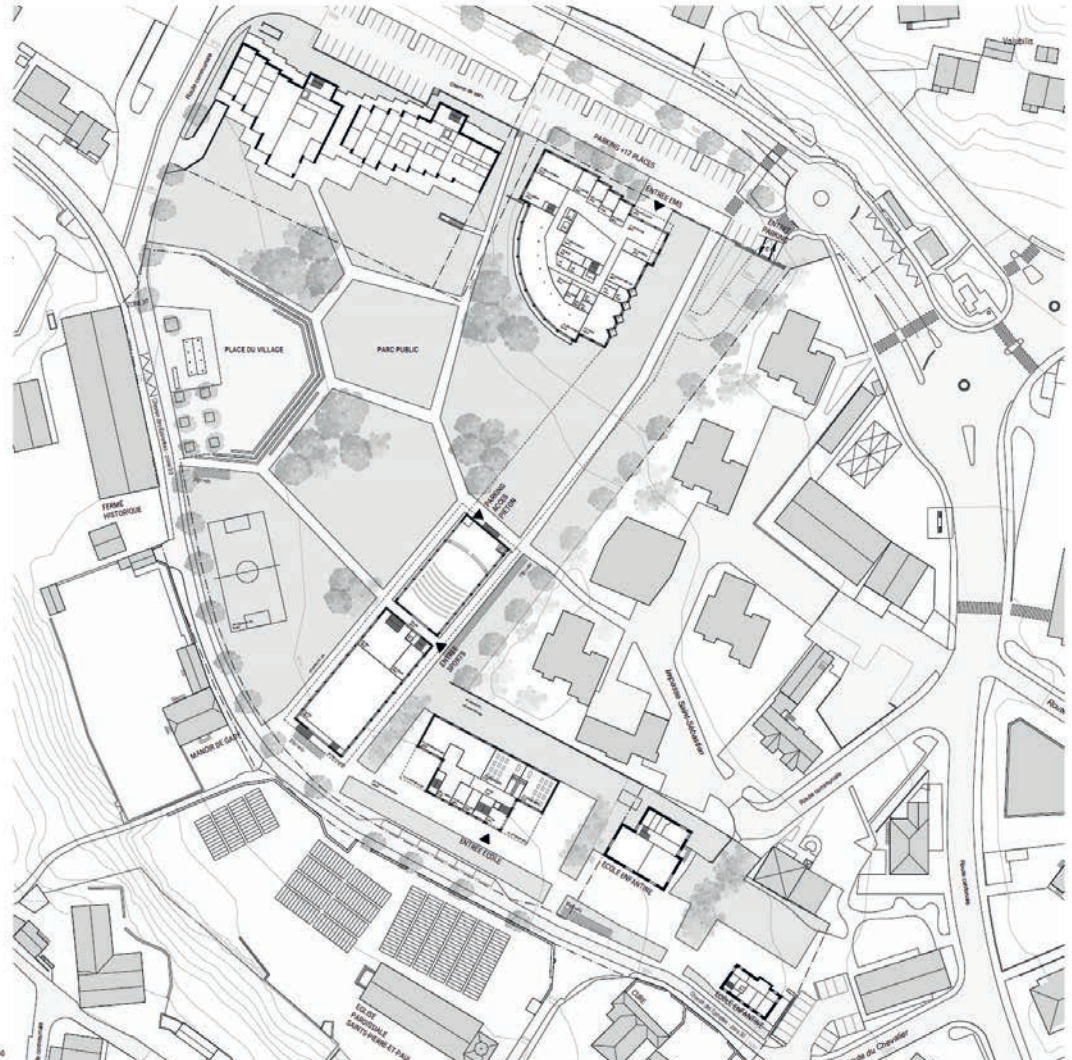
PARTI ORGANISATEUR

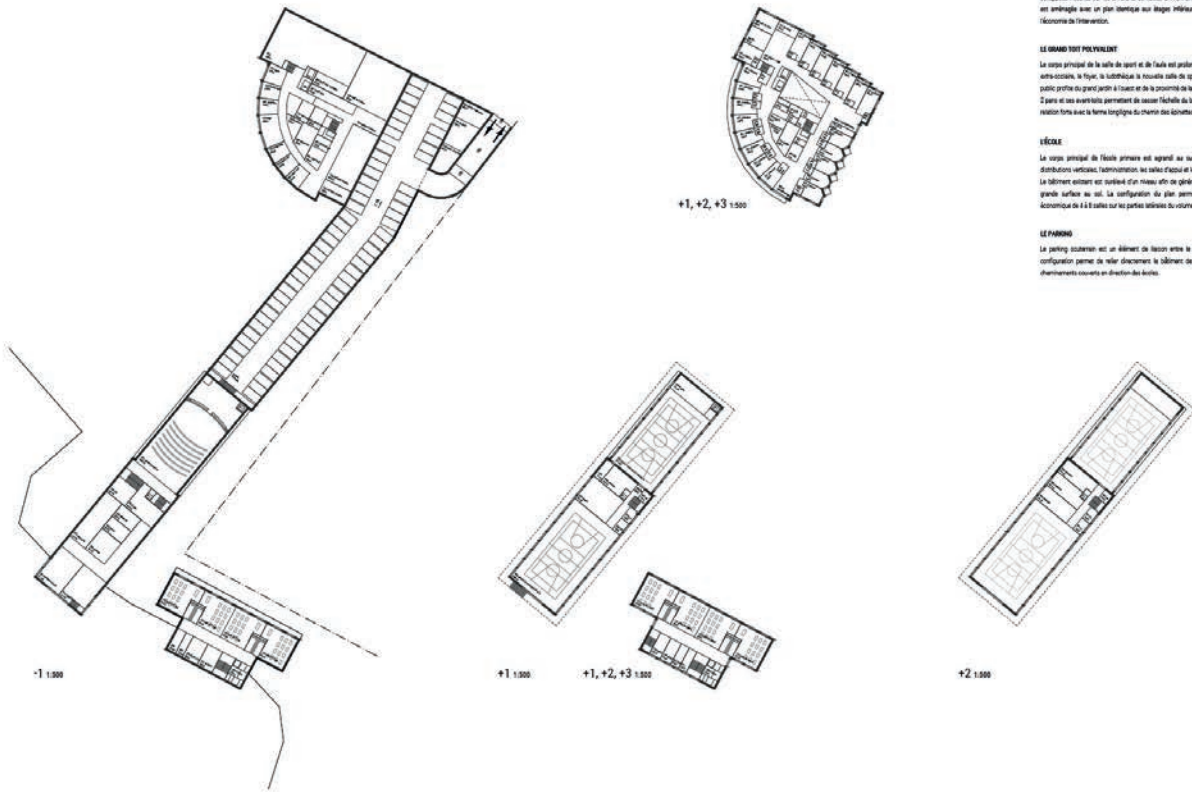
Le projet redonne un caractère fort au site en créant un grand jardin public qui intègre par son design la place de village. Pour donner de l'impact à ce parti, le projet occasionne les différentes réalisations des bâtiments existant sur le périmètre du site pour libérer au maximum le cœur de flux afin de renforcer l'unité de l'ensemble, les différents appartements sont conçus de manière à pouvoir se mettre en continuité avec le contexte existant. Ils intègrent ainsi une des 3 familles de bâtiments du site.

Les bâtiments existants: l'insertion de l'EMS poursuit la logique de façon à intégrer le bâtiment au chemin des épinettes, il permettrait de créer une vraie continuité sur l'habitat nord du périmètre.

Les lots longilignes: Le grand bâtiment présente dans le parc Nord par sa morphologie et son gabarit à la grande forme du chemin des épinettes, au nord de la cité et son mur extérieur.

Les lots courts: L'insertion de l'école génère un bâtiment compact dont la forme rappelle la morphologie des 2 autres bâtiments existants du site.





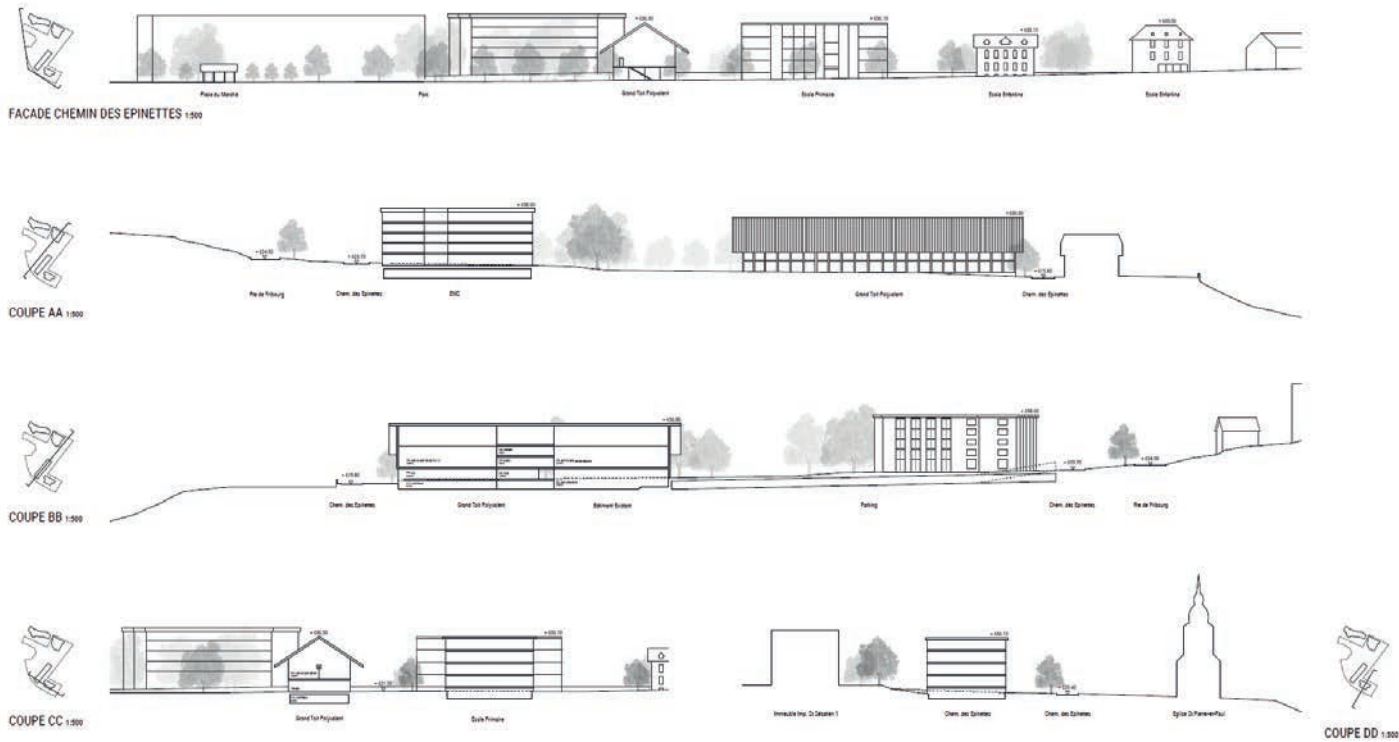
EMS
 L'EMS est agrandi sur sa partie nord, avec une façade à redans qui prolonge le planéité du bâtiment existant. Les redans permettent des ouvertures latérales des cheminées pour bénéficier du soleil du matin et donneront aux visiteurs l'impression de la transparence. L'intérieur se distingue pour d'un espace pour générer un parcours en touchant sur le plan d'étage type, qui bénéficie de 3 échappées visuelles sur les différents contextes environnant. La partie haute (cette section) est aménagée avec un plan identique aux étages inférieurs, ce qui garantit la continuité et l'économie de l'intervention.

LE GRAND TOUT PROJETÉ
 Le corps principal de la salle de sport et de l'audo est prolongé vers le sud pour créer l'accueil entre scolaire, le foyer, la bibliothèque la nouvelle salle de sport et les vestiaires. Le programme public profite au grand jardin à l'ouest et de la proximité de la place du village. La grande toiture à 2 pans et ses ouvertures permettent de créer l'échelle du bâtiment sur le jardin et de créer une relation forte avec la forme topographique du chemin des Epinettes.

L'ÉCOLE
 Le corps principal de l'école primaire est agrandi au sud par un volume qui contient les distributions verticales, l'administration, les salles d'appoint et les différents équipements scolaires. Le bâtiment existant est surélevé d'un niveau afin de générer un volume compact filant une grande surface au sol. La configuration du plan permet d'évoquer un agencement économique de 1 à 2 salles sur ses parties latérales du volume.

LE PARKING
 Le parking souterrain est un élément de liaison entre le nord et le sud de la parcelle. Sa configuration permet de valoriser directement le bâtiment des salles de sport sur presque des équipements couverts en direction du lycée.

planche 8



FACADE CHEMIN DES EPINETTES 1:500

COUPE AA 1:500

COUPE BB 1:500

COUPE CC 1:500

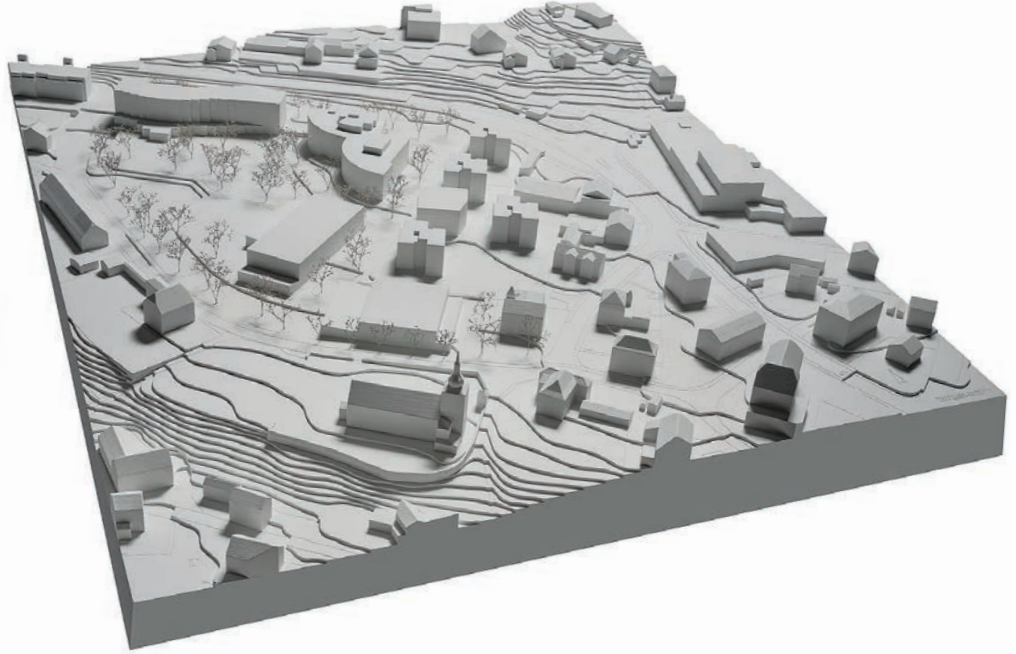
COUPE DD 1:500

10 Jardin public

Éliminé au 2^{ème} tour

**Isler Gysel
Architekten GmbH
8037 Zürich**

**Collaborateurs:
Dominik Isler
Manuel Gysler**



Concours centre scolaire de Marly-Cité et EMS la Résidence des Epinettes

Développement de la commune de Marly

Avec l'habitat existant du quartier de la Residence Epinettes, Marly dispose d'une ville de taille moyenne d'environ 11 000 habitants. Des communes de taille voisines sont Pully, Yverdon, La Cluse, Epalinges, Mully-sur-Orny. Le centre Marly dispose d'un véritable centre. Le quartier de Marly-Cité est le cœur de la commune. La rénovation et l'extension de l'habitat existant sont une opportunité pour Marly.

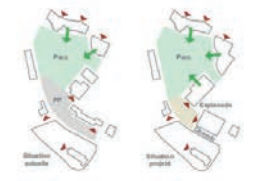


Avec le développement de la zone résidentielle de la Residence Epinettes au nord de la commune, Marly-Cité doit naturellement s'étendre de la commune, s'établissant sur un plan géographique.

Marly-Cité au centre de la commune
L'objectif du concours est de créer un quartier moderne (Chemin des Epinettes) et répondre au fil du temps à l'habitat existant et à l'habitat à venir grâce à une planification à long terme.

Situation urbaine actuelle et organisation des affectations
Le projet s'inscrit dans un quartier existant pour personnes âgées. Au sein de communes voisines des situations similaires au projet: comme la commune de Pully, la commune de Yverdon, la commune de Mully-sur-Orny. Les espaces verts sont nombreux et bien entretenus. Le développement de la commune avec la commune de Marly-Cité est au cœur de la commune. Le quartier de Marly-Cité est le cœur de la commune.

Des besoins concrets, un centre urbain
Le projet doit permettre d'acquiescer et d'identifier les qualités spécifiques du quartier de la Residence Epinettes. Le grand projet de développement urbain doit être un projet de quartier, qui permet de répondre à un besoin. Avec le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier.



Chaque espace public, les rues et les espaces végétalisés sont clairement définis. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier.

Véhicules
La nouvelle école est le bâtiment commun aux deux écoles. Les véhicules sont clairement définis. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier.

Manière de travailler
Nous sommes convaincus que la participation des habitants est essentielle pour créer un projet de quartier. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier.

- Groupe d'utilisateurs:**
- Bâties
 - Jeunes
 - Sport
 - Eco
 - Commune
 - Église

Le projet, un lieu de rencontre

1. L'EMS est un lieu de rencontre.
2. Les lieux de rencontre sont des lieux de rencontre.
3. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier.
4. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier.
5. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier.
6. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier.
7. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier.
8. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier.

Bâtiment commun

Le bâtiment commun est un lieu de rencontre. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier.

Bâtiment scolaire

Le bâtiment scolaire est un lieu de rencontre. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier.

Espace de jeu

L'espace de jeu est un lieu de rencontre. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier.

EMS

L'EMS est un lieu de rencontre. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier.

Parking

Le parking est un lieu de rencontre. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier.

Passage du chemin de la Fôle

Le passage du chemin de la Fôle est un lieu de rencontre. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier.

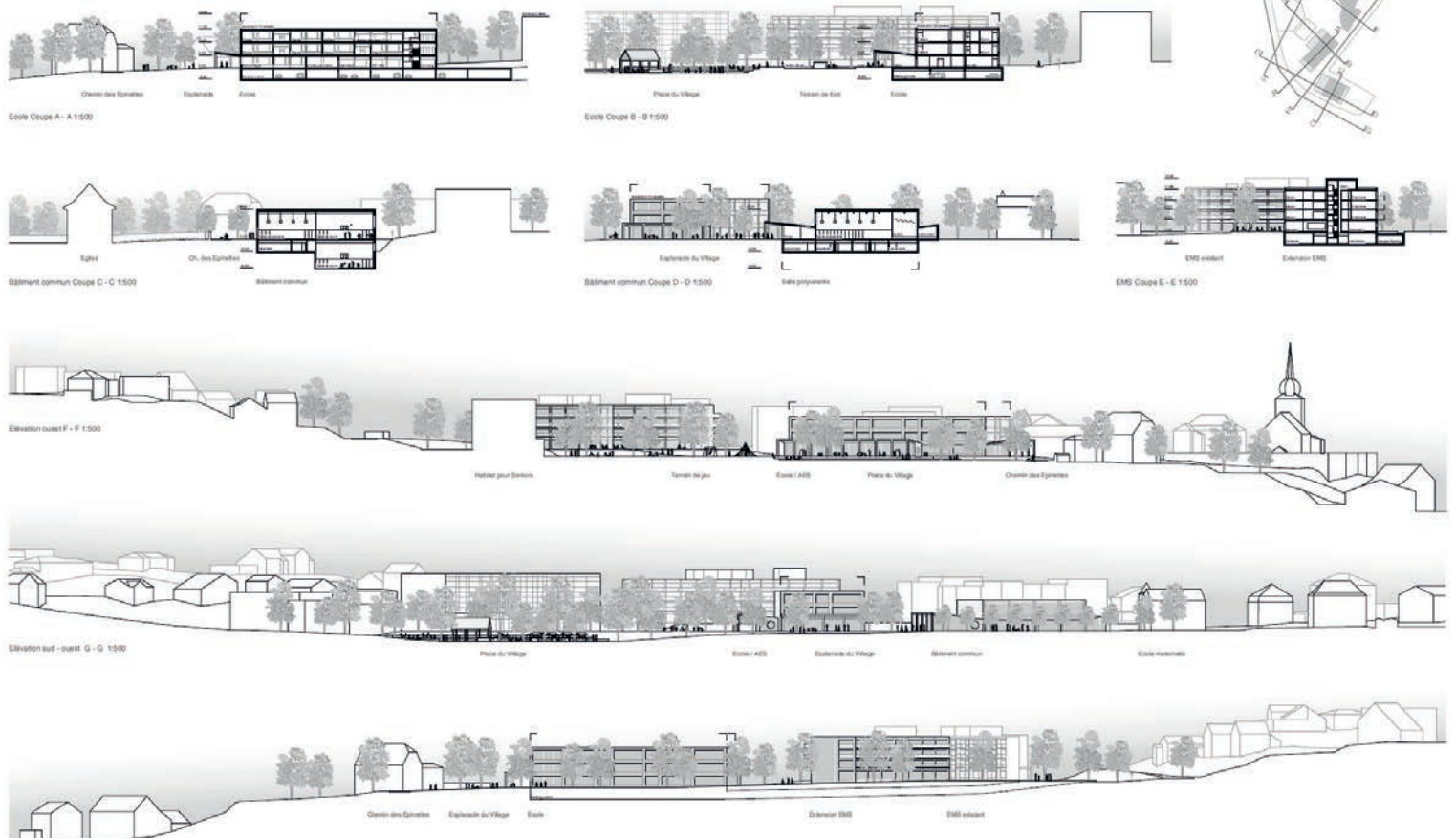
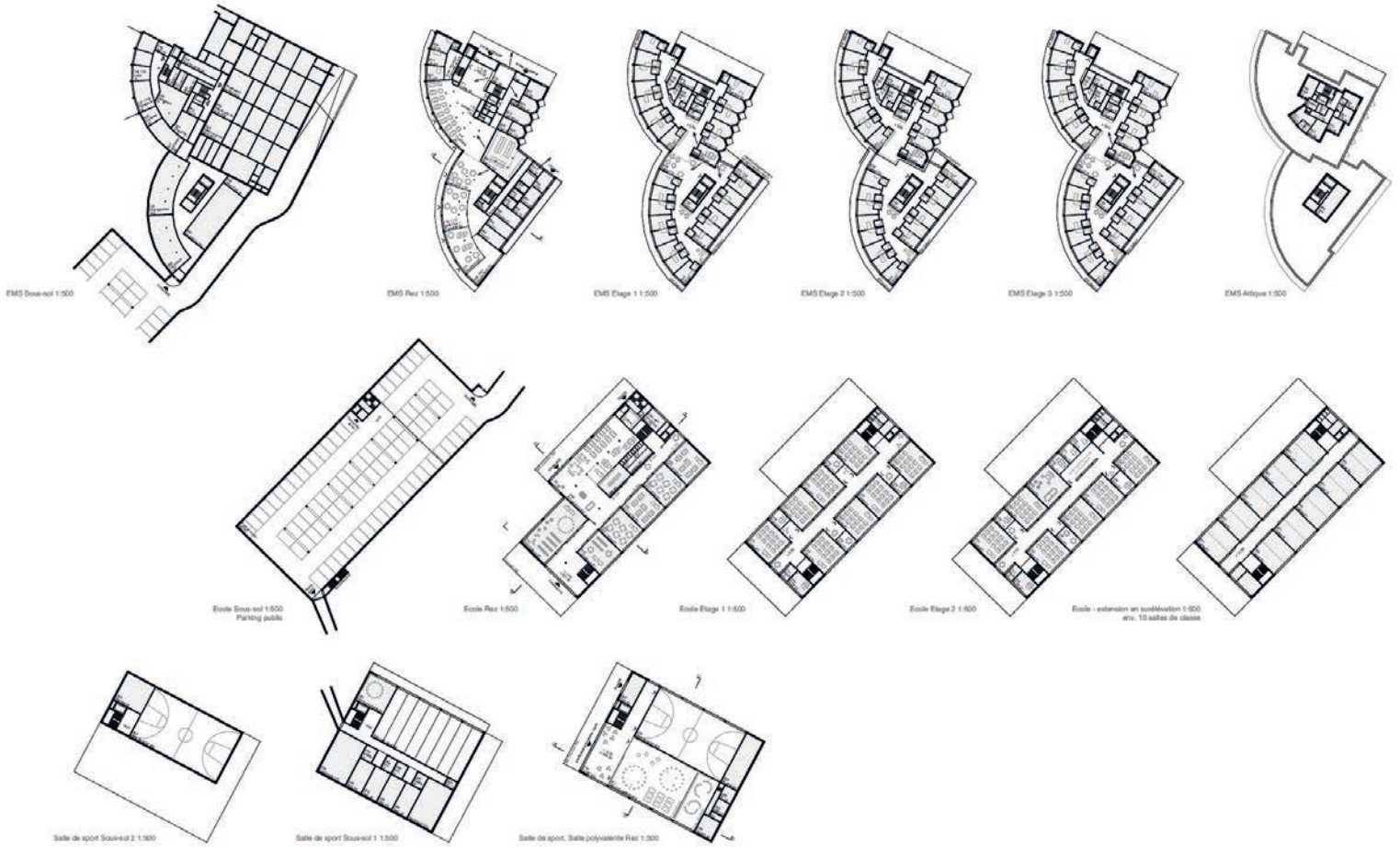
Espace des interventions dans le EMS

L'espace des interventions dans le EMS est un lieu de rencontre. Le projet de quartier de construction, le projet doit être un projet de quartier.

Jardin public



Plan situation REZ 1:500

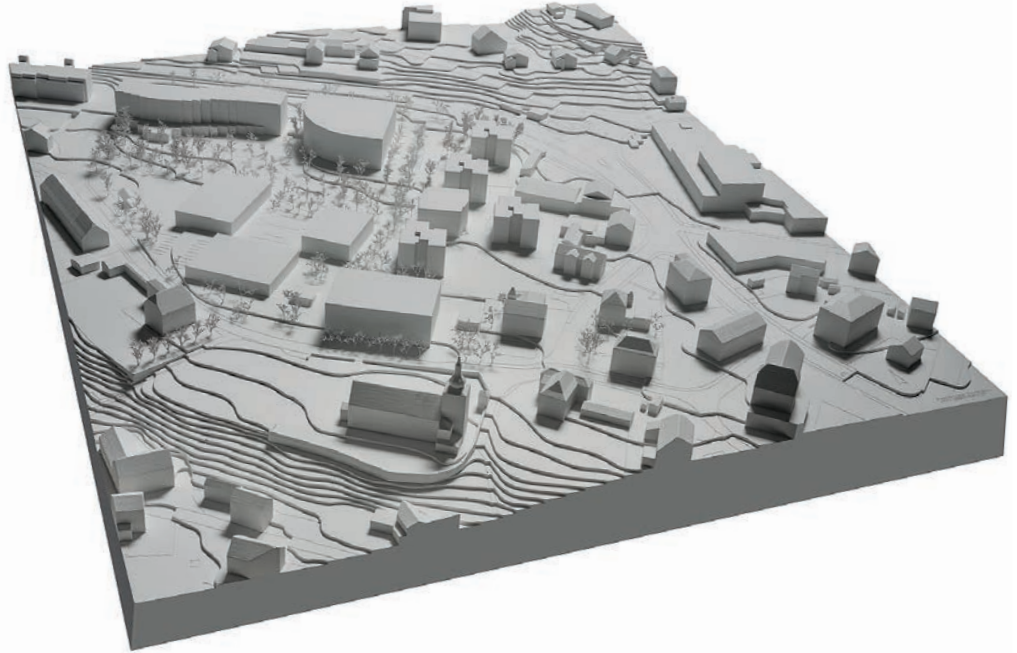


11 PEAU NEUVE

Éliminé au 2^{ème} tour

**JORIS PASQUIER
ARCHITECTES SA
1630 Bulle**

Collaborateurs:
Joris Pasquier
Thibault De Oliveira
Linda Orakwe



CONCOURS CENTRE SCOLAIRE DE MARLY-CITÉ ET EMS LA RÉSIDENCE DES EPINETTES

PEAU NEUVE 99

CONCEPT URBANISTIQUE ET ARCHITECTURAL

Des lieux de rencontre
Le projet « Peau Neuve » ambitionne de restaurer le centre de Marly et créer un espace structurant et cohésif. Pour ce faire, les intervenants s'attachent à créer un cadre de vie qui favorise le lien social et le bien-être. Une programmation réfléchie permet de créer des lieux de rencontre et de favoriser la mixité sociale et générationnelle.

Une connexion entre le village et le « Mary Innovation Center »
Le projet pédestre non-motivé est conçu afin de faciliter la liaison entre le village et le site. De ce fait, les axes de liaison sont conçus de manière à permettre des déplacements plus rapides et plus sûrs. Parallèlement, une série d'axes est prévue pour améliorer les déplacements à vélo. Le chemin dessert d'abord l'entrée principale de l'EMS et traverse ensuite le site pour rejoindre le quartier résidentiel à proximité du village. Au total, un axe de liaison de 1,5 km est prévu, ce qui permet une connexion directe et sécurisée entre les deux zones.



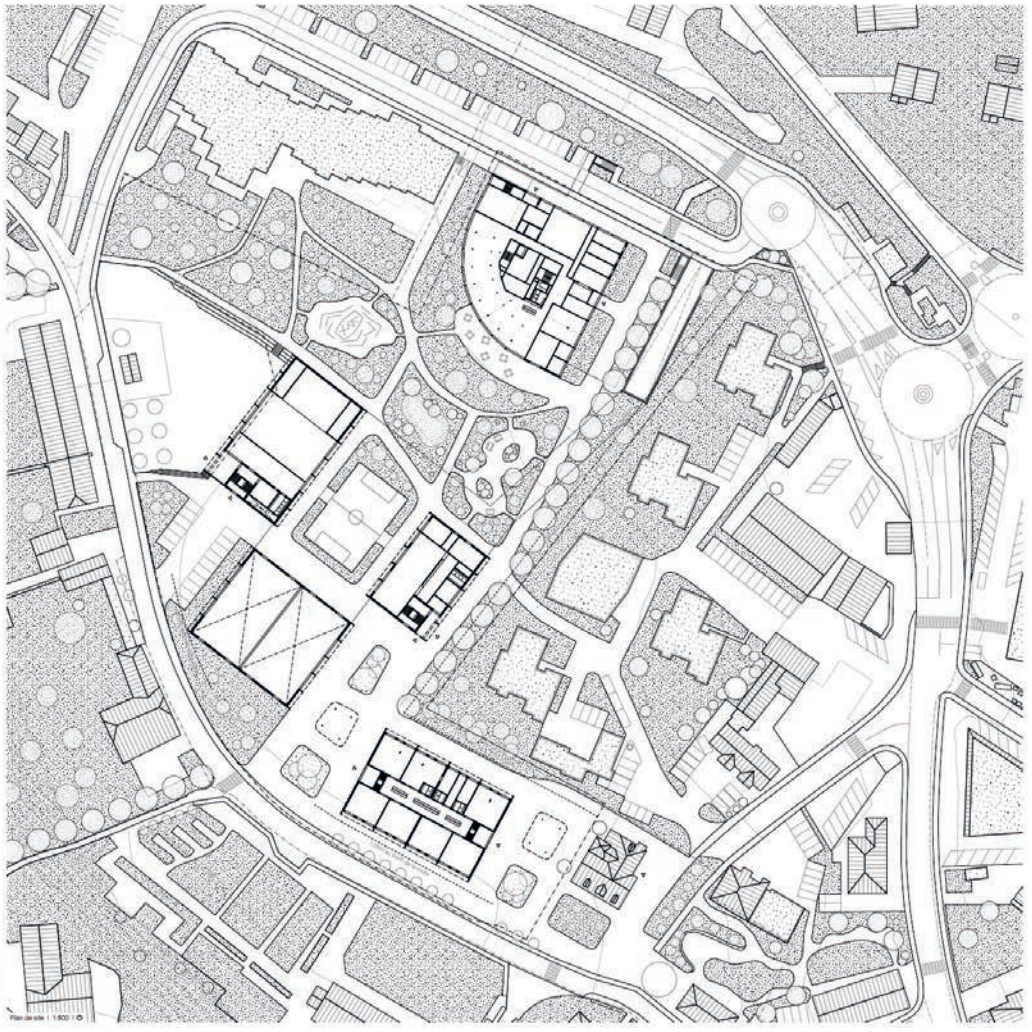
Un tissu urbain pérenne
Pour créer une agglomération vivante, accessible à toutes et à tous, il est essentiel de créer un tissu urbain pérenne. Cette agglomération est conçue de manière à favoriser la mixité sociale et générationnelle. Les logements sont conçus de manière à offrir une grande variété de typologies, allant des appartements aux maisons individuelles. Les espaces publics sont conçus de manière à offrir des lieux de rencontre et de favoriser le lien social.

Une nouvelle place autour de l'école
L'école est conçue de manière à offrir un cadre de vie structurant et cohésif. Une nouvelle place est créée autour de l'école, ce qui permet de créer un espace structurant et cohésif. Cette place est conçue de manière à offrir une grande variété de typologies, allant des appartements aux maisons individuelles. Les espaces publics sont conçus de manière à offrir des lieux de rencontre et de favoriser le lien social.



Plusieurs scénarios de développement
Afin d'anticiper les besoins futurs liés à la croissance démographique, plusieurs scénarios de développement ont été étudiés. Ces scénarios sont conçus de manière à offrir une grande variété de typologies, allant des appartements aux maisons individuelles. Les espaces publics sont conçus de manière à offrir des lieux de rencontre et de favoriser le lien social.

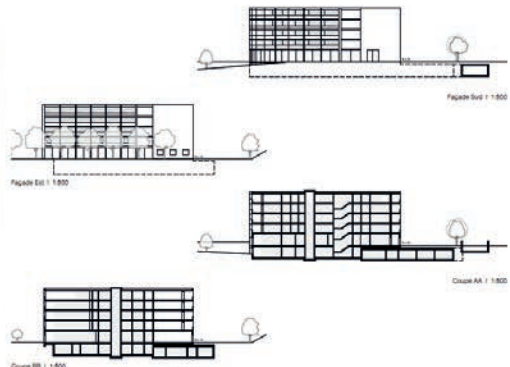
Un parc multifonctionnel
Le projet prévoit la création d'un parc multifonctionnel qui servira de lieu de rencontre et de favoriser le lien social. Ce parc est conçu de manière à offrir une grande variété de typologies, allant des appartements aux maisons individuelles. Les espaces publics sont conçus de manière à offrir des lieux de rencontre et de favoriser le lien social.



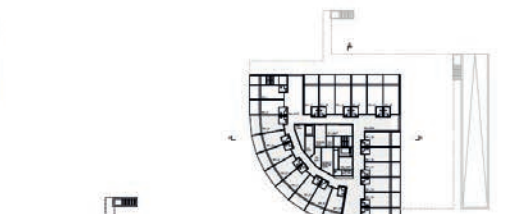
EMS

Concept architectural

Le concept architectural de l'EMS repose sur une détermination du bâtiment sur l'ensemble de l'espace des quatre quadrants de l'emplacement. Le projet consiste à rassembler en un seul bâtiment scolaire une nouvelle école maternelle, un collège, un lycée, un gymnase et un espace de loisirs sportifs, programmés, construits et financés séparément. Dans le cadre de ce projet, l'EMS peut permettre une harmonisation des volumes en raison de sa structure verticale qui permet de construire en continu sans interruption au sein d'un même bâtiment. Cette structure permet de créer un volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment. Cette structure permet de créer un volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment.



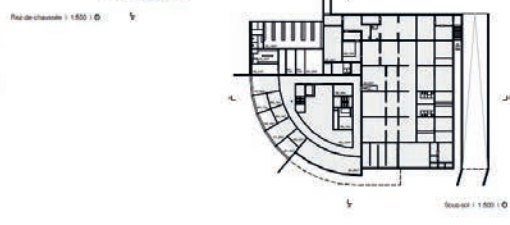
Étage type Le projet repose dans la continuité de la typologie existante en conservant un flux structurel et des chambres en alternance. Les espaces de circulation sont organisés en un seul volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment. Cette structure permet de créer un volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment.



Re-déclinaison La re-déclinaison du bâtiment est basée sur un usage public, avec une superficie élevée par rapport à l'usage scolaire. Les espaces de circulation sont organisés en un seul volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment. Cette structure permet de créer un volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment.



Étage 1 Le programme du bâtiment scolaire reste simple et efficace. Les salles de classes sont organisées en un seul volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment. Cette structure permet de créer un volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment.



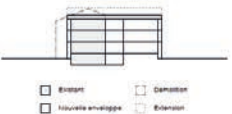
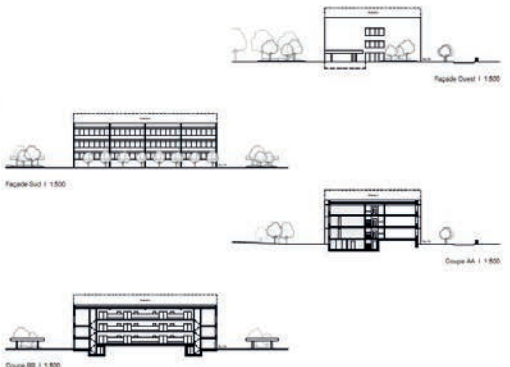
Re-déclinaison Le programme est conçu pour être flexible et adaptable. Les espaces de circulation sont organisés en un seul volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment. Cette structure permet de créer un volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment.



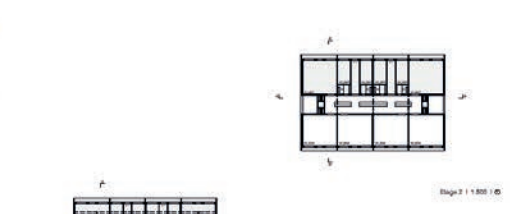
ECOLE

Concept architectural

Le bâtiment de l'école - Peau Neuve - est conçu en respectant les principes de la programmation scolaire. Le projet consiste à rassembler en un seul bâtiment scolaire une nouvelle école maternelle, un collège, un lycée, un gymnase et un espace de loisirs sportifs, programmés, construits et financés séparément. Dans le cadre de ce projet, l'EMS peut permettre une harmonisation des volumes en raison de sa structure verticale qui permet de construire en continu sans interruption au sein d'un même bâtiment. Cette structure permet de créer un volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment.



Étage 1 Le programme du bâtiment scolaire reste simple et efficace. Les salles de classes sont organisées en un seul volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment. Cette structure permet de créer un volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment.



Re-déclinaison Le programme est conçu pour être flexible et adaptable. Les espaces de circulation sont organisés en un seul volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment. Cette structure permet de créer un volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment.



SPORT / POLYVALENTE / AES / BILO / LUDO / PARKING

Concept architectural

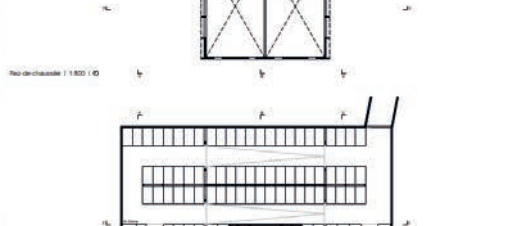
L'organisation des trois nouveaux bâtiments repose sur une implantation en site, créant un programme en façade et favorisant la proximité entre les trois bâtiments. Le projet consiste à rassembler en un seul bâtiment scolaire une nouvelle école maternelle, un collège, un lycée, un gymnase et un espace de loisirs sportifs, programmés, construits et financés séparément. Dans le cadre de ce projet, l'EMS peut permettre une harmonisation des volumes en raison de sa structure verticale qui permet de construire en continu sans interruption au sein d'un même bâtiment. Cette structure permet de créer un volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment.



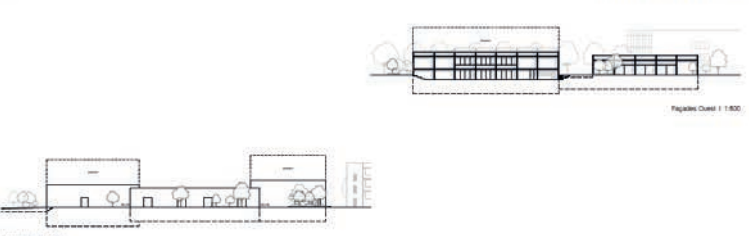
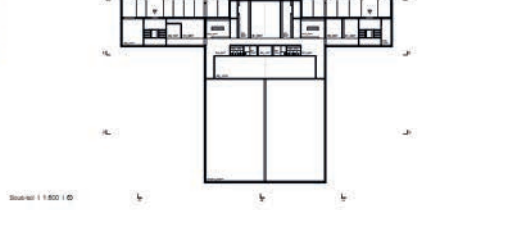
AES, Bibliothèque et Ludique Les bâtiments qui accueillent la bibliothèque et le ludique sont conçus de manière à intégrer le programme scolaire. Le projet consiste à rassembler en un seul bâtiment scolaire une nouvelle école maternelle, un collège, un lycée, un gymnase et un espace de loisirs sportifs, programmés, construits et financés séparément. Dans le cadre de ce projet, l'EMS peut permettre une harmonisation des volumes en raison de sa structure verticale qui permet de construire en continu sans interruption au sein d'un même bâtiment. Cette structure permet de créer un volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment.



Salle polyvalente Et de ce qui concerne la salle polyvalente, il s'agit d'une nouvelle salle polyvalente qui sera utilisée pour les activités sportives. Le projet consiste à rassembler en un seul bâtiment scolaire une nouvelle école maternelle, un collège, un lycée, un gymnase et un espace de loisirs sportifs, programmés, construits et financés séparément. Dans le cadre de ce projet, l'EMS peut permettre une harmonisation des volumes en raison de sa structure verticale qui permet de construire en continu sans interruption au sein d'un même bâtiment. Cette structure permet de créer un volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment.



Salles de sport et parking Le bâtiment qui accueille les salles de sport est conçu de manière à intégrer le programme scolaire. Le projet consiste à rassembler en un seul bâtiment scolaire une nouvelle école maternelle, un collège, un lycée, un gymnase et un espace de loisirs sportifs, programmés, construits et financés séparément. Dans le cadre de ce projet, l'EMS peut permettre une harmonisation des volumes en raison de sa structure verticale qui permet de construire en continu sans interruption au sein d'un même bâtiment. Cette structure permet de créer un volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment.

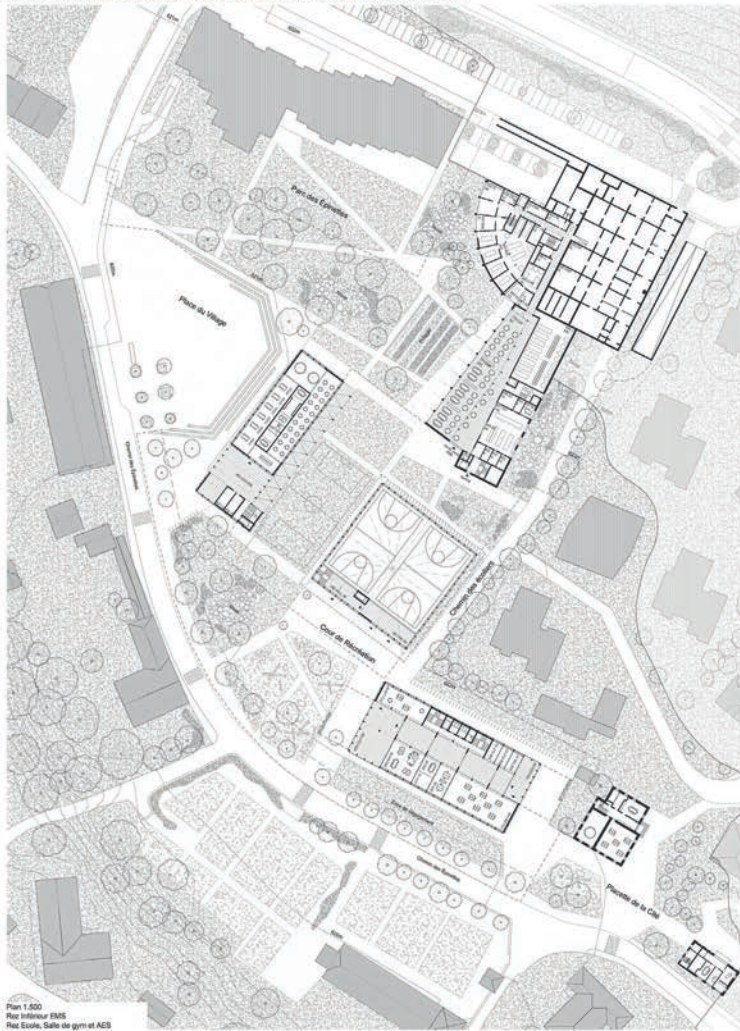


AES, Bibliothèque et Ludique Les bâtiments qui accueillent la bibliothèque et le ludique sont conçus de manière à intégrer le programme scolaire. Le projet consiste à rassembler en un seul bâtiment scolaire une nouvelle école maternelle, un collège, un lycée, un gymnase et un espace de loisirs sportifs, programmés, construits et financés séparément. Dans le cadre de ce projet, l'EMS peut permettre une harmonisation des volumes en raison de sa structure verticale qui permet de construire en continu sans interruption au sein d'un même bâtiment. Cette structure permet de créer un volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment.

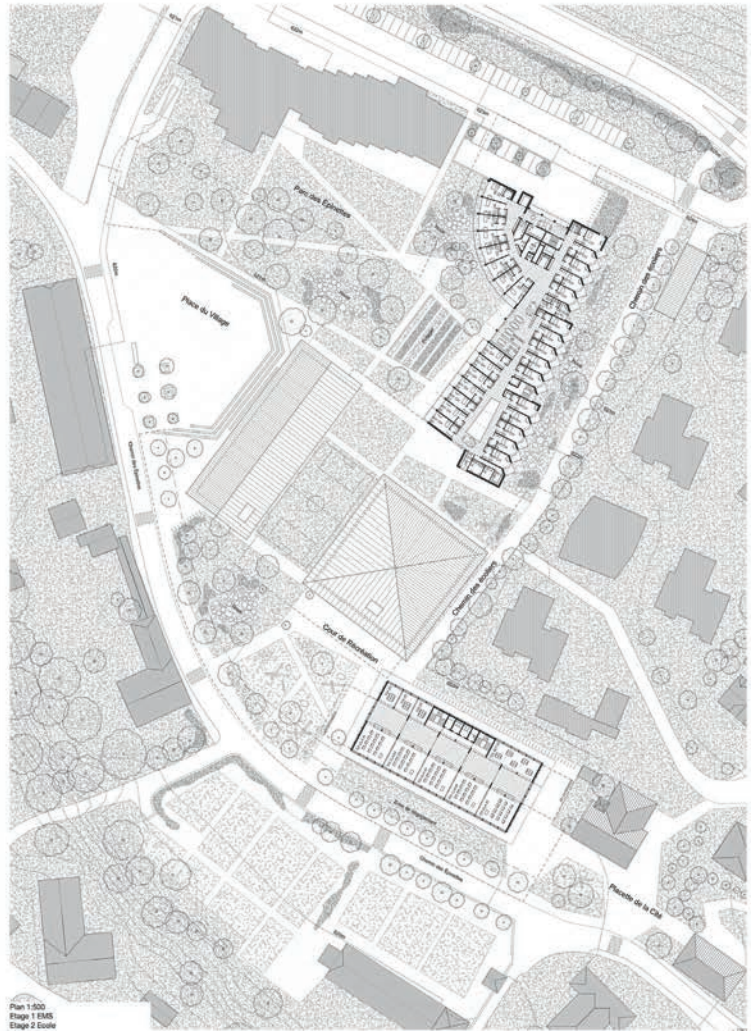


Salle polyvalente Et de ce qui concerne la salle polyvalente, il s'agit d'une nouvelle salle polyvalente qui sera utilisée pour les activités sportives. Le projet consiste à rassembler en un seul bâtiment scolaire une nouvelle école maternelle, un collège, un lycée, un gymnase et un espace de loisirs sportifs, programmés, construits et financés séparément. Dans le cadre de ce projet, l'EMS peut permettre une harmonisation des volumes en raison de sa structure verticale qui permet de construire en continu sans interruption au sein d'un même bâtiment. Cette structure permet de créer un volume continu sans interruption au sein d'un même bâtiment.



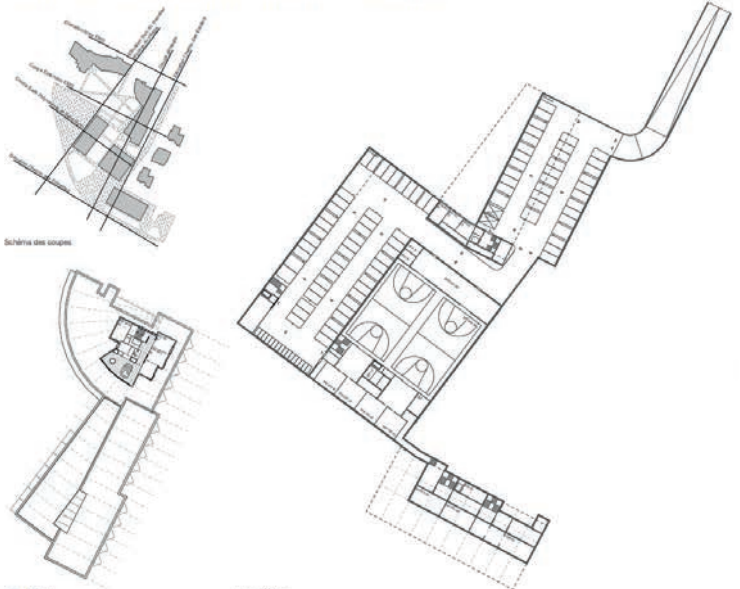


Plan 1:500
Rez Intérieur EMS
Rez Ecole, Salle de gym et AEB



Plan 1:500
Étage 1 EMS
Étage 2 école

Concours centre scolaire de Marly-Cité et EMS la Résidence des Epinettes



Plan 1:500ème
Étage 4 EMS

Plan 1:500ème
Sous-sol

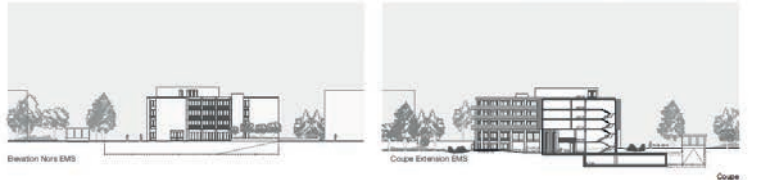


Élévation par: du chapelet
et place du village



Coupe générale

À LA CROISÉE DES CHEMINS



Élévation Nords EMS

Coupe Extension EMS

Coupe



Coupe Salle
Polyvalente et Salle
GYM



Élévation Chemin des Epinettes



Élévation Chemin des Epinettes

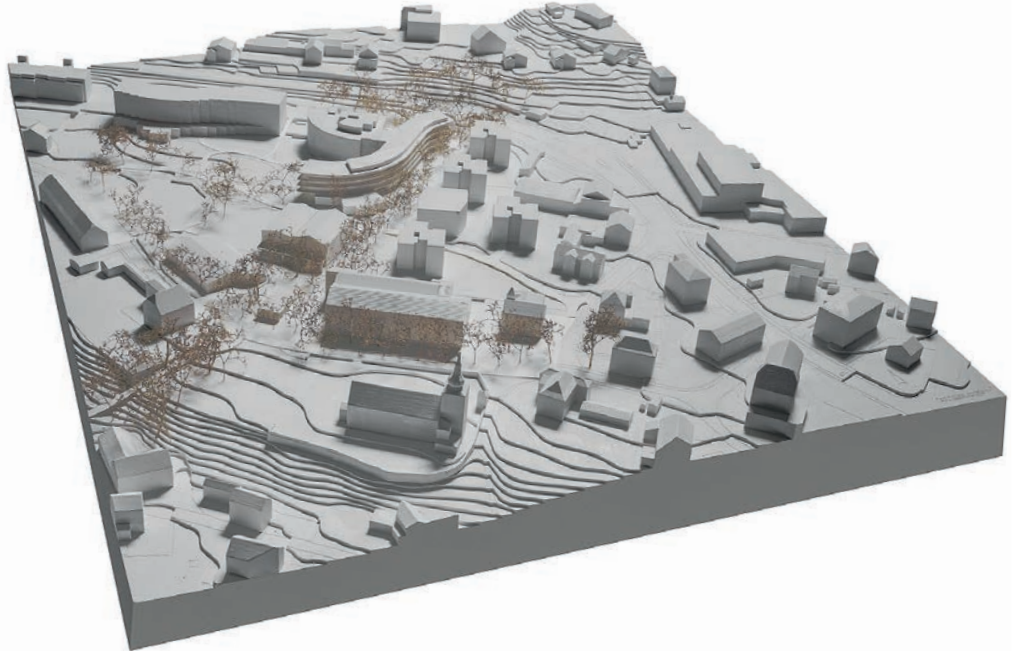
13 „Rameaux greffons“

Éliminé au 1^{er} tour

Architekturgenossenschaft
c/o + ANA
8003 Zürich

Collaborateurs:
Lukas Fink
Tobias Fink
Arthur de Buren

Architecte paysagiste:
Fanny Christinaz
Martin Koenig



Concours centre scolaire de Marly-Cité et EMS la Résidence des Epinettes

„Rameaux greffons“

RAMEAUX GREFFONS

La greffage, procédé permettant d'unir un rameau greffon, la partie adrienne de l'arbre, contenant les caractéristiques propres de l'espèce greffée à un «porte-greffe» qui détermine l'organe racinaire de l'arbre. Cette greffe trouve une analogie dans le projet Rameaux greffons. Celui-ci évoque un contexte ancrément agricole, renforce la caractéristique villageoise de Marly et crée des liens entre ses quartiers. L'approche respecte les bâtiments existants en procédant par rajout de greffes.

INTEGRATION DANS LE PAYSAGE

Stimuler le cœur de Marly requiert une lecture du territoire suisse, rappelant l'omniprésence des glaciers. La vue des Plateaux puis des Alpes depuis le plateau permet d'imaginer les masses d'eau qui ont façonné le paysage vallonné jusqu'à aujourd'hui. La Sarine au nord serpente entre deux cultures, tandis que son affluent, la Gâtina, canalise au sud, malgré ses variations pour alimenter les terres. Sous nos pieds, une colline hospitalière, composée de rochers massifs, de dépôts fluviaux, a été le socle sur lequel les paysans ont bâti les fermes du Petit et du Grand Marly. Ce choix a prouvé son efficacité au cours des cinq à six dernières années en créant le cadre pour la réhabilitation de Marly.

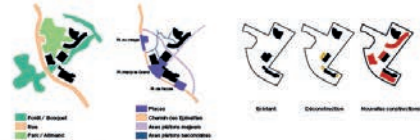
C'est cette connexion que le projet vise à renforcer le long du Chemin des Epinettes en réajoutant les volumes les uns derrière les autres. La connexion du sud au nord relie la place Allmend de la Gâtina et son ruisseau descendant au plateau de Marly et à la route cantonale avec l'arrêt de bus. Les deux boyaux boisés sont liés par des groupements d'arbres libres. Le cœur d'école, charnière entre les deux axes forts, voit le chemin du Horn serpenter entre les arbres pour rejoindre la route de Fibourg.



DES ESPACES DÉDIÉS ET POUR TOUS, 3 PLACES ET UNE «ALLMEND»

La place paysanne originale, composée d'un ton, d'arbres et d'une fontaine sur des graviers devant le contrôle du bâtiment, territoire historique du bien commun mis à disposition de la population. Les gradins de pierre sont conservés, et des arbres fruitiers sont plantés en grappe de part et d'autre. Au sud, le chemin des Epinettes et le chemin du Horn, une continuité plus urbaine est créée la place de Marly-le-Grand. Cour d'école le jour, elle est créée par la salle de sport, la salle polyvalente et l'école. Elle donne face à la rue, permettant d'accueillir la publicité d'événements dans la salle polyvalente. Au croisement du chemin du Chevalier et des Epinettes se trouve la place de l'école. Une petite place minérale ponctuée de quelques arbres accompagne le flux des visiteurs de l'église, du jardin d'enfants et de l'école.

Pour des raisons évidentes de durabilité, une quantité minimale de bois est privilégiée pour permettre une infiltration naturelle de l'eau et réduire les fausses d'eau de chaleur. À l'intérieur du site, l'Allmend et ses abords sont situés dans une prairie fleurie nécessitant peu d'entretien, favorisant la biodiversité. De plus, des espaces pour le sport en commun, les jeux et les autres fruitiers et autres petits potagers sont à disposition de tout le monde. Les résidents de l'EMS partagent leur savoir avec les écoles, et les voisins aident à la production commune. Le projet Rameaux greffons incite au vivre ensemble et introduit l'aspect villageois dans une jeune ville. La cafétéria de l'EMS offre une terrasse et invite les passants du chemin du Horn à découvrir ce nouveau lieu de vie.



DES BÂTIMENTS GREFFÉS

Le projet Rameaux greffons respecte l'architecture existante, préservant au maximum la substance des bâtiments. L'EMS, l'école et la salle polyvalente sont ajoutés d'un volume qui les rend plus fonctionnels sans les dénaturer. L'ensemble des bâtiments est cohérent, incarnant et valorisant le patrimoine. Les différents projets peuvent être réalisés successivement et indépendamment les uns des autres, ou simultanément moyennant des infrastructures provisoires. L'EMS peut être construit tout en maintenant l'activité au place, tandis que l'école suit des nuances plus importantes et pourra nécessiter la construction d'un bâtiment provisoire.

EMS existant est préservé, avec des chambres ajoutées dans la continuité. Le concept d'encadre permet que les corridors soient clairement des lieux de vie et de rencontre. En face du nouveau et ancien bâtiment se situe un espace extérieur, constituant le lieu de vie principal. Le rue de la chaussée offre la majorité des espaces communs en lien avec le parc et le chemin du Horn. Une extension de l'EMS longitudinal reprend la courbe de bâtiment existant et guide les visiteurs vers la nouvelle «Allmend». Les chambres des résidents bénéficient d'un environnement optimal le long du balcon fleuri. Une terrasse orientée vers le parc pour la cafétéria crée un lien entre le chemin du Horn et le parc. L'artère devient le lieu calme avec les espaces de personnel et une terrasse pour ceux-ci.

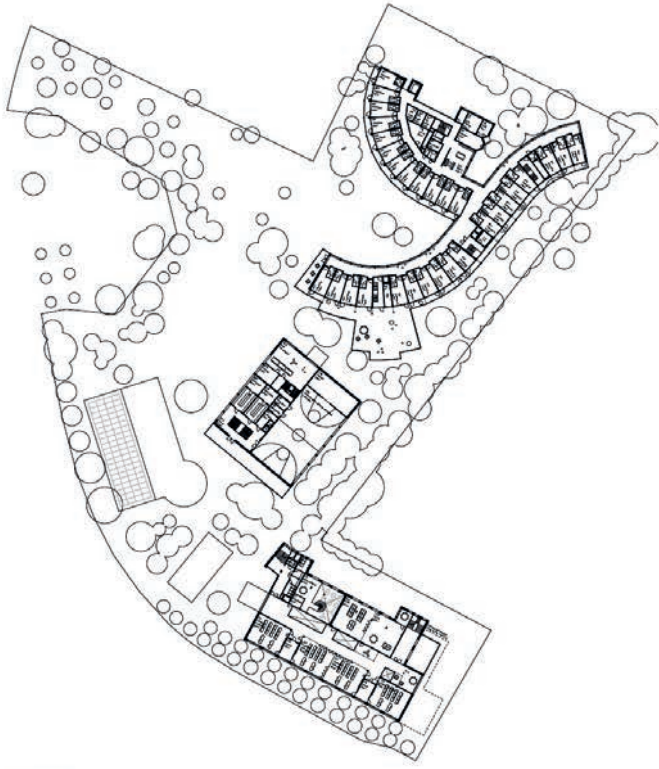
ÉCOLE
L'école est doublée vers le sud, avec un atrium entre les deux bâtiments orientés les uns vers les autres et de côté au sud et les salles spécialisées au nord. Ce geste permet de conserver le grand bâtiment existant et de réduire au maximum la surface de façade à isoler. L'atrium permet à la lumière de pénétrer jusqu'au sous-sol. Cet espace intermédiaire offre un paysage d'opportunités pour de nouvelles méthodes pédagogiques. Les deux entrées de l'école se font à l'est et à l'ouest de l'atrium, obligeant le lien avec l'extérieur existant et les salles de sport par les deux côtés de l'atrium de cours.

SALLE POLYVALENTE
Les espaces annexes à la salle polyvalente et la salle de sport existante seront reconstruits, permettant une réorganisation des circulations. Cette annexe intègre la bibliothèque et l'accueil péroratoire. L'annexe principale d'orientation vers la nouvelle place pour le foyer de la salle polyvalente et l'école à la bibliothèque. L'accueil est conçu à son propre espace autonome au nord.

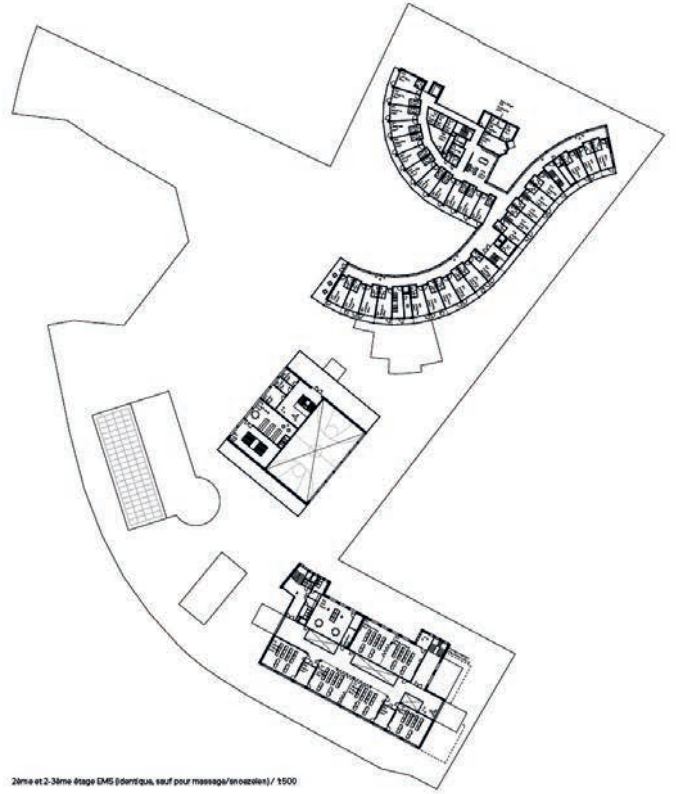
SALLES DE SPORTS
La nouvelle salle de sport est autonome et s'insère dans la continuité du long rural bordant le Chemin des Epinettes.



Rue de la chaussée / 1500



1er étage / 1500



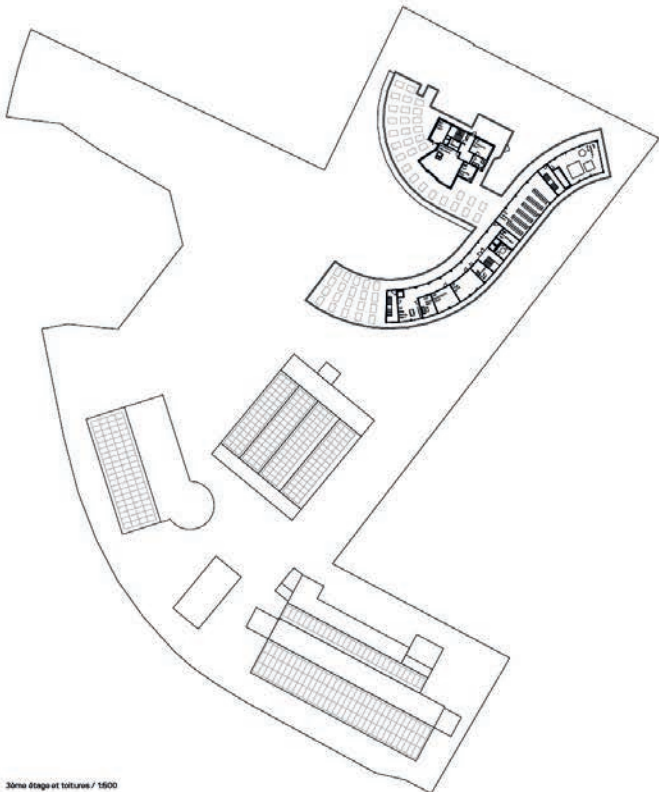
2ème et 3ème étage EMS (identique, sauf pour message/investies) / 1500



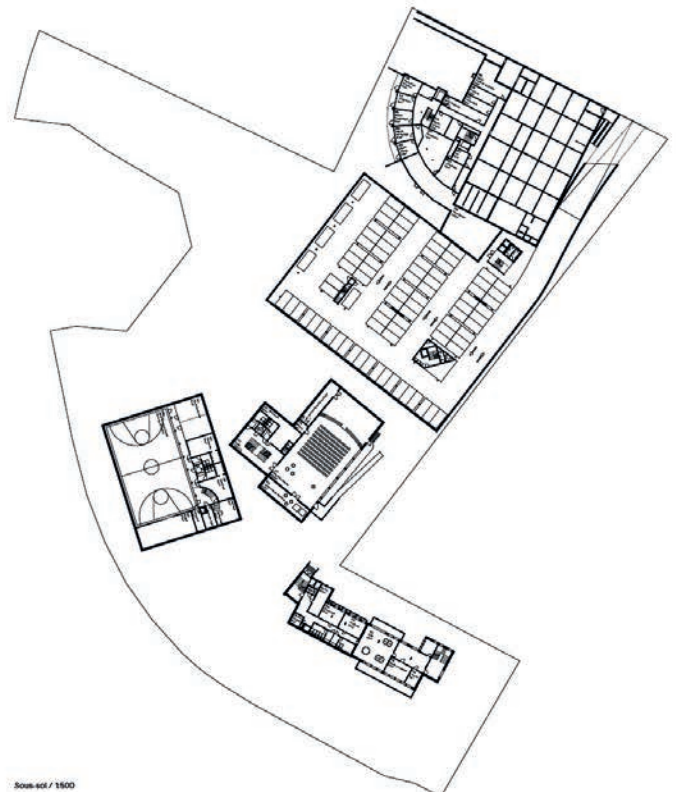
coupe salle du sport, vue nord-est / 1500



coupe salle polyvalente, vue sud-est / 1500



3ème étage et toitures / 1500



Sous-sol / 1500



vue sud-est / 1500



coupe école, vue sud-est / 1500

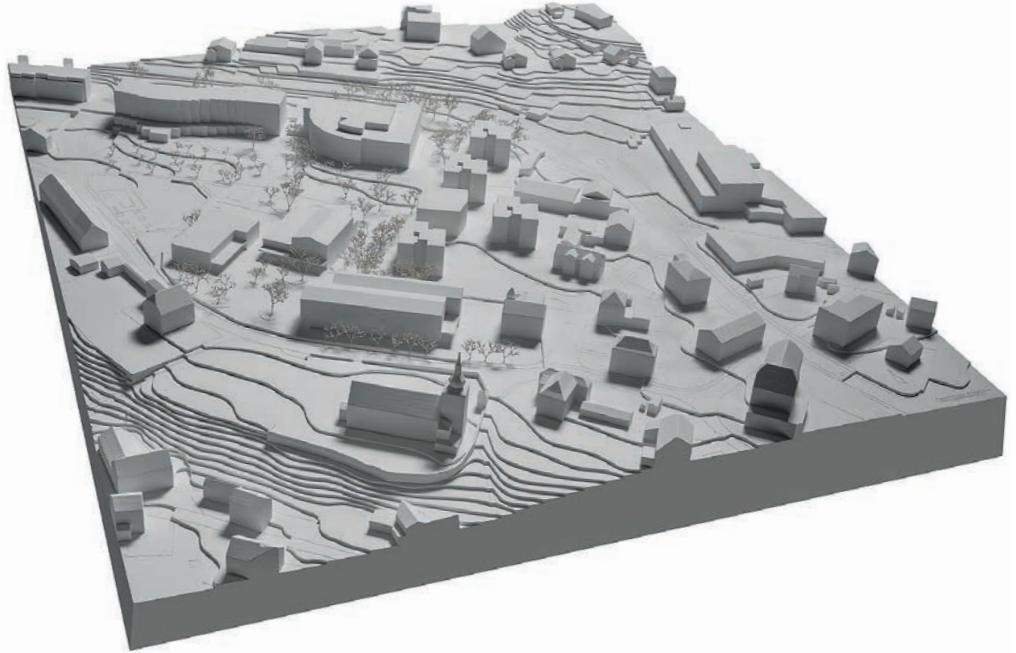


14 CENTRAL PARK

Éliminé au 1^{er} tour

Samir Alaoui
Architectes sàrl
1004 Lausanne

Collaborateurs:
Samir Alaoui
Solène Gal
Simon Ciompi



CONCOURS CENTRE SCOLAIRE DE MARLY-CITÉ ET EMS LA RÉSIDENCE DES EPINETTES

CENTRAL PARK

Implications
Le site choisi pour l'EMS et l'école primaire est limité par deux voies principales: l'axe principal Nord-Sud et l'axe de circulation de l'Est-Ouest.
L'extension de l'EMS, qui forme une entité distincte de la partie résidentielle, permet de libérer de l'espace côté Sud et de créer ainsi un espace public le long de la voie de circulation de l'Est-Ouest qui constitue l'axe principal de la nouvelle partie de village côté Ouest.
Ce nouvel espace public constitue des espaces ouverts et de loisirs pour les habitants de Marly ainsi que les espaces extérieurs liés au parc résidentiel. Il est limité côté Nord par une partie végétalisée et côté Sud par les bâtiments de l'école et le parking associé à ce dernier.

Quant à l'axe Nord-Sud, il aboutit sur le terrain prévu de l'école primaire par les deux bâtiments résidentiels d'EMS et c'est la nouvelle liaison qui constitue la nouvelle voie de passage et le programme résidentiel. Un espace disponible est laissé pour l'extension future de l'école qui permettra compléter la partie Sud de la partie.

EMS
Organisation
Placé que l'équipe soit située au Sud, l'extension de l'EMS se fait côté Est et côté Nord.
Les différents programmes sont organisés autour d'un espace central qui constitue la liaison résidentielle et qui constitue véritablement les différents niveaux. Les espaces extérieurs de chaque niveau sont situés au Sud vers les espaces publics et l'école primaire.

Phasage
Après un bâtiment situé à la rue de l'Épaveuse, l'EMS englobe la salle polyvalente et ses annexes, la bibliothèque, la salle de psychomotricité et la salle de sport de niveau supérieur qui se construisent.

École
Organisation
Le complexe de l'école est organisé dans trois bâtiments séparés autour d'un jardin à l'ouest de l'axe qui relie les parties Nord et Sud de la rue.
L'extension des classes, l'administration et la bibliothèque sont construits dans le bâtiment situé à la rue de l'Épaveuse 2.
Quant au bâtiment situé à la rue de l'Épaveuse 1, il englobe la salle polyvalente et ses annexes, la bibliothèque, la salle de psychomotricité et la salle de sport de niveau supérieur qui se construisent.
Les espaces extérieurs sont implantés à la place du parking actuel. On y propose les locaux précautionnaires à l'usage ainsi que leur salle de jeux au rez-de-sous-sol.

Les deux extensions de l'école de l'Épaveuse 2, sont situées pour libérer l'axe Nord-Sud côté Ouest et créer un jardin pour l'école résidentielle côté Est. L'extension sur l'extension côté Sud. L'extension façade du bâtiment résidentiel situé à la rue de l'Épaveuse.

Dans la partie résidentielle, au plus des deux circulations verticales, la salle des études et les programmes liés à l'administration sont implantés au rez-de-sous-sol, tandis que la salle de lecture est implantée au rez-de-sous-sol côté Ouest de la rue de l'Épaveuse.

Cette partie de construction traite la salle de classe et la bibliothèque dans l'extension qui a été structurée adaptée aux dimensions des nouvelles classes, en créant des extensions au Sud, au Nord-Est et au Nord-Ouest.

Éspaces publics
- Extension résidentielle
- Espace
- Accès résidentiel
- Accès école
- Accès public résidentiel
- Espace public résidentiel
- Espace public scolaire

Organisation
- Circulation horizontale / Espace collectif
- Circulation verticale
- Espace public résidentiel
- Espace public scolaire / Administration / Jardin
- Espace

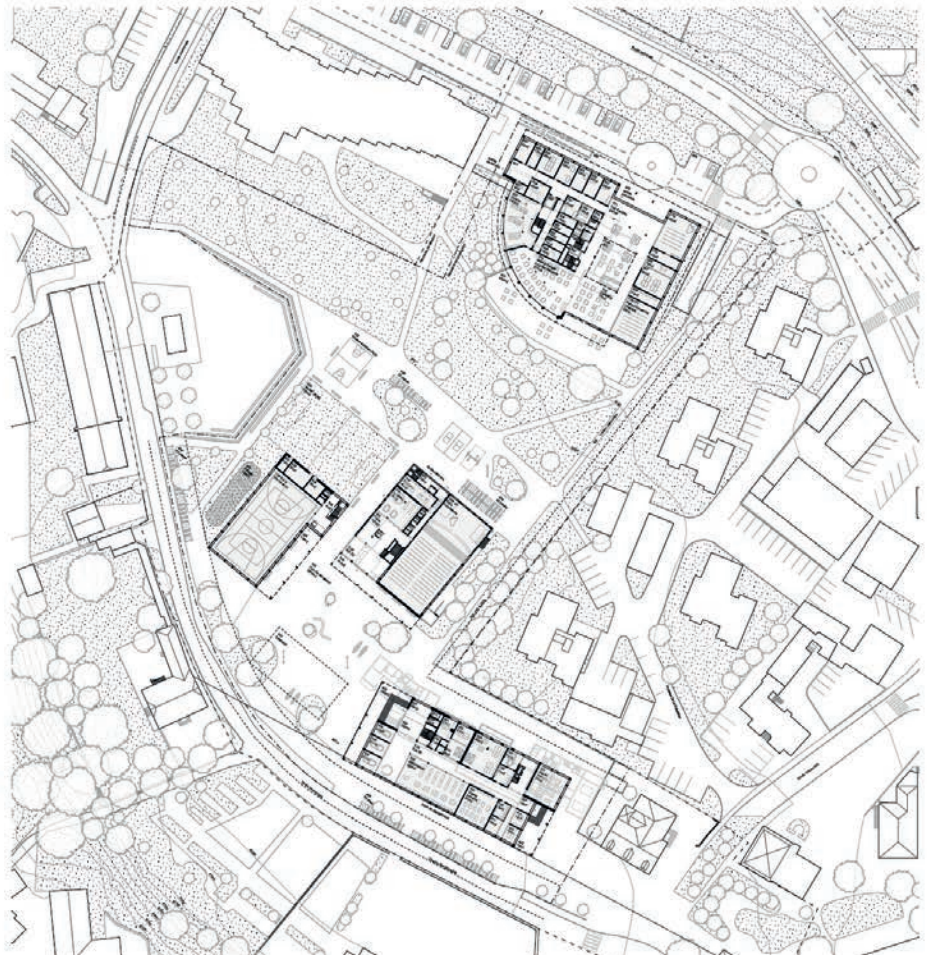
Phasage
- Étude
- Espace
- Espace

École
Organisation
- Espace
- Espace
- Espace

Phasage
- Étude
- Espace
- Espace

École
Organisation
- Espace
- Espace
- Espace

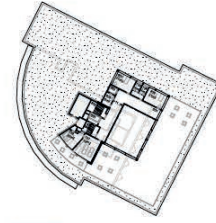
Phasage
- Étude
- Espace
- Espace



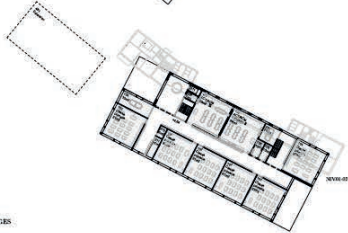
PLAN DE SITUATION - 1/2500 - 02.08.2018



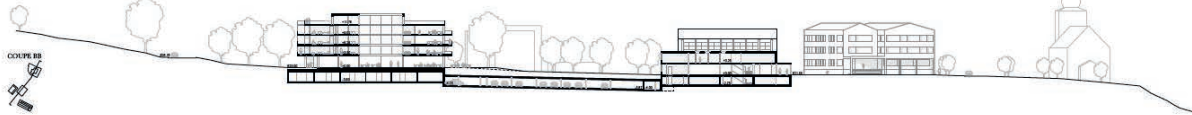
PLAN ATTÉE



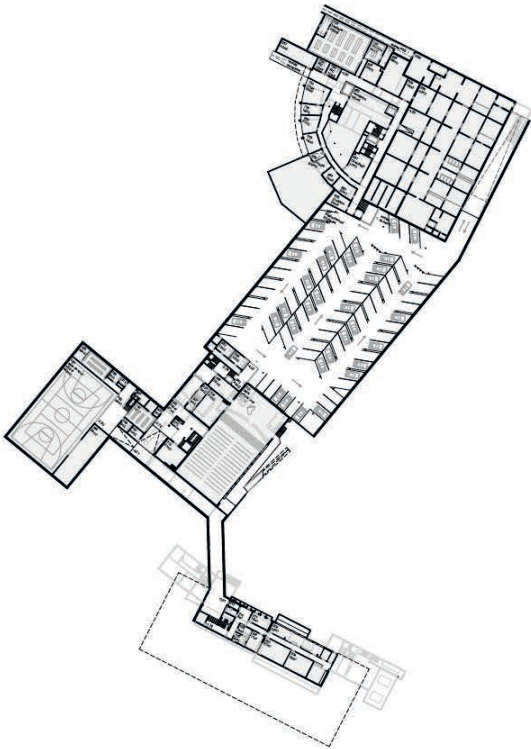
PLAN ETAGES



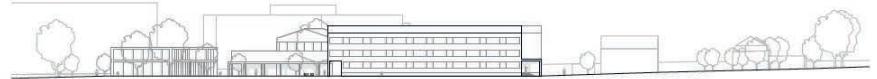
FAÇADE SUD



COUPE BB



PLAN SOUS-SOL



ELEVATION SUD



COUPE DD



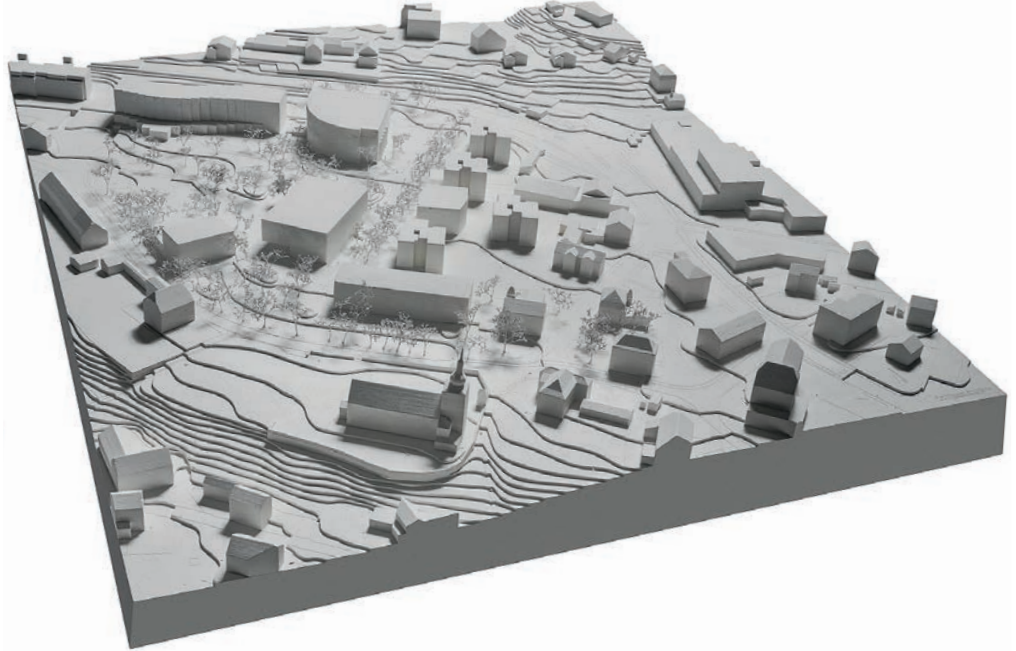
ELEVATION OUEST

15 Carnaval

Éliminé au 2^{ème} tour

anfime SNC
1006 Lausanne

Collaborateurs:
Luciano Antonietti
Basil Merz
Alice Fiorini
Simon Wüst



Carnaval



vue du bâtiment persécuté depuis l'EMS

site introduction et concept global

Le site se présente comme une poche verte dans un quartier d'habitat existant et se situe à l'intersection de l'axe principal de Marly-Cité et de la nouvelle route principale. Il s'agit d'un emplacement de choix pour le développement d'un quartier d'habitat moderne.

Le projet s'inscrit dans un environnement proche tout en cherchant à s'ouvrir sur une plus grande échelle. Les grands principes sont une réaffectation paysagère, une contribution au bien-être du programme, la présence et le confort de l'environnement.

implantation et parti

Le projet respecte les données du site et s'intègre à son contexte. Il propose une configuration spatiale et architecturale qui permet d'optimiser les ressources disponibles et de créer un environnement de qualité.

Le projet valorise et transforme l'existant. La composition urbaine de la rue est préservée dans la mesure du possible, tout en permettant une réaffectation paysagère et architecturale qui contribue au bien-être du programme.

L'espace scolaire est formé de trois volumes de différentes hauteurs, qui définissent l'identité de l'école et son caractère scolaire. Le site est conçu de manière à permettre une réaffectation paysagère et architecturale qui contribue au bien-être du programme.

Le projet propose des espaces polyvalents et polyvalents qui permettent de répondre à différents besoins et d'offrir un environnement de qualité.

Le projet propose des espaces polyvalents et polyvalents qui permettent de répondre à différents besoins et d'offrir un environnement de qualité.

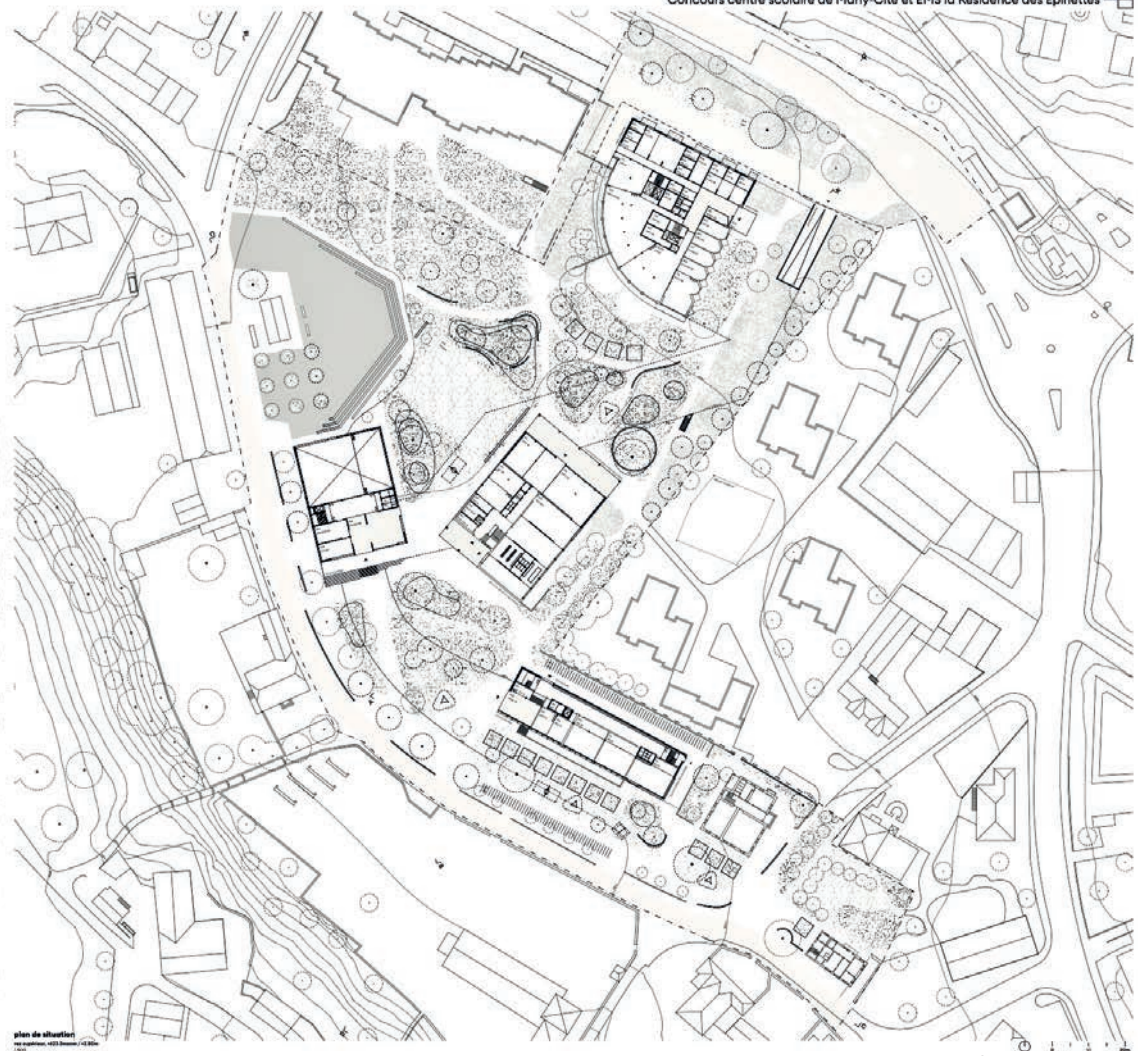
Le projet propose des espaces polyvalents et polyvalents qui permettent de répondre à différents besoins et d'offrir un environnement de qualité.

Le projet propose des espaces polyvalents et polyvalents qui permettent de répondre à différents besoins et d'offrir un environnement de qualité.

Le projet propose des espaces polyvalents et polyvalents qui permettent de répondre à différents besoins et d'offrir un environnement de qualité.

Le projet propose des espaces polyvalents et polyvalents qui permettent de répondre à différents besoins et d'offrir un environnement de qualité.

Le projet propose des espaces polyvalents et polyvalents qui permettent de répondre à différents besoins et d'offrir un environnement de qualité.



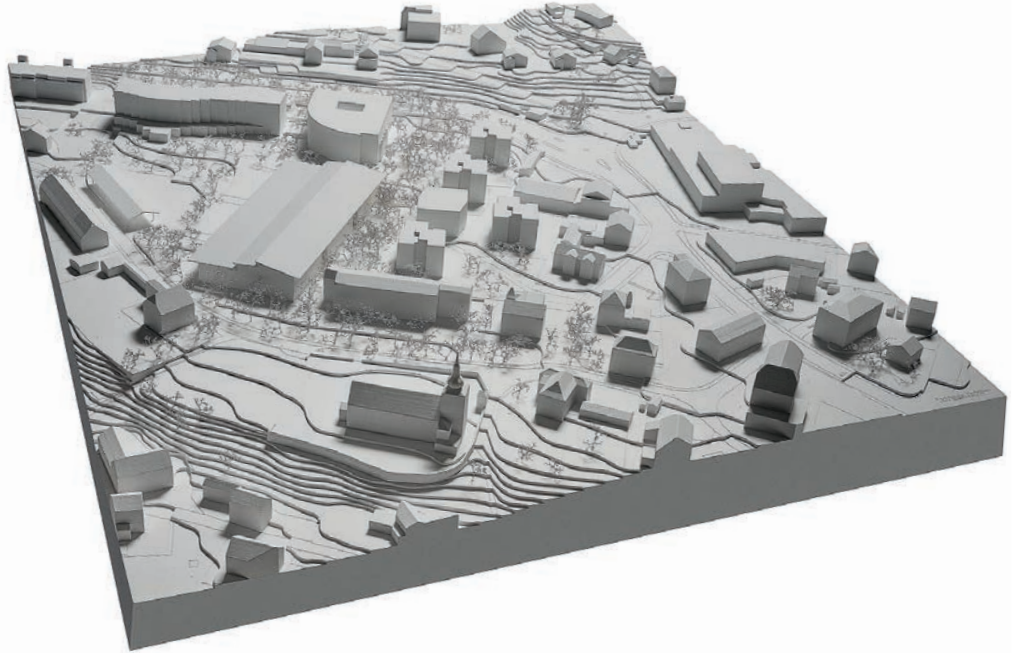
16 Bob Marly

Éliminé au 1^{er} tour

MPH architectes
1003 Lausanne

Collaborateurs:

Olaf Hunger
Nicolas Monnerat
Franck Petitpierre
Francesco Borghini
Kawtar Moksit



Concours centre scolaire de Marly-Cité et EMS la Résidence des Epinettes

CONCEPT URBAIN
Avec des espaces autour de l'école et de la résidence, le village se développe à l'extérieur de la route de Pérolles qui de la circulation du quartier de Pérolles. Le village se situe à un espace de transition. Le projet propose :

- un grand espace public au centre du village
- le renforcement du tissu existant par un nouveau bâtiment de la résidence
- un nouveau bâtiment pour la résidence de la rue de la Gare, du village existant de la rue de la Gare et du village existant de la rue de la Gare.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
Le projet consiste à créer un espace public de transition entre le village existant et le nouveau bâtiment de la résidence de la rue de la Gare, du village existant de la rue de la Gare et du village existant de la rue de la Gare.

CONCEPT ARCHITECTURAL
Le projet consiste à créer un espace public de transition entre le village existant et le nouveau bâtiment de la résidence de la rue de la Gare, du village existant de la rue de la Gare et du village existant de la rue de la Gare.

ÉTAPE 1
Étape 1 : Étude de faisabilité et de programmation.

ÉTAPE 2
Étape 2 : Étude de faisabilité et de programmation.

ÉTAPE 3
Étape 3 : Étude de faisabilité et de programmation.

ÉTAPE 4
Étape 4 : Étude de faisabilité et de programmation.

LA RÉSIDENCE DES EPINETTES
La résidence des Epinettes est un bâtiment de la rue de la Gare, du village existant de la rue de la Gare et du village existant de la rue de la Gare.

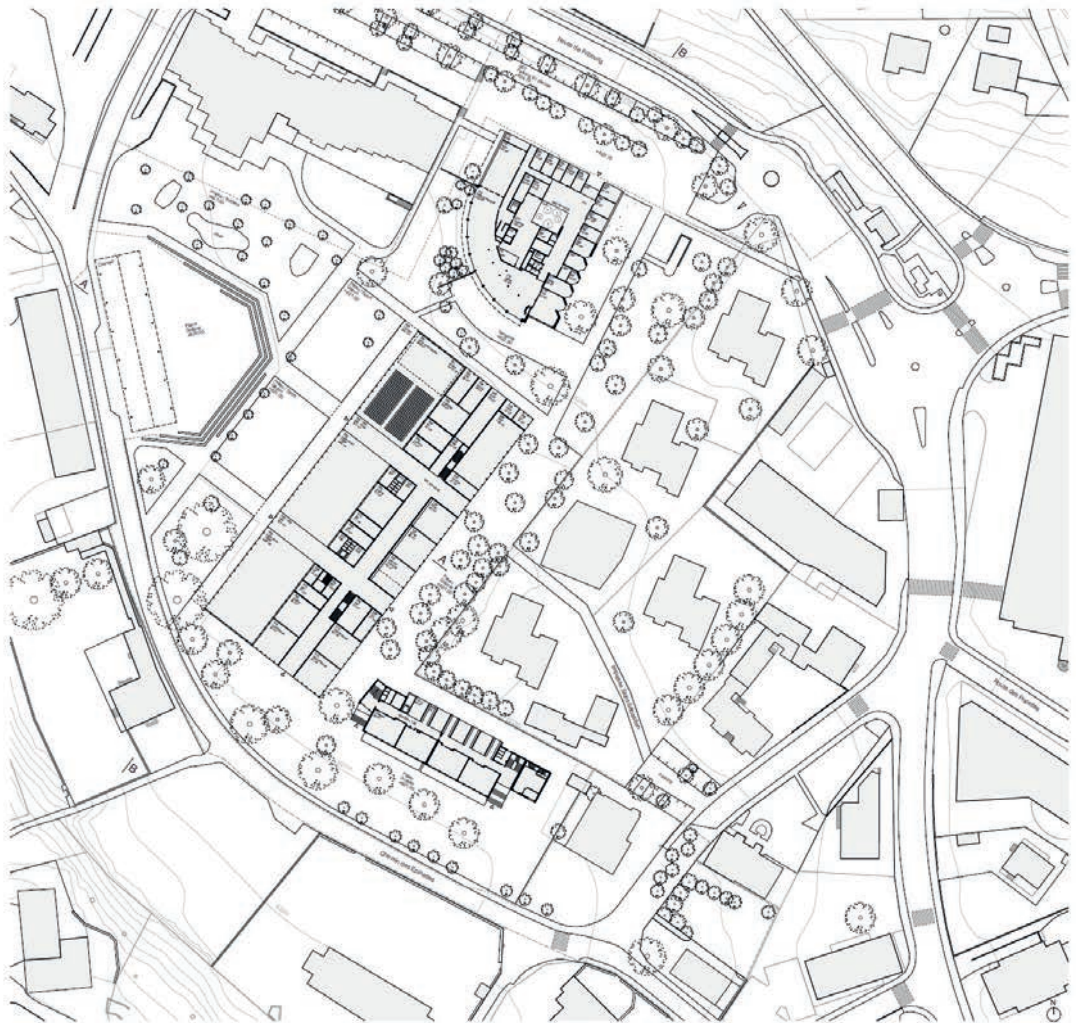
LA GARAGE DES SPORTS EXISTANTS
Le garage des sports existants est un bâtiment de la rue de la Gare, du village existant de la rue de la Gare et du village existant de la rue de la Gare.

LE NOUVEAU BÂTIMENT
Le nouveau bâtiment est un bâtiment de la rue de la Gare, du village existant de la rue de la Gare et du village existant de la rue de la Gare.

LE PAYSAGE
Le paysage est un espace public de transition entre le village existant et le nouveau bâtiment de la résidence de la rue de la Gare, du village existant de la rue de la Gare et du village existant de la rue de la Gare.

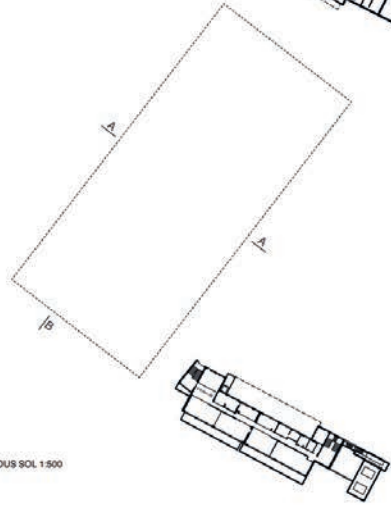
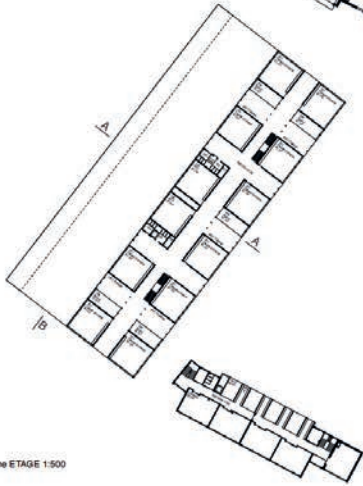
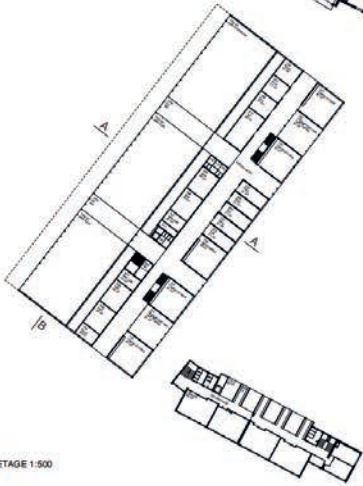
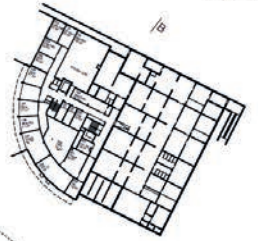
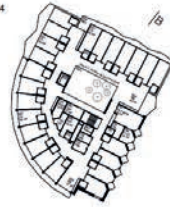
LA VILLE EXISTANTE
La ville existante est un village de la rue de la Gare, du village existant de la rue de la Gare et du village existant de la rue de la Gare.

EXTÉRIEUR
L'extérieur est un espace public de transition entre le village existant et le nouveau bâtiment de la résidence de la rue de la Gare, du village existant de la rue de la Gare et du village existant de la rue de la Gare.



Bob Marly

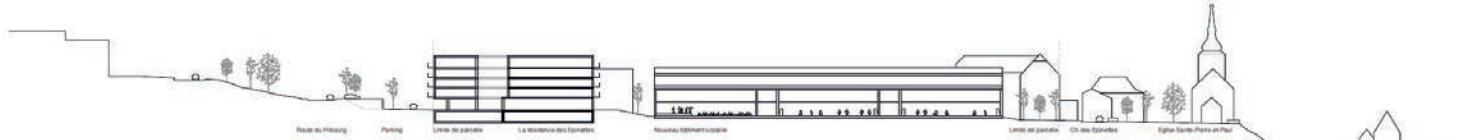
ETAGES 2-4



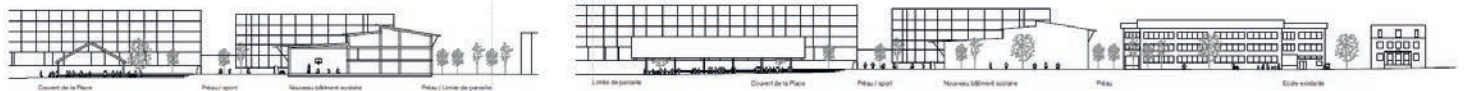
1er ETAGE 1:500

2ème ETAGE 1:500

SOUS SOL 1:500



Coupe BB 1: 500



Coupe AA 1: 500

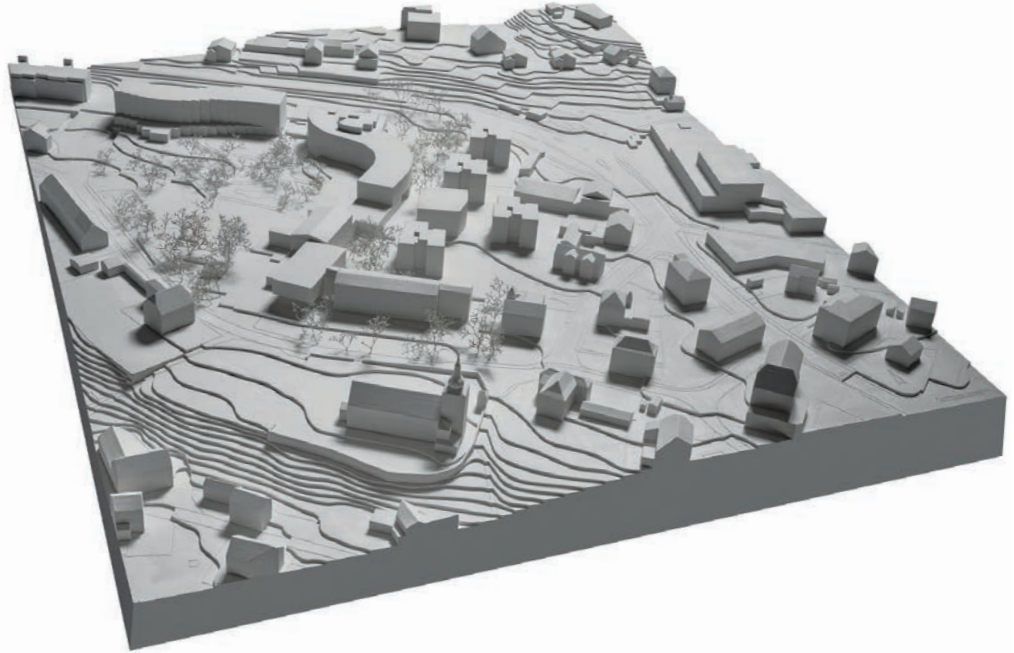
Elévation sur Chemin des Epinettes 1: 500

18 SNAKE IN THE PLANE

Éliminé au 1^{er} tour

detritus. SNC
1004 Lausanne

Collaborateurs:
Claire Logoz
Bastian Marzoli



CONCOURS CENTRE SCOLAIRE DE MARLY-CITÉ ET EMS LA RÉSIDENCE DES ÉPINETTES

SNAKE IN THE PLANE

INTENTION INITIALE / BANDE D'INTERVENTION
En accord avec la vision de la commune de Marly, le projet conserve et transforme intégralement les bâtiments présents sur site. Celui-ci désire qu'en 2023 une architecture responsable ne peut simplement pas se développer par un principe de tabula rasa, la proposition tire parti des espaces préexistants et clarifie leur organisation tout en minimisant l'emprunte au sol des extensions projetées. La salle polyvalente retrouve sa fonction première, la salle de gymnastique continue à être utilisée telle qu'elle l'est actuellement. Les bâtiments actuels sont intégrés dans le nouvel ensemble et assainis durant les travaux d'extension. Les vestiaires préexistants sont reliés à la nouvelle salle de gymnastique, évitant ainsi la construction de services supplémentaires et maximisant l'usage des locaux techniques déjà présents.

EXTENSIONS / TRANSFORMATIONS FUTURES
Le projet anticipe la potentielle extension de l'école au dessus du couvert, lequel adapte la structure poteaux-poutres en bois du nouveau bâtiment scolaire, étant ainsi prédimensionnée pour recevoir des charges supplémentaires. Une surélévation de l'étier du volume par un troisième étage serait également possible, totalisant ainsi 1200 m² de surfaces supplémentaires pour le centre scolaire. L'extension de TEMS pourrait elle aussi être prolongée au-dessus de la nouvelle salle de gymnastique, si le besoin se présentait.

ESPACES PUBLICS EXTÉRIEURS
Les surfaces en plein terre situées en dehors de l'emprise des bâtiments sont peu transformées afin de favoriser un aménagement qui s'adapte au temps long, susceptible d'accueillir les couches supplémentaires liées à de futurs projets. L'aménagement paysager se fait en limitant les mouvements de terrain au strict nécessaire, notamment en adoucissant la pente de l'axe ouest pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes. Une partie des surfaces imperméables sont désaffectées afin de proposer des extérieurs adaptés aux températures actuelles et futures.

Les liaisons piétonnes sont clarifiées et un boquet planté afin d'articuler les généreux espaces bordant la place du village tout en apportant de la fraîcheur et de l'ombre en été. La terrasse offerte par le toit du parking dialogue avec les équipements sportifs, la cafétéria et les salles communes de TEMS, proposant un ancrage et un potentiel d'appropriation pour les diverses activités.

CONSTRUCTION RÉVERSIBLE, MISE EN ŒUVRE LOW-TECH.
Le système constructif des extensions est constitué d'une ossature en bois, agrémentée de soutiens ponctuels et de contreventements en acier. Ce principe, couplé à des portées raisonnables permet d'optimiser les sections et rend possible une mise en place aisée au travers d'assemblages mécaniques simples, facilement démontables dans le futur. Les éléments neufs de façade sont construits en produits locaux et biosourcés (bois sautés, terrapad, isolation en laine de bois Outek), permettant de raccourcir au maximum les circuits d'approvisionnement. Les matériaux sont laissés bruts dès que possible, et l'utilisation du béton est réduite au strict minimum. La construction de la base d'une grille structurelle permet un maximum de flexibilité et réversibilité dans le cloisonnement présent et futur des espaces.

PROJET D'UNE MEILLEURE OFFRE DE MOBILITÉ DOUCE.

LA DEMANDE DU MAÎTRE D'OUVRAGE EST PARTICULIÈRE PAR LA MISE EN COMMUN, DANS LE MÊME CONCOURS, DE PROGRAMMES DÉDIÉS À L'ÉLÉVALE ET AU TROISIÈME ÂGE. LE PROJET ENBRASSE CETTE DUALITÉ ET REUNIT LES DEUX PROGRAMMES PAR UNE INTERVENTION EN BANDE FINIE, SE DÉPLOYANT DU NORD AU SUD, LIMITANT L'IMPACT DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LA TOPOGRAPHIE. DANS UN PRINCIPLE DE DÉENSIBILISATION RAISONNABLE, LES EXTENSIONS SE CONCENTRENT SUR LES FRONTIÈRES DÉJÀ CONSTRUITES. LA PROXIMITÉ DONNÉE AUX PROGRAMMES PERMET D'ENVISAGER UN CENTRE BIEN LIÉMENT MULTIGÉNÉRATIONNEL, OÙ LES RELATIONS DE VOISINAGES SONT ENCOURAGÉES. LES POSSIBILITÉS D'INTERACTIONS ENTRE RÉSIDÉS DU FEMS, UTILISATEURS DES ESPACES PUBLICS ET ÉLÈVES SONT MULTIPLIÉES PAR LES ESPACES PUBLICS GÉNÉREUX BORDANT LES DIFFÉRENTS BÂTIMENTS.

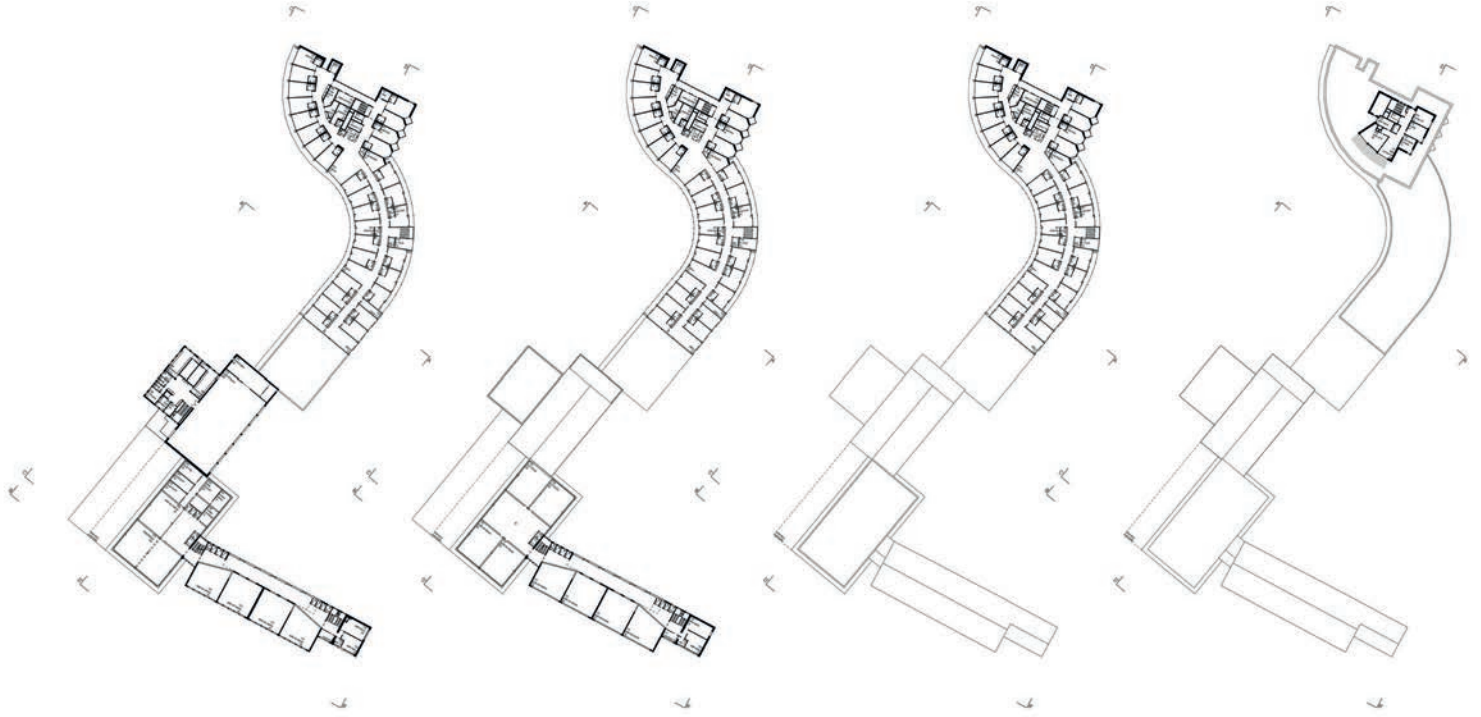
PARKING SOUTERRAIN / EMPRUNTE MINIMALE
La construction d'un parking souterrain devient aujourd'hui un sujet sensible, notamment en lien avec les volumes d'excavation nécessaires et l'imperméabilisation des sols qu'elle engendre. Le projet propose de minimiser ce volume en optant pour un parking semi-enterré abrité par une structure métallique, construite selon le principe du DFD (Design for Disassembly). La plateforme souterraine ainsi créée pourrait, dans un futur potentiel, accueillir un autre programme ou être partiellement rendue à l'air libre pour intégrer le parc. Suivant cette logique, la construction d'un parking de 80 places ne semblait pas souhaitable car celui-ci aurait largement dépassé l'emprise de l'intervention architecturale proposée.

Le projet propose donc d'aménager quelques places extérieures supplémentaires, revêtues de grilles de gazon, en espérant que leur nombre pourra être diminué dans le futur au

A01. ÉTAT INITIAL
A02. DÉMOLITION LUDOTHÈQUE
A03. EXTENSION ÉCOLE
A04. TRANSFORMATION ÉCOLE
A05. DÉMOLITION CLASSES TEMPORAIRES
A06. CONSTRUCTION PARKING ET GYM
A07. EXTENSION EMS

B01. ENTRÉES PRINCIPALES ET PLACES LIÉES
B02. AXES PRINCIPAUX MOBILITÉ DOUCE



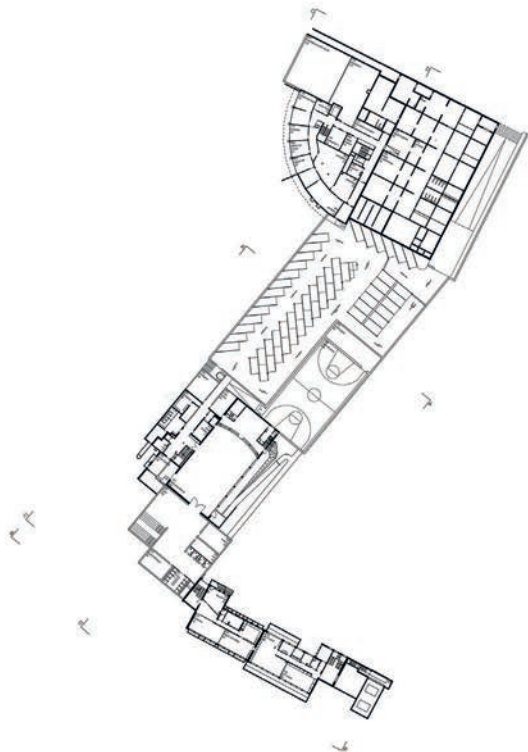


02. PREMIER ÉTAGE / 1:500

03. DEUXIÈME ÉTAGE / 1:500

04. TROISIÈME ÉTAGE / 1:500

05. ATTIQUE / 1:500



06. SOUS-SOL / 1:500



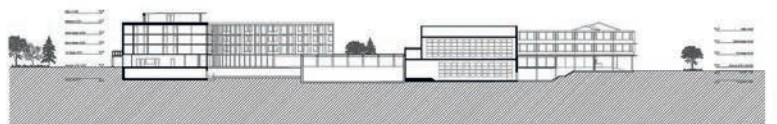
07. COUPE AA'



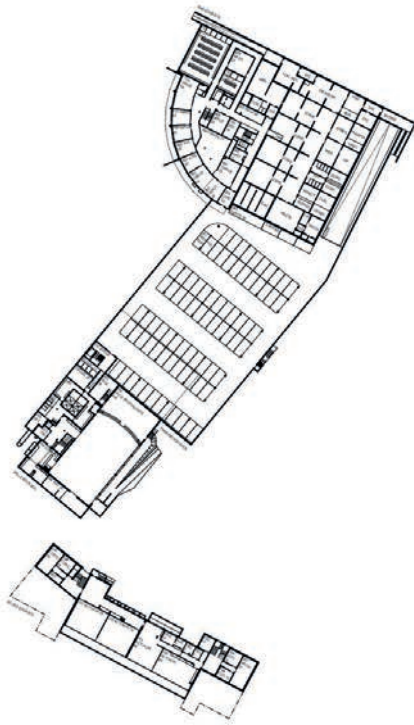
08. COUPE BB'



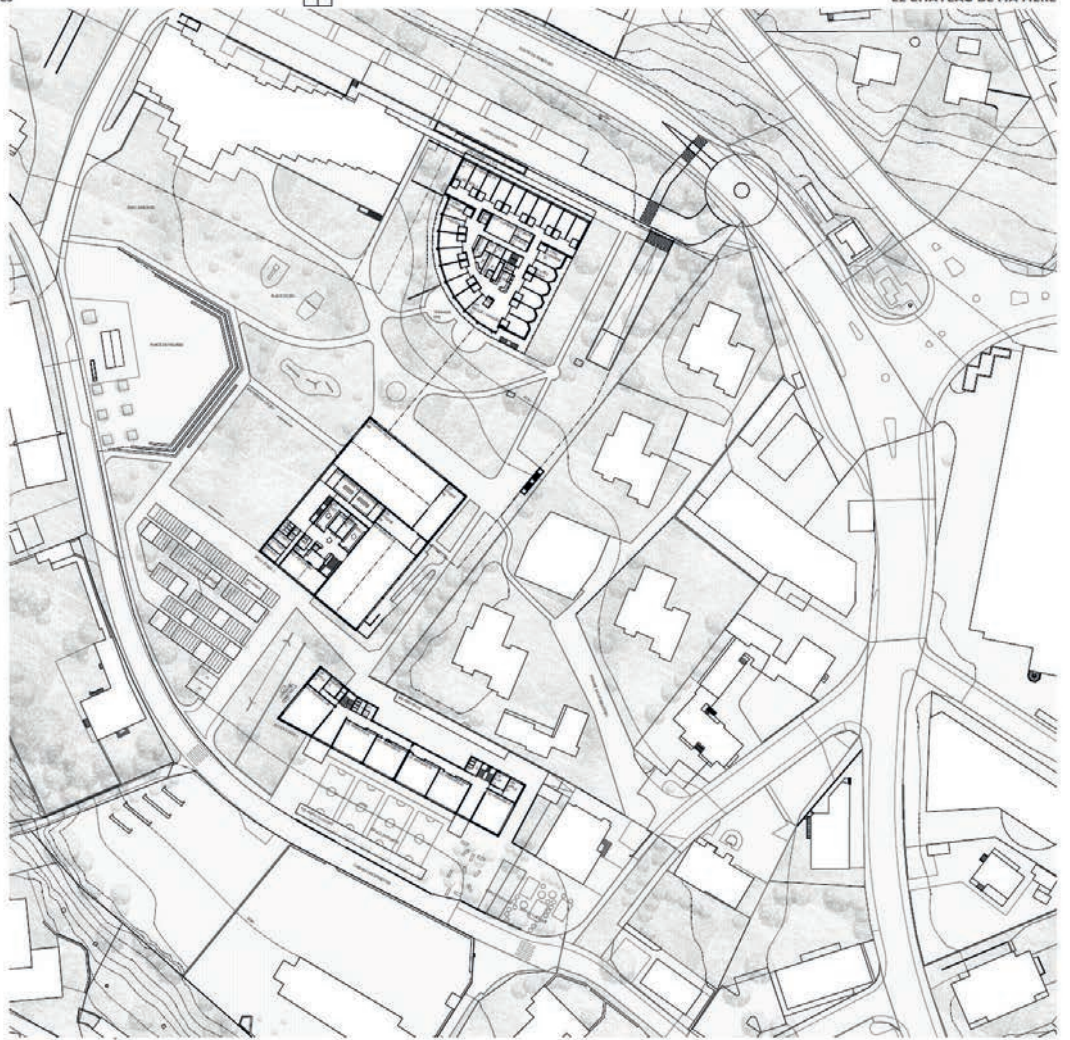
09. COUPE CC'



10. COUPE DD'



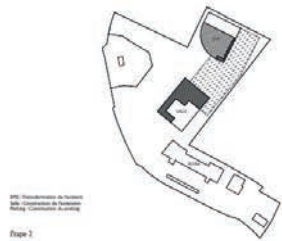
Plan 0000-001 1:500



Plan 0000 1:500



Plan 0000-001-01
Espace 1



Plan 0000-001-02
Espace 2

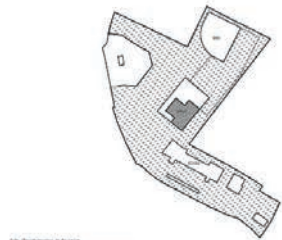
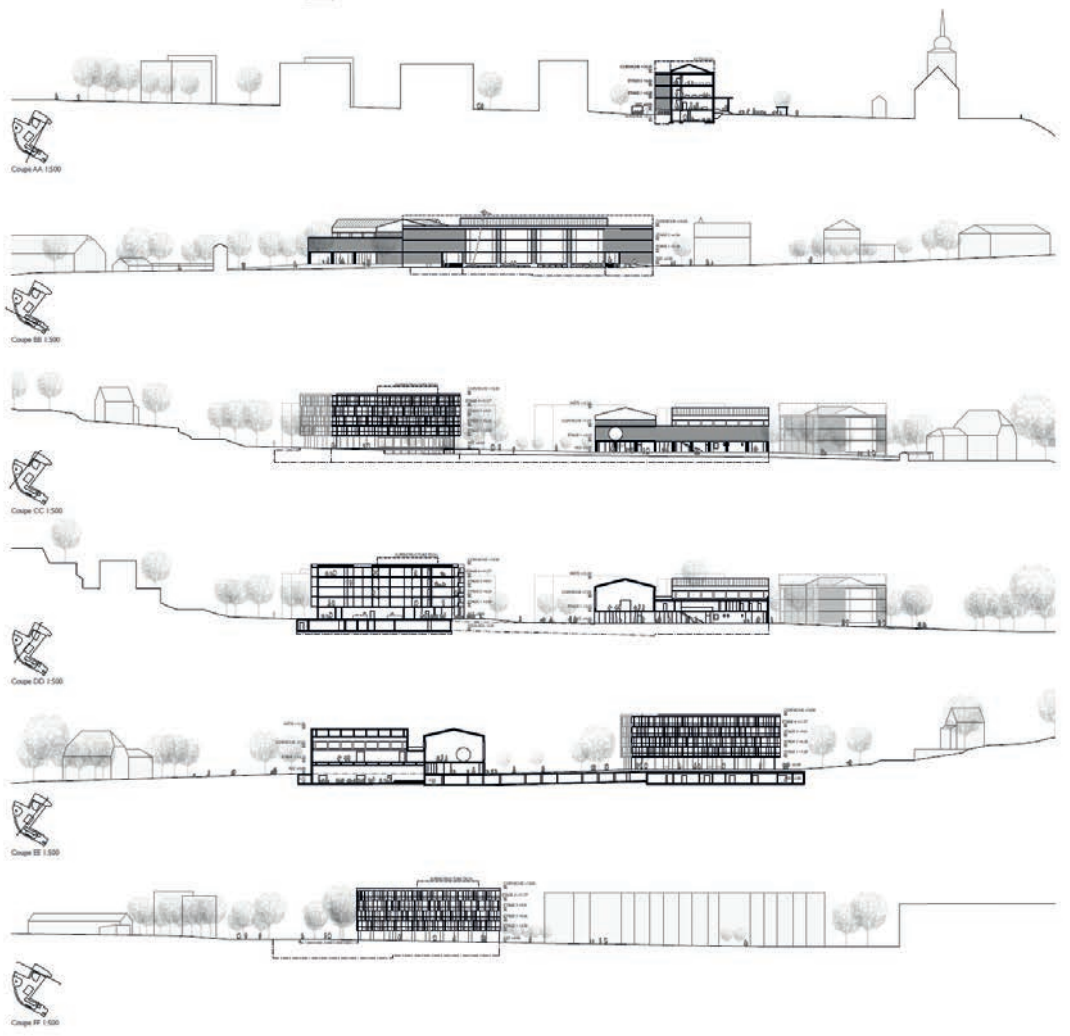


Schéma d'implantation 1:2000

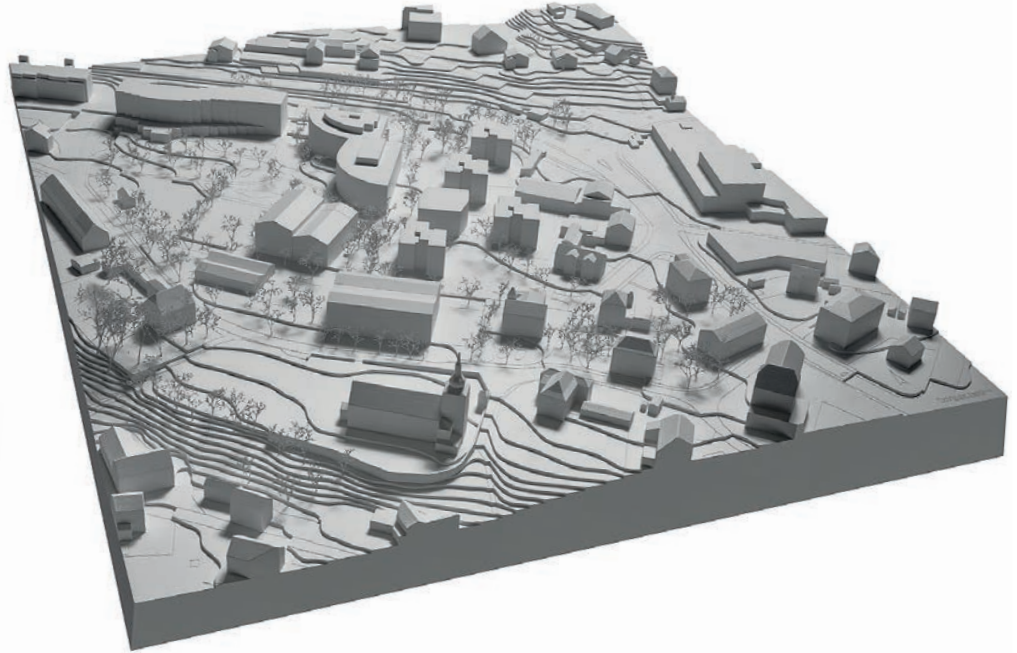


20 PETITS & GRANDS

Éliminé au 2^{ème} tour

Ruprecht Architekten
GmbH + Tekhne SA
8037 Zürich

Collaborateurs:
Rafael Ruprecht
Filipe Pereira C.
Marina Esguera
Josephine Böhm



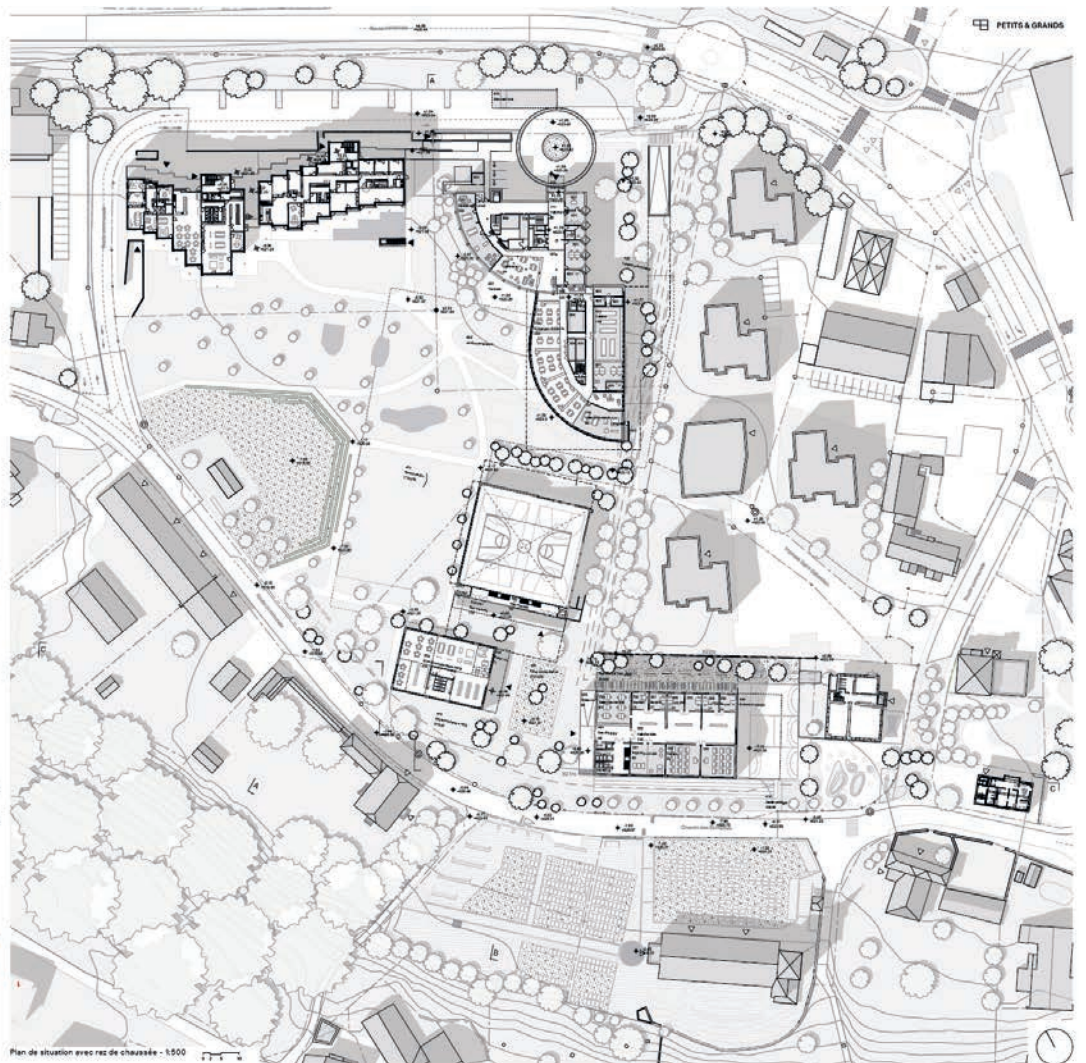
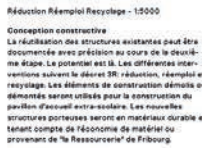
Concours centre scolaire de Marly-Cité et EMS la Résidence des Epinettes

IDÉE GÉNÉRALISÉE: PETITS & GRANDS - Ensemble le projet "Petits & Grands" se conçoit comme un ensemble et une métaphore pour le centre du village de Marly-le-Petit & Marly-le-Grand. C'est aussi un symbole pour l'ensemble des petits bâtiments (PS) et des plus grands échelles au centre du village. En somme, c'est une représentation de la convivialité et l'intégration spatiale entre petits et grands citoyens, jeunes et plus âgés habitant, vivants et interagissant ensemble à Marly.

Implantation urbaine
Le projet sert d'intermédiaire entre les petits et grands volumes au centre du village. Les corps de bâtiments et les formes de toitures s'inspirent de leur environnement. À l'image du Petit-Marly et du Grand-Marly qui, avec les années, ont évolué pour devenir aujourd'hui Marly. L'implantation du centre scolaire forme des places de la plus grande à la plus petite le long du chemin des Epinettes reliant ainsi la place du village avec l'église paroissiale, la cure et l'ancienne école des garçons.

Aménagements extérieurs
Le dessin de la place du village ainsi que la réhabilitation du chemin des Epinettes est une majeure valeur ajoutée à la vie sociale du village. La promenade à pied est ombragée grâce à ses arbres et est appréciée des villageois. Elle manque toutefois de diversité du point de vue écologique, qui sera intégrée. Les espaces extérieurs sont différenciés en fonction de leur utilisation et présentent des dimensions distinctes. Les surfaces perméables sont maximisées. Les arbres sont plantés et créent des espaces. L'ordre de la résidence des Epinettes reste inchangé.

Centre du village attractif
Des centres polyvalents se regroupent autour du centre du village et créent des espaces publics et semi publics différenciés. Ils définissent un espace majeur qui assume le rôle d'une véritable "Place du Village". Cet espace est défini par les bâtiments formant et une bande verte créant une valisère.



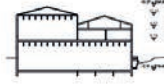
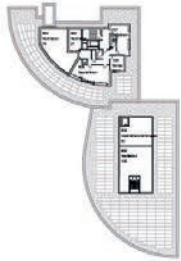


Coupe A 1500

EMS
L'EMS est conçu en tant qu'unité avec des sous-unités et conserve une certaine identité malgré sa taille.
L'agencement, qui permettra de couvrir les besoins pour l'horizon 2030, reprends la logique du bâtiment existant.
Au rez-de-chaussée se trouvent les espaces publics tels que la salle à manger, la cafétéria, la salle polyvalente et la salle d'animation, ainsi que la cuisine et les bureaux. Une circulation circulaire est créée dans l'extension permettant ainsi un déplacement fluide du personnel et des résidents et permettant l'événement.
Chaque étage fonctionne avec deux unités qui permettent son bon fonctionnement par petits groupes. Cela améliore le confort sonore des résidents et permet le confinement en cas de malade.
AES
L'Accueil extra-scolaire travaille sous forme de pavillon. Les espaces à l'intérieur sont ouverts et peuvent être modulés selon besoin. Un noyau concentre les salles d'eau.

Socio-culturel
Le bâtiment socio-culturel comporte une double salle de sport double au premier sous-sol bénéficiant ainsi de lumière naturelle.
Au premier étage se trouve la salle polyvalente et son foyer avec la bibliothèque au dessus en mezzanine.

Centre scolaire
L'école et les fonctions publiques sont regroupées, très proches les uns des autres autour de la cour d'école centrale. Les bâtiments sont séparés par groupes d'utilisateurs. Ces bâtiments forment un ensemble pavillonnaire perméable à l'échelle de quartier, et un réseau d'espaces extérieurs ouverts sur le site. Les accès principaux se font centralement sur la cour de l'école. Les fonctions les plus publiques à l'usage des habitants du quartier s'organisent proche du garage souterrain et la rue cantonale situé au Nord, tandis que les bâtiments destinés aux enfants, sont tournés vers la cour historique et le bois de l'église. Les salles de classes et les locaux destinés aux élèves se situent aux étages.



Coupe transversale 1500

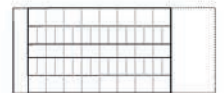


Coupe transversale 1500

Attique 1500



Toture 1500



Toture 1500



Toture 1500

Espaces et orientation
Les espaces, typologies, affectations et bâtiments sont vus et simplement organisés.
Les accès et les orientations sont simples et même systématiquement à la lumière. Tous les espaces de vie et de circulation intérieurs bénéficient d'éclairage naturel de vues et de prolongements extérieurs.

Extensions futures
L'extension est possible à l'est et comprend 8 à 9 salles de classes. L'extension se fait de manière linéaire. L'EMS dispose d'une réserve pour une future surélévation.

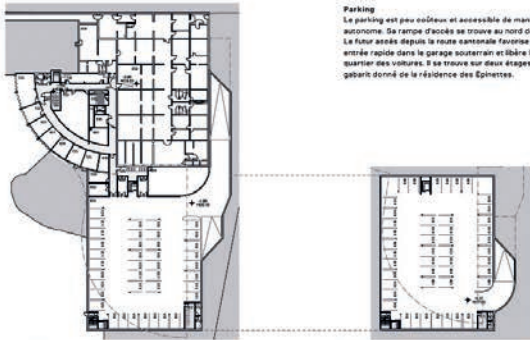


1^{er} étage 1500



1^{er}, 2^{ème} étage 1500

1^{er}, 3^{ème} étage 1500



Parking
Le parking est peu coûteux et accessible de manière autonome. Sa rampe d'accès se trouve au nord de l'EMS. Le four accès depuis la cour cantonale fournit une entrée rapide dans le garage souterrain et libère le quartier des voitures. Il se trouve sur deux étages sous le garage donné de la résidence des Epinettes.



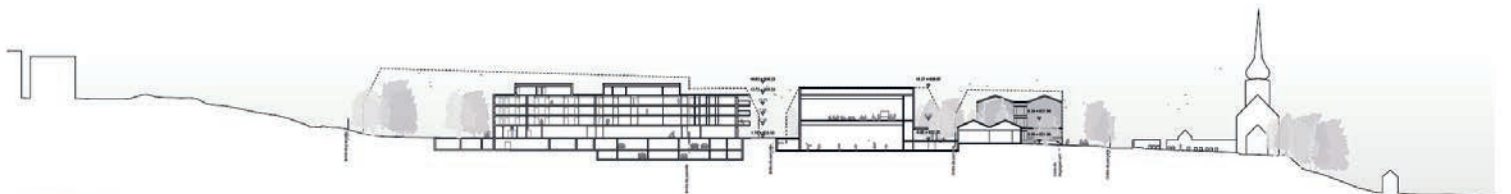
1^{er} sous-sol 1500



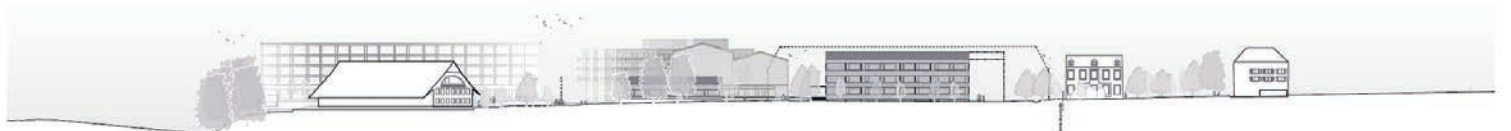
1^{er} sous-sol 1500

1^{er} sous-sol 1500

2^{ème} sous-sol 1500



Coupe B 1500



Coupe C 1500

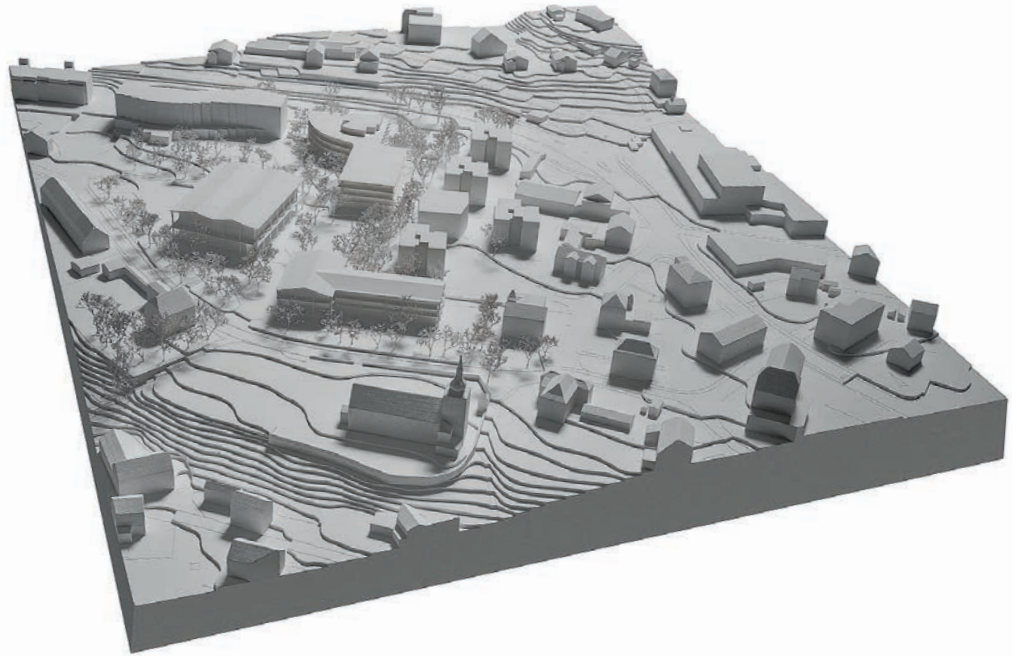
21 CONSTELLATION

Sélectionné pour le 2^{ème} degré

sylla widmann
architectes SA
1205 Genève

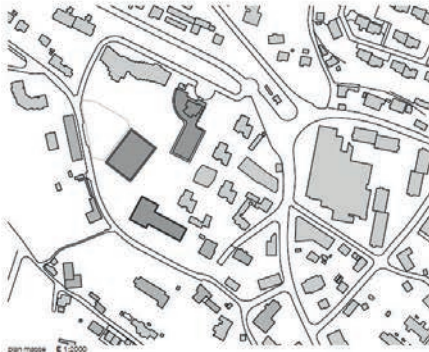
Collaborateurs:
Marco Malgarini
Yves Beetschen
Arnaud Beetschen
Kristina Sylla Widmann
Marc Widmann

Architecte paysagiste:
Maren Kühn



Concours centre scolaire de Marly-Cité et EMS la Résidence des Epinettes

PLANCHE 1 CONSTELLATION



Le projet est financé par la Commune de Marly-Cité et EMS la Résidence des Epinettes. Il s'agit d'un projet de construction de deux bâtiments de moyenne et grande école, mais également d'un projet de réhabilitation de bâtiments existants en vue de leur utilisation comme logements sociaux.

Approche urbaine et paysagère

Le site est une zone d'habitat existant et doit être réhabilité pour accueillir les nouvelles constructions. Le projet vise à intégrer les bâtiments existants dans le nouveau développement, en créant une continuité spatiale et fonctionnelle. L'approche urbaine et paysagère est centrée sur la création d'un espace public de qualité, avec des courtyards et des zones de verdure qui favorisent le lien social et le bien-être des habitants.

Programme et organisation

Le programme du projet est défini par les besoins des différents acteurs impliqués. Il comprend des espaces pour les enseignants, les élèves, les parents, et les habitants du quartier. L'organisation spatiale est conçue pour répondre à ces besoins, en créant des zones de travail, de détente, et de rencontre.

possibilité de le faire évoluer, surtout l'absence de effets et les besoins des acteurs impliqués. De même, au niveau des courtyards, la mise en place de la végétation et de la circulation sont des aspects importants qui sont dimensionnés à l'échelle des usages. Ces aspects peuvent également influencer le type d'habitat qui sera construit.

Les trois interventions sont liées par un réseau de courtyards et de zones permettant une meilleure accessibilité. La place du village devient un véritable cœur de quartier, un véritable lieu de vie. Le projet vise à créer un espace public de qualité, avec des courtyards et des zones de verdure qui favorisent le lien social et le bien-être des habitants.

Construction et matériaux

Mis à part le recours au béton, les nouvelles structures sont prévues en bois et en acier. Les bâtiments sont conçus pour être durables et économes en énergie. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur caractère durable.

Économie et développement durable

La réalisation du projet prend en compte les différents aspects économiques et environnementaux. L'utilisation de matériaux locaux et durables, ainsi que la mise en place de systèmes de gestion de l'énergie, sont des éléments clés du développement durable du projet.

